Anti.mythes

Devise: «Petit mythe au logis, par la grâce de Dieu et de l'État, deviendra grand mythe errant. A bas tous les mythes!».

Anti.mythes

Devise: «Petit mythe au logis, par la grâce de Dieu et de l'État, deviendra grand mythe errant. A bas tous les mythes!».

Quinzième Congrès national corporatif
et
Conférence des Bourses du travail

Neuvième Congrès de la
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

8-16 octobre 1906

Comment fut élaborée la «*Charte d'Amiens*»

suivi de

«AUTOUR DU CONGRÈS»

et des

«PROPOSITIONS POUR LE 23ème CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF»



Victor GRIFFUELHES
Secrétaire général



Émile POUGET
Secrétaire de la Section des Fédérations



Georges YVETOT
Secrétaire de la Section des Bourses du Travail

Brochure numérique gratuite n°9 d'Anti.mythes: «La Charte d'Amiens». Deuxième édition augmentée.

SOMMAIRE:

En guise d'avant-propos...	3
La question de l'indépendance des organisations confédérées par rapport aux organisations politiques, dans les statuts confédéraux.	5
Le projet *«d'alliance»* des organisations confédérées et du *Parti socialiste* récemment unifié, présenté par Victor RENARD, au nom de la *Fédération du textile*.	6
L'ordre du jour présenté par Victor GRIFFUELHES *(Secrétaire général),* au nom du *Bureau confédéral,* et adopté par le Congrès.	6
Rapports entre les syndicats et les partis politiques: intégralité du compte-rendu officiel de ce *Congrès confédéral,* sur cette question de l'ordre du jour.	7
Notice biographique des délégués intervenants dans cette partie de la discussion du Congrès, et de quelques autres individus cités remarquables.	37
Notice iconographique de quelques délégués et de quelques autres individus cités remarquables.	43
SOMMAIRE COMPLÉMENTAIRE DE LA DEUXIÈME ÉDITION	45

A propos du document présenté ici:

La seule source utilisée pour préparer ce document est le compte-rendu officiel du 9ème Congrès de la *Confédération générale du Travail,* 15ème *Congrès national corporatif,* publié sous la responsabilité du *Bureau confédéral* de la C.G.T. après le Congrès de 1906.

Le document présenté ici comporte l'intégralité de la discussion sur la question mise à l'ordre du jour à la demande des responsables nationaux de la *Fédération du textile*. La reproduction de chacune des séances a été respectée, à l'exclusion des autres questions qui y furent traitées.

Les erreurs typographiques et les erreurs de ponctuation les plus gênantes à la compréhension de la discussion ont été corrigées.

De même, les patronymes des délégués comportaient souvent des erreurs de transcription flagrantes. Elles ont été rectifiées dans la mesure du possible, la liste des délégués participant à ce Congrès n'étant pas exhaustive.

A propos de la notice biographique jointe:

Celle-ci a été rédigée à partir des éléments fournis par le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* (dit *«Le Maitron»*), consulté au *Centre d'histoire du Travail* de Nantes, auquel nous adressons tous nos remerciements.

Seuls les éléments biographiques relatifs aux responsabilités exercées au moment du Congrès (ou antérieurement), ou aux mandats détenus pour ce Congrès, ont été retenus, afin de ne pas surcharger le contenu de cette notice. Ce qu'il advint par la suite de chacun d'entre-eux à été systématiquement écarté.

Quant aux écoles politiques ou écoles de pensée syndicalistes, auxquelles les délégués se rattachaient, là aussi, seules les informations relatives à la situation du moment ou à la situation antérieure sont mentionnées. Aussi, pour ceux qui étaient notoirement affilié au *Parti socialiste* récemment unifié, le groupement politique antérieur est mentionné dans la mesure où il est connu. Pour quelques individus particulièrement remarquables, la qualité de *guesdiste* est conservée, mais devrait-elle vraiment ne l'être que pour ceux-ci? C'est dans les évènements ultérieurs qu'il faut aller le chercher.

EN GUISE D'AVANT-PROPOS...

ENCORE UNE FOIS SUR LA CHARTE D'AMIENS...

L'année 2014 n'est certes pas une année anniversaire de cette Charte, mais c'est celle du centenaire de sa première mise en cause (voir plus loin).

Lorsque la classe capitaliste renversa la classe féodale (avec le concours déterminant des classes plébéiennes), elle détruisit l'État féodal et la propriété féodale. Elle mit en place son État, en défense de sa propriété. Elle le fit au détriment des intérêts économiques des classes plébéiennes, particulièrement de la prolétaire, lui défendant toute possibilité de s'organiser en tant que classe sociale, par elle-même, pour elle-même: la loi Le Chapelier (1791) d'une part détruisait les institutions du monde du travail féodal, d'autre part interdisait la création d'institutions économiques ouvrières, renvoyant les conflits d'intérêts au seul règlement des situations individuelles par voie judiciaire, via les *Conseils de prud'hommes* créés en 1806, par l'Empereur Bonaparte 1er, *«Protecteur de la République»* (sic).

Dans ce contexte les ouvriers tentèrent de créer leurs institutions de solidarité. La création de syndicats, groupements d'intérêts économiques, nécessitait un contexte politique plus *«libéral»:* une première fois ce fut envisageable sous la *«Deuxième République»:* en 1849 fut créée à Paris une *«Fédération des associations ouvrières»;* puis, sous *«l'Empire libéral»* de Badinguet 3ème, en 1864, le syndicalisme fut *«dépénalisé»,* mais pas libéré.

Durant la Commune de Paris, l'*Association internationale des Travailleurs* (A.I.T.) à laquelle on adhérait via une section, et à laquelle n'adhérait pas que des prolétaires, voisinait avec une nouvelle *«Fédération des associations ouvrières»*.

Après la *Semaine sanglante,* la question de la reconstruction des organisations économiques du prolétariat se posa rapidement (et sur place), tandis que la reconstruction d'associations politiques se posait plutôt chez les exilés.

Dès 1876, des *Congrès ouvriers* se réunirent: une bataille s'y engagea immédiatement entre les partisans de la collaboration des classes et ceux de l'indépendance de classe. Ces derniers l'emportèrent, mais l'indépendance par rapport aux groupements politiques fut en permanence à l'ordre du jour. Les *Congrès ouvriers* mélangeant les groupements politiques et les groupements économiques, cette situation ne satisfit pas ces derniers, qui créèrent, en 1886, la *Fédération nationale des Syndicats*.

Les syndicats étaient des enjeux au gré des scissions des écoles politiques. Ils participaient souvent aux congrès de l'école politique qui y dominait, plusieurs syndicats du même métier coexistaient sur la même commune. Aussi, la *Fédération nationale des Syndicats* était déjà bien décrépite lorsqu'en 1892 fut fondée la *Fédération nationale des Bourses du Travail*. Au sein de cette dernière, les manigances des écoles politiques étaient plus difficiles, et il s'avéra qu'une seule en réalité en faisait son activité principale, celle que l'on appelait les *guesdistes,* autrement dit: les *marxistes-authentiques*.

En 1893, la *Fédération nationale des Bourses du Travail* convoqua un *Congrès de fusion* à Paris: la *Fédération nationale des Syndicats*, *«guesdisée»*, n'y fut pas représentée. Ce Congrès appela (diplomatiquement) à la tenue en 1894 d'un nouveau *Congrès de fusion,* à Nantes, sous l'égide de la *Fédération nationale des Syndicats:* les syndicats y participèrent massivement, et l'on y vit la débandade de l'école *guesdiste*. En 1895, à Limoges, la *Confédération générale du Travail* fut proclamée; le Congrès, en intégrant à l'article 2 des statuts l'amendement MAJOT - *«Les éléments constituant la Confédération générale du Travail devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques»* - indiquait clairement le cadre de l'action syndicaliste.

De 1895 à 1902, date effective de la fusion entre une C.G.T qui n'était encore qu'une *Fédération des fédérations de métiers,* et la *Fédération des Bourses du Travail,* le développement fut lent. En 1899, Fernand Pelloutier s'était inquiété, dans la *Lettre aux anarchistes,* des risques que la tentative d'unification des partis socialistes ferait peser sur l'indépendance de l'action syndicaliste. Cette unification ne devint effective qu'en 1905, et c'est à ce moment que les responsables guesdistes de deux fédérations de la C.G.T. (Textile et Céramique) mirent à l'ordre du jour la création d'un organisme de liaison entre le *Parti socialiste* unifié et la *Confédération générale du Travail*.

La liste des militants qui signèrent ou soutinrent

l'ordre du jour (résolution) déposé au nom du Bureau confédéral est fondamentale: ils émanaient de toutes les écoles syndicalistes (anarcho-syndicalistes, syndicalistes réformistes, syndicalistes révolutionnaires) et, pour les *«socialistes politiques»*, de toutes les écoles antérieures à l'unification du *Parti socialiste* (allemanistes, blanquistes, broussistes), à l'exception des *marxistes-authentiques;* et c'est moins de 1% des mandats exprimés qui le furent contre cette résolution que l'Histoire retient sous l'appellation: *Charte d'Amiens*.

Bon an mal an, chaque occasion fut bonne pour les *guesdistes* de revenir à la charge sur cette question, sans succès.

Six ans plus tard, les menaces de guerre mondiale étaient très proches. D'un côté Jean Jaurès s'agitait entre ses amis de l'*Internationale ouvrière,* et ses amis du gouvernement: les anciens membres du *Parti* - Aristide Briand, Alexandre Millerand, René Viviani. Tous finirent dans l'*Union sacrée* guerrière. Jaurès fut assassiné, Guesde devint ministre. De l'autre, après une série de meetings et de manifestations (27 juillet), le *Comité confédéral* de la C.G.T. s'inquiétant de l'absence de mobilisation massive de la classe ouvrière, abandonna toute perspective de combat contre la guerre. D'un constat de défaut à la préservation de l'avenir, il y a une différence fondamentale avec le soutien apporté par Léon Jouhaux au gouvernement d'*Union sacrée* lors de l'enterrement de Jean Jaurès le 4 août 1914, et la constitution d'un *Comité de liaison P.S.-C.G.T.* le 9 août. Les effectifs des syndicats s'effondrèrent.

La guerre se terminant, la reconstruction des syndicats fut rapide, et avec des effectifs très supérieurs à ceux d'avant-guerre. Les ambiguïtés de la *Révolution d'Octobre* firent de nouveau des dégâts dans le mouvement syndicaliste: les syndicalistes-réformistes se retrouvèrent dans la C.G.T.; ils y refusèrent les syndicalistes révolutionnaires et les anarcho-syndicalistes qui constitueront la C.G.T.U. avec les *marxistes-authentiques* nommés dorénavant *bolchevistes*. Lorsque les *marxistes-authentiques* mirent la main sur la C.G.T.U. en 1924, anarcho-syndicalistes et syndicalistes-révolutionnaires firent des choix divers (C.G.T. ou C.G.T.-S.R.).

La question se posa de nouveau en 1947, la C.G.T. étant devenue un marchepied du *Parti communiste français,* lui-même antenne diplomatique des empereurs rouges de Russie. Les militants anarcho-syndicalistes, syndicalistes réformistes et syndicalistes révolutionnaires se retrouvèrent pour constituer la C.G.T.F.O., seule confédération syndicale pouvant faire référence à la *Charte d'Amiens*.

La mise en cause de l'indépendance de l'action syndicaliste n'est pas l'apanage des seuls partis politiques, et ceux-ci ne se montrent pas aujourd'hui agressifs envers l'indépendance syndicale de la façon qu'ils le firent jusqu'à la première guerre mondiale.

A l'orée de la seconde guerre mondiale, le corporatisme fut instauré en France, avec l'aide d'anciens syndicalistes convertis au *«salut public»*. L'unité organique, envisageable dès le 15 novembre 1940 entre la C.G.T. et la C.F.T.C. par le *Manifeste des douze,* se fondait sur l'acceptation de *«la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général»*. *«L'anticapitalisme»* qui y était affirmé présageait sans doute le *«socialisme autogestionnaire»* de la C.F.D.T., dont l'expérience a montré qu'il n'était rien d'autre qu'un corporatisme *«soft»* et auto-consenti, issu du creuset de la doctrine sociale de l'Église catholique.

Depuis cette époque, le combat des syndicalistes contre le corporatisme est un combat de tous les jours contre tous ceux qui - patronat, État, partis, Églises... - préconisent cette évolution sociale. Aujourd'hui, les gouvernants (et les aspirants à la gouvernance) veulent accélérer la mise en œuvre d'institutions intégrant les syndicats à l'État. Il serait heureux que les représentants des syndicats n'aillent pas en proposer d'autres eux-mêmes.

Contre la mise en cause de la classe salariale en tant que classe organisée par elle-même et pour elle-même, la réunion des syndicalistes indépendants sera encore une fois déterminante, quelles que soient leurs *«écoles syndicalistes»*. L'actualité de la *Charte d'Amiens,* ce n'est pas seulement durant les Congrès, c'est le combat de chaque jour entre chaque Congrès.

Article paru, sous la signature de Georges RIVALIN, dans l'édition n°184 de «l'Anarcho-syndicaliste» - novembre-décembre 2014.



La question de l'indépendance des organisations confédérées par rapport aux organisations politiques, dans les statuts confédéraux:

Congrès de fondation de la *Confédération générale du Travail* - Limoges - 1895:

Article premier: Entre les divers syndicats et groupements professionnels de syndicats d'ouvriers et d'employés des deux sexes existant en France et aux colonies, il est créé une organisation unitaire et collective qui prend pour titre: *Confédération générale du travail*.

Art. 2: La *Confédération générale du travail* a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale.

Les éléments constituant la *Confédération générale du travail* devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques **(*)**.

Deuxième Congrès - Tours - 1896:

Article premier:

1- Entre les divers syndicats et groupements professionnels de syndicats d'ouvriers et d'employés des deux sexes existant en France et aux colonies, il est créé une organisation unitaire et collective qui prend pour titre: *Confédération générale du travail*.

Les éléments constituant la *Confédération générale du Travail* se tiendront en dehors de toute école politique.

2- La *Confédération générale du Travail* a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale.

Quatrième Congrès - Rennes - 1898:

Titre premier:

Art. 1er: Entre les divers syndicats et groupements professionnels de syndicats d'ouvriers et d'employés des deux sexes existant en France et aux Colonies, il est créé une organisation unitaire et collective qui prend pour titre: *Confédération générale du Travail*.

Les éléments constituant la *Confédération générale du Travail* se tiendront en dehors de toute école politique.

Art. 2: La *Confédération générale du Travail* a exclusivement pour objet d'unir sur le terrain économique et dans les liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale.

Sixième Congrès - Lyon - 1901:

But:

Article 1er: La *Confédération générale du travail*, régie par les présents statuts, a pour objet:

1- Le groupement général des salariés, pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels;

2- L'unification des efforts de la classe ouvrière pour son affranchissement intégal.

Elle se tient en dehors de toute école politique.

Septième Congrès - Montpellier - 1902:

Chapitre premier: **But et Constitution.**

Article premier: La Confédération générale du travail, régie par les présents statuts, a pour objet:

1- Le groupement des salariés pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels;

2- Elle groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du Salariat et du Patronat.

Nul ne peut se servir de son titre de Confédéré ou d'une fonction de la Confédération dans un acte électoral politique quelconque.

(*) Amendement déposé par MAJOT, délégué de l'*Union des mécaniciens de la Seine*, et adopté par 124 mandats sur 150; il constitua la première manifestation, au sein de la *Confédération générale du Travail*, de l'hostilité des syndicats à l'inféodation de leur action économique à l'action politique souhaitée par l'école marxiste (dite «*guesdiste*» en France).

Le projet «*d'alliance*» des organisations confédérées et du *Parti socialiste* récemment unifié présenté par Victor RENARD, au nom de la *Fédération du textile:*

«Considérant qu'il y a lieu de ne pas se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliorerait la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi les moyens de lutte contre la classe capitaliste;

Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif, les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs;

Considérant que des élus du parti socialiste, ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition de la classe ouvrière ainsi que son affranchissement définitif;

Que tout en poursuivant l'amélioration et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que des relations s'établissent entre le Comité confédéral et le Conseil national du Parti socialiste par exemple pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'Etat; pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements pour la réduction des heures de travail, l'interdiction du travail de nuit des travailleurs de tout sexe et de tout âge; pour établir le minimum de salaire, etc..., etc...

Le Congrès décide:

Le Comité confédéral est invité à s'entendre toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes, ou permanentes avec le Conseil national du Parti socialiste pour faire plus facilement triompher ces principales réformes ouvrières;

Mandat est donné aux délégués de la Fédération textile qui la représenteront au Congrès confédéral d'Amiens de soutenir ladite résolution».

L'ordre du jour présenté par Victor GRIFFUELHES *(Secrétaire général)*, au nom du *Bureau confédéral*, et adopté par le Congrès:

«Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la C.G.T.;

La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat...;

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière;

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique:

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc...;

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale;

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat;

*Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciproc*ité*, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors;*

En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale».

Rapports entre les Syndicats et les Partis politiques

Séance du 11 octobre - après-midi.

Président: **Reisz.** Assesseurs: **Robert** et la citoyenne **Delucheux.**

Le Président fait la communication suivante:

Au nom des organisations suivantes: Papeteries d'Essonnes, de Ballancourt; Relieurs-papetiers de Dijon; Travailleurs du papier de Clichy; Reliure-dorure, Paris, Limoges, je dépose l'ordre du jour suivant:

«Etant donné que l'unité la plus parfaite ne règne pas encore dans le syndicalisme français et qu'il serait désastreux pour les syndicats ouvriers de faire de nouveaux conflits au sein de ces organismes, en créant des rapports immédiats avec les partis politiques, quel que soit leur nuance,

Considérant, d'autre part, que les militants syndicalistes sont en même temps, et pour la plupart des adhérents des partis politiques, socialistes ou autres, que, par là même il leur est facile de manifester sur ce terrain leurs principes d'émancipation sociale;

Considérant, enfin, que la neutralité la plus absolue, qui est la force et la puissance d'action même de chacune de ces organisations, ne saurait être violée sans porter la désagrégation dans ces deux pouvoirs en présence; par ces motifs, le Congrès passe à l'ordre du jour».

Délaine.

Reisz donne lecture d'une question préalable qui vient de lui être remise:

MOTION PRÉALABLE:

Les soussignés:

«Considérant que la polémique qui s'est produite au sujet de la proposition formulée par la Fédération du Textile: "Rapports de la C.G.T, et des partis politiques, a suffisamment éclairé cette question pour qu'il ne soit pas nécessaire de procéder à une discussion au Congrès, et que les syndicats sont en grande majorité réfractaires, non seulement au principe de la proposition, mais encore à toute discussion de ce genre; ne pouvant qu'avoir une répercussion dangereuse dans l'organisation syndicale, en même temps qu'elle créerait un précédent mauvais pour l'avenir.

Demandent au Congrès de passer à l'ordre du jour sur la proposition du Textile et cela, sans discussion.

***Bled**, Fédération horticole, Jardiniers de Paris, Stucateurs de Paris, Sellerie-bourellerie de Paris et Malletiers; **E. Laval**, Epiciers de la Seine; **J.-B. Médard**, Gens de maison, Paris et Seine; **Baritaud**, Maçonnerie-Pierre, Paris; **Bornet**, Fédération des Bûcherons; **Constant**, Bourse d'Orléans; **Tabard**, Transports, manoeuvres et manutentions diverses; **Lefèvre**, Bijoutiers.*

Une autre proposition analogue est déposée:

«La Chambre syndicale des Ouvriers Serruriers en Bâtiment du département de la Seine et les organisations soussignées;

Considérant que la discussion de cette question serait préjudiciable aux intérêts de classe du Prolétariat organisé,

Demandent: la question préalable et décident de passer à l'ordre du jour;

Désirant ainsi que les Congrès corporatifs, véritables assises du travail ne s'occupent, dorénavant, que des questions véritablement économiques et corporatives et repoussant énergiquement toute ingérence et affiliation politique quelconque, qui ne feraient que semer la division parmi les travailleurs;

Laissant ainsi toute liberté de conception et d'agir en matière politique aux syndiqués, en dehors de leur organisation économique;

Considérant également que les statuts syndicaux mentionnent tous, ou presque tous, qu'aucune question d'aucune école ne sera traitée

dans les organisations syndicales».

***L. Clément**, Serruriers de Paris; **Griffon**, Pâtissiers de la Seine; **Bruon**, Fédération des Menuisiers de Paris; **E.Vénot**, Bouchers de Paris; **Blanchart**, Dessinateurs, Tailleurs d'Habits, Boîtiers-Ferblantiers, Métallurgistes de Basse-Indre; Voiture, Vichy ; Terrassiers, Vichy; Voiture, Paris; Voiture, Moulins; Voiture, Bourges; Tailleurs de pierres de Vichy; Tramways de Vichy; Carriers des Grivats, Vichy; Voitures Lyon; Bijoutiers, Lyon; Coupeurs-Chemisiers de Lyon; Maçons de Vichy; **Bahonneau**, d'Angers; **L. Ménard**; **Legouhy**, des Litiers de Lyon; **E. Thumon** (*), succursales, Mécanique; **Collet**, du Bâtiment de Saint-Brieuc, le Livre et Employés; **P. Beaupérin**, Bourse de Rennes; **H. Gautier**, Bourse de Saint-Nazaire, Métallurgistes de Saint-Nazaire, Dessinateurs, Ouvriers du Port, Ouvriers Charbonniers, Comptables, Employés, Typographes, Inscrits maritimes; **Bouchereau**, ouvrier métallurgiste; **Gilliard**, des Monteurs-Levageurs, Paris; **Grandsart**, Egoutiers de Paris, Cantonniers de Paris, Travailleurs municipaux de Rennes, Personnel des Ecoles de Paris, Personnel non gradé de l'Assistance publique, Service des baux concédés des Eaux de Paris, Egoutiers de Lyon, Chambre syndicale des Chauffeurs-Conducteurs du département de la Seine; **Lefèvre**.*

Puis une troisième:

«Le Congrès, considérant que s'abstenir d'une discussion constitue toujours un mauvais système, favorable à l'équivoque et aux polémiques dangereuses et prolongées;

Décide d'entendre la proposition du Textile et de passer à la discussion».

***C. Devilar**, délégué, Courtiers Paris; Employés Troyes et Pézenas.*

Bousquet dit que la question est importante. Doit-on accepter la question préalable? Doit-on discuter? Au Congrès de l'Alimentation, on a été partisan de l'ordre du jour pur et simple. Un camarade que j'estime beaucoup avait exigé la discussion de cette question. C'est en raison de cela que je suis chargé de discuter la question. Il déclare qu'il discutera avec calme. Il faudra citer des noms; tâchons de ne pas nous froisser.

Clément dit, qu'aux assises du travail, toute discussion de ce genre doit disparaître de l'ordre du jour. Les journaux bourgeois et autres guettent nos divisions. Ne leur en donnons pas le triste spectacle.

Robert dit qu'il ne prend pas parti pour le moment, il demande un orateur pour et un orateur contre, sur la question préalable.

La clôture est demandée et votée. Trois minutes seront données à chaque orateur inscrit à ce moment.

Bled dit qu'il a déposé la première motion préalable. Tout le monde connaît la question du Textile. On peut donc se prononcer sur la question préalable.

Tabard dit qu'en hésitant à savoir comment on terminerait le Congrès, il ne doit pas y avoir de question politique à ce Congrès. Il faut donc passer à l'ordre du jour. Il ne connaît que l'unification. Il ne faut pas discuter les questions qui divisent.

Lévy dit qu'il se refuse à discuter, au nom de ses mandants, qui ne s'inclineront pas devant le vote.

Marie croit qu'on doit examiner si la proposition n'est pas un acheminement vers la violation des statuts.

Cousteau, au nom de ses mandants, déclare qu'il est impossible de marcher la main dans la main avec n'importe quel parti politique.

Doizié: Je dis qu'il n'y avait pas lieu de décider ce matin, qu'on discuterait ce soir, si on est décidé à ne pas le faire. En tout cas, il faudra voter par mandat.

Parvy dit qu'il faut respecter les opinions des autres. Il va examiner les arguments, apportés pour la question préalable. On n'a oublié qu'une chose: dire que les statuts de la Confédération sont toujours révisables. La question, dit-on, est politique. C'est là une question d'appréciation. Il faut tout voir avec courage, avec sang-froid.

Dret, au nom des *Cuirs et Peaux* dit qu'il est contre la proposition. Mais il craint que dans un temps relativement rapproché, on puisse dire que ceux qui sont contre, ont eu peur. Il fau*t* la discuter.

Hamelin dit que personne n'a posé la question préalable. Ce n'est pas sérieux de dire maintenant qu'on ne discutera pas. Le Comité aurait dû

ne pas la mettre à l'ordre du jour si elle n'est pas statutaire.

Morgand dit que peut-être les camarades qui sont contre ont peur. Il faut discuter et écouter tous les orateurs.

Delaine dit qu'il ne faut plus qu'on puisse dire qu'on a peur. Tout le monde connaît la question. Il faut la discuter.

Gaillard (*) demande son tour de parole.

Laval dit qu'on s'est plaint, hier, de ce que les rapports n'avaient pas été reçus à temps. Ce n'est pas le cas pour la question. Ici, les mandats sont fermes.

Le Président donne lecture d'un ordre du jour déposé par **Broutchoux:**

«Le Congrès d'Amiens, considérant que la Fédération du Textile, dans son dernier Congrès national, a déjà porté atteinte à son unité corporative par l'adoption d'une motion établissant des rapports entre le Parti syndicaliste et les partis politiques, déclare passer à la discussion de la proposition du Textile, afin de maintenir l'unité confédérale».

Bieuler (*) demande la discussion.

Morel dit qu'il repousse la discussion.

Thil: Le Congrès ne doit pas suivre les Conseils municipaux ou généraux où on oppose la question préalable. La question est posée, il faut la discuter.

Luquet: Il devra sortir de cette question la tranquillité pour l'avenir. La proposition n'a rien de syndical. C'est là une proposition politique. A l'avenir, des propositions semblables ne devront plus trouver leur place dans un Congrès ouvrier.

Sauvage regrette que la question préalable ait été posée. Il voudrait que tout le monde soit d'accord pour discuter afin d'être débarrassé, une fois pour toutes, des questions politiques.

Le Président invite au calme.

Renard dit qu'une émotion a été soulevée à propos de cette question, dans le monde ouvrier. Il remercie le Congrès d'avoir montré qu'il voulait aborder la question et de s'être refusé à l'élaguer de l'ordre du jour. Quel que soit le résultat, nous ne quitterons pas la Confédération. Nous ne ferons pas comme certains, dans la *Voix du Peuple,* qui déclarent qu'ils s'en iraient si la proposition était votée. La proposition a pour effet d'empêcher la politique spéciale qui se fait à la Confédération. Quand on fait de l'anti-militarisme, quand on fait de l'anti-patriotisme, quand on prêche l'abstention, on fait de la politique. Nous avons, dans ce cas, le droit d'introduire notre politique spéciale. Cela est très juste. Le syndicat n'est pas autre chose que ce que la loi a voulu qu'il fut: un organe qui doit défendre les salaires, la dignité des travailleurs, les conditions de vie, etc... Le syndicat ne peut pas sortir de sa sphère sans avoir une épée de Damoclès suspendue sur la tête de ses administrateurs.

La loi sur les accidents, la loi sur le repos hebdomadaire, ne sont-elles pas des lois sociales? Pouget n'a-t-il pas approuvé cette loi qui s'étend aux ouvriers inorganisés. Bousquet a dit qu'elle était réformatrice. Pourquoi alors, repousser la loi pour n'accepter que l'action directe et violente.

Dans le Nord, les syndicats achalandent les coopératives, les coopératives aident le mouvement politique. Je sais que la politique n'a pas donné grand chose, mais pourquoi le reprocher aux camarades qui ont milité pour qu'elle donne quelque chose? Dans le Nord, les députés sont choisis en raison de leur valeur. La pièce de cent sous, les soulographies, sont impuissantes. Ce sont des militants qui sont sortis des rangs des travailleurs. Ils remplissent leur mandat. C'est aux travailleurs à prendre leurs précautions. Nous acceptons les subventions, mais nous pouvons nous en passer. Le conseil municipal peut disparaître, les comités sont assez puissants pour que le mouvement ne s'en trouve pas amoindri. Nous avons bâti des maisons qui sont à nous et là, nous sommes chez nous! Lorsque les gendarmes veulent y pénétrer, nous pouvons les mettre dehors. Nous sommes, dans le Nord, 315 syndicats, 76.000 syndiqués, 12 coopératives fédérées avec 30.000 membres, 300 groupes avec 8.500 cotisants, nous avons de nombreux conseillers municipaux, 8 députés et 105.000 électeurs socialistes. Si partout on savait faire converger ainsi l'action, on obtiendrait de grands résultats. J'ai beaucoup de respect pour les camarades qui sont à la tête des organisations modérées. Mais je suis, moi, collectiviste-révolutionnaire. Nous avons, dans nos syndicats, des radicaux, des nationalistes, nous respectons leurs croyances. Mais vous, que faites-vous lorsque vous votez la grève générale expropriatrice?

Vous ne respectez pas les opinions du radical. Pas plus, vous ne respectez les opinions du nationaliste lorsque vous faites de l'anti-patriotisme et de l'anti-militarisme. Ces choses ne peuvent se faire qu'au groupe politique. Nous faisons de l'anti-militarisme, mais nous divisons le travail. C'est dans nos groupes politiques que cela se passe. Vous demandez tout à l'action directe! Les Anglais l'ont fait pendant trente ans. Là-bas, dans le Textile, les cotisations sont élevées; les hommes sont syndiqués dans la proportion de 95% et les femmes dans celle de 75%. Les fileurs Anglais gagnent des salaires plus élevés qu'en France. Dans le Nord il y a différentes catégories de tisseurs à la main, qui gagnent peu, parce que le groupement y manque. Ce qui n'empêche pas ceux qui sont organisés de gagner des salaires plus élevés que ceux qui n'ont pas de groupement.

Les Anglais ont fini par comprendre qu'à leurs grosses cotisations, les patrons pouvaient répondre par des *lock-out*. Ce qu'ils firent. Les ouvriers furent empêchés de pratiquer le *picketing*, de faire la propagande en faveur de la grève. Les syndicats furent responsables des actes de leurs membres et condamnés à de fortes amendes.

C'est alors que les travailleurs anglais furent obligés de prendre position dans la lutte politique et ils ont pénétré au Parlement afin de faire tourner la législation en faveur de la classe ouvrière.

Sans mêler la politique dans les syndicats, on peut s'occuper des lois; on en parlait ce matin, à propos du contrat de travail et d'autres projets. C'est la preuve qu'on ne peut pas s'en désintéresser.

Les ouvriers ont ainsi à barrer la route à l'action patronale sur le terrain politique. Le syndicat ne peut pas tout faire. Qu'on y réfléchisse. Si une situation révolutionnaire se produisait aujourd'hui pourriez-vous, avec vos syndicats actuels, avec vos organisations, régler la production, organiser l'échange? Non, vous seriez obligés de vous servir de la machinerie gouvernementale.

Nous ne demandons pas de faire de la politique dans les syndicats, nous demandons si vous ne croyez pas utile l'usage du suffrage universel, utiles certaines réformes légales en faveur de la classe ouvrière.

Nous voulons toutes les actions, comme dans le Nord. Nous vous demandons si vous ne voulez pas prendre à la politique ce qu'elle peut vous donner de bon?

J'appartiens au P.O.F. depuis vingt-cinq ans. J'estime qu'il a fait quelque-chose pour les travailleurs. Nous croyons qu'il faut faire de l'action syndicale, coopérative et se servir de l'action politique.

Je vais vous donner lecture de notre projet de résolution:

«Considérant qu'il y a lieu de ne pas se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliorerait la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi les moyens de lutte contre la classe capitaliste;

Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif, les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs;

Considérant que des élus du parti socialiste, ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition de la classe ouvrière ainsi que son affranchissement définitif;

Que tout en poursuivant l'amélioration et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que des relations s'établissent entre le Comité confédéral et le Conseil national du Parti socialiste par exemple pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'Etat; pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements pour la réduction des heures de travail, l'interdiction du travail de nuit des travailleurs de tout sexe et de tout âge; pour établir le minimum de salaire, etc..., etc...

Le Congrès décide:

Le Comité confédéral est invité à s'entendre toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes, ou permanentes avec le Conseil national du Parti socialiste pour faire plus facilement triompher ces principales réformes ouvrières;

Mandat est donné aux délégués de la Fédération textile qui la représenteront au Congrès confédéral d'Amiens de soutenir ladite résolution».

Voilà tout ce que nous demandons. Il faut entretenir un courant de sympathie entre tous ceux qui défendent la classe ouvrière.

Est-ce que Griffuelhes ou autres n'entretiennent pas certaines relations avec des députés socialistes, lorsqu'une interpellation est nécessaire.

Je réponds au citoyen Latapie disant: il faut plutôt nous entendre avec les radicaux-socialistes, car ils sont plus nombreux à la Chambre.

Oui, ils sont plus nombreux, pour vous mater!..

Quelques voix: Et Briand ? Et Millerand.

Renard: On m'a opposé Millerand. J'appartiens à un parti qui a considéré comme un acte de trahison son entrée dans un ministère.

Briand? il vous a monté le coup pendant 15 ans! A vous, mais pas à nous! Je crois me souvenir qu'à l'enterrement de Louise Michel, cette noble et bonne femme que je vénère, Briand était à côté de vous. Il n'était pas à côté de nous. Et si Zévaès n'avait pas été adoré par nos camarades de l'Isère vous ne pourriez pas nous l'opposer. Dans le Nord, nous ne baisons pas le paletot de nos députés. Si vous marchiez avec nous, aucune force ne pourrait s'opposer au mouvement ouvrier.

David, Ferrier, de Grenoble, protestent; ils demandent à répondre à cet acte d'accusation à l'adresse du prolétariat de l'Isère qui a toujours su faire son devoir et remplir ses obligations en toutes occasions.

Renard dit n'avoir pas voulu attaquer les camarades présents de Grenoble.

Ceux-ci maintiennent leur droit de défense.

Renard: Vous avez parlé personnalités, j'ai répondu. Vous n'êtes pas plus sûrs de vos hommes, dans le mouvement syndical, qu'on ne peut l'être dans le mouvement politique. Et ce n'est pas parce que mon fusil peut péter par sa culasse que je ne dois pas m'en servir, car 99 fois sur 100 il partira dans la direction de l'ennemi.

J'ai terminé. Si partout on faisait ce que nous avons fait, il n'y a pas de parti qui pourrait résister à la Confédération unie au Parti socialiste. C'est parce qu'il a donné des garanties, parce qu'il veut la suppression du salariat, parce qu'il va comme vous au même but, que nous vous demandons de vous adresser à lui quand son action peut converger avec l'action syndicale.

Mais, quelle que soit votre résolution, nous resterons à la Confédération. Nous ne ferons pas comme ces malheureux qui, battus à notre Congrès, ont menacé de faire une scission. Nous avons fondé, avec vous, l'unité ouvrière. Nous entendons la maintenir avec vous et travailler avec vous à l'émancipation totale du prolétariat.

Le Congrès doit blâmer les tentatives de division qui se sont manifestées avant que la proposition n'ait été examinée.

Dhooghe: Je serai un peu long parce que Renard a insisté sur la circulaire envoyée après le Congrès de Tourcoing.

Il lit la circulaire suivante:

AUX TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Camarades,

Les déclarations de vos délégués, d'une part, des polémiques ardentes autant que nombreuses, d'autre part, doivent vous avoir fait réfléchir profondément aux conséquences probables des décisions prises par votre dernier Congrès fédéral. La portée et le caractère de gravité extrême d'une de ces décisions ont du vous plonger dans une embarrassante perplexité. Nous sommes convaincus qu'il y aura gêne dans vos Syndicats, lorsqu'il faudra dire aux ouvriers sans opinion prononcée, tout aussi bien qu'aux travailleurs radicaux ou libertaires, aux ouvriers syndicalistes désintéressés, que la Fédération du textile va, désormais s'occuper de politique, faire de l'agitation syndicalo-électorale, dépenser le meilleur de ses forces à soutenir tels candidats contre tels autres, et limiter son action dite ouvrière et économique à la transmission au Parti socialiste unifié, des vœux et desiderata de vos organisations.

En décidant de mettre la Fédération en rapports constants avec le Conseil national du P.S.U., soit par le moyen d'une organisation permanente, soit par des délégations temporaires, le Congrès, sous l'instigation du Comité fédéral, a commis une grosse faute. En établissant un système de relations continues entre les Syndicats et un parti politique, cette assemblée de vos délégués proclamait que dorénavant il n'y aura place dans ces syndicats que pour les adhérents ou électeurs de ce parti. Et elle invitait implicitement tous les autres travailleurs à s'en retirer.

Cette faute, source néfaste de discorde et de divisions dans les Syndicats, ne doit pas pouvoir vous être imputée, c'est par erreur qu'on la dit conséquente à votre volonté. Il n'est pas possible en effet, que vous ayez, avant le congrès, discuté la question au fond, et assez sérieusement pour en prévoir une solution dans le sens et dans la forme de celle qui a été voulue à Tourcoing, ni les désordres syndicaux qui peuvent en résulter.

Vous êtes trop sincèrement syndicalistes, trop soucieux de l'autonomie syndicale et de votre liberté d'action, pour avoir laissé sciemment mettre vos syndicats à la remorque d'un parti, et introduire la politique aux dissensions élec-

torales dans vos organisations d'intérêt, politiquement éclectiques. Vous savez trop bien que les travailleurs n'ont toujours obtenu des patrons que ce qu'ils savaient exiger et prendre; vous savez trop bien que l'ouvrier ne doit compter que sur lui-même s'il veut s'émanciper et vivre mieux, pour avoir voulu annihiler l'action ouvrière spécifique en plaçant vos syndicats et votre devenir à la merci des forbans de la politique.

Vous êtes, cependant, censés vouloir le contraire et on a dit, avant et après le Congrès de Tourcoing, que vous demandiez à tous les syndicats de France de faire ce que vous entendiez faire vous-mêmes: de lier leurs destinées à celle de l'Unité socialiste parlementaire.

On l'a dit avant Tourcoing, nous le répétons. En effet votre Comité fédéral disposant d'éléments de domination et de prérogatives qu'il serait trop long de discuter ici, s'est permis de faire inscrire en votre nom - deux mois avant que vous puissiez en discuter - à l'ordre du jour du Congrès d'Amiens, la fameuse proposition tendant à établir des rapports entre la Confédérafion et le P.S.U. Sachant qu'ils iraient à Tourcoing, comme à Amiens d'ailleurs, les poches bourrues de mandats, et sûrs de l'appui des gros Syndicats socialistes du Nord - syndicats composés d'ouvriers appartenant à toutes les corporations: textile, bâtiment, mouleurs, débitants, etc..., - vos représentants fédéraux s'autorisèrent ipso-facto, selon leur bonne volonté, à considérer comme acquis le vote qui allait mettre la Fédération et les Syndicats textiles sous la dépendance des négriers de la politique, et ils jetaient, toujours en votre nom, le brandon de discorde parmi toutes les organisations du pays.

On l'a dit après Tourcoing. On a crié aux prolétaires de toutes les parties du monde que vous aviez décidé, à la majorité de 45 syndicats contre 23, d'entrer en rapports constants avec le P.S.U. Ce qui n'a pas été montré, c'est la manière dont on s'est servi pour obtenir ce vote. Le cumul des mandats des syndicats sincères mais naïfs, imprudents ou mal renseignés a permis au Comité fédéral de se forger sa prétendue majorité. Qu'on en juge: pour les 45 syndicats, Renard avait 12 mandats; Inghels en avait 9; Lepers en avait 4; etc... Le vote ainsi obtenu est un vote de surprise qui, à nos yeux, ne peut avoir aucune signification. Etant donnés les sentiments que nous vous connaissons, il est permis de dire qu'un référendum, organisé sur cette question dans la Fédération, ne donnerait plus aux «divisionnistes» du Nord la majorité anormale dont ils se targuent insolemment aujourd'hui et dont ils ne pourraient ainsi abuser plus longtemps. C'est d'ailleurs par un référendum qu'il eût fallu prendre l'avis des syndicats fédérés sur cette question néfaste de l'introduction de la politique dans leur sein. Puisqu'on ne l'a pas fait avant le congrès de Tourcoing, nous allons, nous, le faire, avant celui d'Amiens où il faudra montrer que s'il y a, dans la Fédération textile, des syndicats politiciens, il en reste cependant qui veulent rester «Syndicalistes» et indépendants de toute secte comme de tout parti.

Camarades du Textile,

Au moment où votre Fédération, malgré l'opportunisme de sa direction, allait être à même, par le nombre important de ses organisations adhérentes, de vous rendre quelques services, on dénature son action, on va la prostituer aux marlous politiciens.

Au moment où l'action de la Confédération générale du Travail commence à porter ses fruits, au moment où elle a, en conséquence, le plus besoin d'être soutenue et renforcée, afin que les réformes, qu'elle amène, puissent entrer dans la pratique, on va tenter de la détruire.

Si vous le permettez, si vous laissez faire le Comité exécutif de votre Fédération, c'est désormais une affaire entendue, en toute circonstance et à toute occasion, des politiciens étrangers à votre corporation, et souvent à votre classe, se mêleront à vos affaires; votre organisation fédérale sera mise en tutelle et marchera dans le sillage - voire sous la direction - du P.S. Les travailleurs non unifiés seront placés dans l'obligation d'abandonner votre cause et de déserter vos Syndicats.

Disons-le, ce n'est pas là le but que vous vous êtes assignés en vous organisant corporativement; ce n'est pas là cette besogne tant promise en faveur de l'union de tous les exploités contre tous les exploiteurs, union essentiellement indispensable à l'œuvre d'amélioration de votre sort. Ce n'est pas là faire du syndicalisme, vous le direz, ce n'est pas là ce que vous voulez.

Vous direz cela et dissiperez ainsi le brouillard équivoque dans lequel on voulait vous perdre.

Si vous ne disiez pas que vous êtes pour l'autonomie des syndicats et pour l'indépendance de leur action, ce serait désespérant. Oui, ce serait douter à jamais de toute possibilité de suppression du salariat, de libération de votre classe misérablement asservie, s'il suffisait d'un peu de ruse politicienne pour réussir, en un temps donné, à vous faire dévier un mouvement prolétarien de rénovation sociale, que ni les patrons

ultra-millionnaires, ni les gouvernants à poigne ou roublards, n'avaient pu canaliser jusque-là.

Mais vous vous direz que «l'Emancipation des Travailleurs ne peut être que l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes» et vous ne serez pas victimes du mirage de la politique. Le salut est en vous, vous n'aurez de confiance qu'en vous-mêmes. Vous n'avez pas dans les syndicats, à discuter la question de savoir si les députés de tel parti sont plus aptes que les autres à la défeuse de vos intérêts. Vous ne voulez laisser le soin de cette défense à d'autres qu'à vous-mêmes.

N'est-ce pas là, Camarades, ce que vous pensez? Si, n'est-ce pas. Eh bien, dites-le donc bien haut pour qu'on sache bien que vous n'êtes plus les «taillables et corvéables à merci».

Pour vous, comme pour nous, le syndicat est une organisation de sauvegarde et de libération. C'est le «Cercle d'Etudes» et le «Comité d'action» du prolétariat, le centre nerveux du mouvement ouvrier. C'est par l'organisation et la lutte syndicales que nous entendons aller vers la liberté et le bien-être, ce n'est que par là, d'ailleurs, que nous croyons qu'il sera possible d'y arriver.

C'est ce syndicalisme-là, celui dont les principes furent posés par la Confédération générale du Travail, que nous voulons défendre contre ceux qui, par la division, voudraient les domestiquer. C'est ce syndicalisme là que nous vous adjurons de ne point trahir.

Il vous appartient, Camarades, de dire le dernier mot dans une affaire qui passionne tous les travailleurs. Il vous appartient de dire comment vous entendez voir mener et mener vous mêmes l'Action syndicale dans le Textile. Si vous consentez à ce que cette action soit liée et fatalement subordonnée aux questions électorales; si vous êtes prêts à faire du syndicalisme en même temps que l'arme de combat des batailles économiques, le bélier puissant dont vous vous serviez pour démolir les dernières bastilles et vous sauver du dernier esclavage: le Salariat.

Nous attendons votre réponse.

Pour le Syndicat,

*Le Secrétaire: **Ch.Dhooghe**.*

Voilà, camarades, ce que nous avons envoyé avec la circulaire que voici.

Je tiens à montrer combien le camarade Pouget a été prudent.

La partie relative à la démission du syndicat de la Fédération n'a pas été insérée dans la *Voix du Peuple*. Je reconnais l'action syndicale et coopérative, mais je dénie les bienfaits de l'action politique. Il faut remarquer la qualité des intentions des camarades du Nord, pour leur proposition. Les termes de notre circulaire ne s'adressent à aucun des syndiqués du Nord. Il y a beaucoup de volonté dans la proposition, il n'y a pas de raisons. Il critique l'emploi des 25.000 francs accusés par Renard pour l'action politique. Renard s'est escrimé ici à vouloir unir des choses qui ne le pouvaient pas. L'union ne pourrait servir qu'à avantager exclusivement la politique et à lui subordonner l'action syndicale.

Les résultats obtenus par les camarades dunkerquois l'ont été parce qu'ils furent énergiques dans leurs revendications.

L'action ouvrière est jugée nécessaire, indispensable au prolétariat pour obtenir son émancipation.

Il y aurait danger à établir quelque rapport que ce soit entre la C.G.T, et les partis politiques; il fait allusion aux paroles de Guesde. Aucun parti n'a été aussi partisan de l'action légale que le parti socialiste. Nous pouvons craindre que notre action soit subordonnée si nous faisions alliance avec vous.

Vous nous dites que vous ne faites pas de politique, mais tout ce qui ne tend pas à exercer les forces particulières du prolétariat pour la lutte des classes, ne peut que lui être funeste. Pour nous syndicalistes, il faut surtout exercer l'initiative ouvrière.

Nous qui savons les forces dont dispose la bourgeoisie et sachant l'existence du prolétariat dans cette société, il nous semble qu'il y a un antagonisme irréductible entre ces deux classes. S'il fallait sous prétexte que notre patron est notre ennemi ne pas négocier avec lui nous n'obtiendrions jamais aucun résultats.

Ce qu'il faut surtout discuter ici c'est de l'utilité ou de la non utilité des relations avec l'Etat. Les libertaires ne veulent pas qu'une tierce personne vienne s'occuper de leurs affaires. S'il nous fallait faire une résolution et accepter le concours de l'Etat, nous resterions couchés. Si nous étions en action de révolution - il faudrait que le prolétariat n'ait qu'à compter sur lui-même.

Je regrette que nos camarades du Nord ne songent pas à cette éducation ouvrière.

Je ne ferai pas d'exorde; je ne conclurai pas sans vous dire: Si vous voulez que vos organisations restent des organisations de lutte, vous ne le ferez pas en y introduisant de la politique.

Je demande au Congrès ce que nous ferons, si vous ne serez pas un arbitre entre nous, car nous allons être contraints de quitter la Fédération, Insistez auprès de nos camarades du Textile pour

qu'ils fassent servir leur action à l'émancipation économique de nos camarades. A Roubaix, la situation est épouvantable pour la plupart des ouvriers. Faites donc l'accord entre nous.

Tillet dit qu'il vient, au nom de la *Fédération de la Céramique,* présenter une proposition qui diffère quelque peu de celle du Textile; mais avant il tient à déclarer, afin de dissiper certaines insinuations qui se sont produites concernant une décision du *Congrès de la Céramique*, tenu en juillet dernier, repoussant à l'unanimité toute immixtion politique dans les syndicats.

Il est vrai que cette décision a été prise, mais non au sujet de la question du Textile, mais bien au sujet d'un paragraphe que nos camarades céramistes allemands nous proposaient d'insérer dans les statuts internationaux, et qui disait que les Fédérations nationales adhérentes au *Secrétariat international* devraient respecter et suivre les décisions des *Congrès internationaux socialistes*.

Tandis que la proposition du Textile n'a été présentée et discutée qu'au sein de la Fédération et organisations y adhérant, où la majorité s'est prononcée pour différer de celle du Textile, la considérant comme prématurée et pas assez comprise dans les masses du prolétariat.

Puis il dit que dans la proposition qu'il présente au nom de la Fédération, il reste bien entendu que toute immixtion politique, quelle qu'elle soit, ne devra pas se produire au sein des organisations, en un mot que les deux organismes devront faire leur action parallèlement l'une de l'autre, sans toutefois se confondre, c'est-à-dire qu'il pourra y avoir entre elles une entente et non unité.

Il donne lecture de la proposition:

PROPOSITION PRÉSENTÉE AU CONGRÈS PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA CÉRAMIQUE SUR LA QUESTION DES RAPPORTS DE LA C. G. T. ET DES PARTIS POLITIQUES.

«Le Congrès confédéral d'Amiens:

Considérant que les organisations syndicales poursuivent l'établissement d'une législation qui améliore les conditions de travail et qui perfectionne les moyens de lutte du prolétariat.

Considérant, d'autre part, que si la pression, l'action directe, exercées par les syndicats sur les pouvoirs publics ont une valeur indiscutable, il est au moins aussi vrai qu'elles ne saurait être suffisantes et que l'action menée au sein même des assemblées qui ont pouvoir de légiférer est un complément nécessaire que, seul un parti politique est en état de fournir;

Considérant que le parti socialiste - organisation politique du prolétariat - poursuit la réalisation des revendications syndicales et seconde la classe ouvrière dans les luttes qu'elle soutient contre le patronat; qu'il est donc le parti qui mène cette action complémentaire;

Le Congrès se prononce en faveur d'un rapprochement entre la Confédération générale du travail et le parti socialiste. Il décide que chaque fois que les deux organisations seront d'accord sur le but à atteindre, l'action des syndicats pourra se combiner temporairement, par voie de délégation avec celle du parti socialiste, sans que ces deux organismes puissent jamais se confondre.

Le Congrès, malgré son désir d'entente, croit cependant prématurée la réglementation des rapports entre les deux organisations par la création d'un organisme quelconque, et préfère s'en remettre aux événements du soin de préparer celui qui sera le meilleur, parce qu'il sortira des faits eux-mêmes.

D'ailleurs, le Congrès, constatant que dans maintes circonstances et dans de nombreux centres l'entente existe, ou est en voie de réalisation, enregistre avec plaisir cette tendance vers l'harmonie des efforts; fait des vœux pour qu'elle s'accentue et décide d'attendre pour la création du rouage qui faciliterait les rapports de la Confédération générale du travail avec le parti socialiste, le moment ou l'entente entrée définitivement dans les mœurs se sera imposée à tous comme une nécessité évidente.

En attendant, et dans l'espoir que le parti socialiste usera de réciprocité, le congrès demande aux militants de mettre fin à des polémiques qui, en divisant les forces ouvrières, en lassant les énergies, servent seulement les intérêts du patronat et du capitalisme».

*Le délégué, **J. Tillet**.*

Bousquet critique la discussion établie par Renard. Il trouve qu'on ne fait pas de politique à la C.G.T. Renard a parlé des lois ouvrières.

Nous sommes tous nés sous toutes et nous subissons toutes les lois capitalistes. Je dis avec Dhooghe que nous ne pouvons pas discuter avec le pouvoir législatif. La politique est impossible dans le Syndicat où les camarades viennent par intérêt ou par éducation. Si on y faisait de la politique, les militants seuls y resteraient. Le parti socialiste m'a fait ce que je suis. Guesde disait que tout homme qui est incapable de défendre

ses intérêts professionnels est incapable de défendre des intérêts collectifs. Je conteste au parti socialiste de faire une transformation du système économique actuel parce qu'il n'est pas essentiellement un parti de classe comme l'est le parti syndical. Il y a dans ce parti une anti-thèse de classe, parce que chez nous, dans les syndicats rouges, nous n'acceptons que des salariés.

Le parti socialiste comprenant des patrons dans son sein, nous ne pouvons faire alliance avec lui. Rappelez-vous la division qui existait à la Bourse du Travail, dans les diverses écoles socialistes. L'accouplement est prématuré car on risquerait de réveiller des haines qui ne seraient pas profitables qu'à la bourgeoisie, les socialistes auraient à faire une œuvre de salubrité. Renard a encore dit que l'anti-militarisme était une question politique; mais, dans toutes les grèves, nous trouvons des soldats contre nous. Nous sommes obligés de prendre des décisions contre cet état de fait. Voilà pourquoi la question anti-militariste n'est pas politique, mais économique. Nous ne voulons plus faire de révolution politique (où nous ne faisons que changer de maîtres), mais une révolution économique. Les syndicats ne doivent pas rester dans la légalité. Le syndicat ne doit pas être une œuvre de conservation sociale, mais une oeuvre de destruction capitaliste. Il est nécessaire de sortir de la légalité, car la classe capitaliste met immédiatement ses tribunaux au service de la légalité; plus un état est corrompu, plus on y fait de lois.

Au début de la C.G.T., les socialistes n'avaient pas tant de sollicitude pour la classe ouvrière. Nous avons le droit de nous méfier; nous sommes une force, on compte avec nous; nous sommes d'accord et nous ne faisons pas cet accouplement prématuré.

Il termine en lisant l'ordre du jour suivant:

«Considérant que tous les partis politiques, même le Parti socialiste unifié, ne sont, avant tout, que des groupements d'opinions ayant un but primordial, celui de faire élire des membres au Parlement;

Que dans ces groupes d'affinités, la lutte de classe, base fondamentale du syndicalisme révolutionnaire s'y trouve anéantie par le fait que, patrons millionnaires et prolétaires affamés s'y rencontrent forcément d'accord, parce que, combattant au même plan pour un programme commun;

Tandis que le syndicat, groupement exclusivement d'intérêts, ne réunit que les éléments d'une même classe en vue d'une transformation économique, primant toute opinion philosophique, et qui supprimera la classe exploitrice et dirigeante;

Attendu qu'il découle clairement de ces constatations qu'il existe un antagonisme profond qui s'oppose à toute relation, à toute entente réciproque entre le syndicat ouvrier révolutionnaire et le parti politique;

Le Congrès, vu les articles fondamentaux de la Confédération générale du Travail et la neutralité politique que doit conserver tout syndicat confédéré, se prononce catégoriquement contre tout rapprochement ou rapports, quels qu'ils soient, entre la C.G.T. et un parti politique quelconque».

***Amédée Bousquet**, Boulangers de la Seine, Boulangers d'Angers, Boulangers de Grenoble, Boulangers de Corbeil-Essonnes, Meuniers de Corbeil-Essonnes, Meuniers de la Seine, Cuisiniers de Toulouse, Liquoristes de Marseille, Boulangers de Bordeaux; **Antourville**, Encanteurs de Bordeaux, Chocolatiers de Noisel, Charcutiers de la Seine, Dames de cafés-restaurants.*

Niel: Je déclare, dès le début, que je serai un peu long et je m'en excuse devant le Congrès. Il m'est impossible de dire en peu de temps tout ce que j'ai à dire contre la proposition du Textile, et j'espère que le Congrès voudra bien être assez indulgent pour me supporter jusqu'au bout.

La question que nous discutons en ce moment est certainement la plus importante qui touche au syndicalisme. C'est la question des questions, peut-on dire, puisqu'elle passionne le prolétariat depuis ses premières tentatives d'organisation et qu'elle se pose simultanément dans tous les pays du monde. Elle met à découvert les points les plus délicats de la lutte que le prolétariat est obligé de mener pour s'émanciper, et pose ainsi la question même du syndicalisme sous tous ses aspects.

Il faut se réjouir que cette question ait été posée. Le prolétariat est mûr pour aborder toutes les discussions, même les plus épineuses, et le premier avantage de celle-ci, c'est qu'elle nous aura obligés, les uns et les autres, à préciser la doctrine syndicale, peut-être même à créer la doctrine syndicale, jusqu'ici plus virtuellement consentie que réellement pratiquée.

Cette question n'est pas nouvelle. Elle est née, pour ainsi dire, avec le manifeste communiste d'Engels et Karl Marx, publié en 1848. Ce manifeste proclame la nécessité de la lutte politique, et c'est cette opinion que la lutte politique est supérieure à tous les autres moyens d'action,

que nous retrouvons dans toute l'histoire du marxisme ou dans toute la vie du guesdisme qui prétend la continuer.

Dans les statuts de l'*Internationale,* rédigés sous la dictée, pour ainsi dire, de Marx, en 1865, à Londres, il est dit que les travailleurs doivent se servir de l'action politique. Bakounine et sa fraction combattent ces statuts et leur esprit politique, et cela amène dans l'*Internationale* tellement de conflits, que cette merveilleuse association en meurt. De 1876 à 1886, les Congrès ouvriers sont exclusivement politiques, c'est le triomphe du guesdisme. De 1886 à 1895, les syndicats s'étant multipliés et fédérés; tiennent des Congrès économiques; mais leur esprit, grâce aux guesdistes qui veulent absolument subordonner l'action syndicale à l'action électorale, est surtout politique. Ceci amène une nouvelle scission, à Nantes, en 1894. En 1896, se tient à Londres le Congrès historique où furent aux prises les politiciens et les syndicalistes. On se rappelle avec quel dédain Guesde lui-même traitait les syndicats à ce Congrès, quand il disait: *«Pour faire un syndicat? Peuh! c'est pas difficile: il suffit d'acheter un timbre en caoutchouc de 25 sous!»*.

Enfin, aujourd'hui, en 1906, la même question revient, posée encore par un guesdiste. Si j'avais eu quelques doutes sur les intentions de Renard, la persistance et l'obstination avec lesquelles les guesdistes ont toujours essayé de subordonner l'action syndicale, me convaincraient suffisamment. Mais aujourd'hui, le syndicalisme est plus fort que jamais. Il peut subir sans crainte ce nouvel assaut, comme aussi il est obligé d'indiquer de quelle façon il entend vivre en dehors et à côté des partis politiques.

Une voix: Il n'y a plus de parti guesdiste.

Niel: C'est possible, mais il y a encore des guesdistes, et c'est sans la moindre haine, sans le moindre sentiment de mépris à leur égard, que j'expose ce qui a été toujours leur tactique en matière d'action ouvrière.

Du reste, comment pourrais-je en vouloir à ceux qui ne pensent pas ou qui n'agissent pas comme moi? Qui peut dire qu'il n'y a qu'un moyen d'émancipation, et qui peut dire quel est celui-là? Je dis même mieux: n'y aurait-il, théoriquement, qu'un seul moyen efficace, que je vous mets au défi de l'employer tous; la vie n'est pas faite d'uniformité, mais de variété à l'infini. Il y a autant de tempéraments; d'aptitudes et de goûts, presque, qu'il y a d'individus sur la terre. Et vous voudriez que tous ces différents hommes agissent de la même façon?

Non, il peut y avoir,, il y a plusieurs moyens d'émancipation. Le syndicalisme en est un comme un autre, meilleur que d'autres, certainement, qui peut même se produire sans le concours des autres, mais qui n'exclut pas les autres.

Pour discuter, ici, impartialement cette question, il est indispensable que, pour un instant nous nous dépouillions, autant que possible, de nos passions politiques. Rien n'est plus difficile que de parler de cela entre militants, parce que les militants ont une tendance naturelle à obéir à leurs passions politiques, plutôt qu'à la froide raison. Ensuite, il faut nous transporter par la pensée au sein même de nos organisations, où nous verrons que si nous sommes parvenus nous-mêmes au point d'arrivée du syndicalisme, beaucoup de nos collègues, ne sont encore qu'au point de départ, et cela nous inspirera d'utiles réflexions sur les dangers que nous ferions courir au syndicalisme en voulant le confondre avec le parti qui inspire nos diverses passions politiques.

D'abord, qu'est-ce que le syndicalisme?

On peut dire que le syndicalisme est une forme d'action employée par des malades contre le mal - plus exactement par les ouvriers contre les patrons. Le mal, c'est les patrons, c'est-à-dire le patronat, le capitalisme et tout ce qui on découle. Les malades, ce sont les ouvriers. Or, comme on est ouvrier avant d'être citoyen, on trouve chez le salarié l'individu économique avant l'individu politique. Ce qui fait que si sur le terrain politique tous les citoyens politiques ne se ressemblent pas encore, sur le terrain économique tous les ouvriers se ressemblent déjà. Et cela explique que, si l'union de tous les citoyens est encore très difficile, l'association de tous les ouvriers est très possible.

Je m'excuse d'avoir l'air de faire un cours de syndicalisme à des militants qui en savent tous autant que moi. Mais l'occasion est trop belle pour que chacun ici, n'essaie pas de faire comprendre de quelle façon il conçoit le syndicalisme, avec sa forme particulière et ses arguments particuliers.

Le mal dont souffrent tous ces malades, c'est l'injustice sociale qui découle de l'exploitation de l'homme par l'homme, base du régime capitaliste; ce mal frappe tous les ouvriers d'une façon égale.

Quand un patron veut diminuer les salaires à ses ouvriers, il ne les diminue pas d'un sou à ses ouvriers réactionnaires, de deux sous aux républicains, de trois sous aux socialistes, de quatre sous aux anarchistes, de cinq sous aux croyants, de six

sous aux athées, etc... Il les diminue d'une façon égale à tous ses ouvriers, quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses, et c'est cette égalité dans le mal qui les atteint, qui leur fait un devoir de se solidariser sur un terrain où les différences politiques ou religieuses ne les empêcheront pas de se rencontrer. Ce terrain, c'est tout simplement le syndicalisme, puisqu'aussi bien le syndicalisme a pour objet de s'occuper de la question des salaires.

Une fois réunis sur ce terrain de neutralité absolue, les ouvriers lutteront ensemble pour résister à une baisse des salaires ou pour en obtenir une hausse; pour résister à toute augmentation de la journée de travail ou pour en obtenir une diminution; pour faire obtenir des règlements d'atelier ou des conditions de travail donnant plus de bien-être et plus de liberté; pour faire respecter leur dignité toujours menacée par l'arrogance de ceux qui ont un coffre-fort dans la tête à la place du cerveau. Enfin, comme cette lutte leur permettra de voir bientôt l'antagonisme irréductible qui sépare les exploiteurs des exploités, l'impossibilité d'en finir jamais si ça ne change pas, ils orienteront leurs luttes vers une transformation sociale, ce qui leur permettra de mettre dans leurs statuts généraux: *«Suppression du salariat et du patronat»*.

L'action syndicale est donc celle qui s'exerce sur le terrain économique, par tous les ouvriers, contre le mal économique. Ce n'est pas autre chose que l'action directe sous toutes ses formes et tous ses caractères de calme ou de bruits de modération ou de violence; c'est la pure lutte de classes. Et maintenant, qu'est-ce que l'action politique? L'action politique, c'est celle qui est inspirée par les préoccupations morales des citoyens, qui voudraient établir entre les hommes des relations sociales conformes à leurs désirs.

Elle est exercée par ceux qui croient que les rapports entre les hommes ne pourront jamais être réglés sans l'Etat; par ceux qui croient que les réformes ne peuvent venir que de la loi; par ceux qui affirment l'impossibilité de transformer la société sans faire la conquête des pouvoirs publics par ceux qui veulent aider leur action économique par l'action de la loi; enfin, même par ceux qui cherchent dans une lutte contre tous les Etats, la solution à tous les problèmes de la sociologie.

Cette forme d'action n'oppose pas nécessairement toujours les hommes des classes différentes. Les groupements qui en découlent sont des groupements d'affinités, beaucoup plus que des groupements d'intérêt social immédiat. C'est ainsi que, sur ce terrain, il peut y avoir des patrons avec des ouvriers, des bourgeois avec des socialistes, des millionnaires avec des pauvres, des riches avec des anarchistes.

Considérée donc, de ce côté, l'action des ouvriers peut se morceler en autant de fractions qu'il y a de conceptions politiques, car si l'accord est facile entr'eux sur la nécessité de se grouper tous contre le mal patronal qui les frappe présentement, il est beaucoup plus difficile sur la nécessité d'une transformation sociale.

Voilà les deux actions avec leur caractère particulier et leurs différences. Peut-on les associer et contracter entre elles une alliance? Ici se pose le point culminant du débat.

La conscience politique du prolétariat, quel que soit le degré de son développement et de sa clarté, est antérieure à sa conscience économique, La confiance des ouvriers en les moyens politiques est plus ancienne, et encore aujourd'hui plus étendue - plus étendue quant au nombre - que leur confiance en les moyens économiques. Si, quand le syndicalisme est né dans sa forme et son esprit actuels, il avait trouvé une classe ouvrière unanimement d'accord sur la forme politique de son action, la question serait vite tranchée. Le syndicalisme pourrait contracter l'alliance avec cette forme politique commune à tous les travailleurs, et il n'y aurait alors aucun danger de division ou de scission.

Mais quand notre syndicalisme est venu au monde, il a trouvé la classe ouvrière déjà éparpillée dans divers courants politiques, et ce qui rend son action délicate, ce qui constitue le propre de son caractère particulier, c'est qu'il a à opérer son œuvre au milieu de tous ces ouvriers essaimés dans tant de milieux politiques différents.

Si donc vous alliez le syndicalisme à un courant politique quelconque, étant donnée l'extrême susceptibilité des passions politiques, vous écartez, par là-même tous les ouvriers des autres courants politiques, et le syndicalisme manque totalement son but.

D'ailleurs, avec quel courant politique faut-il faire l'alliance? Avec, celui dont l'idéal est le même que l'idéal syndical, nous répondent les socialistes du Textile. Et c'est cette communauté d'idéal, ajoutent-ils, qui implique la communauté d'action et l'entente organisée.

La communauté d'idéal existe, sans doute, entre les syndicalistes parvenus au point d'arrivée, dont l'éducation sociale est à peu près complète, c'est-à-dire, entre les militants du syndicalisme et le socialisme. Mais nous savons

tous que cette communauté d'idéal n'est pas partagée encore par de nombreux syndiqués et ce sont ceux-là qui m'intéressent et que je serais désolé de voir sortir de nos organisations, car j'ai la conviction que si nous savons les y maintenir par une sage neutralité politique dans notre attitude, avant peu de temps ils aboutiront à notre but et partageront notre idéal.

Mais, du reste, il n'y a pas, en politique, que les socialistes qui partagent notre idéal. Il y a aussi les anarchistes. Et que diraient les socialistes si l'on venait proposer, aujourd'hui, une alliance du syndicalisme avec l'anarchisme?

Coupat: Elle est déjà faite, celle-là, citoyen Niel.

Niel: Si elle est faite, je le déplore; et tous mes efforts n'auront pas d'autre objet que de la défaire.

Il y a aussi des *Universités populaires* qui orientent leur éducation vers notre but. Il y a enfin un coopératisme qui poursuit le même but que le syndicalisme. Pourquoi ferait-on l'alliance avec les socialistes parlementaires seuls plutôt qu'avec les autres?

Je sais bien qu'il y a certains socialistes qui verraient aussi d'un bon œil un accord entre la Confédération et la *Bourse des coopératives*. Il y en a même qui, à l'instar des Belges - et le Nord n'est-il pas limitrophe de la Belgique? - affirment que l'action du travailleur doit s'exercer simultanément dans le syndicat, dans le groupe politique socialiste et dans la coopérative à base politique. C'est l'opinion du citoyen Jégou qui, dans une assemblée de la *Bourse des coopératives socialistes*, disait que l'on ne ferait rien tant que ces trois actions ne seraient pas officiellement associées, et qui disait qu'il porterait cette question au *Congrès socialiste* de Limoges.

J'en profite, camarades, pour vous mettre en garde contre la proposition d'entente avec la *Bourse des coopératives socialistes*, proposition portée à notre propre Congrès et qui est de nature, il me semble, à éveiller quelques soupçons. Il semble qu'il y a là un moyen indirect de faire au syndicalisme la déviation qu'il sera impossible de lui faire faire avec le parti socialiste.

Ces mêmes camarades ajoutent: *«Le socialisme est un arbre dont les fruits s'appellent: syndicalisme, groupe politique et coopérative»*. Il résulterait de cela qu'on ne pourrait être ni syndiqué, ni coopérateur, sans avoir déjà une claire conscience socialiste. Je crois que l'image serait beaucoup plus exacte, renversée: le socialisme est le fruit d'une bonne éducation préalable dans le syndicat, dans la coopérative et dans le groupe d'opinion. Mais le jour me paraît encore loin où nous pourrons manger ce fruit.

Renard: Dans le Nord, cela est déjà fait.

Niel: Et puis, je pose cette question à Renard: Pourquoi voulez-vous faire l'alliance et non la fusion? Si l'alliance est possible, la fusion complète l'est aussi. En effet, l'alliance n'est possible, nous l'avons vu, qu'à la condition que tous les travailleurs, ou tous les syndiqués, soient socialistes. Si tous les travailleurs sont socialistes, voulez-vous me dire à quoi serviraient, l'un à côté de l'autre, deux groupements ayant mêmes éléments, même caractère, même esprit? Il n'y a qu'à les fondre l'un dans l'autre et n'en faire qu'un. Ce sera bien plus simple.

Or, vous n'osez pas demander la fusion, parce que vous la sentez impossible. Pour les mêmes raisons, j'affirme que l'alliance est aussi impossible. Vous reconnaissez vous-même que tous les syndiqués ne sont pas encore socialistes, et que les deux actions distinctes sont utiles. Dans l'intérêt de votre thèse, l'alliance n'est pas plus possible que la fusion, parce qu'elle chasserait de bons éléments des syndicats, et l'action syndicale en serait fortement anémiée. Au contraire, n'y a-t-il pas intérêt socialiste, et même révolutionnaire ou anarchiste, à ce que le syndicat puisse recueillir dans son sein le plus grand nombre possible d'ouvriers?

L'alliance est donc impossible avec le courant socialiste, comme avec tout autre courant politique.

Mais si l'on ne peut pas créer l'état d'alliance avec le parti socialiste, doit-on créer ou entretenir à son égard l'état de guerre?

Ce n'est pas un secret pour personne qu'il y a guerre, actuellement, entre les deux éléments syndicalistes les plus militants: socialistes et anarchistes. S'il en fallait une preuve nouvelle à toutes celles que je vais donner, on la trouverait dans certaines attitudes et dans certaines paroles de ce Congrès même.

Quand nous nous tournons du côté des anarchistes, on nous dit: *«Ce sont les socialistes qui ont commencé!»*. Et quand nous nous tournons du côté des socialistes, on nous répond: *«Ce sont les anarchistes qui ont commencé!»*. Qui a commencé exactement? Je n'en sais rien; et bien malin serait celui qui le pourrait dire. Cette question, c'est l'éternel casse-tête philosophique de la poule et de l'œuf. Est-ce la poule

qui a fait l'œuf? Est-ce l'œuf qui a fait la poule? Je ne me charge pas de le débrouiller. Il me suffit de constater que l'état de guerre est un fait, pour affirmer que ce serait un crime ouvrier de le continuer; ne pouvant déterminer qui l'a déclarée le premier, il faut absolument, dans l'intérêt supérieur du syndicalisme, que les deux adversaires déposent les armes en même temps.

Les anarchistes entretiennent l'état de guerre, quand ils font de la propagande abstentionniste dans les syndicats. Cette propagande abstentionniste est tellement considérée par les libertaires comme l'exercice d'une opinion politique, que l'un d'eux, ici présent, et non des moins sympathiques, le camarade Monatte, disait hier qu'on avait tort de leur reprocher d'être allé faire de la politique anarchiste dans le Nord, *«puisqu'ils n'y étaient pas allés faire de la propagande anti-électorale»*.

Ils expliquent le droit de faire cette propagande abstentionniste en disant que leur politique est de principe pur et non de personnes. Que diraient-ils si, en période électorale, et sans s'occuper le moins du monde des candidats, les socialistes, ou les républicains, ou les réactionnaires qu'il peut y avoir dans les syndicats, proposaient au syndicat une simple discussion de principe des divers programmes politiques?

Les anarchistes entretiennent encore la guerre, quand ils décident ou proposent, avant même de savoir quelle conduite ils tiendront, que tous les syndiqués ayant un mandat politique quelconque, seront exclus de tous les postes de confiance dans le syndicat. Je connais pourtant, certains ouvriers, conseillers municipaux, qui font d'excellents fonctionnaires syndicaux. Et ce n'est pas parce que Basly aura eu une attitude dans le syndicalisme minier, qu'il faut jeter l'anathème sur tous ceux de nos camarades ouvriers qui auront un mandat politique. *«C'est une mesure préventive»*, disent les libertaires, sans se douter peut-être, de tout ce qu'il y a de contradictoire dans ces paroles, pour des hommes qui se plaignent toujours - avec raison - des mesures préventives que les gouvernements prennent souvent contre eux...

La guerre est aussi entretenue par les libertaires, quand ils lancent l'épithète de *«politiciens»* à tout propos; comme la suprême flétrissure à l'adresse de camarades qui ont encore une foi sincère en la politique.

Un délégué: A vous entendre, on dirait qu'il n'y a que les anarchistes qui soient coupables de tous les méfaits.

Niel: N'ayez pas peur, le tour des socialistes va venir!

Le Président: N'interrompez pas l'orateur, si vous voulez qu'il puisse distribuer aussi aux socialistes leur volée de bois vert.

Niel: Enfin, les anarchistes entretiennent la guerre, quand ils insultent tous les élus politiques, après s'être servis d'eux pour obtenir des subventions ou des faveurs pour eux ou leurs amis.

Ces camarades prétendent justifier leur attitude en disant que le syndicalisme suffit à tout, et que puisqu'ils consacrent eux-mêmes toute leur activité au syndicalisme, les autres n'ont qu'à faire comme eux et envoyer toute leur politique à la balançoire.

Il serait bon, pourtant, qu'ils se missent d'accord entre eux. L'un d'eux, après avoir narré un fait divers quelconque, écrivait dans un des derniers numéros du *Libertaire: «Ce qui prouve, une fois de plus, que l'éducation économique que donnent les syndicalistes ne saurait suffire à préparer des hommes nouveaux, totalement libérés des préjugés sociaux soigneusement entretenus par l'État, l'Église et l'École dans les cerveaux des malheureux»*.

Ce libertaire affirme donc que le syndicalisme ne saurait suffire et que le travailleur doit compléter son éducation ailleurs. Mais alors, chacun doit être libre de compléter son éducation dans le groupe socialiste, le groupe libertaire ou ailleurs. Dans sa misère sociale, l'ouvrier est pris par le ventre, par le cœur et par l'esprit. Que le syndicalisme ait pour principal et plus immédiat objet de lui permettre de se défendre contre la misère du ventre - la plus sensible de toutes - c'est entendu. Mais on ne doit rien reprocher à celui qui cherche à se garantir ailleurs contre les misères du cœur ou de l'esprit. Mais les socialistes aussi entretiennent la guerre.

Ils l'entretiennent quand ils perpétuent l'œuvre de division de leurs devanciers, en tentant par tous les moyens de noyer le syndicalisme dans leur politique particulière. Ils ne peuvent pas dire qu'ils ne sont pas conscients de la gravité de leur acte, eux qui savent que tous les syndiqués ne sont pas socialistes.

Ils l'entretiennent aussi, quand ils ont l'hypocrisie et la canaillerie de mettre dans leurs propositions d'alliance un alinéa disant que si l'alliance n'est pas possible par en haut, avec la Confédération, les groupes socialistes locaux, les fédérations socialistes départementales, devront user

de tous les moyens pour contracter alliance soit avec des syndicats, soit avec les Bourses du Travail, soit avec les Fédérations professionnelles. Ainsi l'œuvre de désorganisation qu'on n'aura pas pu faire par en haut, en haine parfois du syndicalisme qui éclipse quelques vedettes socialistes, on la fera par en bas, en minant souterrainement l'édifice syndical.

Les socialistes entretiennent encore la guerre quand ils insultent à jet continu les militants de la Confédération, en les traitant de *«repris de justice», «professionnels du cambriolage»*, etc..., etc...

Une voix: Les socialistes ne peuvent pas être responsables des fautes d'un seul.

Niel: C'est entendu. Mais pourquoi les Basly, les Lamendin, et tous les militants du parti ont-ils laissé, sans protester, se produire de telles insultes lancées par un membre de leur parti contre des militants syndicalistes? Le parti socialiste tout entier aurait dû se lever, au nom des principes syndicalistes qu'il défend, et protester le premier contre de pareilles insultes à l'égard de militants syndicalistes.

Enfin, les socialistes entretiennent la guerre quand, je ne dirai pas par mépris, mais par antipathie chronique, ils essaient de diminuer la valeur sociale de l'action syndicale, qui ne serait qu'une vulgaire œuvre de réforme, par rapport à celle de l'action politique qui, elle, serait une belle œuvre de révolution.

Je ne veux pas animer cette querelle de savoir laquelle de ces deux actions est la supérieure. Je constate seulement que les syndicats sont une des plus précieuses sources qui alimentent et fertilisent tous les partis révolutionnaires; que cette fonction les place à un poste d'honneur, et cela me suffit.

Mais je dois dire que, considérées dans leur œuvre immédiate, ces deux actions sont toutes deux réformistes, et considérées dans leur but, elles sont toutes deux révolutionnaires.

Voilà l'état de guerre et voilà ce qu'il est urgent de faire cesser. Si on fait l'alliance avec le parti socialiste, ou bien c'est la scission à bref délai, ou bien c'est provoquer les anarchistes à tel point qu'ils auront raison alors de faire leur politique anarchiste dans les syndicats.

Si les anarchistes continuent leur guerre, c'est encore la division à brève échéance, ou bien c'est provoquer les socialistes à un tel point qu'ils auront raison, alors, de faire leur politique socialiste dans les syndicats. Dans un cas, comme dans l'autre, c'est la mort du syndicalisme.

Si les militants sont bien pénétrés de leur rôle et de leurs intérêts, ils établiront une solide neutralité politique, en mettant une sourdine à leurs passions politiques dans les syndicats, surtout maintenant qu'ils savent que cette neutralité doit faire sûrement des adeptes nouveaux à leur opinions sociales. Comment! nous aurions le moyen de faire avec le syndicalisme ce qu'on n'a jamais pu faire sans lui: grouper tous les ouvriers sur un terrain qui les oblige à réfléchir sur l'iniquité sociale et les conduit à nos conclusions, et nous briserions bêtement ce moyen par nos entêtements politiques? Qui voudrait assumer une telle responsabilité?

Si l'on ne peut faire ni alliance, ni guerre, que faut-il faire; alors?

Il faut conserver le statu quo, en lui insufflant un esprit nouveau.

L'esprit nouveau, c'est la reconnaissance: publique, revêtue de l'autorité morale d'un Congrès aussi important que le nôtre, que, quelle que soit la différence de leurs opinons politiques, les syndiqués - et à plus forte raison les militants - ne doivent ni se mépriser, ni s'injurier, ni se combattre. L'esprit nouveau, c'est conserver des relations de respect et de cordialité à l'égard les uns des autres, c'est envelopper le syndicalisme d'une atmosphère de sympathie réciproque, et reconnaître que toute autre serait irrespirable. L'esprit nouveau, c'est comprendre que le problème social est le plus complexe des problèmes; et qu'il peut y avoir, à côté du syndicalisme, d'autres actions qui concourent aussi plus ou moins à la solution de ce problème.

L'unité de tactique et de pensée est encore loin d'être réalisée. Il y a des courants nombreux, des divergences nombreuses partout: en politique, en religion, en socialisme, en anarchisme, en coopératisme, en syndicalisme. Cette variété est l'image même de la vie: aucun homme, aucun groupe, ne peut tout faire. Que chacun œuvre selon son tempérament, dans le milieu qu'il lui plaît. La division du travail, après tout, est la méthode la plus scientifique et la plus fructueuse.

Il devient tellement évident que l'on peut tirer quelque chose de bon, même des lois, que des libertaires eux-mêmes commencent de le reconnaître, comme l'a fait Pouget dans la *Voix du Peuple*, à propos du repos hebdomadaire.

Quand cet esprit nous aura suffisamment pénétrés, quand cette atmosphère sera suffisamment répandue, les accords accidentels, nécessités par des circonstances exceptionnelles, se feront

mieux que s'ils étaient prescrits par des règlements ou par des décisions de Congrès.

Le syndicalisme ainsi compris, sera la plus haute école d'éducation révolutionnaire du prolétariat.

Nous ne tarderons pas, alors, à recueillir les fruits de nos concessions réciproques sous forme d'adhésions nouvelles, de craintes plus grandes inspirées à nos dirigeants et à nos patrons, de résultats partiels plus rapides et plus nombreux, toutes choses, on en conviendra, de nature à précipiter les événements et à hâter l'avènement du monde nouveau que nous entre voyons déjà dans nos rêves de suprême justice...

Séance du 12 octobre - après-midi.

Président: **Niel.** Assesseurs: **Cousteau** et **Perault.**

Pouget dit qu'on pourrait mettre 5 orateurs pour et 5 contre. On pourrait choisir un camarade de chaque nuance. Ceci pour arriver à un résultat rapide.

David, au nom du *Prolétariat de l'Isère,* demande à défendre ledit prolétariat contre les appréciations de Renard.

Doizié croit qu'il faut limiter le temps. Il demande qu'on choisisse des orateurs (en nombre limité) parmi ceux qui ont déposé des propositions.

Charpentier estime que malgré la hâte avec laquelle on se propose de terminer ce débat, il faut permettre aux camarades libertaires de répondre au camarade Niel.

Pouget dit que les orateurs seront choisis parmi tous ceux qui sont pour ou contre, et par ceux-ci.

Keufer dit qu'il se réserve de parler dans le débat contre toute politique à la Confédération.

Philippe dit qu'on peut discuter la question du textile, et après, mais après seulement, sur celle soulevée par Keufer.

Berlier dit que la question doit se limiter et propose de donner la parole aux délégués de Grenoble après que la question sera vidée. Il proteste contre la façon de faire de certains. On croirait que seuls quelques congressistes ont le droit de parler. Plusieurs doivent partir pour se trouver au travail lundi. Il faut donc aller vite.

Merrheim demande au Congrès de bien vouloir limiter la discussion à 5 camarades, le nombre des orateurs de chaque côté.

Le Congrès décide de limiter le nombre des orateurs.

Latapie: Il y a deux éléments et la tendance du syndicalisme révolutionnaire. Il demande de désigner 5 orateurs de chacune des deux tendances et 5 du syndicalisme révolutionnaire.

Le Président dit qu'il n'y a que deux tendances, deux courants.

Le Congrès décide qu'il y a trois courants et 9 orateurs parleront à raison de 3 par courant.

Suspension de séance.

Liste des orateurs qui devaient parler sur la proposition du Textile: **Philippe, Laporte, Cousteau, Montagne, Broutchoux, Marty-Rollan, Keufer, Robert, Craissac, David, Parvy, Clément, Gagnat, Bienner (*), Charpentier, Clévy, Dret, Tabard, Andrieu, Thil, Coupat, Pataud, Cheytion, Legouhy, Chazeaud, Devilar, Ferrier, Bruon, Gouby, Laval, Combes, Jamut (*), Ader, Fonty, Gautier, Braun, Braud, Latapie, Merrheim, Rouiller, Yvetot, Sellier.**

Le Président met aux voix une proposition tendant à ce que le camarade Renard parle le dernier.

Adopté.

Par suite de la décision du Congrès, les orateurs suivants prendront seuls la parole:

1er groupe: **Merrheim; Broutchoux** et **Latapie;**

2ème groupe: **Keufer, Doizié** et **Coupat;**

3ème groupe: **Philippe, Parvy** et **Renard.**

Le Président donne la parole à Merrheim.

Merrheim: Avant d'aborder le sujet qui m'amène à cette tribune, je tiens à protester contre ceux qui, hier, faisaient allusion à Bourchet.

Ils ont voulu établir un rapprochement entre son départ et l'attitude de certains députés qu'on a critiqués à cette tribune; comme pareilles insinuations ont déjà été lancées contre Bourchet à Bourges, l'ayant remplacé à la Métallurgie, il ne m'est pas possible de les laisser se renouveler ici, et je tiens à déclarer au Congrès que Bourchet n'a commis aucun acte malhonnête. Parti librement, il travaille aujourd'hui de son métier de tourneur-robinettier, aussi je ne permettrai à personne de l'attaquer et pour ceux qui essaieront de le faire, il me trouveront devant eux pour le défendre.

Ceci dit, je regrette vivement que le citoyen Renard m'ait obligé à prendre part à ce débat. J'aurais voulu ne pas y participer, mais il a apporté au Congrès de telles erreurs de chiffres, pour donner plus de force à sa thèse, qu'il est impossible de ne pas rétablir la vérité.

Pour montrer combien la double action politico-syndicale avait donné de résultats tangibles, dans le Nord, Renard nous a dit notamment: *«Nous avons 315 syndicats, 76.000 syndiqués»*, et il a conclu en disant: *«Voilà ce que nous avons fait»*.

Or, citoyen Renard, mieux que personne, vous saviez qu'il fallait défalquer de ces 315 syndicats, au moins 130 syndicats jaunes. Vous avez, en effet, relevé vos chiffres de syndicats et de syndiqués dans l'*Annuaire du Ministère du Commerce* de 1905.

J'ai, après vous, refait les mêmes calculs et retrouvé les mêmes chiffres que vous ne vous êtes pas contenté seulement d'apporter à cette tribune, mais que vous avez également cités dans *l'Ouvrier Textile,* organe de votre Fédération, numéro du 1er octobre. Le doute n'est donc pas possible et pourtant, mieux que quiconque, vous êtes à même de connaître la situation.

Vous savez qu'à Tourcoing, notamment, il y a 119 syndicats jaunes; à Roubaix, 7; à Lille, Armentières, qu'il y en a également comptant des centaines de membres, quelques-uns plus de 1.000, pourquoi les comptez-vous à votre actif, comme le résultat de la propagande de votre Parti?

Je ne pense pas que vous vouliez compter comme œuvre de votre Parti; tous les syndicats jaunes ou indépendants du Nord ?

Ce ne sont pas, que je sache, des organisations de lutte prolétarienne; puisqu'elles vous combattent autant sur le terrain politique qu'économique.

Si je prends le chiffre des syndiqués, j'y retrouve les mêmes erreurs, que je voudrais croire involontaires; les mineurs qui, sur l'*Annuaire*, sont portés en deux syndicats pour 8.000 membres, viennent de payer à leur Fédération unifiée pour 900 membres; le syndicat du Textile de Roubaix que vous comptez comme ayant 6.200 adhérents, en a, à peu près, 3.000, si nous prenons vos propres chiffres du Congrès de Tourcoing, que nous ne pouvons pas suspecter, puisqu'ils ont servi de base pour la R.P.

Renard dit qu'il avait pris tous les syndicats sans faire de questions d'espèce.

Merrheim: C'est possible, mais vous n'aviez pas le droit de prendre ces chiffres pour dire au Congrès: *Voilà, ce que nous avons fait dans le Nord.*

Vous n'aviez pas le droit non plus, pour donner plus de force à votre argumentation, d'écrire dans *l'Ouvrier Textile,* après avoir cité les mêmes chiffres: *«L'Unité la plus complète est réalisée sur ce terrain: syndical, coopératif et politique»*. Quand on apporte des chiffres dans une question aussi grave, nous avons le droit d'exiger qu'ils ne soient pas faux.

Indépendamment des syndicats jaunes, il y en a d'autres, tels ceux du bassin de Maubeuge, dont la plupart sont des comités électoraux d'un député radical. Pourquoi les comptez-vous encore comme l'œuvre de votre Parti?

Prenons le bassin d'Anzin, où il y a plus de 30.000 ouvriers de la Métallurgie, nous y trouvons bien trois députés socialistes, mais seulement 600 syndiqués, à des organisations qui ne suivent pas votre tactique. Vous êtes glorieux à tort de vos cathédrales, elles ont peut-être, de belles façades, mais c'est tout; Roubaix, proclamée la *«Ville sainte»,* la *Mecque du socialisme,* est une cité de souffrances et de misères. Il est peu de villes ou l'on trouve des salaires aussi bas; mieux que personne vous le savez, camarade Renard; ainsi à Roubaix, pour article *«Robes»,* quel est l'ouvrier qui pourrait dire, au long d'une année, qu'il gagne, en le tissant, neuf francs par semaine. Je prétends que c'est la conséquence de votre tactique. Est-ce que le *Syndicat Textile de Roubaix* ne compte pas dans son sein des Maçons, Chaudronniers, Mécaniciens, Charretiers, en un mot, des hommes de toutes les corporations, sans que jamais le Parti ait essayé de les

grouper dans leurs syndicats respectifs; Guesde, lui-même, n'a-t-il pas maintes fois déclaré que le syndicat était une blague? J'ai donc le droit de vous dire que, syndicalement parlant, vous n'avez jamais fait complètement votre devoir dans le Nord. Aussi, quand je vous entends parler de légalité, dire que les syndicats ne doivent pas sortir de la légalité, je ne puis que m'étonner de votre attitude, vous qui, tant de fois, à Roubaix, m'avez demandé d'en sortir de la légalité.

Renard: Je ne vous ai jamais connu à Roubaix!

Merrheim: Je vous y ai connu et me suis séparé du Parti, le jour où, après m'avoir recommandé de bourrer mon fusil avec mon bulletin de vote, il m'a demandé de le décharger pour en faire sortir un candidat. Aujourd'hui, nous n'avons plus les mêmes manières de voir, vous faites du syndicat un groupement inférieur, incapable d'agir par lui-même; vous ne voulez pas qu'il sorte de la légalité pour que, sur le terrain politique, il ne puisse gêner votre action. Nous affirmons, au contraire, qu'il est un groupement de lutte intégrale, révolutionnaire et qu'il a pour fonction de briser la légalité qui nous étouffe, pour enfanter le «*Droit nouveau*» que nous voulons voir sortir de nos luttes.

Si j'ai tant insisté sur Roubaix, c'est que cette ville personnifie bien l'action que vous préconisez ici.

En terminant, je tiens encore à relever le dernier point de votre argumentation.

Vous nous avez dit que nous devrions porter aux députés nos desiderata, nos projets de loi. Je prétends que nous n'avons pas à le faire. Qu'ils s'inspirent des délibérations de nos Congrès, c'est leur droit, leur devoir même. Mais je me refuse à leur dire: nous voulons cela; car je sais bien qu'aussi bien intentionnés qu'ils soient, par suite de la mauvaise organisation que nous subissons et dont les travailleurs, seuls, sont les victimes, ils ne pourront jamais nous donner complète satisfaction. Laissons donc au syndicat sa fonction propre de véritable lutte de classe; que son action soit une lutte incessante contre toutes les légalités, tous les pouvoirs, toutes les forces oppressives, disons-nous bien que nous n'avons pas le droit de l'en distraire pour d'autres besognes.

Voilà ce que vous ne voulez pas comprendre; vous ne voulez pas voir qu'il ne doit y avoir que deux classes: celle des exploités contre les exploiteurs, et qu'entre les deux il y a, il y aura toujours l'État, qui, avec des baïonnettes, sert de tampon entre les deux classes et nous empêche d'avoir satisfaction.

Keufer déclare qu'en présence de la gravité de la question actuellement soumise à l'appréciation du Congrès, il importe de parler franc. Il pense, en raison des idées que les délégués manifestent, que la liberté de la parole sera complète et qu'il pourra exprimer librement sa pensée.

Tous nous pouvons constater, dit Keufer, qu'un profond malaise existe dans nos organisations syndicales et à la Confédération. Cela tient aux divisions provoquées par les divergences de vues sur la direction que doivent suivre la Confédération et les syndicats.

En jetant un coup d'œil en arrière, on se rappelle que, dès le Congrès de Zurich, en 1893, les députés socialistes allemands, Bebel, Singer, Liebknecht, firent adopter la motion que ne pourraient assister aux Congrès ouvriers les délégués qui seraient hostiles à l'action parlementaire. Au Congrès de Londres, en 1896, eût lieu une vive discussion entre les délégués ouvriers et les nombreux représentants du *Parti socialiste français*, parmi lesquels presque tous les députés du Parti; on voulait exclure les représentants des syndicats, régulièrement mandatés, qui se déclaraient anti-parlementaires.

A une voix de majorité, cette proposition d'exclusion fut repoussée.

Depuis cette époque, les hommes politiques, les parlementaires ont évolué, et ils ne sont plus absolus dans leurs idées, ils sont devenus syndicalistes.

Il en est de même des libertaires, des anarchistes qui ont longtemps combattu les syndicats; ils ne voyaient là que des organisations ouvrières aristocratiques, dans lesquelles ne pouvaient entrer les «*unskilled*» **(*)**, comme disent les Anglais. Ces adversaires d'autrefois, dont nous pourrions peut-être en retrouver quelques-uns dans ce Congrès, ont aussi modifié leur opinion, à tel point que ces anti-syndicalistes de naguère sont devenus des syndicalistes actifs, les apôtres du syndicalisme révolutionnaire. C'est ainsi que la *Confédération du Travail* a pris une direction qui, selon moi, ne lui appartient pas, qui n'est pas celle qui lui avait été désignée au Congrès de Limoges. En effet, les délégués qui y assistaient étaient unanimes pour donner à la Confédération sa mission réelle, celle de rallier les forces ouvrières, de provoquer l'organisation du prolétariat et assurer son action sur le terrain éco-

---

(*) Non qualifiés.

nomique, en dehors de tout parti politique, de toute école philosophique; elle devait garder une sincère, une complète neutralité.

C'est cette neutralité qui, depuis le Congrès de Limoges, a été violée. Je ne méconnais pas l'activité déployée par ceux qui, depuis, ont dirigé la Confédération; ils ont prouvé quelle influence peut exercer une minorité active sur une masse indifférente ou insouciante. C'est ce qui explique que la Confédération a pu prendre la direction actuelle: anti-parlementaire, à tendance anarchiste, anti-militaire, anti-patriotique.

C'est ce moment que le *Parti socialiste,* par l'intermédiaire de la *Fédération du Textile,* a choisi pour établir des relations normales, temporaires ou permanentes, avec la *Confédération du Travail,* en vue d'une action révolutionnaire commune.

Je l'ai déjà dit autre part, ces relations ne peuvent pas s'établir, elles ne peuvent aboutir à une entente finale, parce qu'il y a une divergence profonde, absolue, entre la méthode d'action et le but poursuivi par les deux organismes.

Ce que veulent les libertaires syndicalistes, ce n'est pas seulement repousser le parlementarisme pour lui préférer l'action directe, la pression exercée par les syndicats; non, leur but final est de supprimer l'État, de faire disparaître tout gouvernement de personnes, pour confier aux syndicats, aux fédérations, aux Bourses du Travail, le gouvernement des choses, la production, la répartition, l'échange, c'est-à-dire le communisme libertaire et intégral.

Le parti socialiste, au contraire, en attendant l'avènement final et très éloigné du pur idéal communiste, poursuit la suppression de la propriété et du patronat, pour instituer l'État socialiste-collectiviste, comme le régulateur du travail, et le dispensateur de la richesse, par la conquête des pouvoirs publics. Il y a entre ces deux solutions une opposition, au fond, irréductible, et l'entente ne pourrait pas durer longtemps si elle devait se produire, entre les représentants des deux conceptions, et cela d'autant moins que les anarchistes accusent à l'avance l'État collectiviste de devenir plus despotique que l'État bourgeois.

Voilà pourquoi il y a une opposition capitale entre le parti socialiste qui poursuit la transformation sociale par l'action parlementaire et la conquête des pouvoirs publics, et les syndicalistes libertaires, anti-parlementaires résolus, décidés à supprimer cet organisme social, l'État.

Et pourtant, il est bon de le signaler, les plus fervents libertaires reconnaissent que dans l'état social actuel, en présence de la faiblesse des organisations syndicales, - le délégué des *Garçons de magasins et des garçons livreurs,* en réunion de commission, l'a déclaré - l'intervention des pouvoirs publics, de la loi, est nécessaire pour protéger les faibles. L'intervention des syndicalistes, partisans de l'action directe, auprès des membres du Parlement, auprès du gouvernement, indiquent bien que l'on ne peut repousser d'une façon absolue la protection légale. Et alors on s'explique les candidatures ouvrières pour arriver au Parlement. Cela ne m'empêche pas de déclarer qu'il y aurait danger à fonder de trop grandes espérances sur l'action légale, sur l'intervention de l'État; il y a lieu de redouter aussi les conséquences des candidatures ouvrières. Que se portent candidats ceux qui se trouvent dans les rangs du syndicat, c'est bien; mais il est funeste que ceux qui ont conquis la confiance de leurs camarades - chose difficile à réaliser dans le monde ouvrier, par l'exagération même des principes démocratiques, - il est funeste que ceux-là quittent leurs fonctions syndicales pour devenir des candidats aux fonctions politiques. Ils sèment le scepticisme parmi les travailleurs et favorisent l'accusation de n'avoir agi qu'en vue de se faire un tremplin de leur fonction syndicale. La vérité, c'est que les militants qui représentent une véritable force sociale, qui possèdent la confiance de leurs camarades, doivent rester avec eux et mettre leurs aptitudes au service de leur corporation.

D'autre part, les camarades Bousquet et Dhooghe ont reconnu eux-mêmes que cette intervention des syndicats auprès des fonctionnaires de l'État était inévitable. Et alors, pourquoi se montrer anti-parlementaire intransigeant? Pourquoi nier l'utilité de la protection légale?

Il ne peut donc être contesté que l'action syndicaliste et l'action politique, pendant une longue période transitoire, si ce n'est toujours, devront s'exercer avec profit.

Mais dans l'intérêt même de cette double action, en raison des divisions inévitables qu'une action commune pourrait produire - l'expérience l'a prouvé - il faut renoncer à une entente permanente ou temporaire entre la Confédération, entre les syndicats et le *Parti ouvrier*. Chacun de ces organismes a son terrain d'action tout indiqué, délimité; leur action sera convergente et non commune ni subordonnée.

Pour aboutir à une action parallèle, l'entente officielle n'est pas nécessaire; par leur caractère socialiste, les membres du Parti ont l'obligation, en raison des principes qu'ils professent, doivent

être les défenseurs des intérêts ouvriers, ils doivent spontanément agir dans ce sens.

Mais en affirmant la nécessité de cette action séparée, j'entends également que la Confédération, mieux que par le passé, doit observer une sincère neutralité, non seulement vis-à-vis du *Parti ouvrier,* mais vis-à-vis de tous les partis, et aussi en s'abstenant de faire de l'anti-militarisme, de l'anti-patriotisme et de propager les doctrines anarchistes. Ce n'est pas là le rôle de la Confédération.

Avec mes camarades, je reconnais que nous devons employer nos efforts pour obtenir que l'armée n'intervienne plus dans les grèves, et cette neutralité de l'armée imposera aussi de plus lourdes responsabilités à ceux qui dirigent les mouvements ouvriers.

Mais les dirigeants de la Confédération violent la neutralité qu'elle doit observer en prenant parti pour telle ou telle doctrine, au milieu des rivalités qui se manifestent aujourd'hui. L'anti-militarisme et l'anti-patriotisme appartiennent au domaine des opinions, et le camarade Pouget et ses amis ont affirmé que les syndicats ne devaient être que des groupements d'intérêts et non d'opinions, tous les salariés peuvent y être abrités sans que leurs convictions philosophiques aient à en souffrir.

La Confédération n'est pas une Église qui peut prétendre imposer un dogme quelconque. Personne aujourd'hui, pas plus les anarchistes que les partisans d'autres doctrines, ne peuvent affirmer l'infaillibilité de leurs conceptions. La sociologie - objet de tant de controverses, - les lois si compliquées qui gouvernent les phénomènes sociaux, ne peuvent pas être invoquées avec la même certitude scientifique que les lois de la mécanique ou de la physique. Par conséquent, dans les organisations syndicales et à la Confédération, on ne doit pas affirmer la supériorité de telle ou telle doctrine, c'est aux seuls individus, dans leur pleine liberté, de se prononcer. Ne pas respecter la neutralité absolue qui est dans le rôle de la Confédération, c'est semer la division dans les rangs ouvriers, c'est nuire à l'unité morale du prolétariat français, qui ne peut pas se réaliser exclusivement, il est vrai, par les organisations syndicales qui ont exclusivement un rôle économique à remplir.

L'action anti-militariste, anti-patriotique de la Confédération, est un obstacle sérieux, certain, au développement des syndicats. Elle blesse les convictions de nombreux travailleurs qui ont une autre idée de la mission des organisations corporatives. Persévérer dans cette voie, c'est préparer la désorganisation des groupements ou, tout au moins, c'est en réduire les effectifs et les rendre impuissants.

Je conclus donc en déclarant que la Confédération doit observer une neutralité absolue, non seulement au point de vue politique, mais au point de vue philosophique, en écartant la propagande libertaire, anti-militariste et anti-patriotique, idées qui sont exclusivement du domaine individuel. Libre à chacun de les propager ou de les combattre, hors des syndicats.

C'est pour ces diverses raisons que je dépose la proposition suivante au nom d'un certain nombre de mes camarades:

«Le Congrès confédéral réuni à Amiens,
Considérant,
Que dans l'intérêt de l'union nécessaire des travailleurs dans leurs organisations syndicales et fédérales respectives, et pour conserver le caractère exclusivement économique de l'action syndicale, il y a lieu de bannir toutes discussions et préoccupations politiques, philosophiques et religieuses du sein de l'organisme confédéral;
Que la Confédération générale du travail, organe d'union et de coordination de toutes les forces ouvrières, tout en laissait à ses adhérents entière liberté d'action politique hors du syndicat, n'a pas plus à devenir un instrument d'agitation anarchiste et anti-parlementaire, qu'à établir des rapports officiels ou officieux, permanents ou temporaires, avec quelque parti politique ou philosophique que ce soit;
Affirme que l'action parlementaire doit se faire parallèlement à l'action syndicale, cette double action pouvant contribuer à l'œuvre d'émancipation ouvrière et à la défense des intérêts corporatifs».

***P. Coupat**, Fédération des Mécaniciens; **A. Keufer**, Fédération du Livre; **L. Malardé**, Fédération des Tabacs; **H. Sellier**, Fédération des Employés, Bourse du Travail de Puteaux; **E. Guernier**, Bourse du Travail de Reims; **L. Rousseau**, Employés Reims, Châlons-sur-Marne; **Limousin**, Bourse du Travail de Poitiers; **Liochon**, Livre; **Masson**, Typographes de Lille; **Hamelin**, Livre; **Sergent**, Typographie parisienne; **Jusserand**, Typographie parisienne; **Richard**, Teinturiers de Reims; **Richon**, Bourse du Travail d'Epernay; **Thévenin**, Comptables de Paris; **Traut**, Bourse de Belfort; **Valentin**, Typos de Montpellier.*

Philippe: En abordant cette tribune, je serais bref, aussi bref que possible. D'ailleurs, c'est notre devoir à tous.

Je m'étonne que beaucoup de camarades aient vu dans la proposition du Textile, l'introduction de la politique dans les syndicats. Ce n'est pas là notre opinion. Rien dans l'esprit, ni dans la lettre de la proposition, ne permet de trouver semblable chose. La question est posée par les événements. Le prolétariat croit qu'il y a un autre moyen que le syndicat pour arriver à des améliorations dans sa situation. Quand j'entendais Merrheim dire, tout à l'heure, que l'action directe était supérieure au bulletin de vote, je ne pouvais m'empêcher de penser, et je lui dis que dans les pays où il n'y a pas de suffrage universel, les travailleurs font la révolution pour l'obtenir. Déjà, des membres de la C. G. T. ont des relations, dans l'intérêt des travailleurs, avec des députés socialistes. Nous voulions voir ces rapports établis au grand jour, sans aucune cachotterie. Niel disait hier que l'*Internationale* était morte de la politique. Je dois rectifier cette appréciation. Guesde est le disciple de Karl Marx et pense, comme lui que la politique doit être bannie de nos syndicats. Karl Marx a toujours banni la politique de l'*Internationale*.

Dans le Nord, il y a 60.000 syndiqués, et ce chiffre n'est pas exagéré.

Nous pensons que les baïonnettes des soldats ne doivent pas se dresser contre les travailleurs en grève. De cet anti-militarisme, nous en sommes. Mais nous pensons que si les syndicats doivent faire de l'anti-militarisme et de l'anti-patriotisme, il faut, à l'entrée d'un membre dans un syndicat, lui dire ce à quoi il s'engage, il faut lui dire qu'il devient anti-militariste et anti-patriote.

Les lois sont accordées en grande partie par l'action parlementaire: le repos hebdomadaire a été obtenu par elle et c'est là un moyen qu'on ne doit pas refuser. Nous voulons qu'il n'y ait plus de politique à la C.G.T. et c'est pourquoi il faut voter la proposition du Textile.

Broutchoux: J'ai reçu mandat du camarade Cousteau, au nom de la Bourse du Travail de Narbonne qui déclare qu'elle n'a jamais demandé le concours des politiciens, je proteste, au nom du camarade Braud, de Dijon, contre le traité de philosophie de Niel.

Les jeunes doivent, ici, être entendus. Je ne veux pas de la cathédrale de Renard, même si on y met à l'intérieur le dogme de Niel. Nous avons réuni tous les mineurs et cela en dehors de la politique, de toute politique. Nous ne devons pas nous effrayer des mots. Politicien, pour moi, n'a aucun sens blessant.

Niel: Si le mot politicien n'a aucun sens blessant dans votre pensée, consentiriez-vous alors à dire le camarade politicien comme vous dites les camarades antiparlementaires.

Broutchoux: Oui, certainement. Si tous les travailleurs doivent s'entendre pour réclamer des améliorations, ils doivent aussi faire la guerre à tous les parasites, à tous sans exception.

Nous n'empêcherons pas nos adhérents syndiqués de rester patriotes, mais, quand dans une grève les soldats sont devant nous, il faut bien que le syndicat agisse. Nous combattons tous les parasites, le curé, les magistrats qui sont de cette catégorie. La magistrature est encore un instrument de classe. Rappelez-vous le jugement Jaluzot. Le même jour, un pauvre travailleur de passage fut condamné impitoyablement pour une peccadille. Le syndicat a une supériorité réelle sur tous les partis, même sur le parti socialiste qui, à Lens, compte dans ses rangs des agents de police, des huissiers, etc... Donc, pas de rapports possibles. Le syndicalisme, pour nous, doit se dresser contre l'Etat qui est destiné à maintenir la balance actuelle entre les classes. Il ne peut pas en être autrement. Les gouvernements sont tous réactionnaires. On enregistre les volontés du peuple, quitte à ne rien lui donner. Le ministère actuel en est un exemple. Clemenceau a fait envahir par les soldats les Maisons du Peuple, les soupes communistes, etc... Si Clemenceau a fait cela, que feront les autres? Notre syndicat des mineurs a demandé l'entente avec le syndicat Basly, nous avons trouvé contre l'unité, Goniaux et Cadot, parce qu'ils avaient peur qu'on leur reproche de s'allier avec un syndicat qu'on traitait d'anarchiste. Il eût été préférable, au lieu de voir deux camarades gagner 25 francs, obtenir, pour les mineurs, 8 francs pour 8 heures. Un candidat se sert, selon le cas, des intérêts des commerçants ou de celui des ouvriers. Quand les bourgeois nous traitent de brigands, c'est que nous faisons de la bonne besogne. Le Procureur de Béthune déclara avoir pris son réquisitoire dans *l'Humanité,* lors de mon passage devant le Tribunal de Béthune. Le chef de ce journal avait intérêt pour sa politique, à dénaturer nos actes.

On dit que Bakounine et Kropotkine sont des anarchistes raisonnables et nous, qui appliquons leurs doctrines, on nous traite de bandits.

Je prétends que l'anti-militarisme doit se faire dans les syndicats. Rouanet, un socialiste, déclare que l'armée dans les grèves, est attentatoire à la liberté de la grève. Et il a raison. Le

syndicat, s'il doit se confiner dans la légalité, est un bien piètre instrument.

Il est plus difficile d'être syndiqué que d'être électeur. Au syndicat, il faut faire un effort, pour être électeur, pas d'effort à faire.

Forcément, devant la barrière capitaliste formée par les baïonnettes, les travailleurs font de l'action directe. Les patrons ne se soumettent pas aux lois tant aimées par les socialistes du Nord. Et les soldats sont là pour les protéger.

Des travailleurs organisés ont obtenu la journée de huit heures sans le secours de l'action législative.

On constate des anomalies stupéfiantes.

Le ministre Dubief, à Lille, a été conspué par les socialistes du Nord. Quelques temps après, deux ministres, Bienvenu-Martin et Ruau sont venus à Lens pour inaugurer une *Maison du Peuple* jaune. Les camarades du Pas-de-Calais ont demandé l'appui des camarades du Nord pour conspuer ces ministres. *Le Travailleur* refusa d'insérer notre appel. Nous avons accueilli au cri de: «*A Limoges!*» les deux ministres en question.

On prétend qu'il y a trois courants. On dit que la C. G. T. a fait une politique anarchiste. Il faut discuter. Est-ce que l'A.I.A. a demandé à faire alliance avec la C.G.T.?

Niel: Je regrette d'avoir a déclarer que Broutchoux commet une erreur absolue; dans un récent numéro du *Libertaire*, il y avait l'ordre du jour du Congrès que l'A.I.A. devait tenir à Limoges; et parmi les questions il y en avait une ayant trait aux relations à établir entre l'A.I.A. et la Confédération.

Coupat dit que si Basly a fait de la politique au syndicat il a eu tort.

Broutchoux rappelle la convention d'Arras. Il montre que les *Compagnies minières* ont maintenu la date de cette convention, malgré la baisse des salaires. Basly et Lamendin ont dit que c'était grâce à leur influence que cela était obtenu. C'est donc qu'ils n'étaient pas dangereux pour les dividendes des Compagnies.

J'aime mieux voir la C.G.T. s'engager dans la voie des Pivoteau et des travailleurs de Fressenneville, que dans celle suivie par les Millerand, les Augagneur et autres charlatans.

Cousteau: La Bourse du Travail de Narbonne répudie toute politique dans les syndicats. Si nous avons été trompés autrefois, aujourd'hui nous ne nous laisserons plus berner par les charlatans politiques. Comme je l'ai déjà dit, hier encore: *A bas toutes les politiques*. Toutes les lois sont mal faites. L'inspecteur du Travail de Carcassonne, fonctionnaire du Gouvernement, était avec les patrons contre les ouvriers, pour l'application du repos hebdomadaire. Le *Syndicat des Employés* lui a même voté un blâme et demandé sa révocation.

Doizié déclare qu'il ne sera pas disert. Il ne veut pas essayer de faire prédominer un mode d'action sur un autre. Si je votais, je repousserais la proposition du textile; mais je ne veux pas infliger de blâme aux politiciens qui comptent, parmi eux, de bons syndiqués.

Je désire qu'on écarte la politique des syndicats, mais qu'on n'aggrave pas la situation en y faisant de la politique abstentionniste et anti-militariste.

Nous entendons toujours les mêmes injures à la *Confédération du Travail*.

Il lit l'ordre du jour suivant:

«Considérant qu'un syndicat doit grouper dans son sein tous les membres d'une corporation sans distinction d'opinions politique ou religieuse;

Considérant que l'adhésion à un parti politique quelconque aurait pour résultat certain de diviser les syndicats en autant de fractions qu'il existe de nuances politiques ou philosophiques et que ce serait l'émiettement, c'est-à-dire la mort des syndicats;

Considérant aussi que si le syndicat a le devoir de conserver son autonomie et de ne pas introduire la politique dans son sein, ce devoir implique qu'il ne doit pas tolérer davantage la politique d'abstention électorale dirigée le plus souvent contre un Parti qu'un grand nombre d'ouvriers considèrent comme le Parti de leur classe;

Le Congrès corporatif d'Amiens:

- Repousse énergiquement toute tentative de fusion ou de confusion avec un parti politique quelconque;

- Emet le vœu que la Confédération générale du Travail, en lutte contre le patronat, et le Parti socialiste, parti d'opposition aux intérêts capitalistes, doivent observer, vis-à-vis l'un de l'autre, la neutralité la plus absolue.

***L. Doizié**, Bourse de Cahors; **Vaysse**, de Tulle.*

Doizié fait remarquer ensuite aux camarades anti-votards, que leur action anti-votarde n'est pas exclusive. N'ont-ils pas envoyé Luquet et Bousquet aux conseils des Prud'Hommes, qui

n'est pas un terrain de lutte pas plus que le *Conseil supérieur du Travail*.

Parvy regrette d'être obligé de parler si tard. Vous avez entendu, dit-il, le secrétaire de la Céramique déposer une proposition dont je suis un des pères, et, à ce titre, je serais un père dénaturé, si je ne venais prendre la défense de ce qui est un peu mon enfant.

Il faut savoir exactement, pour juger la question des rapports, ce que c'est qu'un syndicat. Niel disait qu'il était la réunion de tous les ouvriers, de tous les exploités, à quelques opinions politiques, philosophiques ou religieuses, mais lorsque vous leur avez dit cela, vous vous hâtez de leur dire que vous poursuivez la disparition du salariat, du patronat. Je considère que, pour être partisan de cela, il faut être autre chose qu'un simple radical, radical-socialiste, opportuniste ou clérical, et comme la disparition du salariat n'est pas l'opinion de tous les syndiqués; vous comprenez que l'air ne serait pas respirable pour ceux qui ne sont pas des éléments de transformation sociale.

Puisqu'on ne reconnaît pas l'utilité du Parlement et de la politique, les membres de la C.G.T. en ont fait lorsqu'ils s'adressèrent à Sembat pour amener son intervention dans l'affaire anti-militariste. Cette façon de procéder est la même qu'emploient les patrons lorsqu'ils refusent de traiter avec les organisations syndicales, qu'ils ne veulent traiter qu'avec leurs ouvriers, et cela individuellement.

Je ne vous demande pas d'inscrire dans les statuts d'établir des rapports avec ce que vous appelez les politiciens.

On nous a dit que les rapports de la C.G.T. avec le *Parti socialiste* ne pouvaient s'effectuer parce que, dans le Nord, il y avait des ouvriers misérables. Ce n'est pas un argument. Lorsque vous avez exercé votre action directe; lorsque vous avez forcé, par votre agitation le Parlement à faire une loi, cette loi est-elle parfaite? Vous vous en plaignez. Mais, qu'avez-vous fait pour que cette loi soit bonne?

Ceux qui parlent de politique se font un devoir de frapper sur le socialisme et sur celle des *«sales politiciens»*, comme ils disent.

La *Fédération nationale de la Céramique* considère qu'à côté de l'action directe que nous préconisons, il y a d'autres moyens d'actions; il ne faut pas imposer un seul credo à la classe ouvrière. Nous ne nous contentons pas du simple bulletin de vote, je suis un de ceux qui croient, j'ai appartenu au parti *guesdiste*, que tous les moyens sont bons qui peuvent amener le prolétariat à sa libération.

Dans la situation actuelle, il y a un danger à établir des rapports avec la C.G.T. et nous lisons dans la déclaration de la Céramique:

«La Fédération de la Céramique va soumettre à l'étude des syndicats adhérents, la motion suivante qui sera proposée et défendue par ses délégués au Congrès d'Amiens, lorsque viendra en discussion la proposition du Textile:

Le Congrès confédéral d'Amiens,

Considérant que les organisations syndicales poursuivent l'établissement d'une législation qui améliore les conditions de travail et qui perfectionne les moyens de lutte du prolétariat;

Considérant, d'autre part, que si la pression, l'action directe, exercées par les syndicats sur les pouvoir publics ont une valeur indiscutable, il est au moins aussi vrai qu'elles ne sauraient être suffisantes et que l'action menée au sein même des assemblées qui ont pouvoir de légiférer est un complément nécessaire que, seul un parti politique est en état de fournir;

Considérant que le parti socialiste, organisation politique du prolétariat, poursuit la réalisation des revendications syndicales et seconde la classe ouvrière dans les luttes qu'elle soutient contre le patronat; qu'il est donc le parti qui mène cette action complémentaire;

Le Congrès se prononce en faveur d'un rapprochement entre la Confédération générale du travail et le parti socialiste. Il décide que chaque fois que les deux organisations seront d'accord sur le but à atteindre, l'action des syndicats pourra se combiner temporairement par voie de délégation avec celle du parti socialiste, sans que ces deux organismes puissent jamais se confondre;

Le Congrès, malgré son désir d'entente, croit cependant prématurée la réglementation des rapports entre les deux organisations, par la création d'un organisme quelconque; et préfère s'en remettre aux événements du soin de préparer celui qui sera le meilleur, parce qu'il sortira des faits eux-mêmes.

D'ailleurs, le Congrès, constatant que dans maintes circonstances, et dans de nombreux centres l'entente existe, ou est en voie de réalisation, enregistre avec plaisir cette tendance vers l'harmonie des efforts; fait des vœux pour qu'elle s'accentue et décide d'attendre, pour la création du rouage qui faciliterait les rapports de la Confédération générale du travail avec le parti socialiste, je moment où l'entente entrée définitivement dans les mœurs se sera imposée,

à tous comme une nécessité évidente;

En attendant et dans l'espoir que le parti socialiste usera de réciprocité, le Congrès demande aux militants de mettre fin aux polémiques qui, en divisant les forces ouvrières, en lassant les énergies, servent seulement les intérêts du patronat et du régime capitaliste».

Nous ne voulons pas jeter la discorde dans l'organisation syndicale. Quelle que soit la décision que vous prendrez, le vote que vous émettrez, nous ne sommes pas de ceux qui disent que nous nous retirons de la C.G.T. parce que nous serions en minorité.

Séance du 13 octobre - matin.

Président: **Soulageon.** Assesseurs: **Braud** et **Roullier.**

Latapie trouve qu'il n'y a pas que des anarchistes et des socialistes au Congrès, il y a les syndicalistes purs. Il faut que nous disions, dit-il, qu'il y a une doctrine nouvelle: le syndicalisme.

Les syndicats ont pour but immédiat: la législation du travail toute entière, accidents du travail, diminution des heures du travail, repos hebdomadaire, etc... Mais au syndicat, un camarade opportuniste ou réactionnaire qui obtient une augmentation de salaire, doit savoir que le patron lui reprendra cette augmentation à la première occasion. Il faut donc lui montrer que le syndicat a un autre but encore: la suppression du salariat.

La *Fédération de la Métallurgie* est une fédération socialiste dans la bonne acception du terme. Nous y affirmons la doctrine réformiste et la doctrine révolutionnaire. C'est donc nous qui aurions dû porter la question posée par le Textile. Nous ne l'avons pas voulu. Quand un camarade vient à notre syndicat, il sait à quoi il s'engage, s'il signe notre règlement.

Il donne lecture de quelques passages des statuts:

«Considérant que par sa seule puissance le travailleur ne peut espérer réduire à merci l'exploitation actuelle dont il est victime;

Considérant aussi que les travailleurs n'ont à compter sur la Providence-État, superfétation sociale dont la raison d'être est de veiller au maintien des privilèges des dirigeants;

Que, d'autre part, ce serait s'illusionner que d'attendre notre émancipation des gouvernants, car - à les supposer animés des meilleurs intentions à notre égard - ils ne peuvent rien de définitif, attendu que l'amélioration de notre sort est en raison directe de la décroissance de la puissance gouvernementale...

Le but de cette Union est de resserrer les liens de solidarité et d'unir, en un seul bloc, tous les travailleurs des métaux: sans distinction de profession, d'âge, de sexe, de race ou de nationalité, afin d'arriver à constituer le travail libre affranchi de toute exploitation capitaliste, par la socialisation des moyens de production au bénéfice exclusif des producteurs et collaborateurs des richesses; c'est-à-dire de réaliser la devise communiste: «de chacun selon ses forces et à chacun suivant ses besoins».

D'autre part, l'Union devra se faire un devoir de démontrer, par des faits palpables, à ses adhérents, que leur affranchissement intégral ne saurait avoir sa source, même dans l'augmentation des salaires, le salariat n'étant qu'un forme déguisée de l'esclavage antique, pas plus qu'ils n'ont à compter sur les réformes inappliquées qu'ils ont, de haute lutte, arrachées aux dirigeants;

Les secrétaires fédéraux ou tous autres fonctionnaires indemnisés par l'Union fédérale, ne peuvent faire acte de candidat à une fonction publique quelconque, sans immédiatement se voir retirer de droit leurs attributions ainsi que leurs indemnités».

Le syndicat doit lutter contre toutes les puissances: puissance religieuse, puissance de l'Etat, puissance du militarisme, puissance de la magistrature. Les collectivistes qui veulent s'emparer de l'État pour le détruire, ne devraient pas se plaindre du syndicalisme, qui veut commencer par cette destruction.

Le syndicat doit donc lutter contre toutes ces puissances oppressives.

Mais nous affirmons pour nos membres le droit de faire individuellement ce qui leur convient.

La journée de dix heures n'a été obtenue que grâce à la puissance des travailleurs. Les législateurs ont enregistré purement et simplement.

En 1903, moi, qu'on a qualifié d'anarchiste, voilà ce que j'écrivais: «*Je sais que vous préféreriez*

me voir préconiser l'abstention électorale, eh bien sachez que «libertaire», je ne relève d'aucune chapelle politique, et que, dans ma pensée, j'estime qu'un abstentionniste conscient est un homme de révolution, mais que ceux qui se révèlent abstentionnistes à l'issue d'un meeting, sont des individus sur lesquels nous n'avons pas à compter. La théorie de l'abstention préconisée en réunions publiques est une vaste blague, car une opinion semblable ne peut s'inculquer que dans des cerveaux libérés de tous préjugés.

Pour nous, et nous l'avons dit maintes fois, que les syndicats n'ont pas plus à faire de la politique anarchiste que de la politique socialiste.

Et maintenant, que les camarades sachent bien que dans le sein de notre Fédération, il ne saurait y avoir des opportunistes, des radicaux, des socialistes de diverses écoles ou des anarchistes, pas plus que des croyants ou des athées; nous considérons qu'il n'y a que des exploités, quelles que soient leurs convictions».

Peut-on faire un reproche aux révolutionnaires de dire que le travailleur ne doit pas compter seulement et spécialement sur le bulletin de vote? Une autre besogne plus importante lui reste à faire et le syndicat est seul capable de la lui faciliter.

Il faut que pour la première fois les congressistes se prononcent sur la doctrine nouvelle. Il faut que le syndicalisme soit une théorie entre les théories anarchistes et socialistes. Cette doctrine, d'ailleurs, se suffit à elle-même.

Niel à eu tort de prendre à partie les socialistes et les libertaires; s'il y en a qui ne font pas leur devoir, il y en a qui le font. Je conclus au rejet de la proposition de la *Fédération du Textile*.

Coupat: Mon intervention a expressément pour but de demander au Comité confédéral d'observer, sur le terrain syndical, la plus stricte neutralité entre anarchistes et socialistes.

Conservé pendant longtemps, jusqu'au Congrès de Lyon, même, cet esprit de neutralité a permis le développement considérable de la *Confédération générale du Travail*, c'est un événement d'ordre politique qui a fait dévier l'attitude de l'organisme confédéral sur un autre terrain; je veux dire la constitution d'un certain ministère et l'entrée d'une personnalité politique au gouvernement; socialistes révolutionnaires et anarchistes coalisés, pendant trois ans ont mené au sein de l'organisme confédéral et dans le journal confédéral *La Voix dit Peuple*, la lutte contre ce ministère. Les libertaires, insensiblement, ont pénétré l'organisme central de la Confédération et en ont pris la direction.

Un excès de prosélytisme politique de leur part, a créé, dans les syndicats, des dissensions et des divisions regrettables. On a voulu créer de toutes pièces une méthode d'action officielle de la Confédération. Sans considérer que l'immense variété des conditions professionnelles, cause une variété identique dans la méthode et dans les procédés, on a voulu obliger tous les syndicats à adhérer à la méthode libertaire préconisée par la Confédération. Nombreux sont les délégués qui, ici, sont venus nous signaler des violations du principe de neutralité syndicale, par des délégués en mission de la C.G.T. J'estime que libertaire en délégation pour son organisation syndicale, ou socialiste agissant dans les mêmes conditions, doivent s'abstenir de tout prosélytisme anti-parlementaire ou électoral.

Les militants qui sont à la tête de la Confédération, observent-ils cette neutralité? Beaucoup d'entre nous sont allés dans les bureaux de la *Voix du Peuple*. Qu'ont-ils vu en entrant? Une affiche du *Père Peinard*, représentant un élu qui, son pantalon déboutonné, montre vous savez quoi, au corps électoral... Je trouve dans un numéro récent de *la Voix du Peuple*, numéro du 23 au 30 septembre, sous le litre: *Cabotinage en France,* à la suite de quelques lignes que j'approuve d'ailleurs pleinement, l'affirmation suivante: «*...Bientôt, après les cabotins du boulevard, vont entrer en fonctions les cabotins du Palais-Bourbon; on peut dire ce que les premiers rapportent, mais on ne saurait dire ce que coûtent les seconds*».

Je demande si le Congrès couvrira ces violations formelles de la neutralité. Si vous estimez qu'ils sont légitimes, approuvez-les par un ordre du jour. Vous affirmerez par là, que le prosélytisme libertaire peut, sans inconvénient, s'exercer dans nos syndicats.

Vous contribuerez à rendre l'organisme confédéral impossible pour les militants syndicalistes, qui, en immense majorité, ont foi en leur bulletin de vote, ont foi en l'action politique.

D'un autre côté, je dis aux socialistes du Textile que, membre du Parti, il m'est impossible de voter leur proposition, dans l'intérêt même de la classe ouvrière. Les travailleurs, groupés sur le terrain syndical, sont souvent obligés de compter avec une majorité parlementaire qui n'est pas socialiste. Concevez-vous, nos camarades de la guerre et de la marine, qui ont besoin de tous les concours politiques pour obtenir satisfaction à leurs légitimes revendications, s'adressant au seul Parti socialiste? Cela serait désastreux pour

leur cause. Êtes-vous bien certains, d'autre part, que les élus du Parti socialiste peuvent tous efficacement défendre les intérêts ouvriers? Sont-ils tous choisis suffisamment dignes? Vous en citerais-je un, député d'une circonscription de la Seine, qui, médecin et journaliste, a cru nécessaire d'ajouter à ses 25 francs de député, les ressources qui lui ont été fournies par les compagnies d'assurances qu'il a servi longtemps contre les ouvriers victimes d'accidents et qu'il sert encore dans les expertises légales qui lui sont confiées.

La Confédération ne doit pas plus être libertaire que socialiste ou radicale. Il y a dans son sein des travailleurs appartenant à ces diverses tendances, il y en a même qui sont catholiques: voulez-vous les en chasser? Pour nous qui ne croyons pas à l'obtention de résultats durables par les soubresauts impulsifs de ce que les anarchistes appellent les minorités conscientes, le syndicat doit grouper le maximum de travailleurs de la même corporation, et fatalement, ceux-ci du fait qu'ils seront syndiqués en vue de la défense d'intérêts immédiats, arriveront à l'idéal social de tous les ouvriers conscients: la suppression du salariat. Mais pour cela, il ne faut pas que par une politique quelconque, qui froisse leurs convictions personnelles, on les éloigne a priori du syndicat.

La Confédération, pour être-puissante et remplir le rôle d'émancipation ouvrière qu'elle s'est dévolue, doit être ouverte à tous. C'est seulement ainsi qu'elle pourra, non seulement conquérir les améliorations au sort du prolétariat, mais conserver les avantages obtenus par les luttes antérieures, et les efforts des prolétaires luttant sur tous les terrains. C'est le sens de notre ordre du jour.

Renard: Notre proposition avait surtout pour but de donner lieu à un vaste débat, afin que les différentes tendances qui se manifestent ici sur le rôle de la Confédération, puissent être largement développées.

Quel que soit le rôle réservé à notre proposition, ce résultat a été obtenu! Je répondrai tout d'abord au reproche que m'a fait Merrheim d'avoir compté les syndicats jaunes dans le chiffre d'effectif syndical dans la région du Nord que j'ai donné hier.

Cela est exact, mais n'enlève aucune force a mon argumentation; le chiffre que j'ai donné n'a pas été utilisé dans l'ordre de mes arguments pour sa valeur propre, mais bien comme terme de comparaison. Quand j'ai dit que le département du Nord, avec ses 76.000 syndiqués était, pour la force de nos organisations, le second de notre pays, j'ai compté également, dans tous les autres départements, le chiffre global de syndiqués, sans faire de distinction, ni défalquer l'effectif des syndicats jaunes. J'estime également que si, à Roubaix et dans d'autres localités, comme nous l'a reproché Merrheim, le syndical du textile groupe des camarades d'autres professions, travaillant dans la même usine que les tisseurs, ils n'en sont pas moins syndiqués, et qu'on est mal venu d'attribuer à l'action socialiste la faiblesse de l'organisation syndicale dans certaines régions du Nord, alors qu'ici, tout près, il y a une région soumise à l'influence libertaire qui, sur 25.000 ouvriers du Textile, groupe 50 syndiqués.

D'ailleurs, comme l'a dit Coupat, il n'y a pas si longtemps que les libertaires sont syndiqués, il n'y a pas si longtemps qu'ils proclamaient, qu'il *«leur suffisait de poignards, de faux, de piques, de revolvers et de flingots, pour watriner toute la clique des exploiteurs et des sergots»*, il n'y a pas si longtemps encore que le *Père Peinard* cognait de son tire-pied sur les prolos assez poires pour s'avachir dans les syndicats.

Aujourd'hui, les temps sont changés, les libertaires sont rentrés au syndicat et y font prédominer leur esprit. Nous ne demandons pas que le nôtre y domine, quoi qu'en aient dit nos contradicteurs; nous ne demandons pas la fusion. Ce que nous voulons, c'est qu'on ne se serve pas de l'organisme syndical comme d'un instrument de combat contre le Parti socialiste, et que les deux modes d'action du prolétariat, action politique ou action syndicale, convergent au même but sans dissensions fratricides. Je ne suis pas le seul à défendre cette manière de voir. On a dit dans la discussion d'hier, qu'on voulait établir des syndicats suivant la méthode de Kropotkine, eh bien! j'ai ici un numéro des *Temps nouveaux* où Kropotkine, au sujet du *Congrès de Mannheim,* préconise l'entente que nous demandons.

Niel a dit que l'ouvrier était travailleur d'abord, citoyen ensuite, c'est exact, mais il est l'un et l'autre. Il nous a encore dit: *«Vous demandez l'entente, l'alliance intermittente, pourquoi pas la fusion?»*. Je pourrais à mon tour lui demander: *«Puisque vous êtes pour l'affranchissement total du prolétariat - comme nous du reste! - pourquoi ces congrès et pourquoi pas la révolution libératrice de suite?»*. Ce que nous demandons d'abord, c'est ce qu'ont bien compris les travailleurs de Belgique, d'Allemagne, des pays scandinaves, et même, ces dernières années, nos camarades anglais.

Ce que nous voulons, c'est, en un mot, que les rapports officieux et clandestins actuels, entre les militants syndicalistes, et le Parti socialiste, s'étalent au grand jour. Notre proposition est une proposition de loyauté.

Vous direz si le syndicat doit être en même temps un groupe politique ou s'il doit se borner à l'étude des questions de travail, entretenant avec le parti politique, le minimum de relations indispensables.

Qu'on ne parle pas ici de tentative d'intrusion politique de notre part. Relisez notre journal, relisez *l'Ouvrier Mécanicien, la Typographie,* jamais un mot de politique, dites-nous s'il en est de même de *la Voix du Peuple;* dites-nous si ce n'est pas faire œuvre de politique néfaste, qu'insérer dans l'organe confédéral, le factum divisionniste dont Dooghe a donné lecture hier. Je termine, camarades, en priant nos camarades de l'Isère de ne pas prendre en mauvaise part, l'expression que j'ai employée hier, au sujet de l'évolution des travailleurs de Grenoble vis-à-vis du renégat Zévaès. Ce n'est certes pas pour les militants conscients que j'ai parlé, mais bien pour la masse inéduquée.

David *(de Grenoble):* Les délégués de Grenoble prennent acte des paroles que vient de prononcer le camarade Renard, au sujet du prolétariat organisé de Grenoble et de l'Isère.

Griffuelhes: Les reproches formulés, dit-il, portent sur la méthode et l'esprit de la C.G.T. Il faut donc insister sur le caractère de son mouvement.

Et d'abord, constatons que Merrheim a détruit par des chiffres, la base de l'exposé de Renard; il a prouvé que la méthode qu'il préconise n'a pas donné de grands résultats, attendu l'inexactitude des chiffres produits. Et qu'on ne nous dise pas que les syndicats jaunes sont peu importants et ne rentrent pas pour une grosse part dans les chiffres que vous avez donnés. Il y a plusieurs syndicats jaunes en dehors de Roubaix qui comprennent chacun plus d'un millier de membres; à Lille, il y en a deux, à Armentières, etc... En outre, dans le Nord, il faut distinguer plusieurs régions: Lille, Roubaix, Tourcoing, le Cambrésis, d'un côté. Mais Dunkerque et Valenciennes échappent à l'influence des amis de Renard. Donc, de ce fait, les chiffres avancés diminuent encore de valeur.

Si encore vous aviez apporté la preuve d'immenses résultats. Mais non! Grâce à vos chiffres faux, on serait en droit de conclure que votre œuvre s'évanouit presque.

Et puis, vous citez les Anglais, nous disant qu'après 50 ans d'action directe, ils viennent au parlementarisme. Vous ajoutez qu'ils ont les plus hauts salaires et les plus courtes journées. Cela, c'est le résultat de leur action directe. Quant aux effets du parlementarisme chez eux, le moins est d'attendre pour les enregistrer. Il y a donc là une contradiction qui se retourne contre vous,

Vous prétendez que ce que vous demandez existe déjà, sous forme de rapports occultes entre la C.G.T. et les parlementaires. C'est inexact! En deux circonstances, j'ai eu des rapports personnels avec deux députés, Sembat et Wilm. Ils m'avaient demandé de les documenter pour interpeller. Je l'ai fait et chaque fois qu'un député, répondant à la mission qu'il s'est donnée, voudra se renseigner, je le documenterai avec plaisir. Mais, en ces circonstances, ces députés ne faisaient que leur devoir et il n'y a pas à leur en avoir gratitude.

Au delà de la proposition de Renard, qui pose une question de fait, il en est une plus importante, celle de Keufer, qui, parlant d'unité morale, reproche à la C. G. T. de l'avoir détruite.

Cette unité morale ne peut exister. Dans tout groupement il y a lutte et non division. L'acceptation de son ordre du jour constituerait une négation de la vie, qui est faite du choc des idées.

De plus, Keufer insiste trop sur la présence des libertaires au sein du *Comité confédéral;* ils n'y sont pas aussi nombreux que le veut la légende. Mais, c'est une tactique pour faire surgir un péril libertaire, afin de constituer un bloc pour annihiler ce péril. Au lieu de vagues affirmations, il fallait produire des faits, des résolutions, des documents émanant de la C.G.T., et inspirés par l'unique objectif anarchiste. Il n'y en a pas! Qu'il y ait chez certains d'entre nous des idées libertaires, oui! mais qu'il en naisse des résolutions anarchistes, non!

Coupat a dit qu'avant 1900, la C.G.T. n'avait pas prêté le flanc aux critiques. Oui, parce qu'elle n'existait pas. Il a ajouté que l'entrée de Millerand au ministère a donné naissance à cet esprit, Rappelons des faits peu connus:

A peine Millerand ministre, parut une déclaration signée de Keufer, Baumé, Moreau, en faisant suivre leur nom de leur qualité de secrétaire d'organisation, etc..., approuvant son acte. Est-ce que pareille déclaration ne constituait pas un acte politique? Et quel pouvait en être le résultat? Puis, à l'*Union des Syndicats de la Seine,* on vint proposer un banquet à Millerand. N'était-ce pas encore un acte politique pour un but bien dé-

fini? Seul, je m'y opposai. On manœuvrait alors pour introduire l'influence du gouvernement au sein de la Bourse du Travail, - et c'est en réaction à cette tendance qu'est venu l'essor de la C.G.T.

Au lendemain de Chalon, les membres de la Commission de la Bourse du Travail reçurent, pour eux et leurs familles, une invitation à une soirée du ministre du commerce; deux jours après, nouvelle invitation, - de Galliffet celle-là! - pour un carrousel.

Que voulait-on? Nous domestiquer! Nous fûmes deux à protester et à propagander contre. Nous dévoilâmes ces manœuvres et, petit à petit, nous finîmes par faire voir clair aux camarades.

L'explosion de vitalité de la C.G.T. résulte de ces événements. Il y eut une coalition d'anarchistes, de guesdistes, de blanquistes, d'allemanistes et d'éléments divers pour isoler du pouvoir les syndicats. Cette coalition s'est maintenue, elle a été la vie de la Confédération. Or, le danger existe encore. Il y a toujours des tentatives pour attirer au pouvoir les syndicats, - et c'est cela qui empêchera l'unité morale.

Où l'unité morale peut se faire, c'est si on cherche à la réaliser contre le pouvoir et en dehors de lui. Or, comme il en est qui sont pour ces contacts, ceux qui s'opposent à ces relations empêcheront l'unité morale dont parle Keufer. Ce qu'il faut voir, c'est que ce n'est pas l'influence anarchiste, mais bien l'influence du pouvoir, qui entraîne à la division ouvrière.

Exemple, les mineurs. La désunion ouvrière fut la conséquence de la pénétration du pouvoir. En 1901, on s'opposa à la grève pour ne pas le gêner et pour ne pas contrarier l'œuvre socialiste de Millerand-Waldeck-Rousseau. Joucaviel, qui avait tout fait pour s'opposer à la grève, a reconnu, après quatre ans, que le pouvoir n'avait pas tenu les promesses faites, que le gouvernement avait roulé les mineurs.

Est-ce les anarchistes de la C.G.T. qui ont créé ce conflit ? Non! Pas plus qu'ils n'ont créé celui des Travailleurs municipaux.

En ce qui concerne ceux-ci, le conflit a son origine entre ceux qui voulaient que l'organisation marche à la remorque de l'administration et ceux qui s'y opposaient.

En réalité, d'un côté, il y a ceux qui regardent vers le pouvoir et, de l'autre, ceux qui veulent l'autonomie complète contre le patronat et contre le pouvoir. C'est en ce sens que s'est manifestée l'action de la C. G. T., et le développement considérable qui en a été la conséquence infirme la thèse du Textile: l'accroissement de la Confédération a été parallèle à l'accentuation de sa lutte. Il n'y a donc pas nécessité de modifier un organisme qui a fait ses preuves; mais au contraire, de déclarer que la C.G.T. doit rester telle que ces dernières années.

Admettons que la proposition du Textile soit votée! Elle créerait des rapports entre la C.G.T. et le Parti. Or, qui dit rapport, dit entente; qui dit entente, dit accord! Comment s'établirait cet accord fait de concessions mutuelles, entre un Parti qui compte avec le pouvoir, car il en subit la pénétration, et nous qui vivons en dehors de ce pouvoir. Nos considérations ne seraient pas toujours celles du Parti, d'où impossibilité matérielle d'établir les rapports demandés.

De même qu'il faut repousser l'ordre du jour du Textile, de même il faut repousser celui du Livre qui voudrait limiter l'action au rayon purement corporatif et nous ramener au trade-unionisme anglais, serait rétrécir le cadre de l'action syndicale et lui enlever toute affirmation de transformation sociale. Le Congrès ne voudra pas cela. Ce serait méconnaître le processus historique de notre mouvement. Ce serait une reculade et ce n'est pas au moment où il y a accentuation d'action qu'il pourrait y avoir reculade de principe.

Guérard: Il y a une affirmation de neutralité.

Griffuelhes: Oui, mais en outre, il y a, dans cet ordre du jour, les considérants qui ont une autre portée. D'ailleurs, en voici le texte. Le premier paragraphe parle de bannir toutes discussions et préoccupations politiques, philosophiques, etc... Classez-vous dans les préoccupations politiques et philosophiques, l'affirmation de la suppression du salariat.

Coupat dit que, dans leur esprit, cela est entendu.

Griffuelhes: Pourquoi ne pas le dire clairement? Et parlant de l'affiche rappelée par Coupat, Griffuelhes observe que cela remonte à 1901, - époque ou Guérard était secrétaire de la C.G.T.

Guérard: Cette affiche était tellement drôle, qu'elle prêtait à rire.

Coupat dit qu'il ne va pas au *Comité confédéral* sans y voir des choses qui le blessent.

Griffuelhes: Sur les critiques relatives à l'antimilitarisme, si la Confédération a publié des journaux sur ce sujet, c'est parce qu'elle en a reçu le mandat en 1900, sur la proposition de Fri-

bourg, aujourd'hui conseiller municipal de Paris. Depuis, nul Congrès n'est revenu sur cette décision, et j'ose espérer que celui-ci ne reviendra pas sur elle.

Il demande en terminant que le Congrès vote sur la proposition du Textile, puisqu'on s'affirme sur un ordre du jour catégorique résumant ses déclarations.

Niel dépose l'ordre du jour suivant:

«Considérant que le syndicalisme a pour but l'amélioration quotidienne du sort de la classe ouvrière, et la suppression du patronat et du salariat;

Considérant que pour donner à son action son maximum d'effet, le syndicalisme doit pouvoir recueillir dans son sein tous les travailleurs sans distinctions politiques ou confessionnelles; que, pour cela, il lui est impossible de s'inféoder à aucun parti politique;

Considérant que malgré la diversité d'opinions qu'il renferme, le syndicalisme exerce, sur le terrain économique, une action sociale dont l'utilité et l'efficacité ne sont plus discutables;

Considérant qu'en dehors des organisations syndicales il peut y avoir des organisations de différentes natures qui, sous une autre forme et sur un autre terrain, poursuivent aussi comme but la suppression du patronat et du salariat;

Considérant que de nombreux ouvriers syndiqués exercent leur action sociale simultanément sur le terrain économique des syndicats et sur le terrain politique de groupes différents;

Considérant qu'il serait contraire aux statuts de la C.G.T. et préjudiciable à l'organisation ouvrière que le syndicalisme fût systématiquement associé ou opposé à l'un quelconque de ces groupements, politiques;

Le Congrès repousse toute espèce d'alliance avec tout parti ou secte politique que ce soit;

Il déclare, en outre, que le syndicalisme se suffit à lui-même pour réaliser son œuvre de lutte de classe en exerçant son action directement contre le patronat et contre toute force capitaliste d'oppression physique ou morale des travailleurs».

Coupat et plusieurs délégués: Nous déclarons accepter l'ordre du jour Niel.

Le Président donne lecture de divers ordres du jour:

Bourse du Travail d'Angoulême *(Charente), est hostile à la campagne commencée (Textile du Nord), sur les rapports à établir entre la C.G.T. et les partis politiques. La question économique étant la seule qui nous semble ici intéressante et utile à discuter, et à poursuivre, dans nos syndicats.*

Ne répugne pas à voir des syndiqués investis de fonctions politiques, par lesquelles ils peuvent aider à la conquête de plus de largeur de vue dans la résolution des lois ouvrières;

Elle serait désolée de voir nos syndicats dégénérer en comités électoraux.

Pour la Bourse du Travail d'Angoulême:
Le délégué: ***Etard****.*

Les syndicats adhérents à la Bourse du Travail d'Angers:

«Considérant que les syndicats ne pouvant et ne devant être qu'un moyen transitoire pour arriver à la suppression du salariat, ne doivent lutter, pour leur affranchissement intégral, que sur le terrain économique;

Considérant que l'immixtion de la politique dans les syndicats ne peut être qu'une cause de discorde, l'expérience nous l'ayant démontré;

Pour ces raisons, repoussent toute idée de rapports des syndicats avec les partis politiques».

Pour les syndicats, les délégués:
Bahonneau, Karcher, Guinaudeau*.*

Addition à l'ordre du jour repoussant la proposition du Textile:

«Considérant que l'intervention des élus dans les grèves ou dans les mouvements ouvriers est toujours funeste;

Considérant que toujours le prolétariat fut dupé dans ses grèves par l'intrusion, sur le champ de lutte de politiciens trompeurs;

Le Congrès engage les syndicats et organisations ouvrières à repousser tout concours des élus dans les mouvements du prolétariat».

Charpentier*, Bourse du Travail de Marseille;* ***Teyssandier****, Bourse du Travail de Périgueux ;* ***Chazeaud****, Union des Syndicats Lyonnais;* ***Legouhy****, Tapissiers de Lyon;* ***E. Laval****, Epiciers de Paris;* ***Bécirard****, Chaussure de Lyon;* ***Cheytion****, Cultivateurs de Coursan;* ***Cousteau****, Bourse du Travail de Narbonne.*

M. Cousteau, Bourse du Travail de Narbonne:

«Considérant que la politique dans les syndicats est néfaste à la bonne marche vers l'émancipation intégrale que les prolétaires réclament;

Le Congrès rejette purement et simplement le vœu porté à l'ordre du jour par le Textile et réclame le statu quo sur cette importante question».

***J. Tillet**, Fédération de la Céramique:*
«Le Congrès confédéral d'Amiens,
Considérant que les organisations syndicales poursuivent l'établissement d'une législation qui améliore les conditions de travail et qui perfectionne les moyens de lutte du prolétariat;
Considérant, d'autre part, que si la pression, l'action directe, exercées par les syndicats sur les pouvoirs publics ont une valeur indiscutable, il est au moins aussi vrai qu'elles ne sauraient être suffisantes et que l'action menée au sein même des assemblées qui ont pouvoir de légiférer est un complément nécessaire que, seul un parti politique est en état de fournir;
Considérant que le Parti socialiste - organisation politique du prolétariat - poursuit la réalisation des revendications syndicales et seconde la classe ouvrière dans les luttes qu'elle soutient contre le patronat; qu'il est donc le parti qui mène cette action complémentaire;
Le Congrès se prononce en faveur d'un rapprochement entre la Confédération générale du Travail et le Parti socialiste. Il décide que chaque fois que les deux organisations seront d'accord sur le but à atteindre, l'action des syndicats pourra se combiner temporairement, par voie de délégation avec celle du Parti socialiste, sans que ces deux organismes puissent jamais se confondre;
Le Congrès, malgré son désir d'entente, croit cependant prématurée la réglementation des rapports entre les deux organisations, par la création d'un organisme quelconque, et préfère s'en remettre aux événements du soin de préparer celui qui sera le meilleur, parce qu'il sortira des faits eux-mêmes;
D'ailleurs, le Congrès constatant que dans maintes circonstances et dans de nombreux centres l'entente existe, ou est en voie de réalisation, enregistre avec plaisir cette tendance vers l'harmonie des efforts; fait des vœux pour qu'elle s'accomplisse et décide d'attendre, pour la création du rouage qui faciliterait les rapports de la Confédération générale du Travail avec le Parti socialiste, le moment où l'entente entrée définitivement dans les mœurs se sera imposée à tous comme une nécessité évidente;
En attendant et dans l'espoir que le Parti socialiste usera de réciprocité, le Congrès demande aux militants de mettre fin à des polémiques qui, en divisant les forces ouvrières, en lassant les énergies, servent seulement les intérêts du patronat et du régime capitaliste».

Renard demande la division pour le vote sur l'ordre du jour qu'il a déposé.

Cette division mise aux voix à mains levées n'est pas votée.

Devant cette décision, **Renard** déclare que les camarades partisans de la proposition du Textile, ne prendront pas part au vote.

Résultats du vote:

Contre	724
Pour	34
Blancs	37

Griffuelhes lit l'ordre du jour suivant:
«Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la C.G.T.;
La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat...;
Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière;
Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique:
Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc...;
Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale;
Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat;
Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors;
En ce qui concerne les organisations, le Congrès

décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale».

Marie; Cousteau; Menard; Chazeaud; Bruon; Ferrier; E. David, *Bourse du Travail de Grenoble;* ***Latapie; Médard; Merrheim; Delesalle; Bled; Pouget; E. Tabard; A. Bousquet; Monclard; Mazaud; Braun; Garnery; Luquet; Dret; Merzet; Lévy; G. Thil; Ader; Yvetot; Delzant; H. Galantus; H. Turpin; J. Samay,*** *Bourse de Paris;* ***Robert; Bornet ; P. Hervier,*** *Bourse du Travail de Bourges;* ***Dhooghe,*** *Textile de Reims;* ***Roullier,*** *Bourse du Travail de Brest;* ***Richer,*** *Bourse du Travail du Mans;* ***Laurens,*** *Bourse du Travail de Cherbourg;* ***Devilar,*** *Courtiers de Paris;* ***Bastien,*** *Textile d'Amiens;* ***Henriot,*** *Allumettiers;* ***L. Morel,*** *de Nice;* ***Sauvage; Gautier.***

Niel: L'ordre du jour présenté par le bureau confédéral étant, dans son esprit, absolument conforme au mien, je retire celui que j'ai présenté et je me rallie à celui de Griffuelhes. Je demande simplement pour le mien, qu'il soit inséré dans la brochure du Congrès.

Jusserand fait la déclaration suivante au nom du Livre. Nous voterons la proposition Griffuelhes en faisant toutes nos réserves sur la grève générale, étant donné que le Livre y est momentanément hostile, parce qu'elle condamne l'intrusion de toute politique dans les syndicats et au sein de la C.G.T.

Monatte: Après la déclaration de Jusserand, au nom de la *Fédération du Livre*, disant que les délégués du Livre voteront la proposition Griffuelhes, mais en faisant des réserves, je tiens, au nom de mon syndicat, celui des correcteurs d'imprimerie, adhérent à la *Fédération du Livre*, à déclarer que je voterai la proposition Griffuelhes sans faire aucune réserve.

Résultats du vote:

Pour	830
Contre	8
Blancs	1

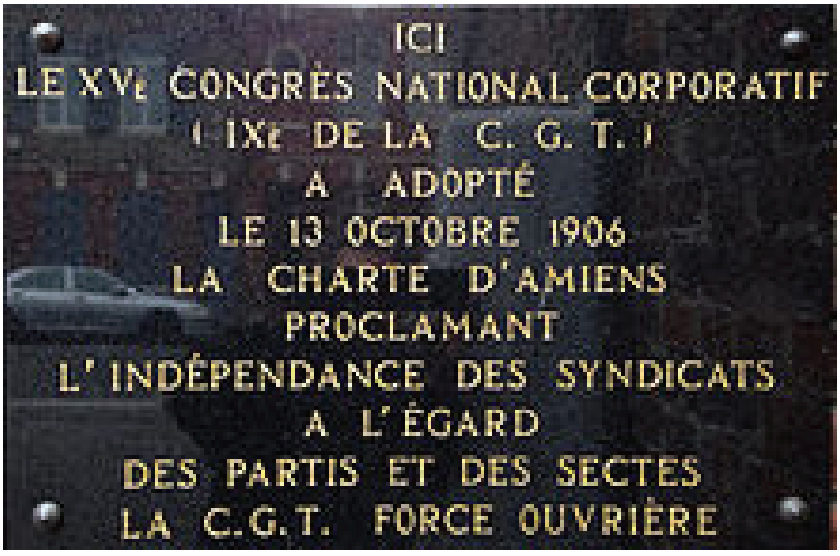

Notice biographique des délégués intervenants dans cette partie de la discussion du Congrès, et de quelques autres individus cités remarquables:

	Organisations représentées:	*Pages:*
(*) BIENNER	Peut-être s'agit-il de **BIEMSER,** (voir plus loin).	21
(*) BIEULER	Peut-être s'agit-il également de **BIEMSER,** (voir plus loin).	9
(*) JAMUT	Il s'agit vraisemblablement de **JANNOT Casimir.**	21
(*) THUMON E.	Aucune référence biographique à ce nom. Ne figure pas sur la liste des délégués à ce Congrès.	8
ADER Paul (1877-1918):	Aude - Fédération des travailleurs agricoles et parties similaires de la région du Midi – De tendance libertaire.	21-36
ANDRIEU Clovis (1876-1936):	Métallurgiste, mais délégué du Syndicat des briquetiers-potiers et parties similaires du département de la Seine (Fédération nationale des syndicats ouvriers) – Syndicaliste révolutionnaire.	21
ANTOURVILLE Louis-François (1873-?):	Paris – Syndicat des ouvriers confiseurs (Fédération de l'alimentation) – Syndicaliste révolutionnaire.	15
BAHONNEAU André (1848-1918):	Trélazé (Maine-et-Loire) – Secrétaire de la Bourse du travail d'Angers – Anarchiste, après avoir été socialiste-allemaniste.	34
BARITAUD (Augustin?) (?-?):	Seine – Syndicat de la maçonnerie, pierre, et parties similaires (Fédération nationale de la maçonnerie).	7
BASLY Émile (1854-1928):	Nord-Pas-de-Calais – Ancien ouvrier mineur – A cette date et depuis longtemps n'exerce plus que des mandats politiques – Socialiste d'origine guesdiste, puis dissident «baslyste».	19-20
BASTIEN Georges (1885-1940):	Syndicat des travailleurs de l'industrie textile de la Somme (Fédération du textile) - Anarchiste.	36
BEAUPÉRIN Pierre (1857-1922):	Rennes – Secrétaire de la Bourse du travail de Rennes.	8
BÉCIRARD Henri (1874-?):	Lyon – Divers syndicats de la Fédération des cuirs et peaux – Anarchiste.	34
BERLIER ou **BERLIET J.** (?-?):	Syndicat des ouvriers et employés de l'artillerie de Nantes et Syndicat du personnel civil libre de la direction d'artillerie de La Rochelle.	21
BIEMSER (?-?):	Fédération nationale de l'éclairage.	9-21
BLANCHARD ou BLANCHART Joseph (1860-1927):	Nantes – Secrétaire de la Bourse du travail – Socialiste d'origine guesdiste.	8
BLED Jules (1879-1961):	Paris – Fédération ouvrière horticole – Syndicaliste-révolutionnaire.	8-36
BORNET Jules (1881-1948):	Cher – Fédération des bûcherons – Socialiste.	7-36

BOUCHEREAU (?-?):	Le Havre – Syndicats des ouvriers métallurgistes (Union fédérale des ouvriers métallurgistes).	8
BOURCHET Alexandre (1867-1930):	Ancien Secrétaire de l'Union fédérale de la métallurgie - Syndicaliste-révolutionnaire, puis socialiste.	22
BOUSQUET Amédée (1867-1925):	Paris – Fédération des travailleurs de l'alimentation – Socialiste d'origine guesdiste.	8-14-15-36
BRAUD (?-?):	Divers syndicats (Dijon, ...) de l'Union fédérale des ouvriers métallurgistes -	21-29
BRAUN Joseph (?-?):	Divers syndicats de l'Union fédérale des ouvriers métallurgistes – Très légèrement socialiste d'origine allemaniste.	21-36
BROUTCHOUX Benoit (1879-1944):	Pas-de-Calais – Fédération des mineurs – Anarchiste.	9-21-26-27
BRUON C. (?-?):	Paris – Divers syndicat de la Fédération des menuisiers.	8-21-36
CADOT Henri (1864-1947):	Pas-de-Calais – Ouvrier mineur – A cette date s'occupe essentiellement de ses mandats politiques – Socialiste d'origine guesdiste, puis dissident «baslyste».	26
CHARPENTIER (?-?):	Bourse du travail de Marseille.	21-34
CHAZEAUD Jules (1874-?):	Syndicat des ferblantiers-zingueurs de Lyon (Union fédérale des ouvriers métallurgistes) – Bourse du travail de Lyon – Anarchiste.	21-34-36
CHEYTION François (1875-1915):	Aude – Divers syndicats des ouvriers agricoles (Fédération des travailleurs agricoles et parties similaires de la région du Midi) – Anarchiste.	21-34
CLÉMENT L. (?-?)	Paris – Syndicat des ouvriers serruriers en bâtiment et parties similaires du département de la Seine (Fédération nationale des syndicats ouvriers du bâtiment).	8-21
CLÉVY Émile (1867-1940):	Syndicat des ouvriers et ouvières se rattachant à la bonneterie de Troyes (Fédération du textile) – Socialiste d'origine guesdiste.	21
COLLET François (1880-1958):	St-Brieuc – Secrétaire de la Bourse du travail – Socialiste.	8
COMBES (?-?):	Syndicat des ouvriers mineurs du bassin d'Aubin (Fédération des mineurs).	21
CONSTANT J.-Baptiste (1869-1939):	Loiret – Bourse du travail d'Orléans – Socialiste.	7
COUPAT Pierre (1860-?):	Fédération des ouvriers mécaniciens et similaires. Socialiste.	18-21-25-27-30-31-33-34
COUSTEAU M. (?-?):	Narbonne – Syndicats des ouvriers jardiniers (Fédération ouvrière horticole) – Bourse du travail de Narbonne.	8-21-27-34-36
CRAISSAC Albert (?-?):	Syndicat des ouvriers peintres en bâtiment de Périgueux (Fédération nationale des syndicats ouvriers du bâtiment).	21
DAVID Eugène (1875-?):	Bourse du travail de Grenoble - Ancien socialiste guesdiste, syndicaliste révolutionnaire.	11-21-32-36
DÉLAINE Louis (1871-1921):	Seine – Divers syndicats de la Fédération des industries du papier-carton – Socialiste d'origine guesdiste.	7-9
DELESSALE Paul (1870-1948):	Paris – Mécanicien en instruments de précision – Représentait divers syndicats de divers fédérations, et la Bourse du travail de S. Chamond – Anarchiste.	36

DELUCHEUX Alice (?-?):	Amiens – Syndicat des ouvrières de l'habillement (Fédération des travailleurs de l'habillement).	7
DELZANT Charles (1874-1943):	Divers syndicats de la Fédération des verriers – Anarchiste.	36
DEVILAR (?-?):	Délégué des syndicats d'employés de commerce de Paris, Troyes et Pézenas (Fédération nationale des employés).	8-21-36
DHOOGHE Charles (1878-1962):	Nord – Industrie textile de Fourmies – Anarchiste.	11-12-13-36
DOIZIÉ Louis (1867-1930):	Typographe parisien représentant apparemment la Bourse du travail de Cahors - Socialiste d'origine guesdiste.	8-21-27
DRET Henri (1875-1941):	Fédération nationale des cuirs et peaux – Socialiste d'origine guesdiste et un temps anarchiste.	8-21-36
ETARD J. (?-?)	Bourse du travail d'Angoulême.	34
FERRIER Louis (1871-?):	Isère – Syndicat des ouvriers mouleurs de Grenoble (Union fédérale des ouvriers métallurgistes) - Socialiste d'origine guesdiste.	11-21-36
FONTY Jacques (1876-1969):	Syndicat de la métallurgie de Montluçon (Union fédérale des ouvriers métallurgistes) - Socialiste.	21
FRIBOURG P. (?-?):	Il s'agit vraisemblablement de Paul FRIBOURG (1868-?), à cette date conseiller municipal de Paris, et, en 1900, délégué au 5ème Congrès de la C.G.T. et au 8ème congrès de la *Fédération des Bourses du Travail,* où il représentait la Bourse du travail de Besançon. Il n'était pas présent à ce Congrès.	33-34
GAILLARD:	Il pourrait s'agir de **GAILLARD Eugène** (1879-1963) - Limoges – Syndicats des employés de commerce (Fédération des employés) – Socialiste d'origine guesdiste - Mais il ne figure pas dans la liste des délégués à ce Congrès.	9
GAGNAT Georges (1866-?):	Délégué de plusieurs syndicats S.Chamond – Socialiste anciennement proche des anarchistes.	21
GALANTUS Henri (1869-1949):	Union fédérale des ouvriers métallurgistes – Socialiste anciennement allemaniste.	36
GARNERY Auguste (1865-1935):	Fédération de la bijouterie-orfèvrerie et des professions s'y rattachant et Bourse du travail de Romans – Syndicaliste révolutionnaire d'origine anarchiste.	36
GAUTIER Henri (1865-1925):	St-Nazaire – Secrétaire de la Bourse du travail – Socialiste d'origine allemaniste.	8-21-36
GILLIARD A. (?-?):	Paris – Syndicat des monteurs, levageurs et riveurs de la Seine (Fédération nationale des syndicats ouvriers du bâtiment).	8
GOGNAU Louis dit **GONIAUX Charles** (1872-1960):	Pas-de-Calais – Ouvrier mineur – A cette date s'occupe essentiellement de ses mandats politiques – Socialiste d'origine guesdiste, puis dissident «baslyste».	26
GOUBY (?-?):	Syndicat des pâtissiers-glaciers de Toulouse (Fédération des travailleurs de l'alimentation).	21
GRANDSART (?-?):	Union nationale des Travailleurs municipaux et départementaux.	8
GRIFFON F. (?-?):	Paris – Syndicat des pâtissiers (Fédération nationale des travailleurs de l'alimentation).	8

GRIFFUELHES Victor (1874-1922):	Secrétaire général de la Confédération. Syndicaliste-révolutionnaire.	32-33-35
GUÉRARD Eugène (1859-1931):	Syndicat national des travailleurs des chemins de fer – Ancien Secrétaire général de la Confédération – Anciennement socialiste allemaniste.	33
GUERNIER Émile (?-?):	Bourse du travail de Reims – Socialiste d'origine «*indépendante*».	25
GUINODEAU ou GUIMAUDEAU (?-?):	Syndicat (isolé) des scieurs mécaniques d'Angers.	34
HAMELIN Alfred (1855-1926):	Paris – Divers syndicats de la Fédération des travailleurs du livre – Socialiste d'origine «indépendante».	8-25
HENRIOT H. (?-1907):	Tous les syndicats de la Fédération des allumettiers – Anarchiste.	36
HERVIER Pierre (1868-1950):	Cher – Bourse du travail de Bourges - Socialiste.	36
JANNOT Casimir (1851-1911):	Bourse du travail de Cette (Sète) - Socialiste d'origine guesdiste.	25-36
JEGOU Louis (1862-1954):	Conducteur de travaux à la Ville de Paris - Socialiste et coopérateur - N'était pas présent à ce Congrès syndical.	18
JOUCAVIEL Prosper (?-?):	Syndicat des mineurs de Carmaux (Tarn) - N'était pas présent à ce Congrès.	33
JUSSERAND ou JUSSERANT H. (?-?):	Divers syndicats de la Fédération des travailleurs du livre – Syndicaliste réformiste.	25-36
KARCHER (?-?):	Syndicats des sculpteurs d'Angers (Fédération de l'ameublement).	34
KEUFER Auguste (1851-1924):	Fédération des travailleurs du Livre – Syndicaliste réformiste.	21-23-25
LAMENDIN Arthur (1852-1920):	Pas-de-Calais – Ouvrier mineur – A cette date s'occupe essentiellement de ses mandats politiques – Socialiste d'origine guesdiste, puis dissident «baslyste».	20
LAPORTE (?-?):	Syndicat (isolé) des préparateurs en pharmacie, garçons de laboratoire et parties similaires.	21
LATAPIE Jean (?-?):	Divers syndicats de l'Union fédérale des ouvriers métallurgistes – Syndicaliste révolutionnaire.	21-29-30-36
LAURENS Léon (1876-1921):	Bourse du travail de Cherbourg – Socialiste.	36
LAVAL Eugène (?-?):	Seine – Syndicats des employés d'épicerie de la Seine (Fédération des travailleurs de l'alimentation) – Socialiste.	7-9-21-34
LEFÈVRE Victor (1865-1928):	Paris – Syndicat de l'industrie de la bijouterie-orfèvrerie (Fédération de la bijouterie-orfèvrerie).	7-8
LEGOUHY Claude (1862-?):	Divers syndicats de Lyon – Socialiste d'origine guesdiste.	8-21-34
LÉVY Albert (1871-1926):	Paris – Trésorier confédéral - Socialiste d'origine allemaniste.	8-36
LIMOUSIN Georges (1859-1908):	Bourse du travail de Poitiers – Syndicaliste d'origine broussiste.	25
LIOCHON Claude (1880-1941):	Divers syndicats de la Fédération des travailleurs du livre – Syndicaliste réformiste.	25

LUQUET Alexandre (1874-1930):	Paris – Fédération nationale des Syndicats d'ouvriers coiffeurs – Socialiste.	9-36
MALARDÉ L. (?-?):	Fédération des manufactures de tabacs – Syndicaliste réformiste.	25
MARIE François (1877-1938):	Paris – Fédération des travailleurs des presses typographiques – Anarchiste.	8-36
MARTY-ROLLAN Eugène (1876-1936):	Bourse du travail de Toulouse – Socialiste.	21
MASSON Louis (?-?):	Nord – Syndicats des typographes de Lille et de Bordeaux (Fédération des travailleurs du livre) – Socialiste d'origine guesdiste.	25
MAZAUD Jacques (1868-1929):	Paris – Fédération des transports – Socialiste.	36
MÉDARD J.-B. (?-?):	Paris – Syndicat des gens de maison (Fédération nationale des travailleurs de l'alimentation).	7-36
MÉNARD Ludovic (1855-1935):	Trélazé (Maine-et-Loire) – Syndicats des ardoisiers – Socialiste d'origine allemaniste et un temps anarchiste.	8-36
MERRHEIM Alphonse (1871-1925):	Divers syndicats de l'Union fédérale des ouvriers métallurgistes – Syndicaliste révolutionnaire.	21-22-23-36
MERZET Étienne (1869-1934):	Divers syndicats de la Fédération des ouvriers mineurs – Socialiste.	36
MONATTE Pierre (1881-1960):	Syndicat des correcteurs et teneurs de copie de Paris (Fédération française des travailleurs du Livre) - En 1906, il éait anarchiste, il devint ensuite syndicaliste révolutionnaire.	36
MONCLARD (?-?):	Syndicat des ouvriers boulangers de Marseille (Fédération des travailleurs de l'alimentation).	36
MONTAGNE:	Il s'agit vraisemblablement de **MONTAGNE François** (1878-?). Syndicat des pêcheurs et marins de commerce du Havre (Fédération des inscrits maritimes) - Socialiste.	21
MOREL Léon (?-?):	Nice – Bourse du travail.	9-36
MORGAND Gilles (?-?):	Bourse du travail de Moulins.	9
NIEL Louis (1872-1952):	Bourse du travail de Montpellier – Socialiste atypique anciennement anarchiste.	15-16-17-18-19-20-21-26-27-34-36
PARVY Jean (1876-1933):	Limoges – Syndicat des peintres-céramistes (Fédération de la céramique) – Socialiste d'origine guesdiste.	8-21-28-29
PATAUD Émile (1869-1935):	Syndicat des ouvriers des industries électriques de Paris (Union fédérale des ouvriers métallurgistes) – Syndicaliste révolutionnaire.	21
PERAULT Henri (?-1908):	Syndicat général des ouvriers terrassiers, puisatiers et mineurs de la Seine (Fédération nationale des syndicats ouvriers du bâtiment) - Anarchiste.	21
PHILIPPE (?-?):	Syndicat des employés de commerce de Lille (Fédération nationale des employés). Socialiste vraisemblablement guesdiste.	21-25-26
POUGET Émile (1860-1931):	Secrétaire de la Section des Fédérations – Anarchiste.	21-36
REISZ Eugène (1863-1821):	Paris – Syndicat des ouvriers et ouvrières estampeurs, découpeurs, et outilleurs (Union fédérale des ouvriers métallurgistes) - Socialiste d'origine blanquiste.	7

RENARD Victor (1864-1914):	Nord – Divers syndicats de la Fédération du textile – Socialiste guesdiste.	8-9-10-17-20-21-22-30-31-34
RICHARD L. (?-?):	Union fraternelle des teinturiers-apprêteurs de Reims (Union nationale des teinturiers et apprêteurs).	24
RICHER Narcisse (1864-1917):	Bourse du travail du Mans – Socialiste.	35
RICHON Isaïe (1868-?):	Bourse du travail d'Épernay – Socialiste anciennement guesdiste.	24
ROBERT Léon (?-?):	Paris – Secrétaire de l'Union nationale des syndicats de la peinture – Fut un temps guesdiste.	6-7-20-35
ROULLIER Jules (1874-?):	Bourse du travail de Brest – Anarchiste.	20-28-35
ROUSSEAU Louis (1876-?):	Marne - Divers syndicats de la Fédération des employés de commerce – Socialiste.	24
SAMAY J. (?-?):	Bourse du travail de Paris (peut-être suppléait-il Turpin?).	35
SAUVAGE Théophile (1877-1951):	Ardennes – Fédération des mouleurs en métaux – Syndicaliste révolutionnaire.	8-35
SELLIER Henri (1883-1943):	Syndicat des employés de la banlieue-ouest de Paris (Fédération nationale des employés) – Socialiste.	20-24
SERGENT (?-1915):	Paris – Syndicat de la typographie parisienne (Fédération des travailleurs du livre) – Syndicaliste révolutionnaire.	24
SOULAGEON Pierre (1866-?)	Bourse du travail de S.Étienne - Socialiste d'origine guesdiste.	28
TABARD Étienne (1865-1940):	Paris – Syndicat des garçons de magasin, cochers-livreurs, hommes de peine et parties similaires (Union nationale fédérale des transports et manutentions diverses) - Socialiste d'origine allemaniste.	6-7--20-35
TEYSSANDIER Moïse (1865) – 1940):	Bourse du travail de Périgueux – Socialiste.	33
THÉVENIN (?-?):	Syndicat des comptables et teneurs de livres du département de la Seine (Fédération des employés de commerce) – Syndicaliste réformiste.	24
THIL G. (?-?):	Fédération lithographique française.	8-20-35
TILLET Jacques (1866-1936):	Limoges - Fédération de la céramique – Socialiste d'origine allemaniste.	13-34
TRAUT Philippe (?- ?):	Bourse du travail de Belfort – Socialiste opportuniste.	24
TURPIN H. (?-?):	Union nationale de la voiture et Bourse du travail de Paris.	35
VALENTIN E. (?-?):	Divers syndicats de la Fédération des travailleurs du livre – Syndicaliste réformiste.	24
VAYSSE Jules (1874-1947):	Bourse du travail de Tulle. Socialiste d'origine blanquiste.	26
VÉNOT E. (?-?):	Paris – Syndicat de la boucherie ouvrière de Paris et de la Seine (Fédération nationale des travailleurs de l'alimentation).	7
YVETOT Georges (1868-1942):	Secrétaire de la Section des Bourses du travail – Anarchiste.	20-35

Notice iconographique de quelques délégués cités et de quelques autres individus cités remarquables:



ADER Paul
(1877-1918)



ANDRIEU Clovis
(1876-1936)



BASLY Émile
(1854-1928)



BLED Jules
(1879-1961)



BORNET Jules
(1881-1948)



BROUTCHOUX Benoit
(1879-1944)



CADOT Henri
(1864-1947)



COLLET François
(1880-1958)



CONSTANT J.-Baptiste
(1869-1939)



DELESALLE Paul
(1870-1948)



DELZANT Charles
(1874-1943)



DHOOGHES Charles
(1878-1962)



DRET Henri
(1875-1931)



GRIFFUELHES Victor
(1874-1922)



GUÉRARD Eugène
(1859-1931)



KEUFER Auguste
(1851-1924)



LIMOUSIN Georges
(1859-1908)



LIOCHON Claude
(1880-1941)



LUQUET Alexandre
(1874-1930)



MARIE François
(1877-1938)



MERRHEIM Alphonse
(1871-1925)



POUGET Émile
(1860-1931)



ROULLIER Jules
(1874-?)



YVETOT Georges
(1868-1942)

QUELQUES REMARQUES SUR CETTE DEUXIÈME ÉDITION:

AUTOUR DU CONGRÈS CONFÉDÉRAL D'AMIENS DE 1906...

Il y a de nombreuses années déjà que la première édition de cette brochure a été publiée, sous un autre timbre.

Nous n'avons pas été les seuls à publier ces documents de Congrès; nous avions l'intention, déjà, d'aller plus loin à propos de cet évènement, en ces temps.

Nous avions estimé, pour la première édition, devoir apporter un maximum de données sur les congressistes, afin de donner une vue de la réalité d'un congrès confédéral en cette année-là.

Cependant, le temps occupé par cette question de l'ordre du jour a, en partie, occulté la réalité des activités quotidiennes des syndicats, des Fédérations, des Bourses du Travail et de la Confédération; et cela se ressent à la lecture de l'ensemble des minutes du compte-rendu officiel.

La première édition de cette brochure nous a toujours semblé occulter l'intensité de l'activité syndicale quotidienne en cette fin de l'année 1906.

Pendant que les partisans de l'inféodation de l'activité syndicale à l'activité politique, essentiellement électorale et parlementaire, s'affairaient à promouvoir quotidiennement leur motion pour le Congrès, leur activité syndicale était-elle intense?

Les syndicalistes, eux, - continuaient leur propagande parmi les salariés, - construisaient et développaient les organisations de la Confédération, - rendaient compte des batailles engagées, - et étayaient leurs arguments contre les *«politiques»* à partir de cette activité, au cours de laquelle ils devaient d'ailleurs affronter tant les intérêts économiques que les intérêts politiques de leurs adversaires *«politiques»*. Ces derniers étaient déjà, non seulement entrés en nombre dans la classe politique à tous échelons, mais bien entrés aussi dans la classe capitaliste, - certes à un niveau plus proche de l'aisance que de la richesse, -ils n'étaient donc déjà plus des *«prolétaires»*.

De cette besogne ingrate, ils rendaient compte dans le journal confédéral, *«La Voix du peuple»*.

(suite en page 123)

SOMMAIRE:

Autour du Congrès confédéral d'Amiens de 1906 - par *Anti-mythes* - septembre 2026. 45

Encore! - par Émile POUGET - édition n°303 - 29 juillet 1906. 47

L'ordre du jour du Congrès - par Louis NIEL - édition n°304 - 5 août 1906. 48

Brandon de discorde - par DESJARDINS - édition n°305 - 12 août 1906. 49

Pour ou contre - par COLBAËRT - édition n°305 - 12 août 1906. 52

Désunion ouvrière - par Émile POUGET - édition n°306 - 19 août 1906. 53

Syndicats et Politique - par CORDIER - édition n°306 - 19 août 1906. 55

L'unité pour la division - par Georges YVETOT - édition n°308 - 2 sept. 1906. 57

Les calomnies de BASLY - par Pierre MONATTE - édition n°308 - 2 sept. 1906. 59

Ferments de discorde - par Émile POUGET - édition n°308 - 2 sept. 1906. 60

CHAUVIN et le repos hebdomadaire - par Alexandre LUQUET - édition n°308 - 2 sept. 1906. 62

L'application du repos hebdomadaire - par Émile POUGET - édition n°309 - 9 sept. 1906. 64

Mise au point - par Victor RENARD - édition n°309 - 9 septembre 1906. 66

Lettre de Russie: les syndicats et la politique - par J.E. - édition n°309 - 9 sept. 1906. 68

Dégénérescence électorale des Trade-Unions - par André BRUCKÈRE - édition n°310... 70

Les syndicats et le parti socialiste- par Charles DOOGHE - édition n°310 - 16 septembre 1906. 71

Les rapports du parti socialiste avec la Confédération du Travail - par Alphonse MERRHEIM... 71

Simples remarques -par A.G. - édition n°310 - 16 septembre 1906. 74

Lettres de patrons: réponse de CHAUVIN à LUQUET; conclusion de LUQUET - édition n°310... 76

Le geste précurseur - par Georges YVETOT - édition n°312 - 1er octobre 1906. 78

L'effet de la politique dans les syndicats d'Angleterre -par John TURNER - édition n°313... 79

Aux travailleurs du Textile - par Charles DHOOGES - édition n°313 - 7 octobre 1906. 83

Un grave danger - par Louis NIEL - édition n°313 - 7 octobre 1906. 85

Le parti socialiste et les syndicats à Roubaix - par Henri LEFEBVRE -édition n°313... 87

Dernière réponse au syndicat Textile de Roubaix- par Alphonse MEERHEIM - édition n°314... 89

La bonne foi «*socialiste*» et de M. CHAUVIN - par Alexandre LUQUET - édition n°314... 92

Le Congrès - par Victor GRIFFUELHES - édition n°316 - 28 octobre 1906. 93

Le Ministère du Travail - par Émile POUGET - édition n°317 - 4 novembre 1906. 94

Tartufes - par Alexandre LUQUET - édition n°317 - 4 novembre 1906. 95

L'action syndicale à Roubaix - par J. FOURDRINIER - édition n°317 - 4 novembre 1906. 98

Lettre de Russie: «Les organisations syndicales» - par J.E. - édition n°317 - 4 novembre 1906. 99

Déclaration de guerre - par Victor GRIFFFUELHES - édition n°318 - 11 novembre 1906. 101

Patriotisme et réquisitions - par Paul DELESALLE - édition n°318 - 11 novembre 1906. 102

Un débat à Roubaix - édition n°318 - 11 novembre 1906. 103

Le Syndicalisme paysan en Seine-et-Marne - édition n°318 - 11 novembre 1906. 107

Pour ou contre? - par Paul DELESALLE - édition n°319 - 18 novembre 1906. 108

Politique et syndicats en Angleterre - par André BRUCKÈRE - édition n°320... 109

Le repos hebdomadaire - par Victor GRIFFUELHES - édition n°321 - 2 décembre 1906. 110

L'enseignement professionnel au Conseil supérieur - par Paul DELESALLE - édition n°321... 111

Politique et syndicats (erratum) - édition n°321 - 2 décembre 1906. 113

Action d'ensemble - par Victor GRIFFFUELHES - édition n°322 - 9 décembre 1906. 113

Le lock-out de Fougères - par Georges YVETOT - édition n°322 - 9 décembre 1906. 114

Pas de répit! - par Alexandre LUQUET - édition n°322 - 9 décembre 1906. 115

Le record de l'arbitraire - par Georges YVETOT - édition n°323 - 16 décembre 1906. 116

Basly continue! - par Émile POUGET - édition n°323 - 16 décembre 1906. 118

Politique et syndicats - par André BRUCKÈRE - édition n°323 - 16 décembre 1906. 118

La séparation - par Georges YVETOT - édition n°324 - 23 décembre 1906. 119

Les accusations de Basly - par Émile POUGET - édition n°324 - 23 décembre 1906. 122

Souvenirs sur le Congrès d'Amiens - par Pierre MONATTE - octobre 1956. 124

ENCORE!

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°303 - 29 juillet 1906.

On l'a vu par l'ordre du jour du Congrès d'Amiens, publié ci-dessus, la question du rapprochement entre l'organisme syndical et les partis socialistes parlementaires revient sur l'eau. C'est du Nord, encore, que nous vient, non la lumière, mais cette pomme de discorde.

Nombre de militants vont s'étonner que le Comité confédéral ait mis cette question à l'ordre du jour. Ceux-là auront oublié l'exacte fonction de ce *Comité*; il n'avait pas en la circonstance, de *«veto»* à opposer; il ne pouvait qu'enregistrer la proposition et la soumettre aux intéressés, - aux syndicats. C'est à eux qu'il incombera de lui faire le sort qu'elle mérite.

Qu'on n'objecte pas que cette proposition est anti-statutaire. Les statuts de la C.G.T. n'ont rien d'intangible; ils sont constamment modulables et il est impossible d'admettre que le *Comité confédéral* puisse se refuse à soumettre à la discussion des syndicats une question quelconque, - celle-ci eût-elle pour caractéristique de ruiner l'organisme confédéral. - Le *Comité* n'est pas qualifié pour s'opposer à une telle discussion, - cette besogne est du ressort des syndicats.

Ceci observé, nous pouvons être tranquilles!

Ce n'est pas le Congrès d'Amiens qui, sous l'influence politicienne, brisera l'unité économique de la classe ouvrière. Et pour quel profit? Pour recommencer les stérilisantes discussions d'écoles qui, il y a dix ans paralysaient tout essor syndical et presque toute revendication sociale? La classe ouvrière a eu trop à se louer, depuis dix ans, de s'être de plus en plus tenue à l'écart des compétitions parlementaires pour glisser à nouveau dans l'ornière.

Il faudrait, pour que le Congrès d'Amiens effectue cette régression, oublier les résultats, - tant moraux que matériels, - enregistrés par l'organisme syndical, fortifié et vivifié par son autonomie économique. Pour ne citer qu'un exemple: il faudrait éliminer la campagne d'agitation pour les *Huit heures;* il faudrait remiser les tactiques d'action économique qui ont pour caractéristique le développement de la volonté, l'accroissement de l'effort direct - et les remplacer par la confiance en des forces extérieures, suscitées sur le plan politique par l'emploi du bulletin de vote.

Si cette manière de voir prévalait, - ce qui, à mon avis personnel est absolument impossible, - ce serait la discorde déchaînée au sein des organismes ouvriers, - au syndicat, à la Bourse du Travail, dans les fédérations corporatives, au Comité confédéral... partout!

Ce serait plus que la discorde, - ce serait la dislocation et la ruine (momentanée) du mouvement syndical.

Est-ce cela que souhaitent les camarades qui ont fait la proposition en question?

Évidemment non! Ils ont des conceptions à eux, ils voient les choses et les faits sous un angle différent; ils ont une disposition d'esprit qui les porte à vouloir que prédomine l'élément politique et c'est sous ces préoccupations particulières qu'ils ont fait la proposition qui a déjà émotionné bien des camarades. L'exemple de l'Angleterre, où le mouvement syndical - resté auparavant purement corporatif, sans réelle tendance sociale, - a versé dans l'ornière politique, a accentué cette vision particulière. N'ayant pas assez noté les divergences existant entre le mouvement *trade-unioniste* anglais et le mouvement syndicaliste français, ils ont été entraînés à les comparer, parce que l'un et l'autre semblaient se réclamer d'une neutralité politique. Les succès électoraux des candidats *trade-unionistes* au Parlement anglais ont encore accentué cette tendance. Et ces camarades ne se sont pas demandé si la comparaison qu'ils évoquaient a la valeur qu'ils lui prêtent et aussi, d'autre part, si les succès électoraux - qui sont considérables, il serait absurde de le nier, - des candidats du travail, ont eu pour corollaire un accroissement ou un fléchissement dans l'organisme syndical!

N'est-il pas évident que si, par exemple, il se constatait dans le mouvement syndical anglais un arrêt de développement ou si, qui plus est, il s'y constatait une diminution de l'effectif syndical, les résultats politiques, - pour brillants qu'ils puissent être en façade, - seraient insuffisants pour compenser ce recul économique.

Et le fait que je signale, - au cas où s'en constaterait la véracité, - ne serait pas l'unique argument à faire valoir pour trouver dangereux, en France, un rapprochement de l'organisme économique avec un parti politique: ce serait un argument s'ajoutant simplement à ceux que nous avons déjà et que nous tirons de notre propre expérience.

Depuis que les préoccupations politiques ont été

éliminées des organisations, celles-ci ont pris un essor splendide; l'accord s'est fait, sur le terrain économique, entre des hommes ayant des conceptions philosophico-sociales diverses. Inoculer à nouveau le virus politique à l'organisme syndical serait aller au devant d'accidents morbides qui, pour le moins, feraient renaître les querelles éteintes, exciteraient les passions d'écoles, disloqueraient le mouvement ouvrier et paralyseraient la poussée revendicatrice.

Émile POUGET.

L'ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°304 - 5 août 1906.

Nous connaissons, enfin, l'ordre du jour du Congrès d'Amiens. La *Voie du Peuple* l'a publié dans son dernier numéro, et chacun peut épiloguer déjà sur son compte.

Tout ce qu'on peut dire, d'abord, de cet ordre du jour, c'est qu'il est *fameux*. Pensez donc! Vingt-six questions! Et quelles questions! Si, avec ça, il s'en trouve encore qui ne sont pas contents, ceux-là seront bien difficiles. Il y en a, en quantité et en qualité, pour tous les goûts.

De la qualité, nous en parlerons une autre fois. Bornons-nous, pour aujourd'hui, à dire deux mots de la quantité.

Le Congrès durera six jours francs: du lundi 8 au samedi 13 octobre inclus. Il aura à discuter et à trancher vingt-six questions.

Je dis bien: vingt-six. Car malgré le classement qu'on en a fait en deux catégories: celle des numérotées, parce qu'on les croit plus importantes, et celle des «*questions diverses*», en réalité, il n'y a qu'une liste de questions qui va de 1 à 26. Les soi-disant «*questions diverses*» sont des questions comme les autres, qu'on ne peut pas considérer comme de simples «*vœux*» à émettre, puisque les «*vœux*» ne sont plus admis dans les congrès de la Confédération depuis celui de Montpellier.

Soyez sûrs, du reste, que les auteurs de ces questions diverses n'entendront pas que leurs questions «*ne soient pas posées*». Ils les ont posées pour qu'on les résolve comme les autres, et, la petite vanité humaine aidant, ils ne consentiront pas volontiers à ce qu'on les leur escamote.

Ceux-là donc, comme les auteurs des questions «*primées*», voudront faire respecter «*leurs droits*», et chacun batallera ferme, des poings et de la langue, pour faire maintenir «*sa*» question à l'ordre du jour.

Cela seul, nous réserve déjà de belles séances. Pourvu que le Congrès ne soit pas tout entier consacré à la fixation de l'ordre du jour!...

Ce qui est certain, c'est que cette question de la fixation de l'ordre du jour - question qu'il faut ajouter aux autres, ce qui en porte le nombre à 27 (sans compter les questions imprévues) - donnera lieu à une sérieuse bataille prévue déjà par le dernier article de Pouget.

Le camarade Pouget, effrayé comme moi d'une telle avalanche de questions, explique qu'il n'appartenait pas au bureau ni au Comité confédéral d'en refuser aucune. Les statuts sont formels. Chaque syndicat a le droit de demander l'inscription à l'ordre du jour du congrès de telles ou telles questions qu'il lui plaît, et le Comité et le Bureau confédéraux ne sont que des organes «*enregistreurs*» - comme la loi. Et Pouget a parfaitement raison.

Mais il indique clairement que ce que les administrateurs de la Confédération n'ont pu faire, le congrès, qui est souverain, pourra le faire. C'est-à-dire qu'il appartiendra au congrès de discuter et de décider sur la quantité et la *qualité* (?) des questions qui devront finalement rester à l'ordre du jour.

Je n'exagère donc rien quand je prévois une bataille bien rangée sur ce point. En supposant qu'il soit excessif de dire que quand on aura fini par tomber d'accord sur les questions à discuter, on s'apercevra que le congrès est terminé avant d'avoir commencé, il n'est pas déraisonnable d'affirmer que cette discussion fera perdre autant de temps qu'en fit perdre la validation des mandats au congrès de Bourges.

À tel point que ceux qui avaient le légitime souci de vouloir désormais gagner le temps que fait perdre d'habitude la question de validation des mandats, seront douloureusement surpris de voir qu'on n'a pu combler un trou qu'en en creusant un autre.

Mais supposons que je voie les choses de travers, et que, sans discussions à-côté, le congrès consacrera tout son temps à la discussion des vingt-six questions. Il est probable que les congressistes, tous propagandistes convaincus de la journée de huit heures, voudront faire à Amiens la première expérience de cette journée.

Six jours de congrès à huit heures par jour, cela fait 48 heures divisées par 26 questions, cela donne 110 minutes pour chaque question.

Cent-dix minutes pour chaque question! Il ne faut pas avoir la moindre expérience des congrès pour ne pas savoir combien ce temps est insuffisant. Surtout lorsque, comme dans l'ordre du jour du congrès d'Amiens, il y a une ou deux questions qui, à elles seules, pourraient tenir - et tiendront peut-être - largement tout le Congrès!...

S'il n'y avait, pour chaque question, que deux orateurs a entendre: celui pour et celui contre, mon dieu! passe encore! On pourrait avoir, sur chaque question, une discussion un peu suivie qui commencerait à éclairer un peu la religion - de chaque congressiste.

Mais il ne faut pas connaître le tempérament français - il y a donc un tempérament français? Pourvu que cette phrase imprudente ne m'attire pas les foudres de quelque censeur!... - il ne faut pas connaître le tempérament français, dis-je, pour espérer cela.

En tenant compte des orateurs qui prennent plusieurs fois la parole sur le même sujet, de ceux qui la prennent pour qu'on sache bien qu'ils se rallient aux opinions d'un tel ou d'un tel autre, ou ceux encore qui *doivent* la prendre pour figurer sur le compte rendu et prouver ainsi à leurs électeurs... syndicaux leur participation personnelle, on peut évaluer à 30 environ le nombre d'orateurs pour chaque question.

Cent-dix minutes divisées par trente orateurs, cela fait trois minutes à peu près pour chacun. Et comme il faut forcément défalquer encore de ce temps, le temps matériel perdu soit pour les votes sur chaque question, soit pour les incidents divers, soit pour le passage d'une question à l'autre, il reste pour chaque orateur à peine quelques secondes!

Voilà le ridicule ou l'on tombe chaque fois qu'on pèche par excès, que ce soit par excès de bien comme par excès de mal!

Car, malgré tout, je concède que cet excès de questions est un bien comme il est un mal. Il est un bien, parce qu'on prouve la fertilité du *cerceau syndical* en fonction; parce qu'il indique qu'il y a un grand nombre de travailleurs qui pensent et réfléchissent; enfin, parce qu'il démontre la complexité du problème social, que nous avons la prétention - un peu folle, peut-être - de résoudre en cinq sec.

Mais il est un mal, parce qu'il ne tient pas compte du temps réduit du nos congrès, et qu'il nous oblige ainsi à prendre des résolutions électriques, ou à émettre à la vapeur des opinions sur des questions insuffisamment comprises.

Il est de toute nécessité de trouver, à Amiens, le moyen d'éviter à l'avenir ce sérieux défaut de notre organisation. Moins sérieusement, nos questions seront discutées, plus nous tomberons sous le coup des critiques de tous nos adversaires, et moins d'autorité nous aurons pour faire respecter par les syndiqués des décisions trop hâtives.

Plus petit sera le nombre des questions, plus sérieuses seront nos discussions. Cela rehaussera la dignité et la force morale du syndicalisme, et donnera plus d'éclat au prestige de la Confédération.

Louis NIEL.

BRANDON DE DISCORDE

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°305 - 12 août 1906.

La *Chambre syndicale des ouvriers tisseurs de la Seine* a, dans son assemblée générale du 5 août, examiné l'ordre du jour du *Congrès du Textile* qui doit se tenir le 15 août à Tourcoing. Sur la proposition: *Les rapports devant exister entre les organisations économiques et politiques du prolétariat* soumise par les syndicats de Roubaix et de Lille, l'assemblé s'est prononcée contre, - et ce, à l'unanimité.

L'opinion qui s'est dégagée de la discussion sur ce point est que le *Comité Fédéral du Textile* en prenait à ses aises puisque, avant que le Congrès de la Fédération ait pu se prononcer, il décidait de proposer la même question à l'ordre du jour du Congrès confédéral d'Amiens.

Une telle décision laisse supposer que les résolutions des congrès du Textile n'ont de valeur que si

cela convient aux quelques camarades du Nord qui forment le *Comité fédéral* et «*représentent*» les syndicats affiliés, sans tenir grand compte de ce qui est décidé dans nos Congrès.

Précisons:

Au *Congrès de Saint-Étienne*, qui se tint en 1903, le citoyen Renard proposa que: «*la Confédération se mette en rapport avec le groupe socialiste de la Chambre*». Ce ne fut pas pris en considération.

Ensuite au *Congrès de la Fédération du Textile*, tenu à Reims, en 1904, sans discussion, a été adoptée la résolution suivante:
«*Le Congrès, considérant qu'il y a nécessité pour les organisations syndicales voulant rester d'accord avec les principes qui les a fait naître d'être et de rester des groupements destinés à travailler à l'émancipation du prolétariat, décide: "La Fédération nationale du Textile est indépendante de tout parti politique et de toute école confessionnelle et philosophique"*».

Après cela, nous pensions donc, qu'il en était fini! quoique connaissant l'esprit et les tendances vers la politique dont sont animés les camarades du Nord. Nous étions d'autant mieux fondés à espérer qu'il n'y aurait pas récidive sur ce point que, dans le Nord, l'expérience de la valeur de l'organisation économique est probante, - au moins en ce qui concerne le Textile.

Tant que les camarades ont voulu imposer la politique dans les syndicats, les résultats de groupement n'ont pas répondu à l'effort fait. De plus, nous avons constaté que les syndicats qui se sont créés dans la région et qui, pendant longtemps, n'ont obéi qu'à des préoccupations politiques, n'ont donné aux travailleurs aucun résultat collectif, vu que les salaires ont toujours diminué.

Dans le Nord, en 1880, le tisseur gagnait 33 à 38 francs par semaine; aujourd'hui son gain ne dépasse 10 à 16 francs. Il y a même ceci de typique que les amendes peuvent atteindre 1fr.25 par jour, alors que le gain quotidien oscille entre 1fr.90 et 2 francs! Même situation dans les filatures: les fatigues imposées dans les usines n'ont jamais été aussi accablantes. Ce ne sont pas des bagnes, mais des abattoirs où, petit à petit, on tue chaque jour les ouvriers et les ouvrières en les anémiant par des salaires de famine et par l'intensification d'un travail forcé.

Donc, si l'on compare les conditions actuelles avec celles d'il y à quelques années, on constate une aggravation de la situation ouvrière. Et, cependant, il y a dans le Nord un mouvement politique très caractérisé! On peut donc se demander pourquoi il n'a pas suscité une action de révolte générale contre ces iniquités?

Bien mieux, loin d'empêcher la baisse des salaires, l'alliance politique réduisit, il y a quelques années, la Fédération du Textile à n'avoir aucune influence.

Il fallut que quelques camarades de Paris, honteux de voir dans tous les corps d'état l'évolution grandissante du syndicalisme, se missent à la besogne pour tenter d'organiser le Textile, sur des bases purement économiques, sans s'occuper d'aucune conception politique, et formassent la Fédération nationale du Textile, adhérente à la C.G.T.

Nos heures de loisir furent occupées à mettre cette organisation sur pied et le syndicat Textile de Paris ne nous marchanda pas les ressources nécessaires pour l'envoi de circulaires et d'appels. Les Congrès successifs de la jeune fédération (Paris, septembre 1900; Lyon, septembre 1901), couronnèrent nos efforts.

Enfin, au Congrès d'Amiens, en 1902, nous avions déjà des syndicats adhérents dans tous les départements, excepté celui du Nord d'où jamais il n'avait été répondu à nos appels. Aussi, ayant à cœur de fédérer les syndicats de ce département, et n'ayant aucune visée autre que celle de vouloir la force du *Textile*, dans la Fédération, pour arriver à un relèvement des salaires (qui sont tellement bas qu'on n'en trouve pas l'équivalent dans aucune autre organisation), nous fîmes toutes les avances possibles.

Nous profitâmes de notre congrès d'Amiens pour tout tenter près des organisations du Nord. Aucune réponse de syndicats ne venant, à la suite de nos appels, nous écrivîmes à des personnalités, aux citoyens Renard **(1)** et Lepers **(2)**, leur démontrant l'intérêt qu'il y avait pour les syndicats du Nord à se faire représenter au Congrès d'Amiens.

Renard nous répondit. Il nous félicitait de nos efforts et il ajoutait qu'ils avaient eux-mêmes, pendant des années tant dépensé dans un but semblable et que, faute de résultat, ils avaient été obligés d'y renoncer.

Notre impression étant que s'ils n'avaient pas réussi, c'était justement parce qu'ils imposaient aux syndicats d'accepter leurs conceptions politiques, nous répondîmes que nous étions peinés de ce découragement, en leur ajoutant que notre fédération, nous l'espérions, serait bientôt à même, grâce à l'appui de la confédération, de mener une

action pour le relèvement des salaires des travailleurs du Textile. Nous les encouragions à venir à notre *Congrès d'Amiens*, leur disant qu'il leur serait accordé les mêmes droits, sur les discussions des questions et pour le vote, que si leurs syndicats étaient affiliés. Nous ajoutions, en outre, que nous proposerions le transfert du *Comité fédéral* à Lille.

Nous avons donc voulu faire abstraction de toute préoccupation, dans le but d'amener à nous les camarades du Nord, malgré que nous sachions que, même sans cela, notre fédération aurait continué à prendre de l'extension.

Cette dernière lettre - dans laquelle nous proposions le transfert du Comité fédéral à Lille **-** nous valut une réponse favorable, nous annonçant que Renard, Lepers et Bailleul **(3)** seraient délégués au *Congrès d'Amiens*.

A ce congrès, l'accord fut parfait: nos statuts furent approuvés par les camarades du Nord, même l'article 2 où il est dit que la Fédération reste sur le terrain économique; puis sur notre proposition, Lille fut désigné comme siège du Comité fédéral.

Ce congrès fut une joie pour nous! Ayant à cœur de mener à bien l'organisation syndicale du Textile, nous étions enchantés d'avoir réussi à rétablir sur des bases économiques, sans nous préoccuper des conditions politiques. Nous allions donc voir la force de notre fédération se manifester pour revendiquer des salaires permettant de vivre, sans qu'il soit besoin que l'ouvrier et l'ouvrière aillent mendier la charité. Nous allions pouvoir combattre efficacement ces soi-disant bonnes œuvres instituées par les municipalités bien-pensantes des centres textiles, et qui n'aboutissent qu'à être une réclame pour les élus, tout en abaissant la dignité des travailleurs, et en servant l'exploitation... car, il faut le savoir, dans ces centres, il y a des ouvriers travaillant 60 à 72 heures par semaine et, malgré cela, inscrits comme indigents!

Nous espérions que notre fédération, qui prenait de jour en jour de l'extension, ne se préoccuperait plus que de poursuivre le relèvement économique; nous pensions que l'éducation de lutte pénétrerait quand même le *Comité fédéral du Textile,* - bien qu'il soit formé des éléments du Nord.

Et voici que le *Comité du Textile* - passant par-dessus les décisions de nos congrès - s'avise de poser à l'ordre du jour du *Congrès confédéral* d'Amiens cette question irritante, posée à notre *Congrès de Tourcoing* par les syndicats de Lille et de Roubaix.

Pour ne parler que de notre fédération, cette question va faire reculer le Textile jusqu'aux temps anciens où nous nous combattions entre- nous à propos de nos conceptions politiques, - au cas où elle serait prise on considération à notre congrès.

Outre que cette question va être un brandon de discorde, de la façon dont elle est posée au congrès d'Amiens, nous constatons quelle ne pouvait l'être ainsi, par le *Comité fédéral du Textile*. D'autre part, nous voyons bien qu'à notre *Congrès Textile de Tourcoing*, cette proposition est présentée par les syndicats de Lille et de Roubaix... mais il nous vient des arrière-pensées singulières! Le journal «*le Socialiste*» nous apprend que la section régionale du Nord, appartenant à un parti politique, a décidé la présentation de cette proposition, et nous regrettons ces coïncidences pernicieuses!

Allons, camarades du Textile, nous vous disons: Méfiez-vous, ne retournez pas en arrière! Continuons à nous organiser sur le terrain économique, où l'on ne peut être divisés. Nous avons assez à faire pour nous-mêmes, point n'est utile que nous soyons obligée d'aider les hommes politiques à faire leur besogne si cela nous déplaît: que ceux à qui cela plaît aillent dans les groupements où on s'occupe de politique, mais qu'ils se dispensent de transporter leurs préoccupations dans nos organisations syndicales où elles ne peuvent engendrer que la discussion.

Tâchons donc ne pas oublier la devise de l'*Association internationale des Travailleurs*: «*L'émancipation des Travailleurs ne se fera que par les travailleurs eux-mêmes*».

DESJARDINS (4), *Syndicat des tisseurs, Paris.*

---

(1) Voir notice page 42. De plus: RENARD Victor, (1864-1914, civil mort par fait de guerre); socialiste-guesdiste (marxiste); son activité politique conditionnait totalement son «*activité syndicale*».

(2) LEPERS Achille, (1845-1926); socialiste-guesdiste (marxiste); dont l'essentiel de l'activité était électoralo-politique; son activité syndicale ou coopérative étant totalement subordonnée à la précédente.

(3) BAILLEUL Augustin, dit Liévin, (1869-1947); socialiste-guesdiste (marxiste); activité essentiellement électoralo-politique, comme le précédent; termina sa vie politique dans l'acceptation de l'État français de Vichy.

(4) Peu de renseignements biographiques à son propos. A part qu'il était socialiste-allemaniste, *Parti ouvrier socialiste-révolutionnaire*, parti pour qui, à cette époque, l'activité politique (électoraliste) était négligée, voire combattue.

POUR OU CONTRE?

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°305 - 12 août 1906.

On peut discuter maintenant sur l'ordre du jour du Congrès d'Amiens. Et cette fameuse question, «*des rapports devant exister entre les organisations économiques et politiques du prolétariat*», est une source intarissable de discussions. Nous avons d'ailleurs pu apprécier déjà, la valeur de quelques opinions.

Le camarade Pouget, il y a quinze jours, s'est montré contre ce rapprochement. Il dit que, si les organisations syndicales ne s'étaient tenues à l'écart de toutes ingérences et de toutes préoccupations politiciennes, si elles n'avaient eu soin de ne compter que sur leurs propres forces, jamais elles n'auraient donné un ensemble de cohésion pareil, pour la réussite de leurs revendications. Jamais la lutte, ni la réussite de nos desiderata, n'auraient eu ce superbe élan revendicatif, si l'on s'était chicané.

Si, de camarades à camarades, ou d'ouvriers à ouvriers, comme l'on veut - on était resté chacun avec son point de vue de tactique, de bataille, et de conceptions sur les phénomènes sociaux; si on ne s'était pas mis d'accord, sur le terrain purement ouvrier, syndicaliste, au sein de la *Confédération du travail*, jamais on n'aurait obtenu de si appréciables résultats.

Avec la tactique syndicaliste, chaque ouvrier, chaque syndicat, doit, s'il veut poursuivre l'obtention d'améliorations morales et matérielles, ne compter que sur soi-même, développer et employer sa propre énergie. Ainsi, il est certain que toutes les organisations syndicales n'ont pas obtenu gain de cause au 1er mai; mais, il faut le dire, c'est en partie parce qu'elles manquaient de préparation et elles ont eu des résultats équivalant à leur force et à leur volonté.

Ce que l'on peut dire, c'est que la tactique a été autrement efficace, que si les ouvriers s'étaient bornés à implorer du parlement acquiescement à leurs justes réclamations.

Or, si des rapports existaient entre l'organisation économique et l'organisation politique, nos parlementaires ne manqueraient point l'occasion de vouloir démontrer que l'action législative est autrement efficace et moins dangereuse que l'action directe du prolétariat sur le patronat et que la loi étant la loi - et la même pour tous nos exploiteurs, - elle s'étendrait indistinctement à tous. Il n'en faudrait pas plus pour scissionner le camp syndical et annihiler l'organisation prolétarienne.

D'autre part qu'en résulterait-il? que les ignorants, les suiveurs, ceux qui ne connaissent pas la valeur de leur propre force, suivraient et attendraient du bon député toute réforme possible, toute amélioration de leur sort.

Quel avantage! Ce ne serait plus la peine d'éduquer: ça viendrait sans avoir besoin de faire grève; il suffirait que l'on soit muni d'une carte du parti et que l'on vote bien.

Le citoyen Louis Dubreulh, dans *l'Humanité* du 4 août, dit le contraire de ce que dit Pouget, et ce n'est pas trop dire que tous les membres du parti socialiste ont, mêmes vues que Dubreuilh en ce qui concerne le rapprochement, du parti avec la Confédération. Nous n'en doutons pas, et n'en n'avons jamais même douté.

«*Les mêmes hommes,* écrit-il, *qui ont répondu à l'appel de leur corporation, pour les manifestations du 1er mai, sont les mêmes qui ont voté pour les socialistes au 6 mai*».

Cela se peut! Mais rien ne prouve qu'ils sont dans la logique pour cela. Il y a, sur ce point, matière à discussion. Il peut me sembler bon et utile, à moi, qu'il n'en soit pas ainsi; je peux avoir la prétention de démontrer que les travailleurs qui ont agi ainsi n'ont pas plus confiance en l'action syndicale qu'en l'action politique, attendu que s'ils avaient une conviction solide fortement arrêtée, leur but serait net et leurs pas sûrs; je peux considérer ces hommes comme voulant en finir avec leurs souffrances, mais parce qu'insuffisamment clairvoyants, ils font tout ce qu'on leur propose, sans se demander si cela est bien ou mal.

D'autres peuvent être d'un avis contraire. A preuve que le citoyen Dubreuilh l'est. Or, actuellement, ces préoccupations électorales viennent s'éteindre au seuil de l'organisation syndicale. N'est-il pas évident qu'il n'en plus ainsi le jour où l'on aurait soudé de façon plus ou moins factice, l'organisation politique à l'organisation économique.

C'est la porte ouverte à des chicanes sans fin! C'est l'épuisement des activités syndicales en des querelles oiseuses.

«*L'ouvrier compte aussi bien sur l'efficacité politique que sur l'efficacité syndicale*» pourra-t-on objecter. C'est encore à démontrer. En tous les cas, il suffit qu'il y en ait qui n'y comptent pas, si peu

nombreux qu'on les imagine, pour entraîner à des disputes le jour où, dans le syndicat, on viendra à parler là-dessus.

Il va de soi qu'aucun de nous n'a jamais nié que quiconque se fait le porte-parole de la misère ouvrière, - même au Parlement - soit à blâmer, ou qu'on doive rester indifférent à cet égard. Jamais de la vie! Mais à supposer une majorité socialiste à la Chambre, que pourra-t-elle pour assurer de bonnes garanties aux ouvriers si les patrons savent leurs esclaves incapables de les faire respecter.

Ne voit-on pas où l'on va? Là-dessuss, les partisans de l'entente politico-syndicale vont répliquer: *«L'électeur socialiste est conscient!»*. Et le syndicaliste qui n'en sera pas partisan répliquera: *«Pas toujours!»*. Il ajoutera même que si l'ouvrier était convaincu, conscient de ses devoirs à remplir, le rôle du législateur deviendrait nul, car les réformes que celui-ci pourra octroyer auront été voulues et exigées directement, avant que ce dernier ne les donne. S'il n'en est pas ainsi, il arrive que les lois ouvrières sont tournés par le gouvernement et les exploiteurs à leur avantage.

Nous en avons, nous mineurs, une preuve indiscutable: depuis janvier 1906, la loi qui limite à 9 heures le travail dans les mines st en vigueur. Quoique cela, on en continue pas moins à faire *«longue coupe»*, parce que le nombre des conscients est encore étouffé par la multitude des inconscients, - ce qui n'empêche pas cette multitude de voter pour des Basly **(5)** et des Lamendin **(6)**.

Les ouvriers n'auront jamais que ce qu'ils imposeront. C'est ce qui me rend convaincu de l'efficacité du syndicalisme pur - car, au syndicat, l'on s'éduque l'un l'autre, en vue de rendre les améliorations possibles et en vue de préparer la transformation de la société capitaliste.

C'est peut-être parce qu'ils sont jaloux de cette éducation ouvrière que les parlementaires voudraient un rapprochement avec la Confédéralion, pour pouvoir la canaliser à leur aise. Car, qu'on le veuille ou non, cette éducation rendra un jour bien difficile l'appât des 25 francs **(7)**.

Ce serait une raison de plus pour que je sois contre tout rapprochement. En tous les cas, que la raison ci-dessus soit bonne on mauvaise, il y a quelque chose de certain: tout accord durable ou passager entre l'organisation syndicale et un parti politique entraînera la discorde au sein des syndicats.

Et cela suffit pour que je sois contre tout rapprochement!

COLBAËRT (8).

DÉSUNION OUVRIÈRE

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°306 - 19 août 1906.

Le *Congrès de la Fédération du Textile* vient de prendre une décision regrettable, - et d'ailleurs prévue: par 45 syndicats contre 23, le congrès s'est prononcé pour l'entente *«en toute occasion, soit par une organisation permanente, soit par une délégation temporaire, avec le comité central du parti socialiste»*.

Cette décision est regrettable - surtout pour les éléments qui constituent la Fédération du Textile - car elle va être un incontestable ferment de discorde.

Si, à l'entrée dans les syndicats du Textile, on eût exigé un *Credo* politique aux travailleurs venant se faire inscrire, une telle décision pourrait n'avoir pas de trop graves inconvénients. Reste à savoir si un syndicat, ainsi compris, serait encore un syndicat? Du moment que, pour s'y affilier, une déclaration préalable est nécessaire autre que celle: *«Je suis salarié!»*, un groupement de ce genre est tout ce qu'on voudra hormis réellement un syndical pouvant faire de la lutte de classe sur le terrain économique.

Ailleurs qu'en France, en Belgique, par exemple, il y a des *syndicats d'opinion:* il y a des syndicats socialistes, aussi des chrétiens. Qu'en résulte-il?

---

(5) Voir notice page 38.

(6) Arthur LAMENDIN, (1852-1920), ancien ouvrier mineur, qui, comme le précédent, n'était plus qu'une notabilité politique inexpugnable.

(7) Émoluments journaliers d'un député.

(8) COLBAËRT Jean-Baptiste, (1880-196?), ouvrier mineur du Pas-de-Calais; syndicaliste et socialiste; il semble que son activité électoralo-politique se limitât ensuite à sa commune (Harnes).

Faiblesse pour la classe ouvrière, car les syndicats ainsi compris ne sont plus des organes de lutte économique, mais le prolongement des groupes politiques.

Cette faiblesse endémique du syndicat d'opinions, le citoyen Vandervelde **(9)** la proclamait, hier encore, dans *le Peuple* de Bruxelles, à propos de la manifestation du 15 août pour la réduction des heures de travail.

«...Pour arracher au capitalisme, écrivait-il, un os dans lequel il y ait quelque moelle, point ne suffit que la classe ouvrière donne mandat à ses représentants de lutter en son lieu et place.

Nous le lui avons dit maintes fois, mais nous ne saurions le lui dire assez, et c'est la grande part de vérité qui se trouve dans la théorie de l'action directe, on n'obtient pas de réformes sérieuses par personnes interposées...

Or, s'il est permis de faire un reproche à cette classe ouvrière belge qui, laissée par ses exploiteurs et ses maîtres dans l'ignorance et la misère, a donné, depuis vingt ans, tant de preuves de vaillance et d'esprit de sacrifice, c'est, peut-être, d'avoir trop compté sur l'action politique et sur l'action coopérative, qui exigeaient le moindre effort, - c'est de n'avoir pas assez fait pour l'action syndicale, - c'est d'avoir un peu trop cédé à cette illusion dangereuse que, le jour où elle aurait des mandataires à la Chambre, les réformes lui tomberaient comme des alouettes rôties dans la bouche...».

On ne saurait trop insister sur ces véridiques paroles du citoyen Vandervelde: on les croirait écrites, non pour les travailleurs belges, mais pour ceux qui ont posé, au congrès d'Amiens, la question des rapports des organisations syndicales avec un parti politique.

Avec bien des efforts, la classe ouvrière française s'est forgée l'organisme confédéral, avec, à la base le syndicat réel: groupement d'intérêts - sans distinction d'opinions. Et c'est quand cet organisme a donné la preuve de sa vigueur, de sa puissance de répercussion c'est à ce moment qu'on vient préconiser le retour au syndicat d'opinions qui, fatalement, est un groupe fermé.

La démonstration en est facile. Allons au fond de la décision du *Congrès du textile*. Qu'implique-t-elle? Évidemment, pour tous les adhérents des organisations du Textile, elle implique une profession de foi socialiste. Or, n'est-il pas évident que tous les syndiqués du textile n'ont pas le même credo politique? Il peut en être - et il en est - qui aient, au fond du cœur, un résidu de radicalisme et qui, à choisir un parti politique, préféreraient *«s'unifier»* avec le parti radical. Il en est d'autres qui, revenus de toute confiance en les *«personnes interposées»*, et convaincus que tous les rouages politiques sont une superfétation aussi inutile que nuisible, répugnent, au point de vue politique, à une alliance quelconque avec un parti parlementaire. Or, comment, entre ces divergences, pourra se réaliser un accord? On ne le voit...

Mais, si l'accord n'est pas probable, il y a malheureusement quelque chose qui l'est plus : ce sont les zizanies et les tiraillements,ce sont les disputes au sein du syndicat pour faire prédominer telle ou telle tendance politique.

Est-ce cela qu'on recherche? En tous les cas, ceux qui ont posé l'insidieuse question au *Congrès d'Amiens* le prévoient. Dans *le Socialiste* du 11-18 août, le citoyen Ghesquière **(10)** nous dit:

«Encore une fois, il est à craindre que des discussions orageuses, avec batailles sur des ordres du jour et des formules, pendant lesquelles on emploiera peut-être les pires procédés et les traquenards du parlementarisme bourgeois pour essayer de se majoriser les uns et les autres, éclatent avec des violences telles que des déchirures cruelles, irréparables, se produiront dans le prolétariat syndiqué de France.

C'est ce que nous sommes en droit de redouter».

Or, qui sont les responsables de cet état de discorde que vous prévoyez, citoyen Ghesquière? N'est-ce pas vous et vos amis qui avez posé la question au *Congrès d'Amiens*?

Et ce n'est pas d'aujourd'hui que ces préoccupations vous hantent! N'est-ce pas vous et les vôtres qui, au *Congrès de Saint-Nazaire*, en 1894, vous opposiez à ce que le *Congrès des syndicats*, en se prononçant pour la grève générale, affirmât sa volonté de se libérer des tutelles politiciennes? N'est-ce pas vous et les vôtres qui, en 1896, au *Congrès international de Londres*, vouliez imposer aux délégués des syndicats une profession de foi politique? Depuis lors, les syndicats ont grandi, ils se sont constitués un organisme autonome au sein duquel militent, sans distinction d'opinion, les travailleurs venus des divers points de l'horizon politique. Cela,

---

(9) VANDERVELDE Émile, (1866-1938), Homme politique belge, du *Parti ouvrier belge*, qui fit carrière jusqu'à divers ministères.

(10) GHESQUIÈRE Henri, (1863-1918); socialiste guesdiste; l'essentiel de son activité était électoralo-politique.

vous l'avez subi, tant que vous n'avez pu faire autrement. Et voici que sous le prétexte que vous avez réalisé dans votre parti politique une «*unité*» que nous n'avons pas à connaître ici, vous cherchez à mettre la C.G.T. à la remorque de votre parti, - c'est-à-dire à réaliser, sur le terrain économique, la désunion ouvrière.

Pour bien comprendre ce qu'a de grave et ce que porte en soi de possibilité de discordes une telle proposition, il suffit de rapprocher des paroles du citoyen Ghesquière les expectorations de Basly dans le *Réveil du Nord*. Basly, comme Ghesquière, est pour la subordination de l'organisation syndicale à un parti politique, - le sien, le leur!

Basly, on le sait, s'est fait, depuis plusieurs années, une spécialité de clabauder contre les militants de la Confédération qui, à l'en croire, est un «*syndicat des professions innommables*» ayant pour délégués des «*échappés de maisons centrales*».

Et voici que ce personnage veut y entrer à cette Confédération! Il nous annonce qu'à cette intention le Nord bouge avec ses quatre-vingt-mille mineurs. Il oublie d'ajouter à quel syndicat cette grande armée est inscrite et, aussi, au cours de quelles assemblées générales ces 80.000 mineurs ont «*vu clair dans le jeu des Griffuelhes* **(11)**, *des Latapie* **(12)**, *et autres Lévy* **(13)** *de même farine*».

Car, Basly nous le dit, s'il vient à la C.G.T. c'est parce qu'il veut que cela finisse.
«*Il faut que cela finisse*, dit-il. *La théorie du sabotage et de l'action directe n'est pas seulement stupide: elle est criminelle...*».

Ainsi, Basly s'éveille: après avoir injurié tant et plus la Confédération, il en tente l'assaut. Il s'affirme d'accord sur cette besogne avec «*un des propagandistes les plus en vue du Nord*» de la France, secrétaire d'une grande «*organisation ouvrière*». Celui-ci aurait écrit à ce cher Basly (tant agonisé, il n'y a guère!): «*Votre méthode est la nôtre; nous l'avons exposée dans toutes les réunions que nous avons organisées le trimestre* dernier, *et partout les tisseurs, comme les mineurs ont condamné la méthode de certains orateurs de la Confédération*». Voilà qui éclaire, on ne peut mieux, les paroles de Ghesquière, prophétisant la discorde au *Congrès d'Amiens*.

Eh bien, nous sommes rassurés! Ce n'est pas encore cet assaut qui aura raison de la Confédération. Depuis qu'elle fut créée à Limoges, en 1895, ce qui a fait sa force, c'est de laisser de côté toute les querelles d'écoles. L'expérience est là, tellement tangible qu'il est impossible, à moins qu'on ne cherche à employer «*les pires procédés et les traquenards du parlementarisme bourgeois pour essayer de majoriser*» les tendances économiques du prolétariat, que le Congrès d'Amiens se prononce pour la transformation en syndicats d'opinion des actuels syndicats d'intérêts.

La discussion du *Congrès de la Fédération du Textile* est un premier pas dans cette voie. Il restera sans lendemain. En tous les cas, il est à craindre que cette organisation ne soit la première à pâtir de sa décision, car elle rouvre la porte aux querelles d'opinion au sein des Syndicats.

Mais il n'y a pas à redouter que les organisations qui, il y a quelques années, ont souffert de semblables dissensions, et qui ont constaté combien l'intrusion des préoccupations politico-parlementaires était néfaste au développement syndical, soient disposées à ce retour en arrière.

L'unité syndicale s'est réalisée sur le terrain des intérêts économiques et sociaux, en opposition à toutes les forces d'exploitation et d'oppression. Or, il faut bien comprendre que toute proposition d'entente, momentanée ou permanente, avec un parti politique quelconque, brise cette unité, parce qu'elle implique, au sein du Syndicat, l'unité d'opinion qui est sa négation économique. Donc, une telle proposition est inacceptable par les organisations syndicales.

Émile POUGET.

SYNDICATS ET POLITIQUE

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°306 - 19 août 1906.

Les politiciens du socialisme vont tenter, une fois de plus, de mettre la main sur l'organisation économique de la classe ouvrière, en essayant de faire prédominer leurs conceptions dissolvantes ou sein des syndicats adhérents à la Confédération Générale du Travail. En effet, par la plume du citoyen Renard, secrétaire de la *Fédération Textile* dans le journal de cette fédération et dans *le Socia-*

(11) Voir notice page 40. **(12)** Voir notice page 40. **(13)** Voir notice page 40.

liste, organe officiel du parti, ils viennent de poser la question *«des rapports devant exister entre l'organisation économique et le parti socialiste»;* question qui vient d'être résolue par l'affirmative des rapports au *Congrès Textile de Tourcoing* et qui reviendra au mois d'octobre au *Congrès confédéral d'Amiens*.

Et qu'on ne s'y trompe pas! Cette question n'est que le résultat d'un plan, d'une tactique concertée de longue main, et à défunt du Textile, elle aurait été portée à l'ordre du jour par telle ou telle autre fédération réformiste. Déjà il y a deux ans, les réformistes avaient mené la bataille contre la C.G.T. en agitant la fameuse question de la représentation proportionnelle et, après leur échec retentissant du Congrès de Bourges, il fallait bien s'attendre à ce qu'ils revinssent à la charge, un jour où l'autre, aussi nous ne dirons pas comme notre camarade Pouget: *«Encore»,* mais *«toujours»*.

Et, cette fois, ce danger est peut-être bien plus grand qu'il y a deux ans et plus grave que les militants ne le soupçonnent. Il y a deux ans, socialistes réformistes et socialistes révolutionnaires étaient à couteaux tirés, et des polémiques très vives furent engagées dans les syndicats et dans tous les journaux corporatifs au sujet de la représentation proportionnelle. Maintenant l'unité socialiste a été faite pour les élections et cette unité dure encore; mais, dans les journaux, nous n'avons encore vu aucune protestation, ou si peu, contre l'ingérence de la politique dans les syndicats.

Le camarade Griffuelhes lui-même, dans un article de la *Voix du Peuple* du 10 au 17 juin intitulé *«Le Banquet socialiste»*, après avoir critiqué la tactique suivie jusqu'alors par le parti socialiste contre la C.G.T., ne conclut-il pas en disant:

«Il faudrait aujourd'hui autre chose que des affirmations pour croire à la nécessité d'un rapprochement; il faudrait des actes. Et le premier acte du parti au Parlement est de décider une interpellation qui sera développée par un député (Basly) qui, dans le Pas-de-Calais, demandait au gouvernement l'envoi de troupes pour mâter les "énergumènes" du syndicat adhérent à la C.G.T.; on choisit aussi Guesde qui, partout, n'a cessé de saper le mouvement mené par la C.G.T. Ce premier acte n'est pas de nature à modifier notre opinion».

Qu'est-ce à dire? Est-ce que si l'interpellation avait été développée par Sembat ou un autre, elle eût suffi pour faire oublier la campagne de calomnies et de mensonges menée depuis, si longtemps contre les organisations révolutionnaires?

Ce n'est pas, nous en sommes certains, en ce sens que l'a dit Griffuelhes. Et nous disons - et il sera d'accord, avec nous: quels que soient les *«actes»* ou les avances du parti socialiste, nous ne marchons pas!

Nous n'oublions pas que le bourgeois Clemenceau, du haut de la tribune, jetait à la lace du parti socialiste, l'accusation d'avoir été les instigateurs du fameux *«complot»* qui a permis au gouvernement de faire arrêter avant le 1er mai, les militants de la Confédération. Nous n'oublions pas que l'infect *Réveil du Nord*, l'organe des Basly **(14)**, Desmons **(15)**, Delesalle **(16)** et autres socialistes unifiés publiait, à la date du 23 avril, des aménités comme celles-ci à l'adresse des membres de la C.G.T.:

«La bande de misérables anarchistes envoyés dans le Pas-de-Calais par la Confédération générale du Travail, allaient essayer leurs talents pour la propagande du pillage, de l'incendie et de, la mendicité à main armée.

Le mouvement d'émancipation des mineurs a pris les allures d'une invasion de barbares, par les criminelles exhortations de celle horde de bandits délégués dans le Nord par le Syndicat des professions innommables de Paris; ces échappés de maisons centrales subventionnés par les compagnies, qui avaient détourné les subventions des organisations ouvrières pour servir aux débauches les plus crapuleuses et aux orgies les plus internes.

D'où venait l'argent? Est-il besoin de le demander à l'heure où la réaction a besoin d'effrayer les électeurs hésitants ou timorés?».

Quelques heures après la parution de cette ordure, qui restera attachée comme une marque d'infamie au nom de tous ceux qui l'ont signée, des arrestations en masse étaient opérées et le complot était lancé.

Et ce sont ces individus, qui, jouant la plus ignoble des comédies, font mine de demander aux gouvernants, des comptes, pour des mesures dont ils ont réclamé eux-mêmes l'application.

---

(14) A cette date, BASLY est déjà député depuis 17 ans! A 25 balles par jour, ça fait des envieux!

(15) Aucune indication biographique à son sujet. Il s'agit vraisemblablement du délégué de la fédération socialiste du Nord au congrès national d'unité socialiste de 1905; par ailleurs docteur en médecine.

(16) DELESALLE Édouard, (1857-1917); commerçant; radical puis socialiste guesdiste; très tôt partisan de la participation gouvernementale.

Et l'on voudrait, aujourd'hui, que nous nous mettions à la remorque de ces pourvoyeurs de prisons, de ces procureurs de bagne!

Allons donc! Quels que soient leurs «*actes*», nous nous souviendrons et nous ferons tous nos efforts pour les empêcher de réussir dans leur tentative de division de la classe ouvrière!

Et si, par impossible, - les militants révolutionnaires ne se ressaisissaient pas - le congrès d'Amiens adoptait leur manière de voir, qu'arrivera-t-il? Ce serait la désorganisation à brève échéance. N'est-ce pas justement la tactique suivie jusqu'à ce jour par la Confédération de se tenir en dehors du mouvement politique qui a fait sa force et son influence, et si demain cette tactique changeait, croit-on que tous les syndicats - et ils sont nombreux - qui sont désabusés des luttes stériles de la politique, continueraient à apporter leurs efforts et leur énergie à une œuvre qu'ils savent, par avance, condamnée à l'impuissance.

Ces syndicats ne se retireraient-ils pas de cette Confédération, pour en créer une à côté, et ne verrions-nous pas les travailleurs partagés en deux camps, se déchirant, s'excluant l'un l'autre devant le bloc capitaliste qui, seul, profiterait de celle division?

Est-ce là le but poursuivi par les unifiés du socalisme? C'est ce que nous apprendra un avenir prochain, car nous aurons certainement à revenir sur ce sujet.

CORDIER (17),
Syndicat du Textile de la Somme.

L'UNITÉ POUR LA DIVISION

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°308 - 2 septembre 1906.

Je n'aurais jamais soupçonné que l'article fondamental de la C.G.T. fût, si facilement, transformable.

Ainsi, l'on veut réviser au *Congrès corporatif d'Amiens* l'article premier des statuts qui est ainsi conçu:

«La Confédération générale du Travail, régie par les présents statuts, a pour but:
1- Le groupement des salariés pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels;
2- Elle groupe, en dehors de toute école t politique tous les travailleurs conscients de la lutte a mener pour la disparition du Salariat et du Patronat.
Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction de la Confédération dans un acte politique quelconque».

C'est cet article, dans ce qu'il y a de souligné, qui gène les politiciens dans leurs entreprises **(18)**.

C'est pourquoi la question posée par le *Textile*: «*Des rapports devant exister entre les organisations économiques et politiques du prolétariat...*» sera discutée au *Congrès corporatif d'Amiens*. Après les réformistes et les positivistes à Bourges, l'assaut contre la C.G.T. est donné par les politiciens. Il fallait s'y attendre.

Si, après cela, la C.G.T. n'est pas disloquée; si ses militants au lieu de s'entendre et de collaborer d'accord à la belle et grande œuvre de l'émancipation du prolétariat par lui-même, s'injurient et se battent; si les démissions des syndicats des Bourses encombrent le *Bureau confédéral*, eh bien! il ne restera plus aux bons apôtres de paix sociale qu'à proposer la modification suivante au même article 2 des statuts de la C.G.T.:

«*Elle groupe* (la C.G.T.) *tous les travailleurs inconscients qui veulent entretenir la paix sociale par l'entente entre le Capital et le Travail et par les bons rapports entre les patrons et les ouvriers*».

Alors, la C.G.T. actuelle aura vécu, et le *Parti socialiste unifié* aura enfin fait œuvre révolutionnaire selon ses moyens. Chaque organisation fait ce qu'elle peut, selon la mentalité, la va leur et les intérêts de ses membres.

Tout ironique que puisse paraître l'hypothèse, elle est soutenable. Dès l'instant qu'on trouve possible ou que l'on admet la transformation d'un premier principe fondamental d'une organisation comme la C.G.T., il n'y a pas de motif empêchant de vouloir

---

(17) Curieusement, et sauf erreur de notre part, aucune indication biographique dans le *Dictionnaire Maitron*.

(18) C'est le dernier alinéa du paragraphe précédent dont il s'agit ici.

la transformation du second principe. La C.G.T., au lieu d'avoir une jambe de bois, en aura deux. Si elle ne meurt pas de la première amputation, elle pourra mourir de la seconde. Et, comme deux ans sépareront la première opération de la seconde, la gangrène aura fait son œuvre. Mais, la C.G.T. politicienne morte, la lutte révolutionnaire renaîtra sur son terrain économique. Celle-là ne se laissera pas amputer: l'exemple aura servi.

En attendant, l'encre coule et barbouille gentiment les feuilles politiques du socialisme encore unifié. A Amiens, comme à Limoges, la discussion orageuse, irritante, que provoquera cette question de division par l'*Unité*, d'*Unité* pour la division, dispensera le *Parti socialiste* et la C.G.T. de discuter et de donner une résolution à la question si grave, si urgente, si sérieuse, de l'attitude de la classe ouvrière en temps de guerre.

En attendant, cela réjouira exploiteurs et oppresseurs de toute envergure. La bourgeoisie et les gouvernants radicaux ne pourront plus nier la puissance d'action du *Parti socialiste unifié*.

Ce n'est plus seulement un Basly qui calomnie les militants de la C.G.T., ce n'est plus un Millerand qui cherche à les corrompre, ni un Briand qui les amuse, ni un Jaurès qui les enchante et les endort, ni un Guesde ou un Vaillant qui les discipline,c'est le *Parti Socialiste unifié (section française de l'Internationale ouvrière)* qui donne l'assaut contre la C.G.T., contre le Prolétariat organisé, dont la puissance devient redoutable à tous ceux qui profitent de la mauvaise organisation sociale actuelle ou veulent en profiter.

Eh! quoi! des ouvriers, par milliers, par centaines de mille arriveraient à ne plus croire et à ne plus espérer qu'en eux-mêmes! Que deviendraient alors tous ces hommes débrouillards et désintéressés qui trouvent plus lucratif de sauver les travailleurs malgré eux que d'exercer leurs professions libérales et lucratives? A quoi servirait le superbe bagage d'instruction donné par la République, si ce n'était pour être quelqu'un dans cette République?

Et puis, disons-le, la peur comme l'audace font faire de grandes choses.

Voici à peu près ce que pensent les socialistes intelligents:

«Les ouvriers, guéris des individus, affranchis des préjugés de respect aux lois qui ne sont faites ni par eux ni pour eux, pourraient bien, un jour ou l'autre, par la grève générale, culbuter la société dont nous sommes et instituer le communisme social qui leur est cher, sans autorité et sans maître, par leur entente et leur union, dans la production et sa répartition. Leur propagande révolutionnaire, antimilitariste, antipatriotique, ne tend qu'à cela. Ils n'ont même plus foi dans le fameux P.S.U. Tous ceux des leurs qui sont allés au Parlement s'y sont gâtés ou n'y ont aucune influence. Il n'y a de force révolutionnaire, de parti de classe que parmi ces travailleurs groupés dans leurs syndicats. C'est là que nous, politiciens, devons trouver à établir notre règne. Notre tour de gouverner arrive, ne le laissons pas escamoter par ceux que nous devons gouverner. Pour cela, jetons la division dans les rangs des travailleurs. Leur "Union" sur le terrain économique est notre perte. Leur entente dans l'action directe pour leurs revendications de tous les jours, est la faillite du Parlementarisme. Vous tous, arrivés, arrivistes, partisans de paix sociale, de réformes légales, satisfaits et politiciens, votre ennemi, c'est le syndicalisme révolutionnaire. Agissons contre lui. Détachons nos fidèles suiveurs contre eux; embrouillons les questions; mélangeons les opinions; menaçons, sourions et même embrassons nos adversaires en leur parlant d'entente cordiale, de relations suivies entre nous et eux. Soyons prudents, soyons adroits, et la Confédération ne sera bientôt plus une menace pour notre avenir qui s'annonce radieux, pour notre règne qui est commencé».

- *Ainsi soit-il!* répondent les naïfs du parti, répandus dans la classe ouvrière.

Mais à tous les calculs contre lui, mais à tous les tours qu'on veut lui jouer, le Prolétariat peut échapper encore. Par la franchise brutale des militants sincèrement révolutionnaires, nous saurons au *Congrès d'Amiens* ce que valent les promoteurs de la proposition. On verra bien.

Après le *Congrès d'Amiens*, le *Grand Parti Unifié* pourrait peut-être se trouver en face des syndicalistes révolutionnaires, aussi penaud qu'un *«renard qu'une poule aurait pris»*.

Georges YVETOT.
Secrétaire de la Section des Bourses.

Anti.mythes
Devise: *«Petit mythe au logis, par la grâce de Dieu et de l'État, deviendra grand mythe errant. A bas tous les mythes!».*

LES CALOMNIES DE BASLY

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°308 - 2 septembre 1906.

Le *Vieux-Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais* a une façon très particulière, une façon à lui de travailler à l'unification des organisations minières. En pleine grève, il refusait toute entente avec le *Syndicat confédéré*, la *Fédération syndicale des mineurs du Pas-de-Calais*: il s'abstenait de répondre à trois lettres lui proposant l'union au sein d'un unique comité de grève.

Et aujourd'hui, où la question de l'unité minière est remise en discussion, il ne se passe pas de semaine où les dirigeants du *Vieux-Syndicat*, les Basly et les Lamendin **(19)** ne laissent couler leur bave calomnieuse sur les militants de la Fédération syndicale et sur la Confédération.

Il paraîtrait cependant que ce qu'ils ont dit et fait jusqu'à ce jour n'est rien auprès de ce qu'ils se disposent à faire:

«Le moment est venu de régler nos comptes avec les chevaliers du sabotage, dont l'action dissolvante et néfaste a failli compromettre pour longtemps la cause des travailleurs de la mine», déclare M. Basly dans le *Réveil du Nord* du 25 août.

Il n'est pas fâcheux qu'un règlement de comptes soit promis et annoncé, et nul n'est plus heureux que nous et nos camarades du Pas-de-Calais, que l'heure en soit, enfin, arrivée.

Si les militants de la *Fédération syndicale* et les délégués de la C.G.T. à la grève des mineurs se sont tus pendant un certain temps, ils l'ont fait afin que l'on ne puisse leur reprocher d'avoir mis des entraves à la réalisation de l'unité minière, - et non pas dans l'intention de voir descendre l'oubli de leur rôle dans cette grève, et sur celui qu'a joué le *Vieux-Syndicat*.

Mais pourront-ils, les uns et les autres, demeurer indifférents aux calomnies répétées du triste Basly? Je ne me sens nullement disposé, pour ma part, à laisser ce monsieur écrire impunément des choses dans le goût de celles-ci:

«Nous avons dû, sous les yeux de la réaction satisfaite, engager la lutte contre un élément perturbateur qui avait à sa tête des chefs dont il était nécessaire de dénoncer la louche conduite. Cela a évidemment retardé notre marche en avant. Ne nous plaignons pas trop, l'épreuve était peut-être utile pour que les ouvriers ne soient plus tentés de suivre des gens qui préconisent le cambriolage quand ils ne le pratiquent pas pour leur compte...

... Les anarchos à la margarine qui se cachaient le 17 avril, pendant que les malheureux qu'ils avaient excités préparaient le lit de leur prison...».

La seule réponse qu'il nous convienne de faire, ce n'est pas évidemment de rivaliser d'injures ordurières avec le politicien qui est à la tête du *Vieux-Syndicat*, mais de rétablir dans son exacte vérité le dernier mouvement des mineurs.

Nos camarades de la *Fédération syndicale*, au lendemain de la reprise du travail, décidèrent, afin d'établir la responsabilité de cet échec lamentable, de publier en brochure un historique du mouvement. Quand le *Vieux-Syndicat* posa à nouveau la question de l'unité minière, ils estimèrent devoir retarder la publication de leur brochure. Mais aujourd'hui que reprennent de plus belle les calomnies des fauteurs de défaite, n'est-il pas du droit, sinon du devoir de nos camarades, de sortir d'une résignation par trop chrétienne et d'exposer dans toute sa vérité - cruelle pour les dirigeants du *Vieux-Syndicat* - la dernière grève des mineurs?

Alors, Basly et ses amis pourront renouveler autour de leur officine électorale, de leur *Vieux-Syndicat*, leur bluff et leur tapage de naguère. Le prolétariat minier sera averti, et avec lui le prolétariat tout entier. La confusion sera dissipée. Les responsabilités, malgré toutes les habiletés, pèseront sur les épaules des responsables.

Pierre MONATTE (20).

Anti.mythes

Devise: *«Petit mythe au logis, par la grâce de Dieu et de l'État, deviendra grand mythe errant. A bas tous les mythes!».*

Anti.mythes

Devise: *«Petit mythe au logis, par la grâce de Dieu et de l'État, deviendra grand mythe errant. A bas tous les mythes!».*

---

(19) Voir notes 1 et 2 en page n°52.

(20) Il s'agit bien de Pierre MONATTE, et non de G. MONATTE, comme indiqué dans *La Voix du Peuple*.

FERMENTS DE DISCORDE

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°308 - 2 septembre 1906.

L'encre coule... coule! Toujours à propos de l'horripilante question de l'entente entre le *Parti socialiste* et la C.G.T. Sans qu'il soit besoin d'autre argument pour montrer les dangers de cette proposition, les passions soulevées, l'émotion causée dans tous les milieux suffiraient. La question est irritante, dissolvante, - donc dangereuse.

A en croire le citoyen Guernier **(21)**, et aussi l'un des auteurs de la proposition, le citoyen Renard, secrétaire de la *Fédération du Textile*, on attache trop d'importance à la question: c'est une question de rien, tout plein innocente, qui ne touche pas à l'organisme confédéral.

Vraiment? Mois alors. Comment expliquer que cette si innocente et si peu dangereuse question ait pour première conséquences, dès son adoption par le Congrès du *Textile,* de faire redouter une scission dans cette fédération. N'est-ce pas que sous un aspect anodin, elle apporte un trouble profond dans le mouvement syndical en rompant son harmonie, qui résulte justement de ce que, dans les milieux corporatifs, on évite avec soin les irritantes questions politiques.

D'ailleurs, pour se convaincre de la valeur des dires de Guernier et de Renard, il suffit de rapprocher de leurs affirmations les arguments du rapport voté par la *Fédération socialiste du Nord*. La besogne des syndicats y est étudiée avec l'esprit d'un Waldeck-Rousseau: les syndicats ne doivent être ni *«jaunes»* ni *«rouges»*; ils doivent limiter leur action au cercle que leur a tracé la loi; faire de la mutualité, veiller au respect des lois ouvrières.

«En somme, est-il dans ce *Rapport*, *bien qu'elle soit une des formes — et nécessaires — de la lutte de classe, l'action syndicale ou corporative s'exerce dans les limites du système capitaliste ou du patronal, que les grèves les plus victorieuses laissent subsister. Elle est, par suite, et ne peut être que réformiste dans le bon sens du du mot, même quand elle s'accompagne de violences et de recours à la force».*

Voilà, réellement exposée, la conception syndicale de Guernier, Renard et leurs amis. Elle est, exactement, le contre-pied du premier article constitutif de la C.G.T. affirmant la conscience révolutionnaire du prolétariat syndiqué et posant comme but économique l'abolition du Salariat et du Patronat.

Ainsi, la *Fédération socialiste du Nord* trouve les syndicats trop révolutionnaires; elle veut les faire rentrer dans le cadre de la loi, les faire évoluer sur le terrain strictement corporatif. On voit, par cela même, combien l'opposition est grande entre cette conception étroite et celle qui vivifie la Confédération. Il y a opposition de principes, de ligne de conduite, de direction donnée au mouvement.

Et quand on a noté cette discordance fondamentale de conception, on ne peut souscrire aux dires de Guernier et de Renard assurant très anodine la proposition d'entente entre la C.G.T. et le *Parti socialiste*.

Ce qu'il y a de très anodin, c'est la façon dont la question est posée. En effet, de prime abord, il n'y a rien de brutal, - c'est habilement amené. Il le fallait! L'organisation confédérale est aujourd'hui trop forte et trop vigoureuse pour qu'une proposition catégorique de régression aux anciens errements, pût être accueillies sans d'unanimes protestations.

Mais, allons plus avant, voyons quelles sont les combinaisons et les vues d'avenir de la *Fédération du Nord:*

«En cas de refus de la Confédération du Travail, cette entente nécessaire devra être poursuivie soit localement, entre le ou les syndicats de chaque commune et la section du Parti, soit départementalement entre les syndicats fédérés du département et la fédération départementale du Parti».

Quel joli prélude à l'entente! Pour réaliser cet accord tant rêvé entre un parti politique et les syndicats, on commence par semer la discorde au sein de ceux-ci.

---

(21) La logique nous amènerait à penser qu'il s'agit d'Émile GUERNIER mentionné dans la notice en page 40. Cependant il est difficile de l'associer au guesdiste RENARD, GUERNIER étant un *«socialiste indépendant»*, c'est-à-dire de la bande des politicards radicaleux Alexandre MILLERAND, Jean JAURÈS, René VIVIANI, *«ralliés»* au *«socialisme politique»*. Si les *socialistes-guesdistes* voulaient *«lier»* l'organisation ouvrière à *«une»* organisation politique, les *socialistes-indépendants* voulaient seulement qu'elle agisse en *«intelligence»*, c'est par *«concertation»* dirions-nous aujourd'hui, c'est à dire de *«concert»*, en *«communauté»*, autrement dans l'intérêt du *«moins-disant»* économique, celui dont l'intérêt est ailleurs, en l'occurrence où ils sont eux-mêmes, à l'*Aquarium* national. L'absence de possibilité de consultation de l'édition n°307 de la *Voix-du-Peuple* ne nous permet de conclure sur ce point. L'hypothèse d'une conjonction furtive entre les *«socialistes-guesdistes»* et les *«socialistes-indépendants»* n'exclut la réalité d'un coït aussi qualifié, l'avenir le prouvera largement.

C'est tout à fait charmant! Il n'y a pas d'équivoque possible. La chose est écrite en toutes lettres, - expressément proclamé.

Du fait fait de cette proposition, les Syndicats seraient transformés en champ clos ou, comme il y a quinze et vingt ans, on discuterait seulement politique et ou ou se chamaillerait fort pour décider si l'on «*s'entendra*» ou non avec le «*Parti*».

Or, si le syndicat, oubliant sa raison d'être, qui est de grouper tous les salariés, «*sans distinction d'opinion politique ou philosophique*» se prononce pour «*l'entente*», que feront les syndiqués opposés à ce mariage? C'est bien simple, ils divorceront!... Ils quitteront cette organisation qui aura perdu son caractère de syndicat et de groupement d'«*intérêts*», et sera devenu un groupement d'«*opinions*».

Cette proposition a une autre signification: elle implique qu'on va tenter l'assaut de la Confédération au *Congrès d'Amiens,* et si, en bloc, le coup ne réussit pas, «*en cas de relus de la Confédération*», on tentera, en détail, la dislocation de l'organisme économique par la base, - par l'effritement des syndicats.

Il suffit que les Syndicats sachent quels dangers les menacent pour qu'ils s'engagent.

Le citoyen P.M. André **(22)**, dans le *Socialiste*, voit les choses sous un autre angle.

A son avis, tout le mal vient des libertaires de la Confédération, - et c'est contre eux que la proposition d'entente entre le *Parti socialiste* et la C.G.T. est dirigée.

Le citoyen André reconnaît excellents les principes d'auto-émancipation qui forment l'enseignement syndicaliste; mais il ne voudrait pas qu'en disant aux travailleurs: «Ne comptez que sur vous même, sur vos propres efforts!», cet enseignement retentisse jusque sur les «*personnes interposées*» du socialisme. Un peu trop hypnotisé par la politique, il en voit partout.

«*Entre vos mains,* dit-il, *les syndicats et leur organe central, la Confédération, ne sont pas "neutres", puisque, ont l'a dit, ils font une "politique anti-politique". Votre propagande "contre tous les politiciens" englobe dans le même mépris cléricaux, radicaux et socialistes révolutionnaires...*».

Il est évidemment très ennuyeux, pour certains, que les principes de la C.G.T. soient la mise en action de la formule que nous à transmise l'*Internationale: «L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes*».

Certes, dans les organisations syndicales on s'efforce, avec juste raison, de vulgariser ce principe, de l'inculquer à tous. Oui, on serine, sans fin ni cesse, que les travailleurs doivent faire leurs affaires eux-mêmes, ne compter que sur eux-mêmes.

A-t-on tort? Évidemment, non. En ce faisant on a un but d'éducation, on vise au développer l'esprit de révolte, à accroître la conscience des travailleurs et on ne songe guère aux répercussions parlementaires que cela peut avoir.

Le citoyen André a tort de nous faire grief de cette propagande qui vise à faire des travailleurs des hommes pleinement conscients; il formule des griefs de candidats ombrageux - et qui ressemblent à celui formulé après le Congrès de Bourges. Ne disait-on pas que la date du PremierMai-1906 avait été choisie pour faire une niche aux candidats socialistes? Or, j'en appelle aux presque 400 délégués qui étaient à Bourges: aucun ne songea, à ce moment - à 18 mois de distance, - qu'il y aurait des élections en mai 1906.

Aucun n'y songea, - pas plus ceux ayant des opinions parlementaires que les anti-parlementaires. Et ceci m'amène à souligner un état d'âme auquel le citoyen André me parait être étranger. L'état d'âme au milieu économique qu'est la C.G.T. Il dit, - après bien d'autres, et sans que l'affirmation gagne en véracité à être réitérée, — que la C.G.T. est, «*du fait de ses militants*», anti-parlementaire, il se trompe grandement. Il y a des libertaires au *Comité confédéral,* - mais il n'y a pas que des libertaires, il s'en faut.

Et pour tant, tous ces camarades d'opinions «*politiques*» diverses vivent en accord. A quoi cela tient-il? Simplement à l'influence du milieu.

Telle quelle est actuellement constituée, la C.G.T. est un organisme d'unification, tant matérielle qu'intellectuelle. Les passions publiques s'y éteignent. Personnellement, je m'y suis lié de très cordiale amitié avec des guesdistes !!!

Or, citoyen André, ne serait-ce pas parce que vos préoccupations vous portent davantage vers la propagande «*politique*» que vous découvrez au sein de la C.G.T. une «politique anti-politique»? Je serais tenté à le croire, d'autant que les appréciations

---

(22) Il s'agit d'un rédacteur du journal national du *Parti socialiste;* aucune indication biographique connue à son sujet.

que vous portez sur le *Syndicat des Travailleurs des Chemins de fer* me paraissent relever des mêmes préoccupations: vous le cotez comme faisant de la politique parce qu'il agit sur le Parlement autant et plus que sur les Compagnies. Or, (sans vouloir discuter s'il compte trop sur le Parlement et s'il n'agit pas assez sur les Compagnies) je suis d'un avis opposé au vôtre: ce syndicat ne fait pas de la politique parce qu'il agit ainsi.

Les travailleurs des Chemins de fer subissent une situation spéciale; l'État est un peu leur patron et lorsqu'ils se tournent vers lui, c'est comme ses salariés directs.

D'ailleurs, quand ils s'adressent à des députés, ils le font *«sans-distinction d'opinion»;* s'ils faisaient un choix, donnaient leur préférences aux uns, sous prétexte qu'ils arborent telles ou telles opinions, alors oui, ils feraient de la politique.

L'argumentation du citoyen André est donc trop *«politique»*, - en ce sens qu'il découvre partout des intentions de cet ordre et que c'est le prétexte d'enrayer un courant de ce genre qui, à son avis, a donné naissance à la proposition de la *Fédération du Nord* et de la *Fédération du Textile*... proposition qui est identique et qui ne se présente sous deux aspects que parce qu'elle se pose dans deux milieux différents.

Les raisons invoquées par la *Fédération du Nord* sont les seules qui expliquent clairement la proposition de *«rapprochement»*.

Et ce sont celles-là que les organisations ouvrières retiendront pour se garer des germes de discorde et de désunion que ferait pulluler au sein de la C.G.T. l'adoption de la proposition du *Textile*.

Émile POUGET.

CHAUVIN ET LE REPOS HEBDOMADAIRE

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°308 - 2 septembre 1906.

Dans un précédent numéro de la *Voix du Peuple*, mon camarade Amonot **(23)** a déjà eu l'occasion d'intéresser les lecteurs à la peu banale personnalité du citoyen Chauvin **(24)**.

Chauvin est un homme aux qualités multiples. Il est ex-député de la Seine, actuellement patron-coiffeur, marchand de fond de commerce, membre de la *Commission administrative* du *Parti socialiste* et directeur d'un journal qui a pour titre: *Bulletin des Coiffeurs de France*.

Je ne sais en quelle qualité, si c'est comme homme d'affaires ou patron-coiffeur, ou comme dirigeant les destinées du socialisme que l'ex-député profite de sa qualité de directeur pour nous prendre à partie, mon camarade Amonot et moi-même. En tous les cas, les colonnes de son journal qui ne sont pas accaparées par les *«petites affaires»,* sont consacrées, pour une grande part, mon camarade Amonot et moi-même. Si ce n'étais à l'occasion d'une revendication ouvrière que Chauvin nous attaque, j'aurais, pour ma part, répondu par le silence; mais c'est au sujet du repos hebdomadaire que l'ex-législateur répand sa bile sur nous.

Pourquoi, d'abord, nous prend-il à partie, alors qu'il sait très bien que ce faisant, c'est toute l'action du syndicat ouvrier qu'il attaque? C'est vraiment, en ce qui me concerne, tout au moins, me faire une gloire injustifiée de prétendre que, seul avec Amonot, nous remportâmes une victoire sur lui et le syndicat des patrons-coiffeurs.

Non, citoyen! Chauvin, c'est la *Fédération nationale des ouvriers coiffeurs,* c'est le syndicat ouvrier parisien qui vous ont battu, *«archi battu»*, selon votre propre expression, et qui ont battu en même temps le syndicat patronal ainsi que tous ceux qui, comme vous, voulaient que notre profession soit classée dans le repos par roulement. La victoire revient à l'organisation ouvrière et à elle seule. Pourquoi, dès lors, vous en prendre à deux faibles individualités?

Cependant, nous n'esquivons pas les responsabilités et, comme il vous a plu de vous en prendre à nous de votre défaite, sachez que nous avons, l'un et l'autre, bec et ongles pour nous défendre.

Pour ma part, je ne me laisserai pas prendre

---

(23) Le *Maitron* mentionne un dénommé AMONOT A., syndicalise de la coiffure, sans aucun renseignement biographique précis.

(24) CHAUVIN René, (1860-1936), député de la Seine de 1893 à 1898. Ancien garçon coiffeur. Socialiste-guesdiste.

à vos pleurnicheries qui ne font que souligner un peu plus la perfidie de vos coups.

«*Pour discuter utilement, il n'est pas absolu*ment nécessaire de s'injurier!» dites-vous au milieu de votre article, et vous nous reprochez plus haut de vous avoir calomnié. Mais alors, ne nous injuriez pas vous-même, ne nous calomniez pas, ne nous présentez pas comme des adversaires des intérêts de ceux dont nous ne sommes que les interprètes: nos camarades ouvriers; ne nous faites pas dire non plus ce que nous n'avons point dit.

Car, contrairement à votre affirmation nous n'avons jamais déclaré que tous ceux qui préconisait le roulement étaient des réactionnaires, adversaires du repos hebdomadaire. J'ai même eu la naïveté de croire que vous étiez, vous-même, un sincère partisan de cette réforme, et c'est sur ce ton, dans cet état d'esprit que j'ai discuté avec vous, il y a deux mois environ, dans une réunion corporative, rue de Belleville. Vous y avez soutenu votre thèse pour le roulement, moi, la mienne et celle de nos syndicats pour le repos collectif, et la minorité au nom de laquelle je parlais - car dans la salle, les ouvriers syndiqués étaient en minorité - emporta la majorité.

C'est la meilleure réponse au défi que vous nous lancez, de prouver que les majorités ont toujours raison. Oui, citoyen Chauvin, les minorités ont souvent, très souvent raison; cela ne veut pas dire quelles ont tort des qu'elles deviennent majorité. La minorité socialiste qui fit se prononcer une majorité d'électeurs sur votre nom, avait-elle donc tort de faire de vous un député?

Mais votre attitude actuelle m'engage à abandonner mes illusions. Si vous aviez été un sincère partisan du repos hebdomadaire, ce n'est pas parce que vaincu sur la méthode d'application que vous feriez aussi grise mine.

D'ailleurs, tout se sait, et j'ai appris que, malgré votre affirmation publique, que chez vous, tout votre personnel jouissait du repos hebdomadaire bien avant la loi, il y avait, pour le moins, une exception.

J'ajoute, en passant, que ce personnel n'est pas syndiqué.

J'ai appris - sinon de l'intéressée elle-même, à laquelle je n'ai pas voulu demander confirmation du fait pour ne pas la compromettre - mais je sais quand même de source très autorisée, que votre vendeuse, une jeune fille de 18 à 20 ans, qui passe 12 ou 14 heures debout à l'étalage, par tous les temps, n'a jamais eu et n'a pas encore son repos hebdomadaire.

Sont-ce vos principes socialistes ou féministes qui vous font faire exception pour cette employée? Quoi qu'il en soit, ce fait matériel et votre attitude pendant et après la bataille, nous permettent de vous classer parmi les adversaires masqués du repos hebdomadaire.

Et, puisqu'il vous plaît de mettre les coiffeurs dans le pétrin et d'opposer le syndicat des ouvriers coiffeurs au syndicat des ouvriers boulangers, de dresser Luquet **(25)** et Amonot contre Bousquet **(26)** et Savoie **(27)**, permettez-moi de vous classer, vous, avec les patrons boulangers, lesquels tentent de faire échec à la loi en réclamant le repos collectif, parce que les ouvriers veulent le roulement; de même que vous, patron coiffeur, vous vouliez le roulement alors que les ouvriers réclamaient le repos collectif.

Pourtant il faut vous remercier de votre... adroite comparaison, elle aura fait rire vos lecteurs.

Mais est-ce bien sincèrement que vous semblez revenir d'aussi loin? Vous écrivez dans votre bulletin: «*...d'ailleurs, du moment que la mesure sera générale - repos collectif du dimanche ou du lundi, pour lequel nous luttions, nous, ouvriers - la question change de tout en tout...*». Voyons, nous n'avons jamais dit que vous seriez seul à donner le repos collectif et que qui que ce soit aurait la faculté d'établir le roulement. Cette loi, nomme toutes les lois, que je sache, n'a pas pour but d'établir une dualité quelconque entre les patrons d'une même profession **(28)**.

Comment! un ancien député socialiste a pu croire un seul instant que la «*mesure ne serait pas générale*»? Mais qu'avez-vous appris sur les bancs du Palais Bourbon, citoyen Chauvin? N'y avez-vous donc fait qu'un apprentissage d'agent d'affaires?

Si c'est à ces études, pour devenir marchand de

---

(25) Voir notice en page 41.

(26) Voir notice en page 38.

(27) Auguste SAVOIE (ou SAVOYE), (1876-1949), ouvrier boulanger; secrétaire de la *Fédération de l'Alimentation*; devint secrétaire de l'*Union des syndicats de la Seine* de 1908 à 1913); termina dans la collaboration.

(28) La loi sur le repos hebdomadaire avait été adoptée le 13 juillet 1906.

fonds, que vous avez consacré le temps passé à la *Chambre des députés*, pourquoi nous reprocher à nous, fonctionnaires d'organisations ouvrières ou modestes conseillers prud'hommes, nos petites, très petites, situations que ne dorent ni les 9.000 francs par an du député, ni les lucratifs profits d'une officine de vente de fond.

Mais nous sommes tout de même contents comme cela, citoyen Chauvin, d'autant plus contents que vous êtes *«battu, archi-battu»* sur le roulement, et que nos organisations triomphent, que nos camarades ouvriers auront la jouissance certaine d'un jour de repos par semaine.

On en conviendra, c'est plutôt drôle de remporter une victoire semblable contre un administrateur du *Parti socialiste*! Cependant, cela prouve que souvent la philosophie s'incline, la théorie s' efface devant l'intérêt immédiat et cela, peut-être, à l'insu de l'individu.

Alexandre LUQUET.

L'APPLICATION DU REPOS HEBDOMADAIRE

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°309 - 9 septembre 1906.

Il y a à peine une huitaine que la loi sur le *Repos Hebdomadaire* - qui n'est qu'une conséquence directe de l'action syndicale - est entrée en application et déjà se constate, de même que pour toutes tes lois ouvrières, quelle ne sera mise en vigueur que proportionnellement à l'effort des travailleurs intéressés.

Tant pis pour ceux qui auront la naïveté de se lier à la bonne volonté gouvernementale pour assurer le respect de la loi. Ils en seront, pour leurs frais de naïveté et ne bénéficieront pas du repos hebdomadaire.

Certes, s'il s'agissait d'une loi protectrice de privilèges, les choses iraient autrement: toutes les forces gouvernementales seraient mobilisées. C'est ce qui arrive couramment: les capitalistes n'ont pas à intervenir eux-mêmes pour que fonctionnent les lois qui les protègent: la fonction normale ne l'État étant de les *«soutenir»*, il n'a garde de s'y dérober.

La loi du R.H. est de tout autre ordre, - et c'est pourquoi il en va autrement.

Quoi qu'en prétendent les parlementaire, elle n'est pas une conséquence du régime démocratique; la meilleure preuve à en fournir est que la plupart des monarchies qui entourent la France. ont devancé la R.F. dans cette voie, elle a été votée sous la pression ouvrière, avec toute la mauvaise grâce dont sont capables les légiféreurs. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se rappeler que le Sénat (dont la composition était alors ce qu'elle est aujourd'hui) repoussa le projet l'an dernier. - La vérité est qu'on a jeté à la classe ouvrière un os à ronger, avec l'arrière-pensée qu'elle n'aura pas les crocs assez solides pour en extraire la moelle.

Il incombe donc aux intéressés de déjouer la manœuvre. C'est à eux d'agir - et il ne n'en font pas faute! Aussi est-il certain qu'ils arracheront de haute lutte, - tant au mauvais vouloir patronal qu'à l'inertie de l'État - le repos hebdomadaire.

Et, à propos de cette pratique du repos, que d'âneries s'entendent!

C'est ainsi qu'il est de bon ton de proclamer insipide le dimanche anglais et, restaurateurs et cafetiers ne menacent-ils pas, la semaine dernière, de faire comme à Londres: de fermer le dimanche. Tristes bluffeurs que les Marguery et Cie! A qui feront-ils croire qu'ils ignorent qu'à Londres, restaurants, cafés, *«public-houses»*, etc... sont ouverts le dimanche et, par hypocrisie puritaine, fermés seulement durant les *«offices»*! Par conséquent, les menaces de ces messieurs étaient aussi vaines que mensongères.

Ce qui est suspendu, à Londres, le dimanche, c'est la vie commerciale et industrielle. Que cela donne à la ville un aspect morne, déplaisant au nouveau débarqué, il n'y a pas à le contredire. Reste à savoir si ceux qui vivent cette vie, - les travailleurs - préféreraient trimer les sept jours d'affilée pour la stupide satisfaction d'animer *«leur»* ville? Évidemment, à cette pratique il y a de légers inconvénients, - mais compensés largement sur le repos qu'a chacun.

Que le sentiment religieux ait été, à l'origine, pour quelque chose dans l'établissement de ces mœurs, ce n'est pas douteux; mais, plus que ce sentiment, y a influé le désir de se reposer.

La *Merry England* (la joyeuse Angle, terre) n'était pas, au siècle de Shakespeare la morose protestante qu'elle est devenue, grâce à l'intensification du capitalisme. Elle aimait rire, travailler peu... Et

c'est alors qu'elle s'est donné les mœurs qu'elle a su se conserver, tandis que, sur le confinent, nos pères se sont laissés supprimer le repos, - sous prétexte qu'il avait un caractère religieux.

Ce qui fait la supériorité de l'Angleterre, au point de vue industriel et commercial, c'est que, malgré sa suractivité, elle évite le surmenage, grâce aux courtes journées de travail, coupées de repos fréquents.

Va-t-on prétendre qu'il y a du sentiment religiosâtre dans le *Bank Holiday* (la fête des Banques) qui, toutes les saisons, suspend la vie industrielle et commerciale jusqu'au lundi matin?

Et que fait-on durant ces deux jours pleins de repos qui ont commencé dès l'après-midi du samedi? Grave problème pour les surmenés français... que les anglais résolvent en se reposant ou en allant se promener à la campagne.

On ne saurait trop le redire: nous travaillons trop! Apprenons à trimer moins, à en «*abattre*» moins, - nous y gagnerons de moins nous esquinter et, qui plus est, cette habitude prise, nous exigerons de meilleures conditions de travail. Ce n'est pas paradoxal, malgré qu'il y paraisse: les hauts salaires (c'est-à-dire la vie plus facile) sont une conséquence des courtes journées et des repos fréquents.

De ce désir des courtes journées et du repos hebdomadaire, nous nous imprégnons de plus en plus. Et c'est là une conséquence de l'agitation pour les huit heures. Les dix-huit mois de propagande confédérale ont développé ce désir, l'ont rendu impérieux, tant et si bien que, depuis le *Premier Mai*, on se familiarise avec des pratiques dont, auparavant, on n'envisageait même pas la possibilité.

Ainsi, la «*semaine anglaise*», c'est-à-dire le repos du samedi après-midi, s'acclimate chez nous. Et tout fait présumer que l'application du repos hebdomadaire aidera à sa mise en pratique. Les magasins de nouveautés, d'habillement, etc..., étant fermés le dimanche, les acheteurs voudront faire leurs emplettes la veille et ce désir se traduira par l'accoutumance au repos qui pour cette demi-journée, sera bientôt exigé.

Mais on ne saurait trop y insister, il faut que les initiatives ouvrières se manifestent. C'est aux travailleurs conscients, groupés dans leurs organisations, à organiser le repos hebdomadaire. C'est à eux d'apprécier sous quel mode il est praticable, dans leurs corporations respectives. Ainsi, il est bien évident que le repos collectif, qui est logique chez les coiffeurs, présente pour les boulangers des impossibilités radicales; en effet, si les boulangeries fermaient un jour par semaine, cela impliquerait pour les ouvriers boulangers l'obligation de faire, en une journée allongée jusqu'à une vingtaine d'heures, le travail de deux jours. Pratiqué ainsi, le repos hebdomadaire serait, pour les mitrons, la plus effroyable des dérisions.

Des conflits qui vont surgir - et qui ont déjà surgi - à propos de la mise en application du repos hebdomadaire, il faut que nous tirions enseignement. En ces conflits, se fait - et se fera - la tangible démonstration que, toujours, le gouvernement intervient en faveur des exploiteurs.

Exemple: en diverses villes de province, les patrons boulangers voulant fermer un jour par semaine, les ouvriers se sont refusés à ce système et la grève en est résulté.

Or, que fait le gouvernement? Outre que ses gendarmes et ses policiers protègent les patrons, il met à la disposition de ces derniers des soldats pour fabriquer du pain à leur profit.

Toujours l'intervention de l'armée dans les conflits économiques!... Mais examinons cette intervention sous un autre angle.

Qui est le véritable violateur de la loi en la circonstance?

C'est évidemment le patron qui veut forcer ses ouvriers à faire en un jour le travail de deux, ce qui aurait pour conséquence de porter préjudice, non seulement aux ouvriers (qui n'auraient qu'un repos fictif), mais aussi au consommateur, mis au régime du pain rassis, un jour sur sept.

Or, contre qui se met le gouvernement? Contre les ouvriers! Contre les consommateurs!... Il aide les patrons à violer la loi. Et il est bien évident que s'il n'eut pas eu cette intention, il était facile aux autorités de mettre les ouvriers boulangers en mesure de fournir du pain aux consommateurs, ce qu'ils eussent fait avec plaisir, à condition que le bénéfice de leur travail ne fût pas empoché par les patrons.

C'est le contraire que font et que feront les *Pouvoirs publics* - souteneurs des patrons, toujours et quand même.

Et ceci nous indique clairement que la loi sur le R.H. n'est pas le résultat de la bienveillance démocratique des légiféreurs, mais, uniquement, une nécessité imposée grâce à la pression exercée par les organisations syndicales.

Émile POUGET.

MISE AU POINT

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°309 - 9 septembre 1906.

Aujourd'hui que les travaux de notre huitième congrès national ainsi que la besogne occasionnée par le compte-rendu de celui-ci dans le prochain numéro de *l'Ouvrier Textile*, actuellement sous presse, sont un peu déblayés, je tiendrais à répondre à l'article paru sous le titre: *Brandon de discorde* dans le numéro 305 de la *Voix du Peuple* du 12 août dernier sous la signature de Desjardins. Tout d'abord, par la mise à l'ordre du jour du *Congrès de Tourcoing* de la question: *«Des rapports devant exister entre les organisations économique et politique du prolétariat»,* le *Conseil fédéral* n'a fait que déférer au désir exprimé par les Syndicats de Lille et de Roubaix qui le lui avaient demandé. D'autre part, en la portant à l'ordre du jour du congrès confédéral d'Amiens, il a cru pouvoir user du même droit d'initiative qu'invoque pour lui le *Comité confédéral* en ce qui concerne: *«Les lois ouvrières en projet».*

Il laisse donc pour compte à l'auteur de l'article, ses appréciations sur les soi-disant fantaisistes du *Conseil fédéral*. En ce qui concerne le Congrès de Saint-Étienne j'ai, dans un rapport, fait allusion aux relations qui, suivant moi, devraient existé entre les deux organisations du Prolétariat. Le congrès n'a pas eu à repousser la proposition puisqu'il n'y en n'a pas eu de déposée à ce point de vue.

Au congrès de Reims (août 1904) une motion fut déposée par Dooghe, elle est ainsi conçue: *«La fédération nationale textile est indépendante de tout parti politique et libre de toute école confessionnelle ou philosophique»*. Cette motion fut adoptée à l'unanimité, sans discussion, ce qui eut pour don d'étonner ceux par qui elle fut présentée.

Il n'y avait vraiment pas de quoi; nous ne la méconnaissons nullement, au besoin, nous la revoterions avec la même unanimité, étant donné que nous n'avons jamais demandé et que nous ne demandons pas encore aujourd'hui que notre fédération soit subordonnée à aucun parti, quel qu'il soit. Nous sommes encore et toujours dans les mêmes disposions d'esprit qu'hier.

Notre résolution sur cette question contre laquelle on est parti en guerre de part et d'autre, en voulant y voir autre chose que la pensée de ses auteurs' est suffisamment claire.

Il n'y a qu'à la lire attentivement pour se convaincre que nous ne demandons ni ne recherchons aucune aliénation d'indépendance de notre fédération pas plus que de celle de la Confédération

Que dit-elle, cette résolution?

«Considérant qu'il y a lieu de ne pas se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice des travailleurs , u qui améliore la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi ses moyens de lutte contre la classe capitaliste.

Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale enfin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs.

Considérant, que les élus du Parti socialiste ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la classe ouvrière ainsi que son affranchissement définitif.

Que tout en poursuivant l'amélioration et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que les relations s'établissent entre le Comité confédéral et le Conseil national du Parti socialiste pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'État; pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements en faveur de la réduction des heures de travail, de l'interdiction du travail la nuit pour les travailleurs des deux sexes et de tout âge; pour établir le minimum de salaire, etc..., etc...

Le Congrès décide:

Le Congrès confédéral est invité à s'entendre toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes ou permanentes avec le Conseil national du Parti socialiste, pour faire triompher nos principales réformes ouvrières.

Mandat est donné aux délégués de la Fédération textile qui la représenteront au Congrès confédéral d'Amiens de défendre la dite résolution».

Et voilà qu'aussitôt on vous accuse des plus noirs desseins, on va même jusqu'à se demander si *«la question sera posée». Brandon de discorde, ruine de la Confédération, intrigue des politiciens,* et que sais-je encore? C'est ainsi que l'on accueille avant le congrès, avant toute discussion, une question qui est seulement à l'ordre du jour. Si ses adversaires perdent ainsi toute contenance, oublient toute mesure en présence seulement de la position de la question qui seulement à l'ordre du jour, je

me demande enfin comment on fera pour tenir un congrès avec un semblable étal d'esprit.

Pour étayer sa thèse, Desjardins a cité des chiffres de salaires payés dans le Nord, qui ne sont nullement exacts. A part les tisseurs à la main du Cambraisis et des environs de Bailleul, les tisseurs mécaniques qui sont la grosse majorité de ceux-ci, gagnent de 18 à 23 francs par semaine, les fiteurs de 5 à 6 fr. par jour; ces chiffres ont été donnés au congrès devant Desjardins qui n'a pas soufflé mot, et pour cause - les rattacheurs gagnent de 18 à 22 et 24 francs pour 60 heures de travail.

Le fait de comparer l'abaissement des salaires depuis 1880 jusqu'à aujourd'hui n'est pas exact pour le Nord seulement et pour les textiles, mais aussi dans bon nombre d'autres corporations; il est le résultat du développement de machinisme et de sa substitution progressive au travail de l'homme proprement dit, abaissement contre lequel au moyen des syndicats nous avons essayé ds réagir, bien avant que Desjardins ne soit connu de nous dans le Textile et qu'existât la Confédération générale du Travail.

En 1891, eut lieu à Lyon le premier congrès de la corporation textile, et en 1893, le second eut lieu à Roubaix; l'auteur de ces lignes qui y représenta le syndicat de Fourmies et de la région, fut le rapporteur-général en réunions publiques des travaux de ces congrès. C'est donc la preuve qu'avant le congrès d'Amiens (août 1902) il avait existé une fédération nationale du textile. Cette fédération avait tenu trois congrès nationaux, le dernier à Cholet, et s'était fait représenter dans quatre congrès internationaux tenus avant celui d'Amiens où on voulait par erreur ou par ignorance de ces faits sans doute, tenir seulement le troisième (!).

C'est en protestant contre cette appellation de troisième congrès national de l'industrie textile alors que trois congrès nationaux et quatre congrès internationaux l'avait précédé, que nous nous abouchâmes avec les éléments textiles qui, au sein de la Confédération, s'étaient formés en fédération, alors que de notre côté, nous étions en train de remettre notre fédération nationale sur «*pieds*».

Et pour rafraîchir la mémoire de Desjardins, voici la résolution de fusion qui fut déposée par moi et votée:

«Le congrès textile réuni à Amiens les 15, 16 et 17 août 1902, après avoir entendu les rapports et les explications des délégués de la Fédération nationale dont le siège est à Lille, et ceux de la fédération nouvellement constituée dont le siège est à Paris, après avoir élucidé tous les malentendus qui ont donné naissance à deux fédérations à bases nationales,

Décide:

Que le siège de la fédération demeurera à la fédération la plus âgée, celle du Nord, c'est-à-dire à Lille.

Que d'autre part, il n'existe plus désormais, qu'une seule fédération nationale adhérente à la Confédération générale du travail et à la Fédération internationale des ouvriers textiles.

En outre, que pour consacrer la fusion des deux fédérations, les assises des travailleurs textiles qui ont lieu à Amiens, compteront comme 4ème congrès national textile et que ledit, prendra ce titre dans les annales ouvrière».

Ce n'est donc pas comme semble vouloir te faire supposer Desjardins, une fédération toute montée, organisée et perfectionnée dont nous auraient doté ses amis et lui. Non!

Pendant qu'ils nous amenaient 33 syndicats dont certains ne fonctionnaient ou n'existaient que sur le papier comme ceux de la Bastide-Rouairoux, Bagnères-de-Bigorre et Argenteuil, syndicats qui au nombre de 33 se composaient de «*2.500 cotisants*», nous nous apportions «*6.000 cotisants*» pour 16 syndicats, tant il est vrai (?) qu'à côté de leur organisation politique en parti de classe, les ouvriers du Nord n'étaient pas organisés économiquement.

Desjardins se demande étant donné que les conditions du travail se sont même aggravées depuis qu'il y a dans le Nord un mouvement politique très caractérisé (C.Q.F.D.) pourquoi celui-ci n'a pas suscité un mouvement de révolte contre ces iniquités?

Tout simplement parce qu'une révolte ne produit pas toujours de bons résultats. Beaucoup de révoltes ont eu lieu déjà un peu partout le pays sans que la situation du prolétariat ne se soit guère améliorée.

Je pourrais lui demander à mon tour pourquoi il n'a pas suscité une révolte pour empêcher les patrons passementiers de faire venir leur passementerie d'Allemagne au lieu de la faire fabriquer par les ouvriers parisiens? ce dont il s'est plaint dans un numéro de «*L'Ouvrier textile*».

Tout cela est insensé. Ce sont «*des patatis*» et «*des patatas*» qui ne solutionnent guère la question sociale. C'est comme si nous reprochions à la Confédération de n'avoir pas encore amélioré le sort de tous les syndiqués portés sur ses livres de contrôle. Les gens sérieux en hausseront les épaules, c'est ce que je fais.

Je crois que ces quelques explications suffiront pour effacer l'impression pénible qu'auraient pu produire les lamentations anticipées de Desjardins dans l'esprit de ceux qui, à bon droit, auraient pu se méprendre sur les intentions de notre *Conseil fédéral*.

Sa ligne de conduite lui a valu de nombreuses adhésions qui montent à 120 syndicats à présent et nous espérons quelles augmenteront encore malgré les efforts en sens contraire de nos adversaires de tout ordre.

Victor RENARD.

LETTRE DE RUSSIE: LES SYNDICATS ET LA POLITIQUE

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°309 - 9 septembre 1906.

La seconde conférence des délégués des syndicats ouvriers de Russie a eu lieu, comme je l'ai dit dans ma lettre précédente, au mois dé février de 1906. L'impossibilité de convoquer un congrès corporatif a imposé aux militants syndicalistes la nécessité de se contenter d'une conférence, composée non pas de délégués de toutes les unions professionnelles existantes, mais seulement des représentants des principales villes, où ces organisations étaient les plus nombreuses. Ainsi les syndicats de 10 villes: Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Kharkow, Kiew, Odessa, Vilna, Lodz, Nijni-Novgorod, Nikolaëw, envoyèrent 21 délégués pour prendre part aux travaux de cette conférence. En outre y assistèrent, avec voix consultative, les représentants des diverses fractions socialistes - notamment du *Parti ouvvier social-démocrate,* de l'*Union générale des ouvriers israélites,* du *Parti des socialistes-révolutionnaires,* du *Parti socialiste polonais,* et les délégués du *Bureau central des Unions professionnelles de Pétersbourg* et de l'*Union des ouvriers de l'imprimerie*. Telle fut la composition de cette petite assemblée clandestine qui cherchait à unifier les forces syndicales du prolétariat russe.

Les rapports et le compte rendu de cette conférence **(29)**, publiés tout récemment, sont forts intéressants et peuvent donner aux camarades étrangers une idée assez exacte sur la situation actuelle du mouvement syndical en Russie.

Dans une lettre prochaine je prendrai à tâche de faire ressortir de ces rapports et de ce compte rendu toutes les questions ayant une certaine valeur à ce point de vue. Aujourd'hui, je vais me borner à en exposer une seule qui est plus générale, et peut-être la plus importante. C'est la question des rapports devant exister entre la syndicats et les partis politiques.

Il est incontestable que la situation générale en Russie est tout autre qu'en Europe occidentale et que chaque organisation russe se mettant sur le terrain de la lutte des classes ne peut et même ne doit pas éliminer de son programme certaines revendications politiques. Les prolétaires russes, quel que soit leur idéal social et politique, ont encore à conquérir des libertés civiques, tandis que leurs camarades étrangers peuvent déjà en user.

Et bien, quoique ce soit vrai et incontestable, cela n'entraîne pas forcément des relations permanentes et organisées entre les syndicats et les diverses fractions socialistes.

D'abord, le nombre assez élevé de ces dernières — il y en a au moins 6 — rend tout à fait impossible l'unification des syndicats sous le drapeau de l'une d'elles. Mais, et cela est beaucoup plus important, même unifiées, les organisations ne devraient pas mettre la main sur le corps syndical du prolétariat.

Le but du mouvement syndical est partout, soit en France, Angleterre ou en Russie, l'organisation de toute la classe ouvrière pour la défense de ses intérêts. Or, il est fort dangereux, à ce point de vue d'imposer aux organisations syndicales, dès leurs débuts, tel ou tel programme, telle ou telle précision des principes socialistes.

La classe ouvrière, en défendant ses intérêts ayant pour base la défense de ses intérêts professionnels, se trouve toujours en marche vers la *Révolution sociale*. Son mouvement aboutira nécessairement par cette transformation de la société. Mais, pour quelle arrive le plus tôt possible, il ne faut pas fixer au moyen d'un seul et universel programme toutes les étapes de ce mouvement et mettre tous les éléments de la classe ouvrière - ils sont parfois si nombreux et si différents - sous la direction d'une fraction, pour tant avancée et consciente que soit celle-ci. Par contre, c'est l'inconscience de ses

---

(29) *La seconde conférence des Unions professionnelles.* Rapports et compte-rendu. Petersbourg, 1906. *(N.d.A.)*.

actes qui peu seule dicter à cette fraction cette tactique de désunion.

Les rapports des délégués des diverses villes affirment tous ce que je viens de dire.

Il en résulte d'abord que la majorité des syndicats russes vivent en dehors et à pari des partis politiques, quoique les militants syndicalistes soient, le plus souvent, aussi bien les adhérents des-dits partis.

Le camarade Grinevitch, délégué de Saint-Pétersbourg, donne dans son rapport une décision du «*Bureau central des Unions professionnelles de Pétersbourg*» qu'il qualifie lui-même de très importante. Il faut, dit-il, organiser les syndicats sur le terrain de la neutralité. Mais il ajoute, et cela mérite d'être souligné, que cette neutralité ne signifie nullement une abstention complète de la politique. Au contraire, pour lui, les syndicats doivent s'intéresser à tout ce qui se passe en Russie, à tout ce qui agite les esprits; seulement, ils ne doivent pas établir «*de liens d'organisation avec aucun parti socialiste ou leurs fractions*» (*Rapports*, p.38).

Donc, cette neutralité se réduit à une certaine impartialité au point de vue d'organisation. Mais, au fond, le mouvement syndical russe, - c'est ce qui le caractérise et le distingue du mouvement allemand, - est aussi bien politique qu'économique.

Il faut savoir seulement qu'en Russie, le parlement n'existe pas encore, l'action politique se comprend d'une autre manière qu'en Europe; il n'y a pas lieu de se préoccuper d'action parlementaire. La lutte politique en Russie - c'est la lutte pour une certaine démocratisation de l'État, indispensable pour que les organisations ouvrières puissent vivre et se développer.

Or, ce qui est d'autant plus remarquable, c'est que les organisations syndicales et politiques, qui ainsi poursuivent un but commun, sont séparées entre elles, - même dans ce cas-là.

Mais il ne faut pas conclure de ces faits que ces deux organismes, existant séparément, ne vivent pas plus ou moins d'accord.

Jusqu'ici, nous pouvons constater une assez grande bienveillance de la part des social-démocrates envers les syndicats. Tous les rapports présentés à la conférence affirment avec une quasi-unanimité que ce sont les social-démocrates et notamment leurs fractions dites la *minorité* **(30)** - les vrais socialistes russes - qui ont créé partout, au mois d'octobre de 1905,les premiers syndicats professionnels et poussé de toutes leurs forces à leur développement.

Certes, il y a d'autres social-démocrates qui ne considèrent le mouvement syndical que comme instrument de la révolution politique et ne lui attribuent qu'une valeur insignifiante **(31)**. Lénine, chef de l'autre fraction du parti social-démocrate - *ancienne majorité* maintenant appelée la *gauche*, et qui est au fond un parti de blanquistes et jacobins - dit dans une de ses brochures sur la Douma: «*Quand nous aurons un parlement, il sera une arène principale de la lutte de classe*». C'est clair comme le jour, mais que c'est loin du mouvement ouvrier autonome, dont le centre de gravité reste toujours en dehors des parlements!

Les *léninistes* ont essayé en quelques points, à Moscou par exemple, de soumettre certains syndicats aux organisations politiques, mais ils n'ont pas réussi. Le dernier Congrès du *Parti social-démocrate* a adopté un ordre du jour sur le mouvement syndical, par lequel il impose aux membres du parti l'obligation d'être syndiqués. Mais il n'a rien dit sur la nécessité d'avoir, avec les syndicats, une organisation commune. Donc, de sa part, l'impartialité des syndicats fut, pour cette fois, affirmée.

Il n'en est cependant pas ainsi dans toute la Russie. Le *Bund* — l'*Union générale des ouvriers israélites* - accepte une tactique tout opposée. Les syndicats fondés par lui à Varsovie, Vilna, Lodz et bien d'autres villes sont soumis à la direction des organisations locales *boundistes* et acceptent leur programme politique. Même plus que ça! Aux bureaux des syndicats assistent toujours les représentants du *Bund,* qui peuvent annuler toute décision du Bureau. On les appelle «*citoyen Veto*»... Faut-il dire que c'est un peu plus qu'inouï et que les camarades «*boundistes*», qui semblent être, à croire leurs rapports, très optimistes, payeront fort cher, aux jours de la liberté, leur tactique imprudente?

---

(30) Il s'agit ici de la fraction dite «*menchevik*», bien qu'à cette date elle était peut-être majoritaire.

(31) Il s'agit ici de la fraction dite «*bolchevik*», bien qu'à cette date elle était peut-être minoritaire.

(32) J. pour Jéhovah, ou Josué, ou Jésus. Navine pour Nazaré? Modest MOUSSORGSKI, compositeur russe du chœur «*Josué Navine*» en 1877, s'est inspiré des victoires d'un Josué, en pays de Canaan, terre promise par son dieu à Abraham; celle-ci obtenue par une prolongation de l'ensoleillement tandis que les vaincus étaient dans la nuit: soit une éclipse!

(33) Auteur non identifié à cette étape.

C'est dans la *Bible* seulement que nous pouvons lire des racontars sur J. Navine **(32)**, qui a pu arrêter le mouvement du soleil.

Mais on ne peut pas décréter le mouvement de la classe ouvrière et lui tracer une direction. L'histoire a puni bien des rêveurs qui ont essayé de la faire.

J. E. (33)

DÉGÉNÉRESCENCE ÉLECTORALE DES TRADES-UNIONS

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°310 - 16 septembre 1906.

Dans un article récent nous disions que l'action électorale *non-socialiste* des trade-unions anglaises coïncidait avec leur dégénérescence. Cet article ayant provoqué quelque surprise, il est peut être utile de fournir à l'appui de nouveaux documents.

Ce n'est qu'après avoir essuyé échec sur échec dans la lutte économique par la «*tactique des gros sous*», que les trade-unions se sont tournées, en désespoir de cause, vers l'action électorale.

L'Angleterre est le seul pays du monde dans le Parlement duquel des syndicats aient délégué les leurs - c'est aussi le seul pays du monde où l'effectif syndical diminue.

Alors que le nombre des syndiqués augmente rapidement dans tous les pays capitalistes, il diminue en Angleterre.

1900: 1.928.404 syndiqués.
1901: 1.866.705 syndiqués.

D'autre part, l'action électorale des trade-unions n'est pas de celles dont les socialistes puissent se réjouir.

Suivant le document que m'a fourni après les dernières élections anglaises un des hommes les plus qualifiés du mouvement social-démocrate, Quelch, directeur de *Justice*, on peut classer ainsi les 29 députés élus sous les auspices du L.R.C.**(34)** (Comité syndical de la représentation ouvrière). 15 anti-socialistes, 13 socialistes-réformistes, 1 socialiste révolutionnaire.

Les autres députés «*ouvriers*» sont de simples *liberals* (radicaux), fidèles appuis du ministère.

Voici, de plus, un aperçu des idées d'un de ceux que l'on classe comme socialiste.

Dans son livre *Le Socialisme et la Société*, MAC-DONALD cite (p.110) la phrase suivante: «*Le prolétariat emploiera sa suprématie politique pour arracher par degré tout le capital à la bourgeoisie*». Et il commente ainsi cette pensée: «*Cette théorie n'est pas seulement fausse en fait, c'est aussi une cause d'erreurs dans l'action*».

Ceci ne cadre guère avec les idées chères à beaucoup de nos camarades du Nord, aussi seraient-ils mal venus à nous citer l'Angleterre comme exemple à l'appui d'une entente entre l'organisation syndicale et l'organisation électorale.

Les députés ouvriers anglais ne sont pas socialistes, ils viennent au *Parlement* défendre les intérêts de boutique de leurs organisations, bien plutôt qu'attaquer le patronat.

Les *Trade-unions* qui elles délèguent ne sont-elles pas plutôt des *Sociétés de secours mutuels* que des syndicats, et ne méritent-elles pas le mot du grand politicien américain Mark HANNA **(35)** qui les appelait «*le rempart du capitalisme contre le socialisme*». L'Angleterre peut servir d'exemple, mais, contre la thèse du *Textile*.

André BRUCKÈRE (36).

---

(34) Le *Labour Representation Committee (L.R.C.)*, fondée en 1900, est l'ancêtre du *Labour party (Parti travailliste)*, fondé, lui aussi en 1906! Quelle époque!!! Il était une alliance de syndicats et de partis (organisations) visant la représentation du salariat dans l'*Aquarium britannique:* 7 représentants du *Trades Union Congress* (confédération syndicale), 2 de l'*Independent Labour Party* (I.L.P.-socialistes-indépendants), 1 de la *Fabian Society* (radicaleux britanniques), *2 de la Social Democratic Federation* (S.D.F.-marxiste). Son secrétaire, James RAMSAY-MACDONALD, entré en politique via le *Parti libéral (tendance radicale!?!)* devint, dès 1924, *Premier ministre de sa Majesté!* Une sorte de MILLERAND, de VIVIANI, de JAURÈS (hélas!), hélas pour le syndicalisme aussi! *(Note A.M.)*.

(35) Marcus ALONZO HANNA, (1837–1904), homme d'affaires politique américain. Sénateur républicain de l'Ohio de 1897 à 1904.

(36) SAVOURÉ Georges, dit André BRUCKÈRE (1880-1919), socialiste tous-azimuts. Finit union-sacriste.

LES SYNDICATS ET LE PARTI SOCIALISTE

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°310 - 16 septembre 1906.

Dans sa dernière réunion, le *Comité général* de la *Bourse du Travail* de Reims, composée en majorité de camarades réformistes, a décidé, à l'unanimité, d'envoyer un délégué au Congrès d'Amiens, avec mandat de voter contre la proposition du *Comité directeur de la Fédération textile* tendant à établir des rapports entre la Confédération du Travail et le *Parti socialiste*.

Les amis de Guernier, son syndicat lui-même, se prononçant contre l'introduction de la politique au sein des organisations ouvrières, voilà qui fait bien augurer des décisions de notre prochain congrès corporatif.

«Pas de querelles politiciennes dans les syndicats; laissons durer l'entente pour la lutte, entre tous les travailleurs contre tous les patrons; achemi-nons-nous vers la grève générale émancipatrice»,

telle est la formule de ralliement qui sera admise à nouveau par les ouvriers confédérés.

Charles DHOOGHE.

LES RAPPORTS DU PARTI SOCIALISTE AVEC LA CONFÉDÉRATION DU TRAVAIL

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°310 - 16 septembre 1906.

Depuis que la *Fédération du Textile* a fait inscrire cette question à l'ordre du jour du Congrès d'Amiens, bien des articles ont été écrits et nombre de militants ont donné leur avis au point de vue théorique. Nul envoie n'a recherché les résultats pratiques que la double action politico-syndicale a donnés dans le Nord. C'est ce que je voudrais examiner ici et je le fais avec d'autant plus de facilité que, par de nombreuses lettres, je suis sollicité de diverses parts de le faire.

Toutes ces lettres ont la même conclusion:

«Ayant longtemps habité Roubaix, disent-elles, *vous avez pu voir de près ce qu'a donné, ce qu'a crée comme force, et comme vitalité syndicale, la double collaboration politique et syndicale; nous aimons à croire, que les résultats sont excellents pour que, sortant du domaine local et régional, le syndicat du Textile de Roubaix, qui est l'un des signataires de la proposition, tente de l'appliquer sinon de l'imposer, à l'organisme purement corporatif qu'est la C.G.T.*
Pourquoi ne feriez-vous pas connaître ces résultats?».

Je vais essayer de le faire, quoique je sache à l'avance, qu'en me bornant à constater un état de choses, désastreux pour les auteurs de la proposition, on me répliquera que j'écris l'histoire à la façon du... Père Loriquet.

De tous temps, la politique fut la grande, l'unique préoccupation des syndiqués du Nord, et, pour mémoire, je rappelle qu'au Congrès de Nantes, en 1894, ils furent de ceux qui suivirent les guesdistes en refusant d'accepter l'orientation économique qu'indiquait le vote du principe de la grève générale.

A Roubaix, principalement, il y eut toujours unité d'action: les militants de la politique étaient les mêmes que les militants des syndicats. Le résultat?

Le mouvement syndical est complètement nul à Roubaix.

Par contre, nulle part plus que là, ne s'est développé le mutualisme syndical et catholique. On a habitué les travailleurs à compter sur le Parti, et seulement sur lui, tuant ainsi chez-eux tout l'idéal révolutionnaire. Résultat plus grave on a créé et développé dans les milieux ouvriers une atmosphère de *«neutralisme syndical»* dans lequel tiennent se perdre tous les efforts des militants syndicalistes.

L'explication de cet état d'esprit, il faut la chercher en ce que les militants politiques étaient les mêmes ayant le plus d'activité dans les syndicats.

Seize d'entre eux appartenaient au *Conseil municipal:* pris dans les rouages des réformes communales, fatalement, ils négligèrent l'action révolutionnaire, (quand il ne la délaissèrent pas complètement) cette action qu'ils avaient menée jusque-là dans les syndicats.

Une autre et très grave conséquence de cette double action commune, fut la subordination de tous les efforts ouvriers à l'action politique; les organismes syndicaux et coopératifs n'ayant qu'un droit: apporter de l'argent au Parti pour faire de la propagande politique.

Les événements firent que le *Parti socialiste* remporta à Roubaix un succès colossal au moment même où l'industrie du Textile traversait une crise commerciale des plus graves.

Il eût fallu, à ce moment, développer, pousser à l'excès, l'esprit révolutionnaire de la masse pour qu'elle puisse résister par la grève aux diminutions de salaires.

Les militants étaient incapables de voir la nécessité de cet effort; grisés par leurs succès politiques, ayant à cœur de tenir leurs promesses sur ce terrain, on les vit augmenter le budget d'assistance de la ville.

Ils créèrent les cantines scolaires qui, de 1892 à 1895, coûtèrent 132.500 francs à la ville. Le crédit de 2.000 francs affecté aux distributions d'effets et de chaussures aux enfants pauvres, monta jusque 22.700 fr.; les dépenses du bureau de bienfaisance et des fourneaux économiques augmentèrent dans les mêmes proportions.

Ces œuvres excellentes, au point de vue politique, empêchèrent, sur le terrain économique les travailleurs de trop s'apercevoir des diminutions de salaires, de s'inquiéter du chômage. Du moment qu'ils trouvaient des ressources du côté des cantines scolaires, du bureau de bienfaisance, ressources compensant les diminutions de salaires qu'ils acceptèrent sans murmurer, avec l'espoir que le Parti ferait mieux encore, ils ne virent pas le besoin, pour eux, travailleurs, de faire un effort, de se syndiquer, d'agir autrement que par le bulletin de vote.

C'est dans ces œuvres d'assistance et de bienfaisance, que se dépensaient l'énergie et la volonté des militants.

Les capitalistes, de leur côté, par la constitution de leurs syndicats, de leurs sociétés de secours mutuels, aidèrent les socialistes à s'enfoncer dans le marais de l'assistance; eux comprirent que, plus les socialistes entreraient dans cette vie plus ils perdraient le sentiment révolutionnaire et moins ils auraient l'esprit de lutte de classe qui seul pouvait déchaîner les conflits.

Nulle part nous n'avons assisté à une telle éclosion de syndicats jaunes - non pas du genre de Biétry **(37)** que les industriels roubaisiens méprisent de trop - mais des syndicats jaunes autrement solides, autrement organisés que ceux de Biétry et à côté desquels, fonctionnent régulièrement des caisses de chômage et de maladie alimentées en partie par le patronat et par des souscriptions. Les syndicats s'occupent en même temps du placement et du mouchardage.

Il y a quelques années éclata le scandale des fiches, se découvrit l'officine de la rue du Vieil-Abreuvoir à Roubaix. Cette officine qui dirigée par un jésuite, et comptait Eugène Motte **(38)** parmi ses membres honoraires, révélait aux yeux des travailleurs conscients, de ceux qui essayaient de remonter le courant, toute la gravité du mal; mais il était trop tard.

On essuya de fonder le Comité d'entente des syndicats roubaisiens dont je fus le secrétaire pendant 7 ou 8 mois, jusqu'au moment de mon entrée à la Métallurgie. Et je sais combien de démarches je dus faire auprès des membres du *Comité du Textile* four que le syndicat fasse son adhésion au *Comité d'entente*, ce ne fut que sur la menace de mener campagne contre lui et l'esprit qui l'animait, (adhésion au Parti, paiement d'un tant pour cent des cotisations syndicales pour la propagande politique) que nous obtînmes son adhésion.

Voulant nettement nous placer sur le terrain économique, nous refusâmes de laisser transporter le siège de ce Comité, ainsi qu'on le demandait, à «*La Paix*», siège du Textile et du Parti.

Plusieurs propositions à tendance politique furent repoussées, et, moins d'un un après, n'ayant pu faire élire un membre du Parti au secrétariat du Comité d'entente — transformé en *Union des Syndicats* — le syndicat textile démissionnait.

Pendant ce temps le *Journal de Roubaix*, organe du patronat, avait développé l'esprit de neutralité chez les travailleurs roubaisiens. De sorte qu'aujourd'hui les inconscients, et ils sont nombreux, trouvent dans cette neutralité l'excuse de leur indifférence pour refuser d'entrer au Syndicat. Sollicités pour y entrer, ils répondent qu'ils ne le peuvent, parce qu'on y «*fait de la politique*». Si on

(37) Pierre BIÉTRY (1872-1918), socialiste-guesdiste qui vira au syndicalisme jaune, créant l'un des ancêtres de la C.F.T.C., la *Fédération nationale des Jaunes de France.*

(38) Eugène MOTTE, (1860-1932), industriel du textile roubaisien.

leur répond qu'à côté il en existe un qui ne s'occupe d'aucune question politique, ils répliquent qu'ils ne peuvent y adhérer *«parce que ses tendances sont anarchistes»*.

Le mot, habilement exploité par la presse réactionnaire et le patronat d'un côté, par les socialistes de l'autre, justifie aux yeux de la masse son besoin d'indifférence, d'inactivité et aggrave l'esprit de «*neutralité*» dans lequel elle se complaît, entravant ainsi, rendant même impossibles, toute vie syndicale, toute action révolutionnaire. C'est ainsi qu'il avait été fondé un syndicat du Tissage, un des Peigneurs et un de Teinturiers-Apprêteurs - qui sont les trois principales branches de l'industrie du Textile; - ils ont disparu, faute de membres, sans bénéfice pour le syndicat textile, dont le maximum de membres varie entre 2.500 et 3.000.

Le patronat a si habilement manœuvré, il a su si bien créer toutes sortes d'institutions de bienfaisance et de mutualité, qu'on peut dire que pour plusieurs années encore, toute action syndicale, nettement économique, sera impossible à Roubaix.

On y tient d'ailleurs pour tellement inutile cette action économique, que pendant les vingt ans de lutte socialiste qu'ils y ont menée, les militants du Parti n'ont jamais éprouvé le besoin d'y créer une *Bourse du Travail*, ne comprenant pas qu'elle puisse être ailleurs qu'au siège du Comité politique, - pour ne pas gêner l'action de celui-ci.

Ce tableau nullement poussé au noir, plutôt au dessous de la vérité, serait d'ici quelques années celui de toutes les régions de la France, si la proposition du Textile était adoptée à Amiens; il ne pourrait en être autrement.

Aucun militant n'oserait contester que, soit dans la vie politique, soit dans le mouvement syndical les militants sont surmenés. Dans tous les milieux où nous passons nous entendons constamment répéter avec un profond sentiment de lassitude et de découragement que la besogne est laissée à la charge du même homme, que le militant ne trouve pas autour de lui, les concours qu'il devrait rencontrer, en un mot, que si l'organisation n'a pas plus de vigueur, c'est qu'il est «*seul pour tout*».

Niel qui, aussi bien que nous, connaît cet état de choses, s'étonne dans *l'Humanité* de la proposition d'une Bourse du Travail du midi, demandant à ce que les hommes investis d'un mandat politique ne puissent être délégués dans une Bourse du Travail.

Théoriquement, il peut ne pas y avoir d'inconvénient à ce que le même homme cumule les deux mandats; l'exception de Bourges, qu'il cite, n'infirme nullement la règle: mais logiquement, pratiquement, à qui fera-t-il croire que l'homme, si sincère soit-il, je ne dirais pas député, mais conseiller municipal, ayant promis à ses électeurs des réformes, et qui sortant d'une séance de son Conseil, ou de son Parti, où il s'est heurté aux difficultés de faire les réformes promises, oubliera ces difficultés parce qu'il aura franchi le seuil de la Bourse du Travail? Et là, s'associera-t-il à un vote décidant d'une action, ou d'une agitation révolutionnaire pouvant léser les intérêts des contribuables, ses plus influents électeurs, ou peuvent compromettre le succès électoral du député dont il a examiné les chances de réélection au sein de son Parti? Si sincère soit-il, il sera effrayé des responsabilités qu'il encourt et, fatalement, essayera d'atténuer et de retarder l'agitation révolutionnaire que voudrait faire la Bourse, ou, encore, il la déchaînera quand il croira servir les intérêts de son parti.

A ce point de vue, je puis citer un fait typique que j'ai vécu. A Roubaix, au mois d'avril 1904, lors de l'application du dernier palier de la loi des dix heures, la grève fut essentiellement politique; les élections municipales approchaient; on décida la grève, espérant, à la faveur du mouvement, arracher le succès électoral. Malheureusement, la masse, nullement préparée, inorganisée, résista trois semaines à peine, pas suffisamment pour que le résultat fût appréciable.

C'est alors que les militants, sentant de jour en jour la grève leur échapper, furent acculés, pour ne pas paraître ridicule, à faire apposer une affiche invitant les travailleurs à discuter individuellement, conditions de l'application de la loi.

Cette attitude déconcerta les meilleurs et tua chez un grand nombre l'idée syndicale.

C'est là une des conséquences mêmes de la double action qu'on nous propose; conséquences que, devant le tollé général, leurs auteurs essayent de voiler. Pour douter du contraire il ne faut pas les connaître, ne pas les avoir vus à l'œuvre, se souvenir, que, tant qu'ils ont pu, ils ont nié l'existence de la C.G.T. et contesté son utilité dans leurs milieux. Aujourd'hui, avoir l'air d'abonder dans leur sens, c'est accepter une complicité morale dont nous serions les dupes, étant au détriment des intérêts de la classe ouvrière.

Il faut, au contraire, avoir le courage de dire au prolétariat que les syndicats, la C.G.T. en particulier ne peuvent abandonner leur esprit, leur tactique de lutte de classe sur le terrain économique, qui est leur seule raison d'être.

Discuter, en ce moment, sur les tendances des partis socialistes ou libertaires, c'est discuter à coté de la question et voila le vrai but de la manœuvre: la subordination de nos efforts aux possibilités de résultat des efforts d'un parti politique.

Nous avons trop à faire pour nous arrêter à cela. Les masses ont trop en elle, cet esprit rétrograde d'aveulissement. Par une action incessante, nous avons obligé les masses à sortir de l'indifférence économique où se trouvent les travailleurs du Nord, à réveiller en elles une conscience agissante; à faire des hommes.

Or, qu'on le veuille ou non, l'action politique électorale implique le contraire. *«Ayez confiance en moi!»*, s'écrie Tartempion, et la foule béate, dont on flatte l'indolence, les sentiments ataviques d'inertie et de lâcheté, applaudit. Elle retourne au logis, attendant la révolution, l'évolution, la transformation de la société qu'on vient de lui prédire pour 1950.

Si on peut demander à ceux qui sont fixés sur l'action créatrice du parlementarisme et pensent qu'elle est tombée en dessous de zéro, d'être neutres au syndicat, à la Bourse du Travail, on ne saurait exiger qu'ils se fassent les complices d'une manœuvre tendant momentanément à l'absorption et en suite à la désagrégation d'un organisme qui plus que l'action politique, a sa raison d'être dans la veulerie générale des masses prolétariennes.

Voilà ce que beaucoup pensent et n'osent dire, mais ce qu'ils diront à Amiens, afin que pour toujours cette question des rapports avec les partis politiques soit rayée de nos congrès corporatifs.

Alphonse MERRHEIM.

SIMPLES REMARQUES

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°310 - 16 septembre 1906.

La fameuse question des *«rapports à établir entre la Confédération du Travail et le Parti socialiste»* a déjà fait couler des flots d'encre; militants syndicalistes, d'une part, politiciens, de l'autre, ont énergiquement défendu leur conception respective. Aussi serait-il téméraire de ma part de vouloir donner le *«pourquoi»* et le *«comment»*, de vouloir exposer les intentions secrètes, dans une question qu'ont traitée des plumes plus expérimentées et plus autorisées que la mienne. Je voudrais simplement montrer, en restant toujours sur le terrain de l'évidence et de la certitude, qu'il résulte de l'examen des faits, qu'une entente entre la C.G.T. et le P.S. serait une chose sinon pernicieuse, du moins vaine, superflue et vouée à l'impuissance.

D'abord le mot *«rapports»*, qu'on trouve dans la motion présentée par la *Fédération du Textile*, est tellement vague qu'il permet toutes les conjectures. Les syndiqués pouvaient craindre tout d'abord que l'organisation économique fût subordonnée à l'organisation politique, qu'une profession de foi socialiste fut désormais exigée d'eux, et que la conduite des travailleurs, dans leur lutte contre le patronat, fût soumise à la direction et à la censure d'un comité politique quelconque.

Mais une proposition aussi colossalement inepte et aussi contraire à tous les principes du socialisme aurait soulevé contre elle les protestations unanimes, non seulement des syndiqués, mais encore de ceux des politiciens qui sont de bonne foi dans cette affaire. Mais des éclaircissements sont venus: on nous a dit de toutes parts qu'en cas d'accord et d'entente, la C.G.T. et le P.S. resteraient sur un pied d'égalité, et conserveraient leur entière autonomie, tout en se rendant de mutuels service. Ceci compris, nous n'avons plus pensé qu'à découvrir quels seraient ces services, et je ne sais si vous avez été plus heureux ou plus habiles que moi, mais j'avoue naïvement que, pour ma part, je n'ai rie trouvé.

Alors a paru la résolution votée récemment par le *Congrès de Tourcoing*, résolution qui constitue, jusqu'à présent, la seule tentative de justification de l'accora préconisé par les camarades du Textile.

Voyons les principaux points de ce document, qu'on a publié dans le numéro de le la *Voix du Peuple* du 9 septembre!

«Considérant... etc. Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale, afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs...».

Qu'on me permette d'ouvrir une parenthèse: ici, on recommande aux syndiqués de ne pas se désintéresser des élections; plus loin, il va êtr~~e ques-~~

tion des rapports à établir entre la C.G.T. et le P. S.; avouez qu'à la lecture de la résolution de Tourcoing, en voyant ces deux motions hétérogènes juxtaposées dans le même ordre-du-jour, vous vous êtes posé cette question: *«Est-ce que l'entente préconisée n'a pas pour but caché de grossir l'armée électorale de nos députes socialistes?»*... Mais voilà que je ne tiens pas les promesses: je vais cesser d'être impartial... Revenons dans le domaine des faits: Que le Congrès de Tourcoing invite les syndiqués à ne pas négliger le scrutin, il est dans son droit: mais si les camarades syndiqués adversaires du parlementarisme, s'abstiennent de voter,il a rien à dire: ils sont dans leur droit,et des «*rapports*» seraient-ils établis entre la C.G.T. et le P. S., que personne ne devrait et ne pourrait forcer ces camarades à agir contre leur gré.

Donc, jusqu'ici, nous ne voyons pas l'utilité de l'accord en question.

Continuons notre examen de la résolution votée à Tourcoing.

«Considérant que tout en poursuivant l'amélioration et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que des relations s'établissent entre le Comité confédéral et le Conseil national du P.S. pour la lutte à mener en faveur: 1- de la journée de huit heures, 2- de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et les autres fonctionnaires de l'État, 3- pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements en faveur de la réduction des heures de travail, de l'interdiction du travail la nuit aux travailleurs de tout sexe, et de tout âge, pour établir le minimum de salaire etc..., etc..., le Congrès décide: "Le congrès confédéral est invité à s'entendre soit par des de relations intermittentes ou permanentes avec le Conseil national du P. S. pour faire triompher nos principales réformes ouvrières"».

Je ne vois pas du tout quel «*intérêt*» présenteraient les «*rapports*» en question pour le «*triomphe des réformes ouvrières*». Examinons la question point par point.

Au mois de mai, les syndicats s'efforçaient, dans les endroits où il y avait quelques chances de succès, d'obtenir la journée de huit heures par les moyens mis à leur disposition: la grève, le sabotage... et ce n'était que le prélude d'un mouvement plus vaste qui, maintenant que les consciences sont éveillées, se manifestera chaque fois que les circonstances seront favorables. D'un autre côté, les élus socialistes, s'ils étaient en majorité, auraient déjà fait voter par la Chambre une loi sur la journée de huit heures. Que veut-on de plus? Les «*rapports*» demandés étant établis, la situation changerait-elle? Il n'y a pas besoin que ces rapports existent pour les élus du Parti aient le strict devoir de défendre les intérêts du Prolétariat sans s'occuper de savoir si tel syndicat, est ou non affilié à la Confédération, ni si tel syndiqué est libertaire, ou guesdiste ou possibiliste. D'autre part, si les membres du Parti veulent venir en aide aux syndiqués, point n'est besoin d'entente officielle entre les deux organisations du travail; ils n'ont qu'à verser leurs gros sous dans la caisse de ceux qui font grève. Ceci fait, et quand nos élus auront interpellé Clemenceau sur les intimidations policières et sur sa façon de faire respecter la prétendue liberté du travail, je ne conçois pas quel service pourront attendre les syndiqués du *Parti socialiste*, et quel intérêt il y aurait pour eux à établir des rapports entre ce Parti et la Confédération?

Passons à la deuxième question. L'entente préconisée par le *Congrès de Tourcoing* a-t-elle quelque chose à voir avec l'extension du droit syndical aux douaniers, aux facteurs, etc... Ces fonctionnaires obtiendront le droit syndical, soit par l'action directe, soit, dans un avenir lointain, par l'intervention des élus socialistes auprès des pouvoirs publics, peu importe; mais, en attendant, la Confédération ne peux que leur donner l'assurance de ses sympathies, appuyer leur action de groupement; et à quoi rimerait, pour cela, un accord avec le P.S.?

Enfin, reste le dernier point: nécessité des rapports entre la C.G.T. et le P.S. pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements en faveur de la réduction des heures de travail, etc...

Que les camarades de la *Fédération du Textile* me permettent de rire un peu! Ces camarades croient-ils qu'il a fallu attendre jusqu'à aujourd'hui pour voir se réaliser les ententes dont ils parlent ? Les travailleurs de l'Europe entière, unis par l'intermédiaire du syndicat, en fédérations internationales d'industries, s'entendent parfaitement au sujet des revendications à faire triompher: N'a-t-on pas vu récemment, pour ne citer qu'un exemple, la *Fédération internationale du Livre* soutenir de ses deniers les typographes parisiens en grève? Si l'entente existe entre les «*nations*», l'entente entre les «*gouvernements*» n'existe pas moins, et même, de ce côté, l'accord est touchant. Qui ne se souvient des grèves du bassin de Longwy; et des camarades italiens que gendarmes français et gendarmes allemands se renvoyaient les uns aux autres par dessus la frontière. Enfin, dans les Parlements des nations, il existe des minorités socialistes, qui s'entendent parfaitement entre elles pour soutenir la cause du prolétariat international, et qui, si elles

étaient des majorités, voteraient immédiatement - du moins, je veux le croire - *«la socialisation des moyens de production et d'échange»*. Encore une fois, je constate qu'un accord entre la C.G.T. et le P.S. ne permettrait de faire rien de plus que ce qu'on fait actuellement.

En résumé. Il y a deux méthodes d'émancipation sociale: l'action directe et l'action parlementaire. Les deux organisations qui y correspondent remplissent leur but chacune séparément, et n'ont rien à voir l'une avec l'autre. A quoi bon établir des rapports entre elles? Existerait-il donc une troisième tactique d'action sociale pour laquelle leur accord serait nécessaire? Ou plutôt espèrent-on, par ce moyen, augmenter le nombre des élus socialistes? Cet espoir serait vite déçu, car il n'est pas fondé. Actuellement, en effet, les ouvriers syndiqués sont parfaitement libres d'adhérer au Parti et d'user du bulletin de vote, ce que font d'ailleurs beaucoup d'entre eux, et, d'autre part, les syndiqués antiparlementaires ne peuvent et ne doivent pas être menés de force au scrutin, ce qui d'ailleurs, ne serait, heureusement, pas facile. La C.G.T. et le P.S. peuvent être composés des mêmes hommes, et ils le sont en grande partie; mais établir entre ces deux organisations une entente, même sincère et loyale, serait une chose absolument superflue; un cautère sur une jambe de bois.

A. G. (39).

LETTRES DE PATRONS

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°310 - 16 septembre 1906.

RÉPONSE DU CITOYEN CHAUVIN AU CAMARADE LUQUET

Dans un article d'une colonne et demie, du numéro de *La Voix du Peuple* du 2 au 9 septembre, le citoyen Luquet se plaint que je m'occupe de ma personne et à défaut d'argument à opposer à ceux que j'ai fournis en faveur du repos hebdomadaire par roulement pour la corporation des coiffeurs - système qui a été majoritairement par les coiffeurs, je le reconnais, je l'ai publié, et je me suis incliné - Luquet m'accuse de faits qu'il sait pertinemment inexacts; il sait que je n'ai jamais été que de nom patron du salon de coiffure de Belleville, et il sait, je le lui ait dit moi-même, que depuis le 17 juillet dernier, je ne le suis plus à aucun titre; il sait que la seule parcelle de droit que j'avais dans l'association, je l'ai exercée pour demander que les ouvriers occupés dans la maison soient syndiqués ou se syndiquent; il suit que les ouvriers avaient d'une façon effective un jour de repos par semaine à tour de rôle et à jour fixe.

Quant à l'odieuse accusation que nous avions une jeune fille à qui nous faisions faire quatorze heures de travail par jour, debout à l'étalage, sans jamais lui donner de repos, j'oppose le démenti le plus formel. La jeune fille qui est dans la maison depuis bientôt quatre ans, commençait le matin à 9 heures et finissait le soir à 9 heures; depuis quelque temps, elle commence à 8 heures le matin et finit à 8 heures le soir; son travail est coupé: 1- par le petit déjeuner; 2- par le déjeuner; 3- par le diner, ce qui fait un travail effectif de 10 heures par jour; quant à dire qu'elle reste, debout, Luquet peut, sans crainte de lui porter préjudice, lui demander ou le demander aux nombreux camarades ou femmes de camarades qui se fournissent à la maison, et il acquerra la preuve du contraire.

Ce qui est vrai, c'est que le samedi elle fait deux heures de plus, mais comme compensation, le dimanche elle fait trois heures de moins. Quant au repos hebdomadaire quelle sera obligée de prendre tous les lundis, à partir de lundi prochain, puisque la maison sera fermée tous les lundis, avant, et cela sur sa demande, elle préférait, au lieu d'un jour par semaine, prendre de temps à autre plusieurs jours de suite; c'est ainsi que dernièrement, à la fin de juillet, elle a pris huit jours qui lui sont payés.

Je ne souhaite qu'une chose, c'est que si, un jour, Luquet devient patron, ses ouvriers et employés soient aussi humainement traités que l'est cette jeune fille par l'épouse de mon ancien associé.

Voilà pour la question de fait.

Maintenant, Luquet trouve extraordinaire que je dis que du moment que le repos collectif sera général, il présentera moins d'inconvénients, et il me demande ce que j'ai appris au Palais Bourbon; je pourrais lui répondre que j'y ai appris le moins possible, car je me suis beaucoup plus occupé de

---

(39) Le contexte des discussions nous font penser que cette signature est celle de André GARNERY, dont une brève biographie figure en page 39.

l'organisation de la classe ouvrière que du mouvement de la *Chambre* qui m'intéresse fort peu. Mais je n'avais pas besoin d'être député pour savoir et pour apprendre à Luquet que la plupart des lois — pour ne pas dire toutes — votées en régime capitaliste, ne sont faites pour tous les citoyens qu'en apparence; mais qu'en réalité les lois sont en général faites au bénéfice des capitalistes, contre la classe ouvrière.

Il me reproche d'opposer le syndicat des ouvriers boulangers, qui s'est prononcé pour le repos par roulement au syndicat des ouvriers coiffeurs qui s'est prononcé pour le repos collectif.

Eh bien, je ne crois pas que ce soit une invention de ma part; et s'il existe un moyen de contrôle pour assurer le repos hebdomadaire par roulement pour les ouvriers boulangers, il n'était donc pas impossible d'en trouver un pour les coiffeurs; personnellement, j'avais fait la proposition que le contrôle soit donné aux Chambres syndicales ouvrières, ce n'était pas, je suppose, une mesure de méfiance de ma part contre les syndicats, que j'ai - soit dit en passant - contribué à organiser, au moins autant que Luquet.

Repos collectif et repos par roulement sont deux systèmes entre lesquels chacun a le droit de fixer sa préférence, sans pour cela être réfractaire au repos hebdomadaire; je me trouve être du même avis sur cette question avec le syndicat des ouvriers boulangers, je l'ai constaté dans le *Bulletin des coiffeurs,* c'était bien mon droit! J'ai ajouté que Luquet ne pouvait pas dire que Bousquet était devenu réactionnaire, parce que partisan du repos par roulement; alors, si Bousquet n'a pas cessé - et c'est ma conviction - d'être un dévoué syndicaliste, tout en étant énergiquement pour le repos par roulement, pourquoi Luquet trouve t-il si extraordinaire que je sois, moi aussi, un partisan du repos par roulement avec toutes les garanties de contrôle données à leur syndicat ouvrier.

Je n'ai jamais dit ni écrit que Luquet n'était pas sincère en défendant le repos collectif; mais pourquoi ne serai-je pas sincère en étant d'un avis contraire? Mon argument principal en faveur du repos par roulement, que ce système aurait diminué sensiblement le nombre des chômeurs tandis que le repos collectif va l'augmenter. J'attends toujours de Luquet une réplique à cet argument.

En constatant loyalement dans le *Bulletin des coiffeurs,* que les partisans du repos collectif étaient en immense majorité, j'ai engagé les partisans du roulement à faire comme moi, à s'incliner devant la décision de la majorité, que veut-on de plus?

Je suis marchand de fonds de commerces, ditLuquet, c'est absolument vrai; j'aurais pu, comme bien d'autres, devenir un fonctionnaire; mais je préfère rester debout - à vendre des fonds - por combattre le gouvernement bourgeois, que d'être à plat pour le servir! Chacun son goût!

René CHAUVIN.

Enregistrons: Le citoyen Chauvin ne nie rien de ce que j'ai affirmé ici il y a quinze jours; il confirme simplement. A savoir: qu'il est marchand de fonds de commerce; qu'il fut et est toujours adversaire du repos hebdomadaire collectif réclamé par les ouvriers coiffeurs; que la jeune fille qui fait l'étalage n'a jamais eu le repos hebdomadaire tant qu'il eut des droits dans la maison. Il nous apprend même qu'elle n'eut que huit jours de repos au cours de l'année; ce qui fait qu'il lui est encore redevable de la différence sur 52 soit 44 jours. Je retiens que ce repos ne lui fut accordé qu'à la fin de juillet, c'est-à-dire, de l'aveu même de Chauvin, quand il n'eut plus de droits dans la maison.

Quant à savoir quelle sera ma conduite à l'égard de mes ouvriers et employés au cas très éventuel où je serai patron - ce qui prouve que Chauvin ne désespère pas de me vendre un fonds - là n'est pas la question et on se demandera pourquoi Chauvin se fait un rempart de l'épouse de son ex-associé. Je n'ai jamais songé à la mettre en cause. Je ne m'explique pas pourquoi Chauvin la produit dans ce débat. Ce sont les actes, l'attitude de Chauvin qui sont jugés et non ce qu'il fera. Qu'il attende que je sois patron pour me juger comme tel... et il attendra sans doute longtemps.

Mais si les ouvriers coiffeurs ne réclament pas la même forme de repos que les ouvriers boulangers et limonadiers, ce que constate Chauvin, nous constatons, nous, qu'il est, lui Chauvin et socialiste, d'accord avec les patrons boulangers et limonadiers pour opposer les *«vacances annuelles»* au repos hebdomadaire. Exemple: le cas de son ex-employé.

Chauvin invoque le chômage à l'appui de sa thèse pour le roulement, prétextant que ce système permettrait aux chômeurs de faire des extras. Le syndicat ouvrier lui répond que c'est la pratique des extras qui crée en grande parte l'agglomération des chômeurs sur la place de Paris. Je connais au contraire telle maison qui déjà a pris un ouvrier de plus pour faire, en six jours, le travail qu'elle faisait en sept avant l'application du repos collectif. D'autres en feront autant. Qui donc alors, de lui ou de nous combat le chômage?

Enfin, veut-il nous forcer à douter qu'il donnait, ainsi qu'il l'affirme, le repos par roulement à ses ouvriers? Voyons! où et quand a-t-il pris des extras pour remplacer ses ouvriers se reposant à tour de rôle? De deux choses l'une: ou la thèse de Chauvin est fausse et il ne devrait pas la soutenir puisqu'il aurait pu l'expérimenter, ou bien ses ouvriers n'avaient pas leur journée de repos par semaine.

Chauvin m'objecte qu'il *«aurait pu comme bien d'autres, devenir fonctionnaire»*, mais qu'il préfère *«vendre des fonds pour combattre le gouvernement bourgeois»*...!

Si c'est là une nouvelle méthode d'action *«socialiste»* le gouvernement n'a qu'à bien se tenir. Et combien dois-je m'éloigner de la lutte de classe moi qui pour combattre le gouvernement, les bourgeois et les patrons me contente de rester ouvrier syndiqué!

Enfin! comme vous dites, Chauvin: *«Chacun son goût»*. Restez marchand de fonds et moi je continuerai avec mes camarades la lutte pour nos revendications, pour la disparition du patronat, - y compris les patrons *«socialistes»* et l'incident sera clos.

Alexandre LUQUET.

LE GESTE PRÉCURSEUR

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°312 - 1er octobre 1906.

La veille du Premier Mai dernier, le lieutenant Tisserand-Delange, d'un geste courageux, brisa sa carrière militaire, mais libéra sa conscience d'homme honnête, mettant sa raison au-dessus des obligations de la brute qui peut, à son aise, commander le massacre d'êtres humains par des esclaves, en certaines occasions.

C'est un geste précurseur que celui du lieutenant Tisserand-Delange. L'on s'en souvient encore.

Rappelons une partie des déclarations que fit à la Bourse du Travail cet officier, qui fut un homme:

«...A la veille des grands événements qui se préparent, dit-il, *je voudrais conseiller le calme à tous, éviter l'effusion du sang... Je viens de ma propre initiative vous conseiller la modération dont j'ai fait moi-même preuve jusqu'ici, ainsi que vous allez en juger. Enfant du peuple moi-même, j'aime le peuple, j'aime les ouvriers, mes frères de travail.*

Je ne saurais vous dire combien j'ai souffert pendant deux années que j'ai passées à Saint-Cyr comme instructeur. D'une autre manière, dans un ordre différent d'idées peut-être j'ai souffert autant que les plus malheureux d'entre vous ont pu souffrir dans leurs ateliers... Je suis devenu socialiste parce que j'étais écœuré des injustices humaines.

Dans l'armée, croyez-le bien, beaucoup d'autres officiers comme mol évoluent vers le socialisme».

De la déclaration de cet officier, il découlait bien clairement que le gouvernement avait prémédité le massacre. Les chefs de corps, qui avaient donné des ordres à leurs subordonnés, pour que ceux-ci les transmettent jusqu'aux malheureux qui devaient les mettre en pratique, les avaient d'abord reçus, rigoureux et formels, du ministère de l'Intérieur.

Ne fallait-il pas que Clemenceau jouât au sauveur de la République... qui n'était pas en danger?

On sait de quelle façon ce *libérâtre* s'acquitta de son rôle.

Le fameux complot, dû à l'imagination du polémiste homme d'État, fit son petit effet auprès des électeurs.

Il ne manquait plus à Clemenceau que l'occasion d'égaler Stolypine, et à Lépine de surpasser de Plœwe **(40)**.

Mais, comme ces cyniques pantins de l'arbitraire auraient eu vite fait de rentrer à jamais sous terre si, derrière l'exécrable police, le peuple en révolte, n'avait encore eu contre lui l'armée! L'armée... cependant, composée de ses fils, de ses frères et de ses compagnons de misère! Et cela continuera tant qu'au militarisme, ce monstre dévorant, le peuple consentira à donner la chair de sa chair! Ce n'est, malheureusement, pas encore demain que les jeunes gens refuseront en masse de partir au régiment s'empoisonner, se corrompre, s'abrutir en attendant de tuer ou se faire tuer.

---

(40) Georges CLEMENCEAU (1841-1929), est alors Ministre de l'Intérieur, et deviendra Président du Conseil à la fin de l'année. Piotr STOLYPINE (1862-1911), était alors chef du gouvernement impérial russe. Louis LÉPINE (1846-1933), était alors Préfet de police de Paris. PLŒWE, en réalité Viatcheslav von PLEHVE (1846-1904) directeur de la police tsariste, ministre de l'Intérieur de 1902 à 1904.

Cependant, parmi la chair à canon, que charrient vers les frontières et les casernes lointaines, les horribles wagons de 3ème classe des opulentes *Compagnies*, il y a des individus qui forment une minorité (tous les ans plus forte), de jeunes hommes qui partent avec des idées humaines en tête et des résolutions viriles au cœur. Pour ceux-là, l'Humanité est tout et la Patrie n'est rien! Plus d'un soldat partant aux grèves, est aujourd'hui convaincu qu'il doit obéir à la voix de sa conscience d'homme et à sa raison de travailleur conscient; qu'il doit ne tenir aucun compte des ordres criminels que peuvent lui donner quelques misérables galonnés, ses ennemis de classe, ses chefs!

Peut-être, le jour est-il proche où, collectivement, les individualités conscientes, revêtues de la livrée du crime, munies des engins du meurtre, se refuseront spontanément à obéir comme des esclaves, et ne tourneront pas leurs armes contre leurs frères.

L'exemple serait superbe et contagieux!... On le sait bien, de l'autre côté de la barricade.

De plus, quelques chefs que l'esprit de caste n'airait pas avili, que la vie de caserne n'aurait pas inhumanisé, se refuseraient bien - comme le lieutenant Tisserand-Delange - à commander le massacre nécessaire au salut des privilégiés de l'ordre actuel.

Et alors?...
Alors, ce serait le triomphe du peuple sur tout ce qui l'opprime... Ce serait le sauve-qui-peut ou les supplications honteuses d'une foule méprisable de profiteurs d'un régime social établi sur l'inégalité, l'injustice, l'ignorance, l'autorité et l'exploitation... Ce serait le triomphe de la Révolte sur l'Arbitraire. Ce serait la fin de la soumission avilissante d'un peuple qui prendrait enfin conscience de sa dignité et de sa puissance!

Le geste du lieutenant Tisserand-Delange est un geste précurseur de ces événements. Chaque militant sincère du monde des travailleurs, doit avoir à cœur de hâter la venue du jour souhaité où les soldats, restés des hommes conscients de leurs devoirs, passeront de ce côté-ci de la barricade avec armes et bagages.

Travaillons tous, camarades de la caserne et de l'atelier, à ce que l'armée, sortie de nos rangs, ne soit pas contre nous, mais avec nous, pour la Révolution sociale.

Georges YVETOT.

L'EFFET DE LA POLITIQUE DANS LES SYNDICATS D'ANGLETERRE

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°313 - 7 octobre 1906.

Comme argument suprême en faveur de l'entente entre le P.S. et la C.G.T. a été mis en avant l'exemple de l'Angleterre.

Quoi de plus probant, semble-t-il, que cette entrée dans la lice électorale des *Trades-unions* qui se traduit, du premier jet, par l'envoi d'une quarantaine d'élus à la *Chambre des Communes?*

Mais, pour exalter cette orientation, il ne suffit pas d'examiner uniquement son côté politique; encore faut-il noter ses conséquences au point de vue économique. C'est cela qui importe! En effet, pour que puisse être proclamée excellente pour les organisations syndicales cette orientation politique, il faut que la vitalité de celles-ci s'en trouve accrue.

Or, c'est le contraire qui se produit!

Le camarade Bruckère a noté, ici même, la décroissance numérique des Syndicats anglais. Il connaît le mouvement anglais; cependant, ne le vivant pas, il se pourrait que soient mises en doute ses conclusions.

Autant ne pourra s'en faire de l'avis que nous donne, ci-dessous, un des plus actifs militants du *Trade-unionism*, membre du *Syndicat des employés de Londres,* le camarade Turner **(41)**.

L'EFFET DE LA POLITIQUE EN ANGLETERRE

L'Administration britannique du Commerce (Département du Travail) vient de publier le troisième *Extrait des Statistiques du Travail à l'Étranger.* Ce recueil, ainsi que le *Rapport sur les Unions de*

(41) John TURNER (1865-1934), militant anarcho-syndicaliste britannique, secrétaire général du *Shop Assistants' Union (Syndicat du personnel de vente des magasins)*.

métiers en 1903-1904, qui contient les statistiques comparatives pour 1895-1904, sont pleins d'informations intéressantes et suggestives.

Pour quelques-uns de nous, dans le mouvement ouvrier, qui avons essayé de garder notre faculté de raisonnement pendant la récente démence électorale, ces chiffres sont éloquents - éloquents par leur silence même.

Depuis quelques années, il devenait évident, même pour l'observateur le moins intelligent, que les nouvelles *Unions de métiers* — celles qui firent leur apparition dans les années 1880, sous l'influence d'une vague poussée du mouvement socialiste — perdaient en force et en nombre d'adhérents. Leur ancien esprit militant s'était épuisé, au lieu de travailler à l'amélioration des conditions économiques de leurs membres, les administrateurs de ces *Unions* dépensaient leur temps et leur énergie à se créer des positions politiques pour eux-mêmes. Cela s'accordait, d'ailleurs, entièrement avec leurs conceptions théoriques. Même pendant leur période agressive de 1889-1899, lorsqu'il gagnait des grèves de tous les côtés, et que les ouvriers sans métier spécial *(unskilled)* amélioraient souvent leur position économique de 30 à 50%, même alors c'est de l'action politique que l'on parlait. Tandis qu'elles étaient presque révolutionnaires en méthode et en fait à cette époque, leur théorie était toujours la politique électorale. De sorte que l'action politique est chez elles réellement un principe et nous devons les juger de ce point de vue.

La plus franchement politique de ces nouvelles unions est probablement celle des *«Ouvriers du gaz et anœuvres» (Gaz Workers and Général Labourers)*, dont W. Thorne **(42)**, juge de paix et membre du Parlement, est le secrétaire. C'est pourquoi on peut prendre une ou deux de ces organisations comme types et voir comment elles ont marché depuis qu'elles prennent une part active à la politique électorale.

En examinant le *Rapport* dont nous venons de parler, nous voyons que l'*Union des ouvriers du gaz et manœuvres* avait, en 1900, un peu moins de 48.000 membres et son revenu annuel était de plus de 600.000 francs. Depuis lors, jusqu'en 1904, la dernière année mentionnée dans le Rapport, ces chiffres ont diminués régulièrement, et en 1904, il n'y avait plus que 29.361 membres avec seulement 443.125 fr. de revenu par an. Cette tendance à continuer à se manifester, et on dit que maintenant les chiffres sont encore plus bas.

Et pourtant, cette *Union* a deux membres au Parlement: W. Thorne, pour Ham sud-ouest, et J. Clynes **(43)** pour l'un des arrondissements de Manchester. Relevons qu'en plus du privilège de faire des lois pour la communauté, W. Thorne est maintenant juge de paix, de sorte qu'il a aussi le privilège douteux de pouvoir envoyer en prison n'importe qui de sa propre classe qui refusera de se soumettre aux lois d'un Parlement bourgeois.

Une autre *Union* du même genre est celle des *terrassiers et manœuvres,* qui a John Ward **(44)**, membre du Parlement, pour secrétaire. En 1900, elle avait 3.525 membres et 56.525 francs de revenu. Mais ici, aussi, une diminution constante a eu .lieu, desserte qu'à la fin de 1904, il n'y 'avait que 1.988 membres et 27.450 francs de revenu. On dit que depuis 1904, le nombre a été réduit jusqu'à ne laisser que quelques centaines de membres. Mais John Ward est maintenant membre du Parlement pour Stoke. Pour un politicien, cela a beaucoup plus d'importance que la force des ouvriers dans leur propre organisation.

Encore une *Union* dans ce genre est l'*Union amalgamée* **(45)** *des travailleurs en général (General Labourers Amalgamated Union)*. Celle-ci avait, en 1900, 7.244 membres et un revenu de 114.750 francs par an. En 1904, il n'y avait plus que 3.550 membres et les rentrées n'étaient plus quel de 74.450 francs.

Partout la tendance, en effet, dans les *«nouvelles Unions»* - celles qui prêchent l'action politique - toute la tendance, durant ces six dernières années, a été une marche descendante. Elles ont réussi à envoyer des membres au Parlement, mais elles ont perdu grand nombre de leurs adhérents. Quelques

---

(42) William THORNE (1857-1946); Secrétaire général de l'*Union nationale des ouvriers du gaz (*1889-1924); Secrétaire général de l'*Union nationale des ouvriers municipaux* (1924-1934); député de Ham sud-ouest (1906-1918) puis de Plaistow (1918-1945): président de la *Social Democratic Federation (Fédération social-démocrate)* pour l'année 1900.

(43) John CLYNES (1869-1949); Secrétaire pour le Lancashire (1896-1917), puis Président (1912-1924) de l'*Union nationale générale des Travailleurs;* Président de l'*Union nationale des travailleurs municipaux* (1924-1937); député *(Parti travailliste)* de Manchester (1906-1931 et 1935-1945); ministre et haut-dignitaire du royaume (1918-1931).

(44) John WARD (1866-1934); Président ou Secrétaire général de l'*Union générale des travailleurs terrassiers et maçons* (1890-1933); député *(Parti libéral)* de Stoke (1906-1929; lieutenant-colonel pendant la *Première guerre mondiale*.

(45) Comprendre: *Union générale unifié des travailleurs.*

individus ont gagné une influence politique, mais les membres de ces Unions ont perdu leur pouvoir économique.

La seule *Union* qui ait vu augmenter le nombre de ses membres pendant cette période est l'*Union des charretiers de Londres (London Carriers Trade-Union)*, qui a, en E. Leggatt **(46)**, un anarchiste pour organisateur. Cette *Union* est passée de 3.654 membres à 5.537, et ce résultat provient de ce que les fonctionnaires de cette *Union* ont poursuivi avec persistance une tactique économique.

Un déclin aussi prononcé ne se voit cependant pas dans les *Unions* d'ouvriers qualifiés *(skilled)*, qui offrent toujours des bénéfices pécuniaires à leurs membres, alors même que ces *Unions* fassent aussi de la politique. Les avantages économiques qu'elles donnent l'ont emporté sur le mal qui résulte de l'action politique.

Il y a eu pourtant une diminution sérieuse dans l'*Union générale des employés des chemins de fer,* qui a maintenant trois membres au Parlement, MM. Bell **(47)**, Hudson **(48)** et Wardle **(49)**. Cette *Union* comptait 62.023 membres en 1900 ; à la fin de 1904, elle n'en avait plus que 53.407.

Enfin, comme résultat général, quoique presque toutes les vieilles *Unions* aient augmenté, il y a eu, de 1900 à 1904, décroissance dans la masse totale des ouvriers syndiqués de la Grande-Bretagne.

L'*Extrait des Statistiques étrangères* mentionné plus haut nous montre qu'en Allemagne, pendant la même période, il y a eu une augmentation de 1.008.365 à 1.466.625 ouvriers syndiqués et qu'aux États-unis ce chiffre a monté de 787.537 à 1.675.400; dans la Grande-Bretagne, il y a eu décroissance de 1.904.874 à 1.866.755, et cela dans la patrie des *Unions de Métiers*.

Cette décroissance, comme nous l'avons déjà dit, est due surtout à la diminution dans les nouvelles *Unions* qui furent fondées pour pousser l'action politique. Elles sont arrivées à entraîner avec elles dans l'arène politique les vieilles *Unions conservatrices*, mais elles ont compromis leur propre position économique. Elles ont réussi à envoyer quelques-uns de leurs fonctionnaires au Parlement avec le très large appui des votes des libéraux. Mais elles n'ont plus la confiance des membres ordinaires de leurs *Unions;* il ne faut pas aller loin pour en trouver la raison. Les anciennes Trade-Unions des ouvriers qualifiés *(shilled)* offrent à leurs membres des avantages si considérables, que jusqu'à maintenant, malgré la part qu'elles ont pris récemment dans les élections, le nombre de leurs membres à toujours continuer à augmenter lentement. On n'y voit pas de ces chutes que nous avons signalées dans les nouvelles Unions, organisées pour la lutte et les élections, et qui, après s'être lassées de la lutte, ne s'occupe plus que de politique.

Quelques mots d'explication sur de sujet seraient peut-être nécessaires.

La cause de la rapide diminution de membres de ces *Unions* est une question fort difficile et fort compliquée. Pour le comprendre, il faut examiner les faits principaux de l'existence du *Trade-Unionism*.

Il y a toujours plusieurs causes, et non pas une seule, qui poussent les membre à cesser de payer leurs contributions, et il faudrait faire un aperçu historique pour bien comprendre certaines d'entre elles tandis que d'autres dépendent de questions intérieures d'organisations ou bien même de considérations personnelles. Ce pendant, toutes ces causes se résument en une seule: le degré de confiance que l'organisation volontaire inspire à ses adhérents.

Si nous jetons un coup d'œil rapide sur le mouvement ouvrier anglais, nous y voyons deux types différents d'organisations. Il y a d'abord l'union un peu désordonnée, moitié politique, toujours prête à engager une lutte contre les patrons et se fiant surtout à l'enthousiasme de ses membres. Cela peut paraître étrange, mais presque chaque pro-

---

(46) Edward (dit Ted) LEGGATT (1858-1946); délégué de son syndicat au *Congrès socialiste international* de 1896; proche des rédacteurs de la revue *The Torch,* lieu de rencontre et d'échange entre compagnons français, italiens et britanniques; organisateur à temps plein pour son syndicat à partir de 1909.

(47) Richard BELL (1859-1930); Secrétaire général de la *Société unifiée des employés du chemin de fer* (1897–1909); Président du *Trades-Union Congress (Congrès des syndicats)*en 1904; Président du *Labour Party (Parti travailliste)*, mais très proche des libéraux.

(48) Walter HUDSON (1852-1935); Président de la *Société unifiée des employés du chemin de fer* (1892-1899; Président du *Comité parlementaire* du *Congrès des syndicats irlandais;* Président du *Congrès des syndicats irlandais* (1903); Secrétaire général adjoint de la *National Union of Railwaymen (Union nationale des cheminots)* (1913–1919); député de Newcastle-upon-Tyne (1906-1918).

(49) George WARDLE (1865-1947); éditeur de la *Railway review*; député de Stockport (1906-1920).

grès accompli par les unions a été obtenu de cette façon. Au point de vue du salarié, l'esprit d'aventure qui a inspiré ces révoltes économiques mérite d'être hautement recommandé. D'autre part, il y a l'union solide, bien limitée à tel métier spécial, calculatrice, très diplomate et se fiant surtout à sa caisse de résistance pour vaincre les patrons. Cette dernière a toujours fait preuve de stabilité et a su résister aux épreuves.

«*L'Union Générale du Travail*», fondée vers 1830 par Robert Owen **(50)**, appartenait au premier type. Elle eut bientôt plus d'un million de membres, mais elle se dispersa tout aussi rapidement et disparut. Le mouvement *Chartiste* **(51)** absorba ses hommes les plus actifs. Le côté économique fut dévoré par le côté politique. Plus tard, vers la fin du siècle, dans les années 1880, il y eut un mouvement du même genre - cette fois-ci par métiers: les «*Gaziers*», les «*Dockers*», les «*Ouvriers des Chemins de fer*», les «*Matelots et Chauffeurs*», et plusieurs autres *Unions* furent organisées, surtout parmi les ouvriers n'ayant pas de métier spécial, et l'on y prêcha l'action politique comme moyen principal d'améliorer la condition sociale de ces travailleurs. Ces unions se formèrent très rapidement. Toutes, elles s'enthousiasmèrent au début pour «*l'action directe*» et elles arrachèrent du coup d'immenses avantages par leurs grèves.

Cependant, si nous regardons autour de nous, - que voyons-nous, après une expérience de quinze à vingt ans? La vague du *Nouveau Trade-Unionism* est tombée. Même les *Gaziers*, - la plus active et la plus intelligente de ces *Unions* - a, à peine, la moitié des membres qu'elle avait autrefois.

D'autre part, les *Unions* de la deuxième catégorie, telles que là *Société amalgamée des Ingénieurs* **(52)**, l'*Association typographique*, la *Société Amalgamée des Menuisiers et Ébénistes*, ainsi que celle des *Chaudronniers et Fondeurs*, ont toutes augmenté leurs membres et amélioré leurs finances Cela ne dépend pas exclusivement de ce que ces *Unions* sont composées d'ouvriers qualifiés *(skilled)*, puisque les *Employés de Chemins de fer,* les *Mineurs*, et même quelques Unions d'ouvriers *unskilled* (non qualifiés), lorsqu'elles offrent à leurs membres des avantages pécuniaires, se maintiennent mieux que celles qui ne le font pas.

Cependant, elles aussi ont eu une perte considérable de membres, depuis qu'elles ont commencé à donner une large part de leur énergie aux affaires de politique électorale. Évidemment, il faudra quelque temps pour prouver qu'il y a relation de cause a effet dans ce cas. Mais il y a un point absolument certain: celles des Unions qui s'occupent strictement de leurs affaires intérieures, qui organisent leurs caisses et assurent leurs membres contre les risques de leur métier et contre la vieillesse, sont aussi celles qui protègent mieux et améliorent les conditions générales du travail dans leurs métiers, et, par suite, elles retiennent mieux la confiance de leurs nombres. Au fait, elles donnent tant d'avantages que ceux qui peuvent y entrer s'aperçoivent bientôt qu'il leur est impossible de rester dehors.

Il est certain que les deux grands facteurs économiques au moyen desquels les Unions opèrent un changement lent mais sûr dans les conditions de travail pour leurs membres sont les paiements qu'elles font aux sans travail et aux vieillards. Ces causes agissent sans bruit, même pendant les périodes de tranquillité, pour améliorer, ou du moins soulager, les conditions de travail. Elles permettent aussi aux Unions de maintenir et d'augmenter le chiffre de leurs membres. La première empêche que les membres soient poussés par la nécessité d'offrir leur travail à bas prix, et la seconde offre le meilleur encouragement pour rester membre de l'Union, et mieux que toute autre chose, elle les tient ensemble en cas de grève; l'ouvrier voit que s'il reprenait le travail et abandonnait ainsi son Union, il perdrait son assurance pour la vieillesse, tandis que s'il reste fidèle à l'Union, elle prendra soin de lui dans son vieil âge. C'est pourquoi ce genre d'Unions traversent même les défaites sans perdre beaucoup de leurs membres, et pourquoi aussi bientôt après la défaite elles sont prêtes à reprendre de nouveau la lutte.

L'expérience nous prouve ainsi que l'action politique diminue toujours la force économique des Unions.

Pendant ces deux dernières années, nous avons eu une période étonnante de prospérité industrielle, pendant laquelle les capitalistes ont réalisé des profits énormes; mais les Unions étaient si absorbées par la politique électorale, qu'elles n'ont pas trouvé le temps de penser à s'emparer d'une partie de ces énormes profits. Les fonctionnaires de ces

---

(50) Robert OWEN (1771-1858); philosophe socialiste britannique, coopérateur.

(51) Mouvement réformiste d'émancipation ouvrière qui anima la vie politique britannique entre 1837 et 1848. (Lire sur https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/chartisme/32865).

(52) Il s'agit plutôt de la *Société unifiée des mécaniciens.*

Unions discutent tout le temps sur les détails de la législation capitaliste au Parlement; ils ne peuvent donc pas s'occuper de *«bagatelles»*, comme la réduction des heures de travail ou l'augmentation des salaires. Ils s'occupent des *«grandes questions»* - celles de faire des lois pour toute l'industrie - capitalistes. Au fond, c'est toujours la même fable, du chien qui traverse une rivière et qui laisse tomber sa proie pour l'ombre. Certainement, il y a moins de risques, et c'est plus commode que la méthode ancienne. Et puis cela *«paie»* mieux, et l'on y trouve toute la gloriole d'une politique...

Mais, à ce qu'il semble, les travailleurs commencent à y voir clair, et si l'on ne revient pas à la vieille *«action directe»*, ils ne marcheront plus et en auront assez de ces organisations, faites pour la glorification de leurs fonctionnaires.

John TURNER.

AUX TRAVAILLEURS DU TEXTILE

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°313 - 7 octobre 1906.

MANIFESTE ADRESSÉ PAR LE CONSEIL SYNDICAL DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE DE REIMS AUX SYNDICATS FÉDÉRÉS. - UN RÉFÉRENDUM.

Un Conseil syndical de l'Industrie lainière de Reims vient d'adresser à tous les Syndicats du Textile, adhérents à la Fédération, le manifeste ci-dessous. Cette initiative est la conséquence de la décision prise par le Congrès du Textile, en faveur des rapports des Syndicats avec le Parti socialiste. Ce manifeste est suivi d'un référendum qui laisse entrevoir la création d'une nouvelle Fédération. Ainsi, la première conséquence de cette décision du Congrès du Textile aura été, non seulement de faire naître un malaise général, de susciter des polémiques, d'engendrer des zizanies, — mais encore de semer la division dans les rangs ouvriers.

Camarades du Textile,

Les déclarations de vos délégués, d'une part, des polémiques ardentes autant que nombreuses, d'autre part, doivent vous avoir fait réfléchir profondément aux conséquences probables dès décisions prises par votre dernier Congrès fédéral. La portée et le caractère de gravité extrême d'une de ces décisions ont dû vous plonger dans une embarrassante perplexité. Nous sommes convaincus qu'il y aura gène dans vos Syndicats, lorsqu'il faudra dire aux ouvriers sans opinion prononcée, tout aussi bien qu'aux travailleurs radicaux ou libertaires, aux ouvriers syndicalistes désintéressés, que la *Fédération du Textile* va, désormais, s'occuper de politique, faire de l'agitation syndicalo-électorale, dépenser le meilleur de ses forces à soutenir tels candidats contre tels autres, et limiter son action dite ouvrière et économique à la transmission au *Parti socialiste unifié,* des vœux et desiderata de vos organisations.

En décidant de mettre la Fédération en rapports constants avec le *Conseil national du P.S.U.,* soit par le moyen d'une organisation permanente, soit par des délégations temporaires, le Congrès, sous l'instigation du Comité fédéral, a commis une grosse faute. En établissant un système de relations continues entre les Syndicats et un parti politique, cette assemblée de vos délégués proclamait que dorénavant il n'y aura place dans ces Syndicats que pour les adhérents ou électeurs de ce parti. Et elle invitait implicitement tous les autres travailleurs à s'en retirer.

Cette faute, source néfaste de discorde, et de divisions dans les Syndicats, ne doit pas pouvoir vous être imputée, c'est par erreur qu'on la dit conséquente à votre volonté. Il n'est pas possible, en effet, que vous ayez avant le Congrès, discuté la question au fond, et assez sérieusement pour en prévoir une solution dans le sens et dans la forme de celle qui a été voulue à Tourcoing, ni les désordres syndicaux qui peuvent en résulter. Vous êtes trop sincèrement syndicalistes, trop soucieux de l'autonomie syndicale et de votre liberté d'action, pour avoir laissé sciemment mettre vos Syndicats à la remorque d'un parti et introduire la politique aux dissensions électorales dans vos organisations d'intérêt politiquement éclectiques. Vous savez trop bien que les travailleurs n'ont toujours obtenu des patrons que ce qu'ils savaient exiger et prendre; vous savez trop bien que l'ouvrier ne doit compter que sur lui-même s'il veut s'émanciper et vivre mieux, pour avoir voulu annihiler l'action ouvrière spécifique en plaçant vos Syndicats et votre devenir à la merci des forbans de la politique.

Vous êtes, cependant, censés vouloir le contraire et on a dit, avant et après le Congrès de Tourcoing,

que vous demandiez à tous les Syndicats de France de faire ce que vous entendiez faire vous-mêmes: de lier leurs destinées à celles de l'*Unité socialiste parlementaire*.

On l'a dit avant Tourcoing, nous le répétons. En effet, votre Comité fédéral disposant d'éléments de domination et de prérogatives qu'il serait trop long de discuter ici, s'est permis de faire inscrire en votre nom - deux mois avant que vous puissiez le discuter - à l'ordre du jour du Congrès d'Amiens, la fameuse proposition tendant à établir des rapports entre la Confédération et le P.S.U. Sachant qu'il iraient à Tourcoing, comme à Amiens d'ailleurs, les poches bourrées de mandats, et sûrs de l'appui des gros Syndicats socialistes du Nord - Syndicats composés d'ouvriers appartenant à toutes les corporations: Textile, Bâtiment, Mouleurs, Débitants, etc..., - vos représentants fédéraux s'autorisèrent ipso-facto, selon leur bonne volonté, à considérer comme acquis le vote qui allait mettre la Fédération et les Syndicats textiles sous la dépendance des négriers de la politique, et ils jetaient, toujours en votre nom, le brandon de discorde parmi toutes les organisations corporatives du pays.

On l'a dit après Tourcoing. On a crié aux prolétaires de toutes les parties du monde que vous aviez décidé, à la majorité de 45 Syndicats contre 23, d'entrer en rapports constants avec le P.S.U. Ce qui n'a pas été montré, c'est la manière dont on s'est servi pour obtenir ce vote. Le cumul des mandats des Syndicats sincères mais naïfs, imprudents ou mal renseignés, a permis seul au Comité fédéral de se forger sa prétendue majorité. Qu'on en juge: pour les 45 Syndicats, Renard avait 12 mandats, Mégel en avait 9, Lepers en avait 4, etc... Le vote ainsi obtenu est un vote de surprise qui, à nos yeux, ne peut avoir aucune signification. Étant donnés les sentiments que nous vous connaissons, il est permis de dire qu'un référendum, organisé sur cette question dans la Fédération, ne donnerait plus aux «*divisionnistes*» du nord la majorité anormale dont ils se targuent insolemment aujourd'hui et dont ils ne pourraient ainsi abuser plus longtemps. C'est, d'ailleurs, par un référendum qu'il eût fallu prendre l'avis des Syndicats fédérés sur cette question néfaste de l'introduction de la politique dans leur sein. Puisqu'on ne l'a pas fait avant le Congrès de Tourcoing, nous allons, nous, le faire avant celui d'Amiens où il faudra montrer que s'il y a, dans la Fédération textile, des Syndicats politiciens, il en reste cependant qui veulent rester «*Syndicalistes*» et indépendants de toute secte comme de tout parti.

Camarades du Textile,
Au moment où votre Fédération, malgré l'opportunisme de sa direction, allait être à même, par le nombre important de ses organisations adhérentes, de vous rendre quelques services, on dénature son action, on va la prostituer aux marlous politiciens.

Au moment où l'action de la *Confédération Générale du Travail* commence à porter ses fruits, au moment où elle a, en conséquence, le plus besoin d'être soutenue et renforcée afin que les réformes, qu'elle amène, puissent entrer dans la pratique, on va tenter de la détruire.

Si vous le permettez, si vous laissez faire le Comité exécutif de votre Fédération, c'est désormais une affaire entendue, en toute circonstance et en toute occasion, des politiciens étrangers à votre corporation, et souvent à votre classe, se mêleront de vos affaires; votre organisation fédérale sera mise en tutelle et marchera dans le sillage - voire sous la direction - du P.S.U. Les travailleurs non unifiés seront placés dans l'obligation d'abandonner votre cause et de déserter vos Syndicats.

Disons-le, ce n'est pas là le but que vous vous êtes assignés en vous organisant corporativement. Ce n'est pas là cette besogne tant promise en faveur de l'union de tous les exploités contre tous les exploiteurs, union essentiellement indispensable à l'œuvre d'amélioration de votre sort. Ce n'est pas là faire du Syndicalisme, vous le direz, ce n'est pas là ce que vous voulez.

Vous direz cela et dissiperez ainsi le brouillard équivoque dans lequel on voulait vous perdre.
Si vous ne disiez pas que vous êtes pour l'autonomie des Syndicats et pour l'indépendance de leur action, ce serait désespérant. Oui, ce serait à douter à jamais de toute possibilité de suppression du salariat, de libération de notre classe misérablement asservie, s'il suffisait d'un peu de ruse politicienne pour réussir, en un temps donné à faire dévier un mouvement prolétarien de rénovation sociale que ni les patrons multi-millionnaires, ni les gouvernants à poigne ou roublards n'avaient pu canaliser jusque-là.

Mais vous vous direz que «*l'Émancipation des Travailleurs ne peut être l'œuvre que des Travailleurs eux-mêmes*» et vous ne serez pas victimes du mirage de la politique. Le salut est en vous, vous n'aurez de confiance qu'en vous-mêmes. Vous n'avez pas, dans les Syndicats, à discuter la question de savoir si les députés de tel parti sont plus aptes que les autres à la défense de vos intérêts. Vous ne voulez laisser le soin de cette défense à d'autres qu'à vous-mêmes.

N'est-ce pas là, camarades, ce que vous pensez?

Si, n'est-ce pas. Eh bien, dites-le donc bien haut pour qu'on sache bien que vous n'êtes plus les *«taillables et corvéables à merci»*.

Pour vous, comme pour nous, le Syndicat est une organisation de sauvegarde et de libération. C'est le *Cercle d'Études* et le *Comité d'action* du prolétariat, le centre nerveux du mouvement ouvrier. C'est par l'organisation et la lutte syndicales que nous entendons aller vers la liberté et le bien-être, ce n'est que par là, d'ailleurs, que nous croyons qu'il sera possible d'y arriver.

C'est ce syndicalisme-là, celui dont les principes furent posés par la *Confédération Générale du Travail*, que nous voulons défendre contre ceux qui, par la division, voudraient le domestiquer. C'est ce syndicalisme-là que nous vous adjurons de ne point trahir.

Il vous appartient, camarades, de dire le dernier mot dans une affaire qui passionne tous les travailleurs. Il vous appartient de dire comment vous entendez voir mener et mener vous-mêmes l'action syndicale dans le Textile. Si vous consentez à ce que cette action soit liée et fatalement subordonnée aux questions électorales, ou si vous êtes prêts a faire du syndicalisme en même temps que l'arme de combat des batailles économiques, le bélier puissant dont vous vous servirez pour démolir les dernières bastilles et vous sauver enfin du dernier esclavage: le Salariat.

RÉFÉRENDUM

Prière de répondre le plus tôt possible aux questions suivantes:

1- Êtes-vous partisans de l'autonomie syndicale?

2- Êtes-vous partisans d'établir des rapports entre votre syndicat et un parti politique?

3- Si oui, quel est le parti que vous choisissez?

Nous attendons votre réponse.

Adresser les réponses au citoyen:

Charles DHOOGE, Bourse du Travail, 15, boulevard Cérès, Reims.

UN GRAVE DANGER

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°313 - 7 octobre 1906.

Si le camarade Guernier, de Reims, maintient sa résolution de demander au Congrès d'Amiens la suppression de la *Fédération des Bourses*, je me permets de lui dire qu'au cas impossible où cette suppression serait décidée, surgirait aussitôt un danger bien plus grave que celui illusoire de la politique dans les Syndicats.

D'abord la *Fédération des Bourses,* ça n'existe plus. Cette expression archaïque rappelle une époque éloignée où il existait, en effet, sous ce titre, une organisation centrale, en face d'une autre organisation centrale. Mais j'ai eu l'occasion trop souvent de rappeler les nombreux dangers de ce dualisme: pour que chacun me comprenne aujourd'hui, le grand progrès qui fut accompli lorsque je parvins à faire fondre ces deux organisations dualistes dans une grande organisation, la centrale, qui porte aujourd'hui, avec raison, le titre de *Confédération Générale du Travail*. La *Fédération des Bourses* n'existe donc plus, et je me demande parfois pourquoi certains camarades s'obstinent encore à dire quand même: la *Fédération des Bourses*.

La *Fédération des Bourses* est devenue, dans l'*Unité ouvrière*, la *Section de la Fédération des Bourses du Travail de France et des colonies*. Si dans ce trop long titre, le mot *«Fédération»* fut maintenu, tout le monde se rappelle par quel ingénieux subterfuge cela fut décidé. A ce moment, tout le monde, et principalement les intéressés, quoique parmi eux il y eût de farouches adversaires des subventions, avaient les yeux tournés vers les 10.000 francs de subvention que l'État accordait à l'ancienne *Fédération des Bourses du Travail* pour son *Office de statistique et de placement*. Craignant que, fondue dans la Confédération, l'État lui supprimât sa subvention, on trouva l'habile combinaison du long titre ci-dessus.

Mais l'usage, bien plus fort que tout, parce qu'il corrige ce que les lois, les règlements ou les statuts peuvent avoir de défectueux, de la *Section de la Fédération des Bourses du Travail*... etc..., en a fait tout simplement la *Section confédérale des Bourses*, et même mieux: la *Section des Bourses*. L'ancienne *Fédération des Bourses* n'est donc plus aujourd'hui que la *Section des Bourses,* au même titre que l'*ancienne Confédération* n'est plus aujourd'hui que la *Section des Fédérations*, et, à ce titre, elle fait partie intégrante, inséparable de la *Confédération Générale du Travail*.

Détacher la *Section des Bourses* de la *Confédération Générale du Travail,* serait amputer celle-ci d'une jambe et replacer les choses dans leur ancien

état. Or, l'ancien état a été jugé si contraire aux besoins nouveaux du syndicalisme qu'il a été supprimé solennellement par deux Congrès, à Alger et à Montpellier, à l'unanimité moins une voix, celle précisément des Maçons-tailleurs de pierre de Reims!...

Ce qu'il faut remarquer, c'est que, dans sa proposition, Guernier ne donne aucune raison précise de cette nécessité de supprimer la *Section des Bourses*. C'est un simple désir qu'il exprime, et ce désir est tellement voilé qu'on n'arrive pas à en percevoir le mobile.

Désir pour désir, il pourrait se trouver tout aussi bien des camarades qui désirassent que la Confédération fût amputée de la *Section des Fédérations* plutôt que celle des Bourses. Vous voyez d'ici le beau gâchis que cela créerait. Immédiatement ressusciteraient les vieilles querelles - aujourd'hui heureusement éteintes - de la prédominance des unes sur les autres, alors que l'accord s'est définitivement fait sur la reconnaissance d'une égalé utilité des unes et des autres.

Pourquoi donc, encore une fois, cette proposition? Guernier voudrait-il sauver les *Bourses du Travail* du *«danger révolutionnaire»* de la Confédération. Si tel était son but, ce serait une raison de plus pour laisser les Bourses dans la Confédération. D'abord, rien n'est moins vrai que de croire les Bourses moins révolutionnaires que les Fédérations, puisque les mêmes éléments constituent les unes et les autres. Puis, si les unes et les autres ont des qualités et des défauts particuliers, au contact permanent qui se produit entre elles dans la Confédération, elles se corrigeront ou se perfectionneront réciproquement.

Guernier voudrait-il dégager les Bourses de la Confédération dans l'espoir de réaliser avec elles, quand elles seraient dehors, certains projets qui ne peuvent pas se réaliser sans ou avec la Confédération?

Si c'était cela, quelle que fût la nature de ces projets, il faudrait combattre avec acharnement la proposition de Guernier, car, dans l'état actuel des choses, rien ne peut se faire avec les Bourses, en dehors de la Confédération, que contre la Confédération.

Les *Bourses du Travail*, je l'ai déjà dit font partie composante de la Confédération! Elles sont des sources d'où jaillissent les syndiqués nouveaux qui entretiennent et font la vie de la Confédération. La Confédération puise sa puissance un peu dans tous les éléments qui la constituent depuis l'*Unité Ouvrière*. Aujourd'hui, il est entré dans les mœurs que la Confédération c'est: les Syndicats, les Fédérations, les Bourses du Travail, et il est bon, il est excellent qu'il en soit et qu'il en reste ainsi.

Du reste, supprima-t-on la *Section des Bourses*, qu'on ne supprimerait pas pour cela les *Bourses du Travail*. Celles-ci, en dehors de la Confédération, auraient une tendance toute naturelle à se réunir entr'elles, à reconstituer entre toutes un nouveau bloc, un nouvel organisme qui serait aussi central que l'autre resté avec ses seules Fédérations.

De nouveau, nous aurions deux têtes pour un même corps, et il est inutile que je revienne sur les dangereux inconvénients de ce phénomène. Enfin, nous aurions deux unités en face l'une de l'autre. C'est ça qu'on appelle perfectionner l'*Unité ouvrière*? Merci! Certes oui, je suis pour des perfections toujours nouvelles dans notre organisme de combat. Mais pas pour des perfections à rebours.

Du reste, depuis la création de l'*Unité ouvrière*, J'ai obtenu pas mal de satisfactions.

J'ai obtenu que les Bourses ou les Fédérations dont tous les Syndicats ne rempliraient pas la double obligation, n'en resteraient pas moins affiliées à la Confédération avec pouvoir de se servir du label confédéral. Je n'ai pas obtenu que les Syndicats ne remplissant qu'une obligation pussent participer aux Congrès de la Confédération, mais afin de les distinguer des jaunes, j'ai obtenu qu'ils pussent se servir du label confédéral. Enfin, et c'est là le plus grand perfectionnement qu'on ait pu encore apporter à l'*Unité* - depuis le Congrès de Bourges, il n'y a plus qu'un seul trésorier pour tous les services de la Confédération, ce qui donne à notre organisme supérieur un fort caractère d'*Unité*.

Tout cela est bien suffisant, il n'y a, pour le moment, aucune nécessité apparente d'apporter aucune modification aux statuts de la Confédération, pas plus pour supprimer la section des Bourses, que pour remplacer les Bourses par de soi-disant nouvelles Fédérations régionales ou départementales, on pour tout autre chose...

La proposition Guernier constitue un danger tellement grave, qu'il aura suffi que je le signale pour que le Congrès d'Amiens sache l'éviter.

Louis NIEL.

Anti.mythes

Devise: *«Petit mythe au logis, par la grâce de Dieu et de l'État, deviendra grand mythe errant. A bas tous les mythes!».*

LE PARTI SOCIALISTE ET LES SYNDICATS A ROUBAIX

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°313 - 7 octobre 1906.

Dans le numéro de la *Voix du Peuple* du 16-23 septembre, le citoyen Merrheim consacre un long article sur la prétendue impossibilité ou se trouvent depuis longtemps les militants syndicalistes roubaisiens de développer le mouvement syndical dans notre ville.

A ou croire le secrétaire de la *Fédération de la Métallurgie,* la faute de cette situation incomberait surtout au syndicat textile de Roubaix. La tactique adoptée par ce syndicat qui consisterait à mêler l'action politique et économique aurait brisé les meilleures énergies et arrêté net pour longtemps le recrutement syndical parmi les travailleurs roubaisiens.

Le camarade Merrheim nous permettra, au nom du syndicat attaqué, de répondre à son article, ne fût-ce que pour «corriger» ce qu'ont de trop fantaisistes la plupart de ses affirmations.

Parlant du Comité d'entente des syndicats roubaisiens, Merrheim prétend avoir fait de nombreuses démarches auprès de notre syndicat pour obtenir son adhésion à ce Comité et ne l'y avoir amené que sous la menace, en cas de refus, de mener une campagne en règle contre ce syndicat.

Nous avons eu la curiosité de feuilleter les procès-verbaux des séances du Syndicat textile. En fait de démarches de Merrheim auprès de nous, nous n'en voyons nulle trace, mais nous y trouvons, à la date du 15 septembre 1903, une lettre de Merrheim invitant notre Syndicat en des termes qui n'ont pas le moins du monde un caractère menaçant, à assister à la première réunion du Comité d'entente qui devait se tenir quelques jours plus tard, réunion à laquelle, du reste, le syndicat textile se fit un devoir de se faire représenter.

Quant à la question du choix du siège du Comité d'entente, que selon Merrheim, nous aurions voulu à «*La Paix*», local du *Parti socialiste*, les procès-verbaux ne font nullement mention d'une discussion de ce genre: je dois ajouter ici, que délégué du Textile au Comité d'entente, jusqu'au jour où le Syndicat démissionna, je n'ai jamais demandé ni entendu demander par d'autres, que le siège de ce Comité soit fixé à «*La Paix*».

La démission du Syndicat Textile au Comité d'entente, au bout de deux ans et non d'une année, n'eut pas du tout pour cause la question du secrétariat, mais bien, notre lettre de démission en fait foi, l'inertie du Comité en tant que propagande syndicale, inertie que plusieurs mois durant, les délégués du Syndicat Textile au Comité tentèrent vainement de secouer.

Depuis notre départ, nous avons appris que d'autres Syndicats de Roubaix — et non des moindres — avaient également, et toujours par suite du manque de propagande — démissionné du Comité d'entente.

Quant à l'action même, menée par notre Syndicat, quelques chiffres suffiront à démontrer à Merrheim qu'elle est loin d'être aussi nulle qu'il le prétend.
Sans remonter au déluge, nous citerons le nombre des nouveau adhérents faits par notre Syndicat durant ces dernières années.

Depuis le 1er janvier 1900 jusqu'à ce jour, le Syndicat Textile de Roubaix a enregistré 7.835 adhésions nouvelles, soit, en 6 ans et demi une moyenne de 1.200 nouveaux membres par an ou de 100 par mois.

Si nous jetons maintenant un regard sur les registres répertoires du Syndicat, nous constatons également que le pourcentage des démissionnaires et des rayés pour défaut de paiement de cotisations, a diminué de plus d'un tiers depuis 4 ans.

Merrheim voudra bien reconnaître que ce n'est pas en se croisant les bras et sans faire la moindre propagande que nous avons pu arriver, non seulement à recruter tant d'éléments nouveaux, mais encore à baisser d'une façon aussi sensible la proportion des démissionnaires et des «*non-cotisants*».

Si maintenant le délégué de la Métallurgie doutait de l'exactitude des chiffres que nous citons, nous nous offrons bien volontiers à les lui mettre sous les yeux, lors de son prochain passage à Roubaix. Nous lui montrerons également, s'il le désire, les factures d'imprimés, les notes des frais d'orateurs que pendant ces douze derniers mois, le Syndicat Textile a dépensé et qui témoignent que la propagande par circulaires ou par réunions n'est pas aussi nulle qu'il le prétend.

Je dois encore relever une inexactitude du citoyen Merrheim; c'est celle relative à la grève générale

textile de 1904. D'accord sur ce point avec les réactionnaires de tout acabit, Merrheim accuse les socialistes roubaisiens d'avoir fomenté cette grève dans l'espoir d'en obtenir un succès... électoral. Merrheim oublie de dire que la grève n'éclata pas seulement à Roubaix — centre socialiste — mais dans tout le Nord et même dans presque tous les centres textiles de France — socialistes et autres — qu'elle eût pour cause l'application du dernier palier de la loi Millerand-Colliard et que ce ne fut pas la faute des socialistes de Roubaix, ou d'ailleurs, si l'application de cette loi survint à la veille même des élections.

Merrheim feint aussi d'ignorer, bien qu'il habitât Roubaix à cette époque, que, loin de vouloir la grève, les militants du Syndicat et ceux du parti, unis cette fois dans cette besogne spéciale, firent tout ce qu'ils purent pour éviter cette calamité qu'est toujours une grève, même victorieuse.

Pendant tout un mois, ils sollicitèrent des patrons roubaisiens et des pouvoirs publics; une entente sur la question de l'augmentation des salaires proportionnellement a la diminution des heures de travail.

Entre temps, le Syndicat Textile de Roubaix avait élaboré les nombreux tarifs des prix de façon pour toutes les catégories de l'industrie du Textile (tissages, peignages, filatures de laines, de coton, de cardés, teintureries, apprêts, etc...), les avaient rehaussés de 20 %, les avaient ensuite classés par métiers et par catégories, et tout ce travail de bénédictin terminé, avait adressé un exemplaire de ces tarifs aux patrons des 300 et quelques usines textiles de Roubaix.

Ce n'est qu'à la veille même du jour de l'échéance de la loi nouvelle, devant le refus systématique des patrons de vouloir discuter seulement les propositions ouvrières que le prolétariat roubaisiens et non seulement quelques individualités comme semblerait l'insinuer Merrheim, décida la sortie en masse des ateliers.

La grève éclatée, la *Commission du Syndicat* se constitua en *Comité de la grève*, et fit appel au concours des élus municipaux socialistes pour l'aider de leurs conseils et de leur influence, décision qui fut fort approuvée par les camarades libertaires roubaisiens de l'époque.

Pendant trois semaines, les travailleurs tinrent bon. Outre les augmentations de tarif, ils réclamèrent la reconnaissance par les patrons de leur *Comité de la grève*, cette attitude du Comité do la grève, reconnaissance que les patrons se refusèrent toujours à accepter.

Ce fut pour ne pas prolonger indéfiniment une grève qui atteignait plus de 25.000 famille ouvrières, qu'au bout de vingt jours de grève, le *Comité de la grève* conseilla aux travailleurs, - d'accord toujours avec les militants anarchistes, - d'abandonner le principe de la reconnaissance de leur *Comité de la grève*, pour traiter directement et individuellement par usine.

Contrairement encore à ce qui Merrheim, cette attitude du *Comité de la grève* n'atteignit en rien le développement du Syndicat. Nos livres de contrôle prouvent, au contraire, que c'est surtout à partir de cette époque que date la recrudescence dans le recrutement syndical.

Sur un point, pourtant, Merrheim dit vrai: c'est que les militants roubaisiens - socialistes et syndicalistes - n'ont jamais éprouvé le besoin de créer une *Bourse du Travail*. Nous sommes trop jaloux de notre indépendance pour nous mettre - même au prix d'une brillante subvention - sous la tutelle d'une municipalité quelconque... fût-elle même socialiste!

Nous préférons avoir notre local bien à nous où nous sommes libres de faire ce que bon nous plaît plutôt que d'être exposés à subir les vexations ou les expulsions du genre dont eurent à souffrir les camarades de la Confédération à la Bourse du Travail de Paris. Quand au reproche que Merrheim adresse encore aux militants roubaisiens de mêler et même de succédaner l'organisation syndicale à l'organisation politique, là encore il commet une erreur volontaire. Si la plupart de ces militants appartiennent à la fois au parti socialiste et à leurs Syndicats professionnels, il n'en est pas moins vrai que, dans chacune de ces organisations, leur action est différente. Dans le Parti, ils s'occupent des moyens d'organiser les travailleurs, sur leur terrain de classe, pour la conquête du pouvoir. Dans les Syndicats, ils ne s'occupent que des questions purement professionnelles et des moyens à employer pour arracher au patronat le plus de concessions possibles.

Les deux organisations - syndicale et politique - sans jamais se confondre, ont cependant entre elles des points de contact. Quand il s'agit d'une campagne à mener, soit pour le 1er mai ou pour la conquête des 8 heures, soit pour une augmentation des alaires ou pour tout autre motif, les Syndicats font appel au concours du Parti, pour que celui-ci en menant une action parallèle , la leur, pèse d'un plus grand poids sur les décisions patronales ou gouvernementales. Depuis plus de vingt ans, le Parti socialiste et les Syndicats ouvriers à Roubaix, ont toujours manœuvré d'un commun accord, et nous n'avons jamais assisté dans notre ville, aux polé-

miques malheureuses et aux déchirements criminels entre travailleurs dont certains camarades de la C.G.T. semblent, depuis quelques années, s'être fait une spécialité.

En demandant de mettre à l'ordre du jour du Congrès d'Amiens la question des rapports, non pas entre le *Parti socialiste* et les Syndicats, mais entre les *Comités directeurs* de ces organisations - en l'espèce, le *Conseil central du Parti socialiste* et le *Comité confédéral du Travail*, - le Syndicat textile de Lille n'a eu qu'un but: éviter, dans l'avenir, les regrettables querelles intestines qui divisent tant de militants et d'organisations, et rechercher ensemble les voies et moyens pour arriver plus facilement au but que nous poursuivons tous - socialistes ou syndicalistes - au renversement de l'odieuse société bourgeoise que tous subissons, et son remplacement par une société collectiviste ou communiste.

Pour le *Syndicat Textile de Roubaix*,
le secrétaire, **Henri LEFEBVRE (53).**

DERNIÈRE RÉPONSE AU SYNDICAT TEXTILE DE ROUBAIX

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°314 - 14 octobre 1906.

Ces quelques mots de réponse vont arriver un peu tard, - à un moment où le Congrès d'Amiens aura solutionné la question du Textile, — cependant il est nécessaire de répondre aux principales affirmations du Textile.

Les camarades de Roubaix écrivent qu'après avoir consulté leurs procès-verbaux, ils n'ont pas trouvé trace de mes démarches auprès d'eux, concernant leur adhésion au *Comité d'entente*.

Cela prouve simplement que le secrétaire du Textile ne mentionna pas nos démarches, qui n'avaient pour lui, probablement, qu'une importance secondaire, et quand j'aurai dit que pendant une vingtaine d'années il n'y eût même pas d'archives au *Syndicat du Textile*, on comprendra sans peine les lacunes des procès-verbaux. Seulement, j'ai conservé mes notes et ce n'est pas qu'une lettre qui fut envoyée, mais plusieurs et aussi il y eut de faites plusieurs démarches.

Je ne rappellerai que la dernière, faite en compagnie du camarade Serouille **(54)** - à cette époque secrétaire du *Syndicat des Peigneurs* de Roubaix — et tous deux dûment mandatés par le *Comité d'organisation* et le *Comité d'entente*.

Dans la discussion qui eut lieu, on essaya de nous convaincre de l'inutilité de l'*Union des Syndicats*, objectant que le «*Parti*» était assez fort et pouvait faire toute la besogne de propagande. Comme la discussion s'éternisait, j'y mis fin par la déclaration suivante:

«Il est impossible que cette situation dure plus longtemps; nous sommes venus tenter une dernière démarche en camarades; nous regretterions de devoir sortir d'ici en adversaires; pourtant, nous ne vous cachons pas que si vous refuser d'adhérer au Comité d'entente, nous le constituerons quand même et sans vous; alors, ce sera la lutte entre le Comité et le Textile, car nous ne pourrons pas cacher votre attitude et nous voulons absolument tenter un effort sur le terrain purement économique. Ou bien vous serez avec nous, ou bien contre nous. C'est à vous de voir ce que vous avez à faire».

Serouille et moi, nous partîmes sans l'adhésion, mais quelques jours plus tard, je recevais une lettre, du camarade Lefebvre, m'avisant que le Textile donnait son adhésion.

Pour le local, le camarade Lefebvre me fera grâce des incidents qui suivirent la première réunion du Comité; le refus du tenancier du local, où nous nous étions réunis, qui nous le ferma par suite des polémiques de la presse réactionnaire; il proposa, insista lui-même pour «*La Paix*», local du *Parti socialiste* et du Textile, disant que, là au moins, nous serions chez nous et pourrions éviter les incidents de la première réunion.

---

(53) 1874-1937; ouvrier du textile puis cabaretier; guesdiste; conseiller municipal de Roubaix et conseiller général; hostile à la 3ème Internationale, mais adhérent de la C.G.T.U. ...

(54) Aucune indication biographique le concernant.

Ce ne fut vraiment pas sa faute si la proposition ne rallia que les voix des délégués du Textile.

Il est regrettable que, l'auteur de l'article, pour citer des chiffres, ait cru remonter, non pas au... déluge, mais avant 1900 - pendant la période de 1893 à 1900 qui fut celle de la pleine force et de la vitalité du Parti à Roubaix. Peut-être le manque d'archives en est-elle la cause; mais si on ne l'a pas fait, c'est surtout parce qu'il eut fallu reconnaître la faiblesse du mouvement syndical à cette époque.

Quoi qu'il en soit, quand le Comité d'entente fut formé dans le premier trimestre de 1904, période précédant le mouvement du 1er avril pour la journée de dix heures, il fut payé au Comité pour 1.200 à 1.800 syndiqués du Textile, sur lesquels il faut défalquer 4 à 500 syndiqués, membres de diverses corporations, quoique adhérant au Textile.

Je n'ignore pas que l'on me sortira le reçu, de la *Fédération du Textile* et de la *Fédération internationale* auxquelles on payait - grâce au concours financier de la bonne «*vache à lait*» qu'est la coopérative «*la Paix*» - pour 3.000 adhérents. Cela prouve qu'on avait moins d'estime pour le Comité d'entente et qu'on y payait moins.

Car, si, triomphalement, on s'écrie que depuis 1900 on a enregistré 7.835 adhésions, on oublie d'y joindre le chiffre des démissions, qu'il eût cependant été intéressant de connaître. J'ai tenté le calcul en supposant qu'en 1900 il y eût 1.200 syndiqués au *Syndicat du Textile* et on y ajoutant les 7.835 adhésions, nous trouvons, jusqu'au Congrès de Tourcoing, 9.035 adhésions.

Or, à ce dernier Congrès, la votation s'étant faite par la R.P. **(55)**, nous constatons approximativement un chiffre de 2.800 adhérents, chiffre avoué au Congrès, mais qui est certainement plutôt au-dessus qu'en dessous de la vérité. En faisant une simple soustraction de 9.035, nombre d'adhésions faites depuis 1900, à 2.800, nombre de membres restants, il y a donc eu 7.235 démissions.

Pourquoi?
N'est-ce pas la conséquence des divisions et des luttes politiques au sein même du Syndicat? En effet, à peu près à chaque veille de période électorale, revient la même proposition: «*Vote de fonds pour la propagande*», que l'on fait certainement, mais à l'exclusion de toute idée ou élément syndicalistes.

Maintenant, certains camarades du Textile de Roubaix me font un gros grief d'avoir dit que la grève d'avril 1904 fut une grève politique. Ils sortent même leur argument suprême des grands jours. J'ai parlé, sur ce sujet, comme les réactionnaires.

L'argument est trop vieux, trop usé pour qu'il puisse m'atteindre et je voudrais de bonne foi reconnaître que je m'étais trompé. Malheureusement, il y a une suite de faits qui confirment mes affirmations et ce n'est vraiment pas ma faute.

Pourquoi, par exemple, en octobre 1903, refusa-t-on de répondre à l'appel des camarades du Textile d'Armentières?

Parce qu'une agitation, à cette époque, pouvait compromettre la campagne électorale d'avril 1904 et, épuiser les ressources.

Ce fut d'ailleurs si bien une grève politique locale que le *Syndicat du Textile* de Roubaix refusa de faire apposer les affiches de la *Fédération du Textile*, affiches type, faites pour toutes les régions et invitant le prolétariat du Textile à revendiquer l'application des dix heures.

Le camarade Renard lui-même, au début, se vit contrecarré; on alla même jusqu'à refuser de lui laisser prendre la parole à «*La Paix*», dans une réunion de grévistes, car le «*Parti roubaisien*» avait tout réglé et on n'avait que faire, probablement, d'un... «*étranger*».

Sur ces derniers points, j'en appelle au témoignage du camarade Degreef **(56)** et d'autres, qui vécurent plus intimement que moi-même ce mouvement.

Oui! les libertaires, tant honnis, injuriés et calomniés jusque-là, participèrent au mouvement.

Le *Comité d'entente* avait surtout travaillé dans ce but, adjurant et les uns et les autres d'oublier leurs querelles pour penser à l'intérêt général, afin de retirer le plus d'avantages possibles du mouvement.
Ce furent eux aussi qui, au sein du *Comité de grève*, furent des plus actifs, proposèrent et obtinrent un moment qu'on demanderait des délégués à la Confédération.

Oh leur en fit la promesse, qu'on se garda bien d'exécuter malgré leurs instances, et comme la

---

(55) Soit la *«représentation proportionnelle».*

(56) DEGREEF Pierre (1875-?); tisseur, militant anarchiste à Roubaix et Reims.

grève n'avait aucun caractère politique, on fit venir, en fait de militants de la C.G.T., ... Bracke **(57)**, Delory **(58)**, etc..., etc..., c'est-à-dire plutôt des contempteurs de la C.G.T.

Qu'il me soit permis maintenant de souhaiter, qu'à l'avenir, le *Syndicat du Textile* de Roubaix fasse preuve d'une aussi profonde indépendance à l'égard de tout ce qui revêt un caractère syndical, comme celui dont il parle aujourd'hui et qui existe, qu'il le veuille ou non, à la Bourse du Travail de Roubaix...

A la merci d'un *«Parti»*, il refuse de livrer son indépendance, même au prix d'une... subvention municipale.

La vérité est tout autre. Quelques camarades espérant mettre le mouvement syndical sur un terrain neutre, firent un jour une démarche officieuse auprès du premier adjoint socialiste qui, si mes souvenirs sont exacts, était le citoyen Lepers **(59)**, afin de savoir si la municipalité ne serait pas favorable à la création d'une Bourse, la réponse fut celle-ci: *«Une Bourse du Travail? Pourquoi faire?... pour faire venir des orateurs de Paris et après, nous autres, on ne sera plus rien, non! non! nous ne créerons pas de Bourse; ceux qui en veulent une n'ont qu'à aller à «La Paix», elle est toute faite».*

Inutile de dire que les camarades n'insistèrent pas et se retirèrent.

L'indépendance qu'affiche aujourd'hui avec tant de joie le *Syndicat Textile* est surtout la peur de la concurrence avec *«La Paix»* et le *«Parti»*.

Enfin, j'en arrive au dernier point: *le Syndicat, dit-on, est absolument indépendant du Parti.*

Je prétends, au contraire, qu'il n'est qu'une section du *Parti socialiste* de Roubaix.

C'est si vrai que le *Syndicat Textile* et le Parti ont le même homme comme secrétaire. Qu'il groupe dans son sein, en plus des travailleurs du Textile, des Maçons, Boulangers, Mécaniciens. Coiffeurs, Chaudronniers; en un mot des hommes de toutes les corporations, sans jamais (à part une fois sur une démarche de *«l'Union des syndicats pour les mécaniciens»*) ils aient essayer de grouper des éléments en syndicats distincts, ni même en sections, ou de les inviter à rentrer dans leurs organisations respectives.

Qu'il est prélevé sur les cotisations syndicales 0fr.05 par mois et par membre pour *«le Parti»*.

Qu'à la veille de chaque période électorale il est voté, au Syndicat, des fonds pour la propagande politique, faite par des militants politiques à l'exclusion de tout élément syndicaliste.

Je ne conteste pas le droit d'agir ainsi, au *Syndicat du Textile*, mais qu'il ne vienne pas nous parler d'indépendance, alors qu'il aide et incite des organisations à quitter *«l'Union des Syndicats de Roubaix»* pour adhérer directement au *«Parti»*. Quand il m'offre de me faire voir les factures des douze derniers mois — pourquoi pas avant? — il feint d'oublier que ce fut une période d'agitation électorale et que Syndicat et Parti firent une active propagande commune pour assurer l'élection du citoyen J. Guesde.

Le grand tort de mes camarades de Roubaix est de s'imaginer en tout et partout que rien ne peut se faire en dehors ou sans *«le Parti»*.

Quiconque ne pense pas comme eux est un *Traître* ou un *Vendu*.

Que de fois ces épithètes ont remplacé les arguments qu'il eût été préférable de donner! Seuls ceux qui, comme moi - pendant vingt-trois ans - ont vécu et travaillé dans ce milieu, peuvent le savoir. J'en ai trop souffert pour ne pas dire, à d'anciens camarades de lutte, toute la vérité et ce n'est ni les injures, ni les calomnies qu'ils imprimeront qui modifieront ma ligne de conduite, les injures n'étant pas, que je sache, des arguments.

La vérité, c'est que s'ils avaient été logiques avec eux-mêmes, s'ils avaient été moins de parti-pris, si la haine ne les avait pas aveuglés complètement, si leur désir de subordonner l'action de la Confédération à l'action de leur Parti avait été moins vif, ils se seraient abstenus, n'étant qu'à demi confédérés, ne pouvant pas assister au Congrès d'Amiens, de signer une proposition de modification aux sta-

---

(57) Alexandre DESROUSSEAUX dit BRACKE (1861-1955); député socialiste, du *Parti ouvrier,* puis du *Parti socialiste de France*, de la S.F.I.O., bref un intellectuel guesdiste.

(58) Soit: - Gustave DELORY Gustave, (1857-1925); socialiste-guesdiste; maire, conseiller général, député du Nord. Soit: - Jules DELORY (1849-1911), son frère; socialiste-guesdiste. Soit: - Émile DELORY, (?-?); fils du premier; socialiste-guesdiste. Soit: Jules DELORY (1876-1904); fils du deuxième; socialiste-guesdiste. A priori ce pourrait être le premier de la liste.

(59) Achille LEPERS (1845-1926); socialiste-guesdiste.

tuts d'une organisation à l'égard de laquelle ils ne remplissent pas toutes les obligations.

Ils nièrent, aussi longtemps qu'ils le purent, l'existence de la Confédération, s'abstinrent - à part à Bourges - d'assister aux Congrès confédéraux; seul le «*Parti*» possédait la formule révolutionnaire, était capable d'assurer l'émancipation intégrale des travailleurs. Pour qu'il puisse y arriver, il fallait que les Syndicats soient sages, bien sages, et, avec les coopératives, lui donnent beaucoup d'argent.

J'étonnerai même beaucoup de camarades en leur disant, qu'en décembre 1903, les membres du *Comité socialiste roubaisien* ignoraient tout de la Confédération. Au *Comité d'entente* et dans différentes délégations avec Serouille, il fallut leur expliquer ce qu'elle était; ils ignoraient même qu'il existait une «*section des Bourses*».

Ils sont excusables, on leur avait si souvent répété que la C.G.T. «*n'existait pas*», qu'elle n'était qu'un ramassis de «*braillards, d'anarchistes*», faisant le jeu de la réaction, qu'il n'y avait que «*Le Parti*» qui existât et soit fort, que de bonne foi ils pouvaient le croire. Nous serions mal venus de leur en vouloir, mieux vaut les convaincre, car, quand ils nous qualifient «*d'étrangers*», ne nous en offusquons pas; en fait d'étranger, ils le sont complètement dans nos milieux et n'ont jamais compris, et ne comprennent pas encore notre mouvement syndical et confédéral.

C'est ce qui explique leur intervention maladroite, car, qu'on imagine un instant qu'un Syndicat - n'adhérant pas au Parti - aille leur faire pareille proposition; il n'y aurait pas assez d'épithètes pour qualifier son intervention; qu'au moins, pour l'avenir, la leçon du passé leur profite.

En terminant, qu'ils me permettent de leur dire franchement que s'ils ont été battus à Roubaix sur une question de principe comme «la suppression des octrois», ils le doivent en grande partie à leur aveuglement et à la faiblesse du mouvement syndical.

Sur un point, je souhaite ardemment m'être trompé, c'est celui où ils affirment que toute idée syndicale n'est pas morte à Roubaix, localité où il y a tant de misères et de souffrances, dont ils ont une part de responsabilité.

Alphonse MERRHEIM.

LA BONNE FOI «*SOCIALISTE*» ET DE M. CHAUVIN

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°314 - 14 octobre 1906.

L'organe officiel du *Parti socialiste* m'accusait, il y a trois semaines, d'avoir commis une infamie en démasquant dans la *Voix du Peuple* le vendeur de fonds Chauvin. La *Voix du Peuple* elle-même était accusée de mauvaise foi parce qu'un tirage spécial n'avait pas été opéré pour enregistrer la réponse embarrassée de l'homme d'affaires.

Pourtant la *Voix* a donné loyalement dans le premier numéro qui suivit la réponse de Chauvin; cependant que je cherche en vain, depuis trois semaines, dans le *Socialiste*, ma brève réplique à ses assertions hypocrites.

Où donc est la bonne foi? Est-ce au *Socialiste* ou à la *Voix du Peuple*? Qui donc commet une infamie? Est-ce moi ou Chauvin?

La polémique est close ici et nous ne la rouvrirons pas; n'empêche que grâce à la ... loyauté du *Socialiste*, les membres du Parti seront honnêtement édifiés sur l'attitude de l'enfant de coeur guesdiste Chauvin à l'encontre des revendications ou**vrières.**

Et c'est avec des gens pareils qu'il faudrait établir des rapport? Non, leur socialisme d'affaires et de maquillage électoraux n'a rien de commun avec le socialisme ouvrier professé dans nos Syndicats.

Alexandre LUQUET.

Anti.mythes

Devise: *«Petit mythe au logis, par la grâce de Dieu et de l'État, deviendra grand mythe errant. A bas tous les mythes!».*

LE CONGRÈS

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°316 - 28 octobre 1906.

Deux votes ont caractérisé le Congrès d'Amiens, parce qu'ils doivent provoquer bien des réflexions, tant d'ordre moral que d'ordre matériel. Il s'agit du vote qui a clôturé la discussion relative au mouvement du 1er mai et aux différents travaux du Comité Confédéral et de celui qui a liquidé la proposition du Textile.

Tous deux, à mon sens - je l'ai indiqué au Congrès - revêtent la même signification, puisqu'ils se complètent. Par le premier vote, le Congrès a approuvé la besogne du Comité, tracée par celui de Bourges et, par le second, il a marqué sa ferme volonté, de laisser au mouvement syndical, issu des précédents Congrès, son caractère.

Mieux qu'à Amiens, à la réflexion, cette affirmation ressort évidente. Le Congrès s'est nettement déclaré, en deux votes successifs, partisan de la méthode d'action dite confédérale. A Bourges, ce fut, après une lutte où chacun dépensa toutes ses facultés d'orateur et de tacticien, que le Congrès put s'affirmer. A Amiens, le jeu des passions, devenu plus souple, constituait une sorte de reconnaissance tacite de la valeur de notre action.

Dire que bien des camarades qui, à Bourges, combattirent ardemment, acceptent la totalité de notre action, serait exagéré! Mais on ne peut méconnaître ce fait indéniable, c'est que la forme modérée que prenait l'opposition, peut apparaître comme une atténuation des affirmations anciennes et par là seulement peut s'expliquer le vote sur le rapport qui a groupé plus de 800 mandats.

Le second vote montre que les organisations entendent mener leur action elles-mêmes, bien décidées à ne pas la subordonner à des éléments étrangers au mouvement syndical. Ce dernier vote est déjà l'objet de nombreuses appréciations. Mais parmi ces dernières, il en est qu'il est bon de signaler. Elles dénotent un état d'esprit curieux et singulier.

Il était permis de penser, devant l'avis de la presque unanimité du Congrès, sur la proposition du Textile, que les militants du Nord s'inclineraient de bonne foi et apporteraient dans leurs commentaires plus de mesure. Non pas qu'ils aient à trouver mauvais ce qu'ils ont déclaré nécessaire; mais, du moins, reconnaîtraient-ils que leur défaite n'était pas le résultat de la plus légère surprise! J'espérais que, loyalement, ils déclareraient que les syndicats, dans leur grande majorité, sont pour leur indépendance vis-à-vis des partis politiques.

Il n'en est pas ainsi! Les camarades du Nord préfèrent lancer l'injure. C'est leur affaire, et, pour la bonne défense de leur cause, je n'y vois aucun inconvénient.

Pour justifier leur défaite devant leurs mandants, ces camarades ont recours à de bien tristes procédés. Leur thèse est-elle donc si mauvaise qu'elle ne puisse apporter, pour en cacher le néant, que des récriminations injurieuses?

Il serait inutile de s'attarder à ces constatations. Le mouvement poursuivra son chemin en dépit de ces récriminations. S'il plaît aux camarades du Nord de rester en fait en dehors de l'action qui entraîne les travailleurs, libre à eux! S'ils croient qu'indéfiniment il leur sera possible de cacher à la population ouvrière du Nord le but que se proposent les organisations syndicales, ils commettent une grosse erreur. Les travailleurs du Nord nous connaissent comme des échappés du bagne, des repris de justice et des incendiaires. Le moment viendra où ils nous connaîtront mieux.

Quant à nous, nous ferons tous nos efforts pour que les ouvriers de cette région sachent qui nous sommes, ce que nous voulons, autrement qu'à travers des injures et des calomnies. Il est regrettable que le *Syndicat du Textile de Roubaix* ait refusé l'offre de Merrheim. Ce Syndicat, sitôt après le Congrès, mettait au défi Merrheim de venir à Roubaix s'expliquer sur son attitude à Amiens. Merrheim a accepté et il offrait de m'emmener avec lui, laissant au Syndicat de Roubaix le choix du contradicteur. Le Syndicat a refusé, préférant laisser à la discussion comme base: les affaires de Roubaix. Il ne veut pas que devant le public roubaisien nous exposions notre conception, image de la vie, en face d'une conception rétrécie, ignorante des progrès réalisés, parce que formule figée et vieillotte.

Quels que soient les commentaires et les appréciations, un fait domine: le Congrès a été une forte démonstration de l'activité ouvrière. Il a donné du travail au Comité. Il y aura lieu de l'examiner dès que les comptes rendus des séances seront publiés.

Victor GRIFFUELHES.

Annexe: **Le «*Réveil du Nord*» continue.**

Prenant texte d'une protestation en sa faveur, publiée dans le *Travailleur de Lille*, par G. Delory, le *Réveil du Nord,* du dimanche 14 octobre, dégorgeait sa bile contre les militants syndicalistes.

Citons, simplement, sans commentaires:
«Nous attendrons la fin de ces assises du prolétariat syndical, truquées et maquillées par les "tourneurs en bras croisés" qui dirigent la Confédération pour revenir sur les incidents du Congrès.

Mais, dès aujourd'hui, nous pouvons dire que ce qui s'y passe nous amène à ne rien retrancher du fond ni de la forme des articles consacrés par nous aux menées anarchistes dans le bassin houllier lors de la dernière grève des mineurs».

Ainsi, les ignominies qu'il expectora et qui furent la base mensongère sur laquelle Clemenceau s'appuya pour perpétrer les arrestations arbitraires du *«Complot»*, le *Réveil du Nord* les confirme.

Ne commentons pas. Constater suffit!

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°317 - 4 novembre 1906.

Il peut sembler paradoxal de poser la création du ministère du Travail comme découlant, par choc en retour, du Congrès d'Amiens. Cependant, si paradoxal qu'il paraisse, il y a une large part de vérité en une telle affirmation.

La création de ce ministère n'est apparue urgente que parce qu'en face du capitalisme se dresse une classe ouvrière puissamment organisée, et qui, de plus en plus, prend conscience de sa force et formule, avec toujours davantage de netteté, ses vouloirs.

A supposer qu'au Congrès d'Amiens on n'eut pris que des résolutions d'anodin caractère, que l'ambiance eut révélé dans les organismes syndicalistes une acuité visuelle tellement faible que leur horizon social se confondit avec l'horizon réformiste des hommes au pouvoir, il est bien évident qu'en ce cas Clemenceau ne se fût pas avisé de créer un ministre spécial pour donner à la classe ouvrière l'illusion que, désormais, les questions qui la touchent particulièrement sont les plus importantes qu'il soit, et doivent passer au premier plan.

Dans la société actuelle, - à plus forte raison dans les sphères gouvernementales, où, moins qu'ailleurs, on fait du sentiment, - on ne cajole pas les faibles, et on n'a de prévenances que pour les forts,... et on dose ces prévenances et le respect qu'on leur doit sur les craintes qu'ils inspirent.

Ceci constaté, il serait naïf de supposer que cette reconnaissance de la puissance ouvrière est désintéressée et qu'il ne s'y mêle pas des arrières-pensées d'étranglement. Il ne faut jamais perdre de vue que, quoi qu'il advienne, classe ouvrière et Pouvoir sont deux ennemis irréconciliables. Ce dernier, mandataire de la classe bourgeoise, a pour mission formelle de défendre ses intérêts; aussi, lorsqu'il lui arrive de faire au Prolétariat des concessions, - si considérables qu'on les suppose, - elles ne sont jamais que des expédients pour éviter un plus grand mal. Il en est des réformes ouvrières comme d'un vaisseau qui fait eau pour maintenir son navire à flot, le capitaine jette par dessus bord tout ou partie de la cargaison. Il va de soi que cette opération n'est pas faite de gaieté de cœur. Ainsi est-il des réformes ouvrières: elles délestent le bateau capitaliste.

Au surplus, dans les projets gouvernementaux, comme à toute médaille, il y a un revers. Ainsi, le ministère du Travail, outre qu'il est une implicite reconnaissance de la puissance ouvrière, est pour celle-ci un danger.

Parallèlement au grandissement des organismes de résistance des travailleurs, la classe ennemie développe ses traquenards, avec le secret espoir d'enrayer la croissance et le pullulement des Syndicats.

L'œuvre de réaction commencée par la tentative de mutualiser les Syndicats avec l'ex-employé du ministère de l'Intérieur, Barberet **(60)** (précurseur de Biétry **(37)**), s'est continuée par leur légalisation. Grâce à la loi de 1884, on avait espéré canaliser le mouvement économique, finir en tutelle la classe ouvrière et l'empêcher de s'élever à sa conscience de classe.

---

(60) BARBERET Joseph (1837-1920); syndicaliste et coopérateur, très lié aux blanquistes pendant *«La Commune de Paris»*, il se fit réformiste-collaborateur avec l'État dès la reconstruction des organismes ouvriers et les premiers *Congrès ouvriers.*

Ces manœuvres ont avorté! Les travailleurs ne se Boni pas laissés prendre aux pièges tendus par Waldeck-Rousseau. La classe ouvrière est aujourd'hui trop consciente pour tomber dans de nouveaux panneaux. Elle saura faire le départ entre les améliorations réelles, dont sa force syndicale aura imposé la reconnaissance légale à la société bourgeoise et les pièges que lui tendra le ministère du Travail pour briser son organisme autonome.

On aura beau nous vanter les bienfaits du contrat collectif, de l'arbitrage obligatoire et autres projets de même farine, ce ne sera pas raison suffisante pour nous amadouer.

Il ne s'agit pas de se payer de mots. Il faut examiner ce qu'il y a au fond de ces projets, ce qui les caractérise. Or, ce qui leur donne figure à part, c'est qu'ils sont, les uns et les autres, inspirés de l'idée que le meilleur moyen de briser l'action révolutionnaire des Syndicats, c'est de les incorporer dans l'organisation sociale actuelle, de leur donner figure nouvelle, en les vidant de leur esprit de classe auquel viendrait se substituer l'esprit de pactisation avec la bourgeoisie. Dès lors, aux lieu et place de l'antagonisme et de la lutte du travail contre le capital, nous aurions des combinaisons d'un pacifisme social qui aboutiraient à consolider la société actuelle et à river plus fortement que jamais les chaînes qui subordonnent les salariés au patronat.

C'est là le danger que porte en soi le ministère du Travail. Mais, s'il est nécessaire de montrer que nous ne sommes pas dupes, il n'y a pas à s'exagérer le péril.

Ce n'est pas au lendemain du Congrès d'Amiens où, avec une vigoureuse netteté, s'est affirmé le caractère révolutionnaire du syndicalisme, qu'il y a à redouter que les organismes ouvriers se laissent détourner de leur chemin et prendre aux décevantes avances du Pouvoir.

Émile POUGET.

TARTUFES

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°317 - 4 novembre 1906.

Ceux qui s'insurgent contre la loi sur le repos hebdomadaire, qu'ils le fassent d'une façon avouée ou masquée, sont bien maladroits. S'ils croient arrêter ainsi la développement du progrès social, ils se trompent. Et comme en cette affaire, du côté de la résistance à l'application, on voit des hommes comme MM. Païenne, Puech, Maujan, radicaux-socialiste», et Chassaigne-Goyon, Georges Berry, Galli, etc..., membres de la droite marcher côte à côte et aboutir aux mêmes conclusions, les travailleurs, les employés qui, jusqu'alors, ont eu confiance en l'action légale, qui ont cru aux promesses faites, s'indigneront en constatant que, quelle que soit la nuance politique de ceux qui sollicitent leurs suffrages, si grand qu'ait été leur enthousiasme pour voter une réforme, ils reculent tous devant son application.

Qu'ils prennent garde! Aux violences contre une loi de progrès répondront inévitablement les violences pour le progrès.

Le parti radical et radical-socialiste, dont les hommes sont au pouvoir, donne ainsi la mesure de ses capacités réformatrices. Il recule, lui aussi, devant les progrès sociaux qui attendaient son avènement. Serait-ce déjà sa faillite qu'il veut nous donner le moyen de prouver, non plus théoriquement, mais par ses propres actes?

Non, ni le public, ni les travailleurs intéressés ne seront dupes de tous les verbiages hypocrites, à l'intention des ouvriers, dont conseillers municipaux et députés radicaux-socialistes ou réactionnaires, accompagnent les doléances des patrons, petits et gros, dont ils se font l'écho. Les uns et les autres n'ont d'oreilles que pour entendre les mercantis de leur quartier. Les voix des producteurs, si nombreuses soient-elles, ont sans doute un son moins argentin et, parlant, ne sauraient être écoutées.

Tout au plus ces voix sont-elles bonnes une fois tous les quatre ans, au moment des promesses.

Mais vous vous protégez mal ainsi, messieurs les politiciens. La crédulité s'évanouit, les yeux se dessillent et les travailleurs ne sont plus dupes des mots, ils constatent des attitudes, les jugent, et le verdict pourrait bien ne pas être de votre goût, ni davantage du goût de ceux que vous servez.

En cette circonstance, comme lorsqu'il s'est agi de la séparation des Églises et de l'État, sur le terrain économique comme sur le terrain politique, la droite invoque la liberté contre le progrès.

Les radicaux, qui ont fait voter la loi de séparation, ont, à ce moment-là, percé à jour le sophisme de la liberté selon l'Église, pour en faire aujourd'hui un plus monstrueux usage contre la classe ouvrière. «*Qu'on laisse donc,* disent les Alpy et les Maujan, *les patrons s'entendre avec leurs employés. Que l'administration attende, pour intervenir, et faire respecter la loi, que l'accord soit conclu entre ceux-ci, qui veulent leur repos, et ceux-là, qui s'organisent et luttent pour les en priver*». Et nous attendrons longtemps, pensent-ils; en tous les cas, le patron saura bien imposer à son personnel l'entente sur un système de repos qui, s'il ne fait pas l'affaire de ces derniers, conviendra parfaitement aux premiers.

Mais tout cela est trop grossier, et tous les défenseurs de la liberté ainsi comprise ne tromperont personne. Les travailleurs les mettront dans le même sac. Adversaires d'hier sur le terrain philosophique, ils sont alliés aujourd'hui contre la classe ouvrière. Les cléricaux font, en la circonstance, le sacrifice du jour du seigneur, les radicaux proclament la faillite de leur programme, l'hypocrisie de leurs promesses électorales. Ils s'agenouillent les uns et les autres en face du patronat et du capital, dont, pour tous, les mânes terrestres sont moins hypothétiques que les mânes célestes.

Et plus ils parlent, plus les masques tombent. Ce ne sont pus les discours les plus filandreux, leurs arguments de prétoires qui sauveront leurs faces de tartufes.

Mais sont-ce bien les intérêts de tous les patrons que défendent ces gens? Nous ne le croyons pas. Ils se font tout bonnement les complices de patrons qui résistent à la loi, au détriment de ceux qui la respectent. Ils ne peuvent être dupes. Il leur suffit d'examiner l'attitude des patrons eux-mêmes: ceux de l'Alimentation qui ont droit au roulement n'en veulent pas, et tentent de ridiculiser la loi en fermant leurs boutiques un jour par semaine pour appliquer le repos collectif. Les patrons de la nouveauté, bazars, magasins de chaussures, qui doivent donner le repos hebdomadaire le dimanche, - et si ceux-ci pouvaient y échapper, on se demande qui devrait s'y conformer, - réclament le repos par roulement.

La comparaison de ces deux attitudes ne suffit-elle pas à démontrer aux plus naïfs où veulent en venir les patrons? N'apparaît-il pas évident qu'ils s'insurgent contre le principe même du repos? Ce qu'ils veulent, avant tout, c'est ne pas laisser entamer leur autorité, même par la loi. Que si on nous objecte que le repos par roulement pour tous peut devenir la règle, nous demandons si les patrons limonadiers, les patrons boulangers qui doivent le donner ainsi, se conforment bien à la loi. Nous prouverons que non, et si le contrôle est déjà impuissant, que serait-ce, quelle serait la difficulté de la tâche des inspecteurs si le repos par roulement devait exister dans tout le commerce?

Avouez-le, messieurs, vous le savez, le repos n'existerait plus; la loi ne serait plus qu'un leurre si l'administration devait nous suivre sur le terrain de votre libéralisme menteur.

Mais voyons un peu à l'aide de quels arguments les patrons et leurs avocats demandent des tempéraments à l'application de la loi, ou, plus exactement, qu'il y soit sursis en attendant qu'elle soit abrogée.

Car, enfin, quoiqu'en disent nos adversaires, patrons et politiciens, c'est là où ils veulent en venir.

Tout d'abord, grâce à la faiblesse du gouvernement, aux défaillances de son préfet à Paris, - car il est bon de le constater, c'est surtout à Paris que le patronat résiste, tandis qu'en province, il s'incline, - les patrons réfractaires, jaloux de leur souveraine autorité sur leurs esclaves, autocrates au petit pied, ont senti naître l'espoir qu'ils pourraient échapper aux obligations légales. Puis, la résistance s'est organisée sous la direction, non pas des intéressés, mais d'un avocat, - obscur jusqu'alors, qui a vu là une bonne affaire. O ironie! on parle des meneurs dans les rangs des ouvriers. - Nous assistons maintenant à un véritable déchaînement de toute une meute, qui mord jusqu'aux chausses de son plus fidèle gardien, M. Lépine.

C'est le texte, c'est l'esprit de la loi qui sont passés au crible d'une interprétation spécieuse. On ergote, on triture la loi, on se monte le cou à soi-même pour justifier ses aboiements. Prêtons donc l'oreille et apprécions un peu les arguments de ces gens.

Ils prétendent: «*qu'il était indispensable d'attendre la publication de tous les règlements d'administration publique pour appliquer la loi*».

Oui, un de ces règlements était nécessaire, parce qu'il fixait le mécanisme du contrôle; mais les autres, ceux qui doivent énoncer les industries figurant sous les paragraphes 10 et 11 de l'article 3 de la loi sont-ils donc indispensables? Ces paragraphes autorisent le roulement «*dans les industries où sont mises en œuvre des matières susceptibles d'altérations rapides; les industries dans lesquelles toute, interruption du travail entraînerait la perte ou la dépréciation du produit en cours de fabrication, et*

enfin les modalités du repos pour les spécialistes des usines à feu continu, tels que les hauts-fourneaux».

Pour toutes les industries qui peuvent se classer dans ces diverses catégories, le ministre a dit dans une circulaire, que leurs propriétaires pourraient, en attendant le règlement, donner le repos comme ils l'entendraient.

Sont-ce, en réalité, ces industriels qui se plaignent de la loi, et pour lesquels on reproche à l'administration de n'avoir pas accordé le roulement? Non pas, ce sont les merciers, marchands de chaussures, magasins de nouveautés, les commerçants, en un mot, qui s'insurgent et pour lesquels M. Patenne dit qu'il eût fallu d'abord attendre la publication des règlements d'administration publique, visant les hauts-fourneaux, les usines où se transforment les matières périssables. C'est d'un haut... comique.

«Laissons donc l'employé choisir son jour de repos, disent certains, *afin qu'il puisse se reposer le même jour que sa femme».* Très bien, répondons-nous; mais alors, le jour choisi sera justement celui dont vous ne voulez pas. D'une façon générale, les femmes se reposent le dimanche; c'est donc le dimanche que choisira l'employé. C'est même pour cela qu'il l'exige des maintenant. C'est sans doute aussi ce qu'ont compris les législateurs qui l'ont inscrit dans la loi.

«Le plus pratique, disent les autres*, c'est le repos par roulement. Nous voulons pour tous les travailleurs un jour de repos, mais nous ne voulons pas que ce repos ruine le commerce et, pour cela, il faut que le patron puisse le donner par roulement».* Voyons, messieurs, croyez-vous sincèrement que les besoins des consommateurs sont moindres lorsque le repos est collectif, que lorsqu'il serait donné par roulement? Non, n'est-ce pas? Dès lors, qu'importe que le même chiffre d'affaires porte sur six jours au lieu de sept. Il peut même, pour les commerçants, y avoir certains avantages, certaines économies sur le gaz et le chauffage, par exemple.

En réalité, vous savez très bien que les commerçants, les marchands de produits non alimentaires ne seront pas lésés avec le repos dominical, vous savez que, s'ils étaient absolument forcés de ne pas occuper un ouvrier plus de six jours par semaine et que toutes les dérogations prévues par la loi fussent accordées, quel que soit le mode choisi par chacun d'eux, aucun ne fera leur affaire, aucun ne les mettra d'accord comme le repos dominical. La diversité même des systèmes créera des difficultés entre les concurrents.

Mais ils invoquent l'esprit de la loi pour justifier le roulement. Ils tendent à faire croire que la loi a voulu faire du roulement la règle et du repos collectif l'exception. Est-ce ce que fait la loi ? Non, l'article 2 fixe le repos simultané et le dimanche. Ce sont les autres systèmes qui peuvent être accordés par «*exception*» et comme une faveur.

«Nous avons, nous, conseil municipal, à tenir compte des besoins du public, dit celui-ci, *et, en son nom, nous demandons une application libérale de la loi, c'est-à-dire comme les patrons l'entendent».*

Nous répondrons par une simple question: «Où et quand le public s'est-il plaint du repos collectif? Et comme vous ne répondrez pas à cette question précise, la seule pourtant qui, d'après la loi, justifie l'avis du conseil municipal et non pas l'Intérêt des patrons dont c'est à leurs chambres syndicales de les défendre, nous allons y répondre nous-mêmes.

Le public est avec les employés de tous commerces, qui réclament le repos collectif; il est avec les ouvriers boulangers qui le veulent par roulement. Le public est hostile aux magasins qui ouvrent le dimanche; il manifeste contre les patrons boulangers qui ferment un jour par semaine.

Mais les syndicats ouvriers plus que vous-mêmes ont le souci des besoins du public. N'est-ce pas le syndicat des ouvriers coiffeurs qui a justifié aux yeux du préfet la nécessité de l'exception A, de la substitution du lundi au dimanche comme jour de repos dans un grand nombre de salons servant la clientèle ouvrière?

Enfin, un des avocats de la bande, M°Evain tente, à l'aide d'une casuistique, qui ne fait pas honneur au jurisconsulte qu'il prétend être, que les arrêtés du préfet sont pris en violation de la loi.

«Le préfet devait consulter le Conseil municipal, nous n'avons été saisi que le 12 octobre. L'avis de notre délégation est illégal. Les pourvois devant le Conseil d'État suspendent l'application de la loi», s'écrie ce trafiquant de la parole.

Est-ce sérieux, tout cela, monsieur l'avocat. Voyons, raisonnons un peu:

Le préfet a-t-il consulté le conseil municipal, ainsi que lui en fait un devoir l'article 8 de la loi ? Je réponds oui, et cela bien avant le 12 octobre. Il l'a fait d'urgence, suivant la loi, dès que des exceptions lui étaient demandées. C'est même en prévision de l'urgence de ces demandes que, tous, à l'unanimité, vous décidiez, avant de vous séparer messieurs les conseillers, de confier vos pouvoirs sur ce point

à une délégation d'une vingtaine de vos membres. Cette délégation a transmis des avis au préfet, et cela conformément à son mandat, dont elle vous rend compte aujourd'hui. C'est votre droit, sinon que ce soit loyal, de la blâmer pour le travail fait; mais ne niez pas le pouvoir que vous lui avez confié ni la légalité de sa besogne.

Puis, depuis quand un pourvoi devant le Conseil d'État suspend-il l'application d'une loi? Sans doute, le recours devant cette juridiction administrative peut suspendre un arrêté préfectoral. Mais, indépendamment de l'arrêté contre lequel on se pourvoit, au-dessus de lui, il y a la loi, et la loi oblige le patron qui n'appartient pas à l'une des catégories contenues dans l'article 3, à donner le repos dominical. Ce ne peut pas être contre l'application de la loi qu'il faut interpréter le caractère suspensif du recours. C'est contre l'arrêté préfectoral, rien de plus. En fait, comme en droit, c'est le bénéfice d'un arrêté autorisant une dérogation qui peut être suspendu par le pourvoi; non la loi.

Non, vraiment, ce n'est pas sérieux ni même très digne de discuter ainsi et il serait plus loyal de dire franchement, *«nous politiciens, nous ne pouvons laisser s'amoindrir, l'autorité patronale, et périssent les employés, les ouvriers, plutôt que de voir les patrons, les petits commerçants, froissés dans leurs habitudes, troublés dans la routine»*.

Mais vous ne direz pas cela, vous continuerez à vous proclamer partisan du «*principe*» du repos hebdomadaire et vous vous affirmerez par vos actes et vos votes contre la pratique.

C'est trop d'hypocrisie, trop de tartuferie. Contre vous, contre les patrons organisés et insurgés contre la loi, sans l'administration et, contre elle, s'il le faut, les travailleurs sauront faire respecter leur droit. Ils briseront toutes les résistances et culbuteront tous les obstacles qui entravent leur liberté.

Alexandre LUQUET.

L'ACTION SYNDICALE A ROUBAIX

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°317 - 4 novembre 1906.

A propos d'un article du citoyen Merrheim et d'une réponse du *Syndicat Textile de Roubaix*, je voudrais apporter ma part d'efforts dans le débat, en tant que membre du *Syndicat Textile de Roubaix;* je ne veux pas relever les deux articles, mais si Merrheim a fait des erreurs de chiffres ou de forme, notre organisation en a fait aussi, et je ne veux relever qui les principales, celles qui se trouvent dans l'article de notre secrétaire, H. Lefebvre.

C'est ainsi qu'il dit que, depuis 1900 jus qu'à 1906, un a fait 7.835 adhérents nouveaux au Syndicat et nous vante les efforts de la propagande faite pour arriver à ce résultat. Eh bien! admettant même que nous en aurions fait dix mille, cela ne prouve pas grand'chose, car on a beau faire des adhérents, s'ils n'ont pas l'esprit syndicaliste développé, au bout de quelque temps, il n'en reste plus rien. C'est ainsi que sur les 7.835 adhérents, plus ceux qui étaient à notre Syndicat avant 1900, on peut, sans être taxé d'exagération, mettre dix mille adhérents; eh bien! il est regrettable de le constater, mais les chiffres sont là: nous avons perdu 6.000 adhérents depuis six ans, quoiqu'ayant fait 1.500 adhérents depuis deux ans; nous sommes à peine 4.000, et il faut dire que notre Syndicat englobe plusieurs corporations, car nous avons des ouvriers maçons, mécaniciens, des charretiers, etc...; si ce ne sont pas là des mauvais effets de la politique, ce ne sont pas non plus bons effets de l'éducation, car ce serait à désespérer.

Pour la fomentation de la grève de 1904, je ne voudrais pas accuser notre corporation; mais il reste cependant un doute dans l'esprit de beaucoup de personnes, car presque tous les patrons avaient posé leurs tarifs au moins quinze jours avant le 1er avril et sans diminution de salaires; cependant, la grève a éclaté quand même. Pourquoi?... Il faut bien le dire aussi, c'est plutôt par la force que par la volonté.

C'est ce qui explique sa non réussite par la suite, la plupart des ouvriers ayant été forcés de faire grève malgré eux.

Certes, il faut tenir compte qu'une partie des ouvriers, excités par la provocation de la troupe qui est venue à Roubaix avant le 1er avril, ont forcé la grande majorité des ouvriers à faire grève contre leur volonté.

Si, au pis aller, on ne peut pas accuser directement la politique d'en être la cause, l'on peut dire qu'elle en eût une part, et qu'elle est d'un mauvais effet pour une organisation syndicale.

Dans le Syndicat Textile de Roubaix, un syndiqué

peut avoir les meilleures intentions du monde, s'il n'est pas enrégimenté sous la tutelle du *Parti ouvrier,* toujours sa proposition sera repoussée; car, quoiqu'on dise Lefebvre - secrétaire du *Parti ouvrier roubaisien* et du *Syndicat Textile de Roubaix* - que les deux organisations s'occupent chacune sur leur terrain, le camarade voudra bien reconnaître qu'il n'a pas dit toute la vérité.

Ainsi, lorsqu'il y a danger pour la Commission du Syndicat d'être battue sur une proposition, on discute d'abord dans le Parti la question en litige, puis les adhérents sont invités a être exacts à l'assemblée générale du Syndicat pour faire la majorité en faveur de la Commission. Le camarade Lefebvre ne m'accusera pas d'avoir dévoilé cette façon de procéder, c'est un membre même du Parti qui nous l'a appris en pleine assemblée générale du Syndicat; voici comment:

- Un camarade tisserand ayant appartenu à notre Syndicat, mais qui l'avait quitté pour adhérer au *Syndicat du Tissage*, formé à Roubaix par le camarade Dhooghe, fut obligé, pour avoir fait tout son devoir à la grève du 1er avril, de s'expatrier en Amérique après la grève.

Revenu à la fin de l'année dernière à Roubaix, et le *Syndicat du Tissage* n'existant plus, il demanda à rentrer au *Syndicat Textile*, mais, connu comme militant libertaire, la Commission mit tout en œuvre pour que sa demande soit repoussée; le camarade ayant beaucoup de sympathie parmi les syndiqués, ce n'était pas facile de le refuser.

C'est alors que la Commission, se rappelant qu'il existait un parti politique - à qui le Syndicat paie des cotisations - le fit marcher. On dit et répéta dans les sections que le camarade Demunck **(61)** avait quitté notre Syndicat pour en faire un à côté, que c'était un traître, qu'il ne fallait pas qu'il rentre au Syndicat, qu'il y serait une cause de trouble - comme cause de trouble, il faut entendre l'opposition que Demunck, quand il était adhérent, fit toujours aux propositions tendant à mêler le Syndicat moralement ou surtout pécuniairement à la politique en un mot, le mot d'ordre fut: il faut que vous soyez tous à l'assemblée générale pour combattre la réintégration de Demunck, parce que c'est un libertaire.

C'était tout le reproche qu'on pouvait lui faire, et ce fut justement la faiblesse de cet argument qui indigna le camarade Cornille, membre du Parti, membre de la *Coopérative La Paix* et membre du *Syndicat Textile*, qui, indigné, en pleine assemblée générale du Syndical, dévoila ce qui s'était passé dans les sections du Parti et qui se renouvelle en toute occasion.

Je ne veux pas insister plus longuement, car il y aurait trop à dire, mais je conclus en disant aux camarades de réfléchir sur ce simple exposé réel et Ils jugeront des bons effets de la politique dans les Syndicats.

J. FOURDRINIER (62), *syndiqué du Syndicat Textile de Roubaix.*

LETTRE DE RUSSIE: *L'ORGANISATION SYNDICALE*

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°317 - 4 novembre 1906.

Si l'on ne peut pas tracer d'avance une direction bien déterminée au mouvement de la classe prolétarienne, il est encore plus difficile et même impossible de barrer ce torrent révolutionnaire. Le gouvernement russe continue toujours son œuvre de répression envers les organisations syndicales. Ses agents, comme Ouchakoff, par exemple, qui publie maintenant son «*Journal de l'ouvrier*», tentent de pousser les prolétaires russes vers une sorte de jaunisse. Mais tout cela ne produit aucun effet. Par contre, l'élan du mouvement syndical grandit de jour en jour et, malgré toutes les représailles, donne toujours de nouveaux Syndicats rouges. Le nombre des ouvriers syndiqués atteint déjà un chiffre de 100.000, et tous ils sont animés d'un esprit nettement révolutionnaire. Les Syndicats jaunes ou leurs semblables n'existent plus.

Les formes des organisations professionnelles ne sont pas encore bien établies et varient souvent selon les conditions de temps et de lieu. Mais, je le répète, leur caractère rouge est déjà bien déterminé.

Dans la plupart des usines de la Russie, surtout en Midi, existent maintenant les Comités représentatifs, élus par les ouvriers des usines et appelés «*les Commissions ouvrières*». Elles peuvent être considérées comme les germes des unions professionnelles.

En se développant et en conquérant les droits de fonctionner librement, ces Unions se transformeront nécessairement en Syndicats professionnels.

---

(61) (62) Pas d'indications biographiques à leur sujet.

Mais comme la liberté de réunion n'existe parfois qu'à l'intérieur de l'usine, les organisations ouvrières seront souvent limitées par ces Commissions, élues par tous les ouvriers d'une seule usine, délibérant avec le patron et ayant pour but la défense de tous les intérêts des camarades. Il est évident que, pour leur fonctionnement normal, il faut que les patrons les tolèrent. Justement, pour cette raison et parce que les patrons ne peuvent être bienveillants envers leurs salariés, il est nécessaire et même inévitable que les «*Commissions*» cèdent la place aux Syndicats avant plus de droits à exister librement et englobant tous les ouvriers d'un même corps de métier. Cela ne peut qu'augmenter la force des organisations ouvrières et il serait absurde de s'opposer à cette transformation ou de la ralentir.

Cette évolution se manifeste déjà dans quelques villes de la Russie, où le mouvement syndical est plus considérable, et parfois les Syndicats professionnels sont appelés à servir d'intermédiaires dans les conflits entre les patrons et les ouvriers. Au fur et à mesure qu'augmentera le nombre des Syndicats existant et fonctionnant au plein jour, augmentera aussi leur influence sur toute la lutte de la classe ouvrière.

Cependant, il y en a encore en Russie beaucoup de Syndicats qui n'existent que comme des organisations clandestines. Cela diminue naturellement leurs forces et rend parfois leurs efforts bien stériles. Mais la loi du 4 mars 1906, sur les Syndicats professionnels **(63)** donne le droit aux administrateurs de refuser la déclaration de ces Unions si leurs statuts ne satisfont pas à toutes les conditions prévues par la loi. Il est facile de comprendre que les mœurs russes - et surtout l'état de guerre et les conseils de guerre qui les réglementent maintenant - laissent aux gouverneurs toute licence pour commettre les actes les plus monstrueux et les plus arbitraires. Certains d'entre eux ne veulent pas voir dans leur ville des Syndicats ouvriers et refusent tous les statuts, même si modérés qu'ils soient.

Ainsi, sous le joug des poursuites policières, le mouvement syndical en Russie prend assez souvent des formes qui ne lui sont pas propres et qui ne donnent pas le plus libre essor à l'élan des ouvriers syndiqués, ou qui sont en train de se syndiquer.

Mais tout indique que c'est là un fait temporaire. Les tendances qui se manifestent déjà dans l'organisation syndicale nous prouvent que le syndicalisme russe prendra quand même des formes qui sont plus propres au mouvement essentiellement révolutionnaire par son but et ses méthodes d'action. Les ordres du jour adoptés par la seconde *Conférence des Unions professionnelles russes*, dont j'ai parlé dans ma lettre précédente, prouvent tout ce que je viens de dire. Ces ordres du jour résument en général tous les rapports présentés par les délégués des Syndicats et ressortent des débats sur ces rapports.

Il ne me reste donc qu'à citer les questions les plus importantes résolues par la Conférence pour faire comprendre aux lecteurs le vrai caractère de l'organisation syndicale en Russie.

Voici ces questions telles que les donne le compte rendu de la Conférence:

Tout d'abord, est donné le conseil de ne pas pousser à la création des Syndicats par métiers - et cela est bien caractéristique, car en Russie se manifeste déjà la tendance d'organiser les Syndicats par industrie.

Dans un autre, ordre du jour, la Conférence dit que, dans aucun cas, les Syndicats ne doivent se transformer en Sociétés mutuelles; «*Ils doivent être,* dit l'ordre du jour, *les organisations ouvrières de combat dans leur lutte contre les capitalistes*».

La principale partie des fonds des Syndicats doit être, par conséquent, consacrée à la caisse des grèves. Les cotisations ne doivent pas être trop élevées. Les Syndicats peuvent inviter à leurs réunions des personnes n'appartenant pas à la même profession, mais avec la voix consultative.

Les Congrès régionaux et professionnels sont, de l'avis donné par la Conférence, plus que désirables. Ils doivent préparer la possibilité de convoquer enfin un vrai *Congrès des Unions professionnelles des ouvriers russes*. Une Commission d'organisation de ce Congrès fut élue par la Conférence et un programme de ce Congrès fut élaboré. Grâce au régime réactionnaire, on est loin encore de la réalisation de ce projet. Mais le programme du Congrès est assez intéressant pour qu'il soit connu par nos camarades étrangers. Voici le texte de ce programme:

1- Les rapports de la Commission d'organisation et les rapports des Unions professionnelles.
2- Les questions d'organisation.
3- Le droit syndical.
4- Les crises, le chômage et les Syndicats.
5- Les Syndicats et la journée de huit heures.

---

(63) La loi les appelle «*les Sociétés professionnelles*». Le gouvernement russe a peur même du mot «*l'Union*». *(Note L.V.d.P.)*.

6- La neutralité des Syndicats par rapport aux partis politiques.
7- L'organisation des Syndicats par nationalité.
8- L'État et les communes comme entrepreneurs.
9- Le Premier mai.
10- La statistique syndicale.
11- Les statuts des Congrès syndicaux.
12- Élection d'une Commission centrale et création d'un organe.

Il n'y a rien à ajouter à ce programme. Tout ce qu'il me reste à dire, c'est que, aux Conférences syndicales internationales, ne pourraient guère participer des délégués russes, étant donné un tel Programme, car de même que la *Confédération Générale du Travail*, les Syndicats russes pensent que le *Secrétariat International* doit pouvoir traiter des questions d'ordre général.

Ainsi, il est à prévoir que, dans l'avenir, en ce qui Concerne les *Conférences syndicales internationales*, les syndicalistes russes se trouveront d'accord avec les syndicalistes français. Et ce sera tant mieux. Alors, là, ils seront vraiment alliés!

J.E.

DÉCLARATION DE GUERRE ?...

Publié dans «*La Voix du Peuple*» - Organe de la C.G.T. - n°318 - 11 novembre 1906.

Dérogeant aux habitudes, nous sommes dans l'obligation de faire connaître les justes appréhensions qu'inspire la déclaration du gouvernement.

Plusieurs parties nous intéressent parce qu'elles ont trait à des questions purement ouvrières et nous nous empressons de le dire, l'élégance du langage ne saurait faire oublier le manque de clarté et de précision qui s'en dégage. Et c'est justement ce manque de clarté qui fait qu'à bon droit les déclarations du gouvernement sont à souligner.

Comme toute déclaration de cette nature, celle qui vient d'être publiée donne tout un programme qui n'offre un réel intérêt que parce qu'il dénote un état d'esprit et laisse apercevoir les intentions du gouvernement. Programme d'où toute sincérité est absente!

Pour s'en convaincre, nous allons donner de courts passages en faisant ressortir le sens hypocritement caché sous des phrases qui veulent être des formules.

Sur le droit syndical à accorder à tous les salariés sans distinction, la déclaration dit: «*Le moment lui parait venu d'accroître la capacité des Syndicats, d'assurer par des sanctions civiles leur droit de se constituer et de se développer*». Que veut dire cette phrase? S'agit-il d'exhiber, à nouveau, le projet sur la capacité civile et commerciale contre laquelle s'élevèrent, il y a six ans, les Syndicats dans leur grande majorité? Quelles seront les sanctions annoncées?

La déclaration continue: «*Il* (le gouvernement), *demandera en outre, que la répression des atteintes à la liberté du travail soit restituée à la législation de droit commun*». Que cache cette promesse en dehors de l'affirmation empreinte du plus pur esprit réactionnaire? La déclaration veut-elle dire que les lois scélérates ne seront pas applicables à des délits de grève, ou bien s'agit-il, ce qui est notre pensée, d'enlever à ces délits ce qui leur donne un caractère exceptionnel? Le gouvernement aurait pu, s'il n'était agité par des préoccupations étrangères au libéralisme tant affiché par le chef du gouvernement, indiquer ses intentions de façon plus claire. Soulignons cette affirmation gouvernementale: *Atteintes à la liberté du travail!* Qu'est-ce donc que la liberté du travail? d'où part-elle? où finit-elle? Autant d'interrogations qui se posent.

Plus loin nous lisons: «*En même temps le gouvernement soumettra, pour régler le statut des fonctionnaires, un projet de loi qui, en leur assurant la liberté de l'association professionnelle et en les garantissant contre l'arbitraire, les maintiendra dans l'accomplissement de leur devoir envers l'État responsable des services publics*». Par devoir envers l'État, les dirigeants, qu'ils s'affublent du nom de Clemenceau, Briand, Viviani, Méline, Barthou ou Rouvier, entendent, l'obligation pour les ouvriers et employés d'assurer un travail que rien ne doit interrompre. C'est la négation du droit de grève. Ces travailleurs doivent attendre du seul effet de la loi, seulement mûrie par les législateurs les améliorations désirables. A aucun moment, il ne doivent esquisser un geste pour en activer l'adoption. Et si l'on songe aux multiples variations de tout ordre qui caractérisent la vie politique de nos dirigeants (voir Barthou, Briand), les intéressés verraient passer bien des personnages ministériels avant que satisfaction leur soit donnée.

Ce droit accordé et cette interdiction faite, les

dirigeants croient avoir résolu le problème posé par la création, avant la loi, de Syndicats et par des déclarations de grèves dont l'usage est contesté. Ils commettent une grosse erreur. Avec le groupement qui fait éclater, en lui donnant corps, l'arbitraire gouvernemental, l'usage de la grève s'impose devant les résistances opposées. A ce moment, la lutte dépasse la loi et la volonté des dirigeants; elle surgit et s'exerce parce qu'elle est provoquée non par des volontés humaines, mais par des intérêts à sauvegarder ou à acquérir.

En un autre passage,la déclaration parle du contrat collectif et est muette sur la réglementation des grèves. Cependant, ces deux choses sont inséparables. Le projet sur le contrat collectif prévoit et fixe les cas où le conflit prochain appelle une réglementation préventive. Parler du contrat, c'est parler de réglementation. Pourquoi cette omission? Est-ce que le gouvernement espère que le premier projet est de nature à soulever moins de discussions et de colères que le second? Dans ce cas, aurait-il l'intention de faire avaler le premier pour amener l'adoption du second ? Ce serait là encore une nouvelle erreur! La pièce est visible et ce ne sont ni l'astuce, ni les roueries grossières, ni les promesses mensongères, variant selon les individus, du ministre de l'Instruction publique, qui nous cacheront la réalité.

La fin de la déclaration est comme tout le reste, pleine d'hypocrisie. Voici ce qu'elle dit: *«Avec la même résolution, nous hâterons le travail des réformes et nous opposerons aux entreprises violentes les barrières de la loi»*. Que veulent dire ces mots? La guerre si les *«réformes»* promises ne parviennent pas à calmer les appétits des travailleurs, si à *«l'ardeur réformatrice»* du gouvernement ne correspond pas la *«sagesse»* des ouvriers.

La guerre cauteleuse et hypocrite n'est pas pour nous satisfaire, la guerre ouverte ne peut nous effrayer. Tout ce que pourra faire Clemenceau équivaudra à tout ce qui a été tenté avant lui. Il pourra augmenter la mesure, il ne parviendra pas à nous subjuguer ni à nous mâter.

Victor GRIFFUELHES.

PATRIOTISME ET RÉQUISITIONS

Publié dans *«La Voix du Peuple»* - Organe de la C.G.T. - n°318 - 11 novembre 1906.

Les camarades qui, après leur trop longue journée de travail ont pu se payer le luxe de lire en entier la déclaration ministérielle, ont pu s'apercevoir que décidément Clemenceau n'a rien à envier à Déroulède. Tout y est, voire même le couplet sur l'alliance franco-russe.

«En nous appliquant, dit la déclaration ministérielle, *à cultiver, à améliorer nos bons rapports avec tous les gouvernements, nous aurons soin de maintenir, de développer une alliance contractée des deux parts dans l'intérêt de la paix ainsi que des amitiés dont il nous fut donné de faire l'épreuve...»*.

La menace, en sourdine, à l'empereur d'Allemagne n'y manque pas non plus!

A l'intérieur, l'armée sera améliorée (!!!) et renforcée - naturellement.

Et les nouveaux projets de lois de pleuvoir!

Et la déclaration ministérielle de s'étendre longuement sur ce sujet.

«C'est pourquoi nous entendons maintenir nos forces militaires en état de faire face, sans à-coups, à toutes les éventualités. M. le ministre de la guerre déposera prochainement un projet de loi sur les cadres, et les effectifs en vue d'obtenir la pleine utilisation des ressources du recrutement. Un autre projet de loi, depuis longtemps attendu, apportera plus de justice dans l'avancement des officiers. Et pour le respect de la discipline, nous saurons l'assurer à tous les degrés en exigeant que l'exemple vienne d'en haut».

Cela, c'est pour la galerie.

Il faut bien, n'est-ce pas, toujours agiter le spectre de l'étranger pour pouvoir, avec cette bonne armée, rempart des capitalistes, dompter la canaille des travailleurs trop exigeants.

Le ministère radical et socialiste Clemenceau-Briand-Viviani y a aussi songé, - en ce qui concerne les parisiens tout au moins. Voici, en effet, l'information que publiaient justement les quotidiens le jour même de la déclaration nationale ministérielle:

«Le logement des troupes de passage à Paris:
Au mois de mai dernier, pour la première fois de-

puis la guerre, l'autorité militaire eut à exercer le droit de réquisition pour assurer le logement des trouves venues à Paris à l'occasion du 1er mai.

Paris n'étant pas gîte d'étape et aucun état des logements disponibles n'ayant été établi, les municipalités des divers arrondissements touchés par les réquisitions militaires furent absolument prises au dépourvu, et ce fut avec beaucoup de peine et grâce à la complaisance de certains habitants qu'il put être donné satisfaction aux demandes de l'autorité militaire.

Désormais, il n'en sera plus de même, et il va être procédé dans chaque mairie à une enquête sur les ressources que présentent les différents arrondissements au point de vue du cantonnement et du logement des troupes et à l'avenir l'état réglementaire du logement sera tenu à jour».

Ainsi, il ne peut y avoir aucun doute: si, acculés par les exigences patronales, il prend fantaisie aux travailleurs parisiens de se mettre en grève, ils sont prévenus, - le gouvernement radicalo-socialiste prend ses mesures. La «*réquisition*» qui n'avait jamais été pratiquée même sous des ministères soi-disant réactionnaires comme ceux de Dupuy ou de Méline, le sera désormais Viviani-Clemenceau régnant.

Et les travailleurs comprendront enfin que plus cela change, plus c'est la même chose; qu'il n'y a aucune différence entre les gouvernements bourgeois qui peuvent, au hasard des événements et des sacs d'écus, se succéder.

C'est de nous-mêmes qu'il faut attendre notre émancipation. Nous ne saurions décidément trop le répéter.

Paul DELESALLE.

UN DÉBAT À ROUBAIX

MERRHEIM OPPOSE LA THÈSE SYNDICALISTE À LA THÈSE POLITICO-SYNDICALE DE LEFEBVRE

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°318 - 11 novembre 1906.

Au cours du Congrès d'Amiens, on le sait, alors que le camarade Merrheim eut réfuté les chiffres apportés à la tribune par le secrétaire de la *Fédération du Textile,* le *Syndicat de Roubaix* proposa à Merrheim une réunion contradictoire, à Roubaix même.

Cette réunion a eu lieu samedi, à la salle Dominique, rue de l'Alouette. Un millier de personnes y assistaient.

Il était convenu que Merrheim parlerait d'abord et que lui répondrait Lefebvre, secrétaire du Syndicat du Textile; les reprises de parole se continueraient dans le même ordre.

En ouvrant la séance, le citoyen Wattremez demande que la discussion soit courtoise.

DISCOURS DE MERRHEIM

En demandant que la discussion soit courtoise, le camarade Wattremez a omis de vous donner connaissance des conditions de la réunion convenues entre la *Commission du Textile* et moi-même.

Comme je veux éviter toute équivoque et que je tiens à exprimer loyalement toute ma pensée, je vais vous donner lecture du passage le plus important de la lettre que j'adressais au *Syndicat du Textile* le 18 octobre, après l'entrevue. Je passe sur les premiers points qui n'ont aucune importance et voici les conditions:

3- Que j'exposerais pourquoi je suis intervenu dans la discussion en m'appuyant sur les termes de la proposition du Textile et les chiffres donnés;

4- Que je donnerais les raisons qui m'ont amené à citer les salaires d'une catégorie de tisserands et la part de responsabilité que je prétends être à la charge du Syndicat Textile de Roubaix dans la diminution des salaires et la faiblesse du mouvement syndical à Roubaix;

5- Que j'aurais le droit de conclure en examinant pourquoi je préfère la tactique confédérale à celle que je prétends suivie par votre organisation.

Le 24, Lefebvre me répondait qu'il soumettrait ma lettre à la *Commission du Syndicat Textile*, et le 26, nouvelle lettre dans laquelle il me disait:

«C'est entendu, nous acceptons la date du 3 novembre. Pour toutes les autres conditions, nous les acceptons également».

Cependant, il faisait simplement des réserves pour l'ordre du jour qui, d'après nos conventions - acceptées de part et d'autre à l'entrevue - devait être purement syndicaliste.

Le Syndicat du Textile a, depuis changé d'avis, mais comme l'ordre du jour m'importe peu, je ne m'y arrête pas.

Il rappelle comment il a été amené à critiquer les chiffres donnés à Amiens par Renard: ce dernier, ayant donné comme résultat de la propagande socialiste dans le Nord: 315 syndicats et 76.000 syndiqués, Merrheim voulut se rendre compte, et trouva que ces chiffres étaient tout simplement pris dans l'*Annuaire des Syndicats*, publié par le ministère du commerce».

«*Je cherchais,* dit Merrheim. *Moi qui ai habité 25 ans Roubaix, je ne pouvais pas laisser produire à la tribune du Congrès une affirmation aussi erronée.*

J'ai prouvé à Renard qu'il avait compté parmi ses syndiqués les 2.100 jaunes d'Armentières, les quatre syndicats jaunes de Lille, de Sin-le-Noble, de Denain. Et j'aoutai: comment pouvez-vous compter à votre actif ces organisations ? Vous venez de tenir un Congrès à Tourcoing et vous savez qu'il y a dans cette ville des syndicats jaunes. Ils ne sont pas des vôtres, ceux-là, non plus!

A Roubaix, vous accusez 6.250 membres alors qu'au Congrès de Tourcoing vos délégués annonçaient 2.800 membres seulement. De plus, est-ce que les Syndicats métallurgistes de Maubeuge, qui élisent le député radical Defontaine, sont des syndicats socialistes? Vous les mettez pourtant à votre actif!

Voila ce que j'ai dit à Amiens. J'ai rétabli des faits, faussés pour les besoins de la cause. Ce que j'ai également indiqué, continue Merrheim, *c'est que le Syndicat du Textile a sa part de responsabilité dans la diminution des salaires qui se constate à Roubaix - et cela, parce qu'au lieu de faire de la lutte économique, de la résistance syndicale, il a fait de la politique.*

Je reproche à ce Syndicat de n'avoir pas opposé au patronat une organisation neutre et puissante, qui eût pu endiguer cette réduction des salaires, de sorte que Roubaix, la ville sainte, la Mecque du socialisme, est une ville de souffrances et de misères. Un tisserand de robes, en défalquant les chômages, ne gagne pas, d'un bout de l'année à l'autre, une moyenne de neuf francs par semaine.

Sur ce point, je n'ai qu'à ouvrir l'enquête parlementaire sur les conditions du Textile, faite en 1903. Je prends les chiffres fournis par le Syndicat du Textile:

Il y a 25 ans, le salaire d'un tisserand était de 28 à 30 francs par semaine. Il n'est plus, aujourd'hui, que de 15 a 10 francs, soit à moins de 9 francs, en tenant compte des chômages. Le salaire des teinturiers, qui était de 3fr. à 3 fr.75, est tombé à 2 francs. Achille Lepers constatait que le salaire d'un tisserand travaillant sur deux métiers était tombé de 24 francs à 15 ou 16 francs. Renard, devant la même commission, reconnaissait que, dans le Textile, depuis 25 ans, les salaires ont baissé d'un tiers.

A cette même commission d'enquête, le citoyen Bailleul déclarait la misère tellement grande que les administrations municipales ont doublé, depuis 15 ans, la subvention accordée aux hospices et au bureau de bienfaisance. On donnait en 1881, aux établissements charitables, 520.000fr., on leur donne aujourd'hui 825.000 francs. C'est le baromètre de la misère.

Laissez-moi vous dire maintenant pourquoi je préfère la tactique confédérale à celle du Syndicat du Textile. Nous considérons le Parlement comme un enregistreur des volontés populaires, de sorte que les lois qu'il promulgue n'ont que la valeur que leur donne la force ouvrière. Nous pensons donc que l'œuvre primordiale est de s'organiser sur le terrain économique et qu'on ne doit pas, au sein du Syndicat, demander aux travailleurs quelles sont leurs opinions - ils ont le droit d'y venir, par le seul fait qu'ils sont exploités. Et nous concluons que les travailleurs n'auront que les améliorations qu'ils sauront imposer par la force de leur organisation, car il serait naïf à eux d'attendre que la classe capitaliste abdique ses privilèges».

En conclusion, Merrheim ajoute que c'est par la tactique confédérale, par la pression sur les pouvoirs publics qu'a été obtenue la loi contre les bureaux de placement. Ainsi en est-il aussi, dit-il, de celle sur le repos hebdomadaire, que le pouvoir cherche à laisser inappliqué; et qui n'entre en vigueur que grâce à l'action syndicale.

Plus d'une fois, Merrheim est interrompu. Il s'étonne de ne pas trouver, en face d'un auditoire socialiste, la tolérance qu'il a trouvée à Lorient, devant un auditoire de sillonistes.

Le «*boucan*» grandissant, le citoyen Lefebvre crie à ses amis de se taire, leur disant: «*Vous n'êtes pas gentils*»... Enfin, Merrheim peut terminer: il renouvelle, pour la troisième fois, l'offre qu'il a faite, devant la *Commission du Syndicat du Textile*, d'une conférence contradictoire avec le concours du camarade Griffuelhes.

Discours de LEFEBVRE

Sur cette offre de conférence contradictoire, le citoyen Lefebvre s'explique: il a été dit à Merrheim qu'on verrait, après la réunion d'aujourd'hui, s'il y avait lieu de l'accepter. Cette observation faite, il entre dans le sujet:

«*A Amiens,* dit-il, *Merrheim a porté deux accu-*

sations contre le Syndicat Textile de Roubaix. Je réponds à la première, à savoir qu'ici, à cause de nous, la propagande syndicale a été nulle et longtemps impossible. Or, notre propagande va chaque jour grandissant. Il a dit ensuite que le salaire des tisserands était de neuf francs par semaine et il nous a rendu responsables de cette situation».

«Merrheim a pris des exceptions. Les tisserands qui ne gagnent pas plus de neuf francs par jour sont excessivement rares. (Cris: *«C'est vrai!», «C'est faux!»*) *En admettant que cela soit, de quel droit nous en rendre responsables? Depuis 25 ans, je le reconnais, et je le déplore, les salaires ont beaucoup diminué; mais, ils ont diminué ailleurs aussi, et dans tous les centres textiles - et même davantage qu'ici. Nous n'en avons pas rendu responsable aucun syndicat, même ne pensant pas comme nous».*

«Il est d'autres accusations, sur lesquelles Merrheim ne s'est pas expliqué et qu'il a formulées dans La Voix du Peuple: il a affirmé que nous n'avions fait la grève générale de 1904 que pour recueillir des mandats électoraux. Ce n'est pas nous qui avons cherché cette grève. En 1903, au Congrès de Saint-Étienne, il avait été décidé qu'on profiterait de l'application du dernier palier de la loi Millerand pour obtenir des améliorations. Dès lors, pendant un an, nous avons préparé la grève, car c'est toujours le devoir d'un Syndicat de préparer la grève, sans cependant la désirer.

Nous avons, après enquête, dans chaque usine, près des ouvriers, établi des tarifs de revendication, avec une majoration de 20 pour cent. Ces tarifs, nous les avons adressés aux patrons, qui ne répondirent pas. Puis, entre le préfet, le maire Motte et nous, eurent lieu des entrevues qui n'aboutirent pas. Huit jours avant le conflit, les patrons affichèrent des tarifs ridicules. C'est ce qui amena la grève. Ce n'était pas notre faute, si l'application de la loi tombait un mois avant les élections.

C'est une méchanceté de votre part, camarade Merrheim, que de prétendre que nous n'avons rien fait, que nous avons découragé la classe ouvrière, en invitant les travailleurs à engager des pourparlers par ateliers. Certes, nous aurions souhaité la reconnaissance du Syndicat. Mais, après quinze jours de lutte, nous ne pouvions forcer les grévistes à se serrer le ventre plus longtemps. Merrheim était alors secrétaire de l'Union des Syndicats et il ne protesta pas contre cette affiche.

La propagande du Syndicat Textile n'a jamais été aussi intense que depuis ces trois dernières années; nous avons dépensé: 4.319 francs de circulaires, 790 francs pour la propagande orale, 1.201 francs pour la bibliothèque, 2.081 francs pour frais judiciaires, 5.000 francs pour indemnités aux jeunes soldats, 6.166 francs pour indemnités aux mères, 38.744 francs de secours aux grèves, sans compter 60.000 francs pour la grève de 1904 et 2.900 francs envoyés aux grévistes étrangers.

Depuis 20 ans, le Syndicat Textile marche de pair avec le parti socialiste. Il a les mêmes troupes, mais ils ne se confondent pas et leur action est bien distincte.

Le parti n'intervient dans le Syndicat que dans les cas critiques et quand il s'agit de chasser une brebis galeuse.

Notre propagande sera continuée et nous espérons voir tripler et quadrupler notre nombre».

Le citoyen Lefebvre est applaudi. Il est d'ailleurs à noter qu'il a été écouté avec beaucoup plus de silence que Merrheim.

RÉPLIQUE DE MERRHEIM

En prenant la parole pour répliquer, Merrheim enregistre un aveu bien précieux: Lefebvre a dit que le *Parti socialiste* et le Syndicat marchent de pair, - ses amis avaient prétendu le contraire à Amiens! il y a plus: nous avons l'aveu formel que le Parti intervient dans le Syndicat pour en chasser les brebis galeuses.

Ceci reconnu, qui est la formelle constatation que le Syndicat est subordonné au Parti, Merrheim revient à la question des salaires:

Lefebvre a dit que les tisserands gagnent 16 francs par semaine. Il y a contradiction avec ses déclarations antérieures, à la Commission d'enquête; le Syndicat avait reconnu que le travail dure six mois et que, pendant les six autres mois, on ne travaillait que quelques jours par semaine.

Sur ce, déchaînement de boucan! Merrheim est dans l'impossibilité de faire entendre une parole, - cependant que Lefebvre supplie ses amis de laisser parler son contradicteur.

Un calme relatif succède au tapage et Merrheim reprend: *«On m'a cité les Vosges, où les salaires ont diminué; mais il n'y a pas d'organisation syndicale. Par contre, il en existe bien à Armentières et à Lille, mais on n'y fait que de la politique. Or, l'action politique n'a aucune influence heureuse sur les salaires; on peut le constater dans l'Isère où la propagande de Zévaès n'a pas empêché la baisse des salaires».*

Merrheim s'étonne ensuite de l'étrange amalgame du *Syndicat du Textile*: il y a des ouvriers de toutes corporations, maçons, mécaniciens, etc... Pourquoi, au lieu d'accepter ces camarades au *Syndicat du Textile*, n'avoir pas constitué des Syndi-

cats de ces corporations diverses, - Syndicats qui auraient fait de la lutte, alors que la réunion de ces éléments divers, au *Syndicat du Textile*, est sans influence, au point de vue revendicatif.

A côté de cela, le Syndicat Textile a un esprit d'exclusivisme caractérisé. Sous prétexte d'écarter les libertaires de son sein, vous chassez du Syndicat des travailleurs, des exploités. Es-tu socialiste? Non! Donc, tu n'entreras pas. Telle est votre formule. Elle est mauvaise!...

Nouveau charivari! Et il continue de plus belle...

Avec peine, au milieu du vacarme, Merrheim ajoute: *«Le Syndicat ne doit pas être à la remorque d'un parti quelconque...»*. On lui hurle: *«Suppôt de Clemenceau! Réactionnaire déguisé!»*.

«S'il y a un menteur, c'est la Commission du Textile, dont je n'ai fait que vous lire les dépositions devant la Commission d'enquête parlementaire, dépositions concordant toutes à des bas salaires.

J'en arrive maintenant au reproche de Lefebvre, qui me dit qu'à la grève de 1904, comme secrétaire du Comité d'entente, je n'ai pas fait mon devoir. Or, je rappellerai à Lefebvre que c'est sur la demande même des délégués du Syndicat Textile de Roubaix (dont il était un des délégués), que le Comité d'entente vota une motion décidant que le Comité resterait neutre dans la grève. «C'est notre grève!» disaient les délégués du Textile. Voilà pourquoi je ne suis pas intervenu, tout en faisant quand même mon devoir. Car, est-ce les délégués ou les membres de la Commission du Syndicat Textile de Roubaix qui furent mis en état d'arrestation pour l'affiche demandant aux soldats de ne pas tirer sur les travailleurs roubaisiens?

Non! ce furent les camarades Bérenger et Demunck — auxquels vous avez depuis refusé l'entrée de votre Syndicat, les considérant comme des brebis galeuses, - et moi-même; j'ajoute - si mes souvenirs sont exacts - que ce furent les citoyens Wanwarebèke et Wattremez qui vinrent nous réclamer au juge d'instruction.

Et c'est moi que vous accusez de n'avoir pas fait son devoir?...

De nouveau, on lui crie: *«Menteur! Vendu! Réactionnaire déguisé!»*. Avec bien de la peine, il peut ajouter quelques mots et terminer en disant: *«Plus de division, laissez entrer au Syndicat, sans distinction d'opinion, ceux qui y voudront venir, sans vous préoccuper* s'ils sont socialistes, libertaires...

Et tandis que l'orateur est conspué par les socialistes, les camarades - moins nombreux - l'applaudissent.

Réplique de LEFEBVRE

Les brebis galeuses que nous chassons du Syndicat, dit-il, ce sont des éléments de discorde, venus avec le parti-pris de contrecarrer la Commission; ils ont la haine du Syndicat parce qu'il est socialiste et leur but est de désorganiser notre parti.

On crie: *«C'est vrai! c'est pas vrai!»*. Le camarade Bérenger demande qu'on cite des noms.

«Vous les connaissez, ces noms, répond Lefebvre, *je n'ai pas besoin de les citer»*. Et pour preuve de ce qu'il affirme, il ajoute qu'un Congrès anarchiste, tenu à Charleroi, a conseillé à ses adhérents de pénétrer dans les Syndicats pour s'emparer du bureau. Pourquoi? Sinon pour faire de la politique dans le Syndicat?

L'orateur explique ensuite que les trente mécaniciens qui sont membres du Syndicat du Textile y sont venus parce que leur Syndicat avait disparu. Quant aux maçons, aux terrassiers, aux peintres qui s'y trouvent, ce sont des ouvriers qui, l'hiver, travaillent à l'usine.

«J'entends, ajoute Lefebvre, *qu'on reproche au Syndicat de verser au Parti socialiste. Oui, nous versons un franc par syndiqué et par an. Nous estimons, en effet, que l'émancipation ouvrière ne sera pas seulement l'œuvre du Syndicat et que, pour la réaliser, nous devons nous emparer du pouvoir politique. Mais jamais nous n'avons oublié l'action syndicale». «C'est la vache à lait!»*, crie un interrupteur.

Lefebvre a terminé.

L'ordre du Jour

Au milien d'un brouhaha grandissant, le président, le citoyen Wattremez, donne lecture de l'ordre du jour suivant, — lecture qui n'a pas été entendue, d'ailleurs:

«Les citoyens de Roubaix, réunis salle Dominique, pour entendre le débat engagé entre le Syndicat Textile de Roubaix et le citoyen Merrheim,

Constatent, après les discours des deux orateurs, que les accusations portées par Merrheim contre ce Syndicat, au Congrès d'Amiens, ne sont nullement fondées et que ce Syndicat, loin d'avoir arrêté, à Roubaix, toute propagande syndicale, n'a fait que développer, au contraire, de plus en plus, l'esprit d'organisation parmi les travailleurs roubaisiens;

Prennent eux-mêmes l'engagement de faire tous leurs efforts pour intensifier encore cette propagande et pour grouper, en un faisceau compact et

puissant, tous les ouvriers de Roubaix et environs sous la bannière syndicale.

Cet ordre du jour que personne n'a pu entendre, a été mis aux voix; des mains se sont levées pour l'approuver de confiance...

Et puis, après? Ce n'est pas l'acquiescement donné ou refusé à un ordre du jour qui, dans un débat semblable, peut décider laquelle des thèses est la bonne, laquelle est la mauvaise.

Ci-dessus, nous avons tâché de résumer, impartialement, les arguments apportés par Lefebvre et Merrheim, - à chacun, maintenant, d'en faire son profit.

LE SYNDICALISME PAYSAN EN SEINE-ET-MARNE

Création de Syndicats agricoles dans la région de la Brie - La réunion de Provins - Nouvelle Fédération paysanne.

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°318 - 11 novembre 1906.

Le *Syndicat des ouvriers agricoles de l'arrondissement de Provins* avait organisé dimanche dernier une grande réunion dans la salle des Champs-Élysées de Provins. M. Chauvin **(64)**, avocat et député, devait y faire une conférence sur les syndicats agricoles.

C'est devant plus de 500 travailleurs que cette conférence - d'environ deux heures - eut lieu.

Mais il était réservé une surprise aux auditeurs: celle de la présence du camarade Bled **(65)**, délégué de la C.G.T. et de la *Fédération horticole*.

Son apparition à la tribune, après M. Chauvin, a été saluée par les applaudissements unanimes de la salle. Et c'est au milieu d'un véritable enthousiasme qu'il a pris acte des affirmations révolutionnaires du député de Seine-et-Marne, qui venait de préconiser la lutte de classe, la lutte quotidienne pour des améliorations immédiates, avec, comme but idéal du syndicat, la suppression du salariat par la transformation de la propriété, etc...

C'est la conception du syndicalisme telle que la définit la C.G.T.

«A part des questions à côté, dit Bled, *telle celle de la main d'œuvre étrangère, nous sommes d'accord sur la fonction et sur le but du syndicalisme.*
Or, j'ai le droit de m'étonner que l'on ait omis, ici, de parler de cette C.G.T., organisme central du monde du travail, groupant près de 3.000 associations ouvrières pour la défense de leurs intérêts généraux».

Et Bled, après avoir exposé la situation organique des syndicats terriens en France, demande que le *Syndicat de Provins,* ainsi que tous ceux existant en Seine-et-Marne, se groupent en une Fédération régionale adhérente à la C.G.T.

«Là seulement, ajoute Bled, *vous trouverez la force nécessaire à la réalisation de l'idéal exposé par le citoyen Chauvin».*

Des applaudissements enthousiastes saluent cette péroraison, et après l'adoption d'un ordre du jour acclamant le syndicat, l'assemblée décide la création d'une *Fédération régionale de Seine-et-Marne* et son adhésion à la C.G.T.

C'est donc, sous peu, une nouvelle Fédération qui viendra grossir la C.G.T. et ce ne sera pas une des moindres si l'on considère qu'il y a, en Seine-et-Marne, 53.000 travailleurs agricoles répartis ainsi qu'il suit: 17.000 journaliers, 8.000 ouvriers proprement dits, 9.000 petits propriétaires ne possédant pas plus d'un hectare, 16.000 domestiques nourris et couchés, charretiers et bergers, et enfin 3.000 femmes.

Notons que le *Syndicat de Provins* compte à lui seul près de 800 membres répartis dans ses sections de Maison-Rouge, Chenoise, Saint-Hilliers, Rupereux-Voulcon, Guy-le-Châtel, Augers, etc...

En résumé, le mouvement syndical en Seine-et-Marne, que certains camarades avaient cru compromis par l'immixtion de la politique, est ce qu'il y a de plus satisfaisant. Comme une traînée de poudre, l'organisation s'étend tous les jours et bientôt, confédérés, nos camarades agricoles de la Brie seront une force consciente avec laquelle les gros propriétaires terriens seront obligés de compter.

---

(64) Émile CHAUVIN (1870-1933), député de Seine-et-Marne de 1898-1909, radical-socialiste; multi-licencié, avocat, professeur d'université; intervint énormément sur les questions agricoles durant ses mandats.

(65) Jules (dit Julien ou Justin) BLED (1879-1961), jardinier, syndicaliste-révolutionnaire, coopérateur; Secrétaire de la Fédération nationale horticole (confédérée) à cette époque.

POUR OU CONTRE?

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°319 - 18 novembre 1906.

Le Conseil supérieur, dit du travail, s'est réuni à nouveau ces jours-ci. Nous avons les uns et les autres et, à bien des reprises, marqué la contradiction fondamentale qu'il y a entre cette institution gouvernementale et les doctrines qui sont celles de la classe ouvrière économiquement organisée.

L'ordre du jour adopté à Amiens, à la forte majorité que l'on sait, rend, si possible encore, plus criante, la contradiction qu'il y a à voir des travailleurs siéger dans ledit Conseil, alors qu'ils en condamnent en dehors la pratique.

A quoi peut, en effet, aboutir cette entente entre exploiteurs et exploités, sinon à une diminution considérable de l'esprit d'opposition et de lutte dont ne doivent jamais cesser de faire montre ces derniers?

Le Conseil supérieur, dit du travail, n'est-il pas l'exemple vivant de cette entente entre *«le capital et le travail»*, précitée par tous les protagonistes de la *«paix sociale»*. Nous avons cité jadis un ordre du jour voté audit Conseil, ne laissant aucun doute à ce sujet.

Dans son discours d'ouverture, Viviani, le nouveau ministre de la canalisation ouvrière, n'a pas manqué de nous enlever les doutes qui pouvaient encore subsister dans certains esprits à cet égard.

Cette réunion d'hommes, a-t-il dit, dont les origines sont si diverses, dont le labeur n'a pas été le même, qui sur les choses humaines portent des jugements différents et souvent contradictoires, est la plus belle et la plus symbolique représentation de cette France si variée, si riche, où les travailleurs de l'esprit et les travailleurs des bras forment deux puissantes réserves que, quant à moi, je ne considérerai jamais comme ennemies l'une de l'autre.

Cette philippine, disent les journaux, a été couverte de *«vifs applaudissements»*, ce qui lui donne, en l'occurrence, une très grande importance.

Déjà il me souvient qu'un jaune de marque, dont le nom ne s'écrit même pas, nous avait raconté, ou à peu près, que cette entente des exploités et des exploiteurs était *«la plus belle et la plus symbolique représentation de cette France si variée»*. Viviani reprend à son compte la thèse jaune.

Mais cela marque surtout profondément toute la différence qu'il y a entre nos conceptions syndicalistes ou plutôt celles que la classe ouvrière a fait siennes à Amiens, et celles de nos dirigeants.

Nous disons, au contraire de la thèse ministérielle, qu'il y a bien deux classes *«ennemies l'une de l'autre»*. C'est même là, à ce que nous en croyons, la thèse socialiste par excellence, et prétendre le contraire, c'est se mettre en contradiction avec les affirmations si souvent et si nettement formulées par la classe ouvrière au sein de ses Congrès corporatifs.

C'est pourquoi nous croyons qu'il y aura lieu à un moment donné de faire cesser une équivoque qui n'a jusqu'à présent que trop duré.

Ou bien l'on doit être pour l'entente entre le *«capital et le travail»* et dire nettement alors, que l'on ne croit pas la société bourgeoise composée de deux classes nettement antagonistes et avec Viviani, ministre, on doit ne les *«jamais considérer comme ennemies l'une de l'autre»*.

Ou bien on doit affirmer nettement qu'il n'y a pas d'entente possible entre spoliés et spoliateurs; qu'arracher à ces derniers un peu plus de leur autorité ou de leurs privilèges, ce n'est pas reconnaître la légitimité, ni donner son approbation au régime capitaliste; enfin, que la lutte ne pourra cesser qu'au jour *«de la disparition du patronat et du salariat»*, suivant la formule juste et si nette des statuts confédéraux.

Le grand maître actuel de la bourgeoisie, M. Clemenceau l'a dit: entre la classe ouvrière et la classe bourgeoise, il y a une barricade; il faut, il est urgent, pour les uns et les autres, de se prononcer nettement.

Être à cheval sur la barricade ne peut être une position... il faut se décider à être d'un côté ou de l'autre.

Paul DELESALLE.

Anti.mythes

Devise: *«Petit mythe au logis, par la grâce de Dieu et de l'État, deviendra grand mythe errant. A bas tous les mythes!».*

POLITIQUE ET SYNDICATS EN ANGLETERRE

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°320 - 25 novembre 1906.

Les tristes résultats de la politique se constatent par des chiffres indiscutables.

Il semblerait qu'après l'article de Turner, publié dans *La Voix du Peuple*, il soit bien établi que l'intrusion de la politique électorale dans les trades-unions anglaises a coïncidé avec leur dégénérescence.

Cependant, quelques camarades persistent à vouloir nous étonner avec le grand exemple des trades-unions anglaises participant à la cuisine électorale. Aussi convient-il d'insister, afin de détruire cette légende.

On sait que l'histoire des trades-unions se divise en plusieurs périodes; l'avant-dernière période commence vers 1880-1882 quand les nouvelles unions de travailleurs non qualifiés, en ébauchant l'action directe, eurent une prescience confuse et passagère de l'insuffisance de la tactique mutualiste, égoïste et légalitaire des vieilles unions de travailleurs qualifiés.

L'action énergique des nouvelles unions eut un succès immense, qui, chose curieuse, coïncide avec les victoires que remportaient, à la même époque, aux États-Unis, les révolutionnaires «*Chevaliers du Travail*».

L'action directe des unions fit de l'ouvrier anglais le travailleur le mieux traité et le mieux payé du monde, alors que l'Angleterre est précisément un des pays où la législation officielle du travail est la plus incomplète.

Cet éclair d'énergie fut passager, et les grandes grèves de 1897-1898 (mécaniciens, etc...) marquèrent le profond échec de la tactique légalitaire des gros sous.

Ces trades-unions anglaises prirent alors à l'ancien et au nouvel unionisme ce qu'ils avaient chacun de plus mauvais.

Se sentant battues d'avance, démoralisées, elles n'osent plus engager de luttes, et se sont réfugiées dans le mutualisme pur et simple; tandis que leurs fonctionnaires occupent leurs loisirs à cueillir des lauriers électoraux.

Nous ne nous permettons pas ici des affirmations en l'air, voici les chiffres à l'appui:

1- Loin d'être affaiblies par les grandes grèves malheureuses de 1897-1898, le maximum d'effectif des unions se manifesta de 1899 à 1901.

Au contraire, le nombre des syndiqués a diminué depuis que les unions font de la politique électorale: 1.940.874 syndiqués en 1901, 1.866.755 syndiqués en 1904. Plus une union est politicienne, plus elle souffre. Les gaziers sont tombés de 47.979 en 1900 à 29.631 en 1904, mais leur secrétaire est député!

2- L'argent sert de moins en moins pour les grèves, et de plus en plus pour des œuvres exclusivement mutualistes (secours de chômage, maladie, retraites, frais de funérailles, etc...).

Les trades-unions anglaises s'éloignent de plus en plus de la forme syndicale pour se rapprocher de la forme barberetiste de sociétés corporatives de secours mutuels. Léopold Mabilleau s'y sentirait chez lui. La petite statistique qui suit en donne la preuve irrécusable.

En 1897:
Dépenses de grève: 16.476.050 francs, soit 34,6% des dépenses totales.
Dépenses mutualistes: 23.251.950 francs, soit 48,9% des dépenses totales.

En 1904:
Dépenses de grève: 3.161.150 francs, soit 6,2% des dépenses totales.
Dépenses mutualistes: 37.462.875 francs, soit 73,4% des dépenses totales.

Par conséquent, de 1877 à 1904, la proportion des dépenses de grève tombait de 34% à 6%, tandis que la proportion des dépenses mutualistes montait de 34% à 48%.

Les secours de chômage s'élèvent à 16.193.050 francs; vers 1903-1905, l'élévation du prix du coton brut a produit un chômage intense dans les districts cotonniers du Lancashire: si un mouvement révolutionnaire ne s'est pas produit à ce moment-là, c'est grâce aux secours de chômage des unions, qui ont vidé leurs caisses pour sauvegarder la tranquillité capitaliste, montrant ainsi qu'elles sont bien «*le dernier rempart contre le socialisme*».

---

(66) Léopold MABILLEAU (1853-1941); professeur; directeur du Musée social à partir de 1897; président de la *Fédération nationale de la Mutualité française*, de sa fondation en 1902 à mai 1921.

Non seulement ces unions sont mutualistes; elles sont encore aristocratiques. La moyenne des cotisations annuelles varie de 25fr. à 37fr.50 et le maximum atteint 101fr.25. Droits d'entrée en sus.

3- Depuis qu'elles n'osent plus se battre les unions mettent une ardeur enfantine à thésauriser, à remplir les caisses où puisent leurs fonctionnaires en temps d'élection.

Encaisse en 1895: 42.793.325 francs, soit 47fr.05 par tête de syndiqué.
En caisse en 1904: 115.405.750 francs, 5 soit 102fr.30 par tête de syndiqué.
(Les chiffres ci-dessus concernent les 100 principales unions, comprenant 60% des syndiqués).

Et que l'on ne vienne pas nous éblouir de ces millions, car ce n'est pas avec cent francs par tête que les ouvriers pourront vaincre, dans la lutte des gros sous, les millionnaires et les milliardaires.

Voilà donc la tactique que nos amis du Nord nous citent en exemple!

En se plaçant au point de vue révolutionnaire, l'on peut dire hardiment qu'en faisant de la politique électorale les unions anglaises entrèrent dans une période de dégénérescence.

Leurs effectifs diminuent.

Elles oublient leur rôle de défense du salaire par la grève.

Elles se transforment en anodines sociétés de secours mutuels.

Voilà donc ce qui attend nos syndicats français si les politiciens - selon la franche déclaration du citoyen Marius André **(67)** - *«en devenaient les maîtres»*.

André BRUCKÈRE.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°321 - 2 décembre 1906.

Une fois de plus les évènements confirment cette vérité tant répétée: les réformes ne valent que par la volonté des bénéficiaires.

Voila plus de quatre mois que la loi sur le *Repos hebdomadaire* est promulguée, et cependant nous sommes loin de son application. Les raisons en sont multiples: d'abord le mauvais vouloir patronal, ensuite l'extrême complaisance du pouvoir, et enfin la confiance qu'ont certains travailleurs dans la bonne volonté des dirigeants.

Des esprits croient qu'il suffit, *«dès qu'il s'agit d'une loi ouvrière»,* que là promulgation en soit faite pour que par un fonctionnement naturel, découlant de la constitution gouvernementale, l'application en résulte. Cette façon de raisonner s'explique parce qu'elle n'exige aucun effort et qu'elle plaît à leur nature peureuse et paresseuse. Il est, en effet, si doux de se reposer sur d'autres du soin de faire ses propres affaires. Il ne s'ensuit pas, cependant, que la défense en soit meilleure. D'autres escomptent une entière application parce qu'ils sont accoutumés à voir appliquer les lois. Ils voient chaque jour de pauvres diables meurtris par les lois, et ils tirent de cette ardeur l'espoir d'une réalisation dès qu'il s'agit d'avantages pour les travailleurs.

La réalité est heureusement tout autre. Une loi ouvrière ne peut exister d'abord que si elle est voulue par les futurs bénéficiaires et ensuite elle ne peut être appliquée que si les intéressés exigent et imposent le respect de la loi.

D'une façon comme d'une autre, c'est toujours le travailleur qui est réduit à lutter pour l'obtention d'un avantage quelconque.

Depuis des années, le *Repos Hebdomadaire* était réclamé par les salariés. Dans beaucoup de villes, des manifestations auxquelles prenaient part les ouvriers et les employés, s'étaient produites et des résultats en étaient survenus. De l'agitation est née la réforme; la première manche était gagnée. Il s'agit maintenant de gagner la deuxième. Cette manche ne pourra s'enregistrer que si les travailleurs se montrent résolus à la gagner.

Des manifestations ont eu lieu. Un Comité formé de la plupart des Syndicats particulièrement intéressés a été constitué. Grâce à l'effervescence créée, les dirigeants paraissent décidés à agir, mais de telle façon qu'il y a lieu ne pas fonder de trop belles espérances sur l'activité gouvernementale. D'ailleurs, si activité il y avait, les commerçants

(67) Paul Marius ANDRÉ, dit Marius-André (1870-1915); poète, employé, journaliste; socialiste-guesdiste.

sont là pour en modérer l'ardeur. Ces derniers ne veulent pas du *Repos Hebdomadaire*, il lèse, disent-ils, leurs intérêts et tout permet de croire qu'ils apporteront à la défense de leurs intérêts sacrifiés, selon leur langage, toutes les ressources de leurs fortunes, de leurs intrigues et de leur puissance électorale.

En agissant ainsi, les gros commerçants ont raison. Ils se défendent, c'est leur droit, et ils sont dans leur rôle.

Et c'est cette résistance patronale qui doit inciter les travailleurs à agir de leur côté. La vigueur de la résistance à la réforme doit être dominée par l'ardeur de la conquête de cette réforme. Elle ne sera appliquée que si elle a des défenseurs décidés et résolus.

Les organisations ouvrières doivent donc poursuivre leur lutte en entraînant avec elles celles dont la corporation possède le *Repos hebdomadaire*. Ensemble, elles ont à mener l'action pour que bientôt recule la gent patronale et que employés et ouvriers jouissent d'un jour de repos par semaine.

Nous disons que les corporations bénéficiant du repos ont pour devoir de participer à la lutte. Ajoutons qu'elles y ont intérêt, car non seulement l'application du *Repos hebdomadaire* est un acheminement vers de plus courtes journées et vers le repos du samedi, mais son insuccès aurait une profonde répercussion dans les luttes de toutes les corporations.

Chacun sait que l'ascension vers de meilleures conditions de travail, réalisée par une corporation, a pour résultat de faciliter le même effort à d'autres corporations. Les questions ouvrières constituent un tout que rien ne peut diviser: une grève victorieuse ouvre la voie à la grève d'à côté, une réforme acquise en amène une autre. La lutte par la grève ou tout autre moyen est seule créatrice d'avantages.

Mais, arrêtons-nous là! Les camarades ont depuis longtemps reconnu ces vérités: ils savent quelles sont leurs obligations, et c'est pourquoi nous comptons sur eux pour répondre aux appels faits en vue de l'application du *Repos hebdomadaire*. Ils viendront nombreux pour que disparaisse bien vite la morgue des commerçants.

Victor GRIFFUELHES.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AU CONSEIL SUPÉRIEUR

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°321 - 2 décembre 1906.

Il apparaît comme vraiment regrettable que les séances du conseil supérieur dit «*du travail*» ne fussent pas publiques. Il serait, en effet, intéressant pour les travailleurs, qui croient encore devoir envoyer des leurs dans ces assemblées gouvernementales de se rendre compte comment leurs mandataires détendent les intérêts qui leur sont confiés. En tous cas, si l'on en juge par les brefs comptes rendus communiqués à la presse qui, jamais, ne donnent l'aspect d'une discussion, mais seulement les conclusions ayant provoqué un vote, il semblerait, dis-je, que les membres du-dit conseil ne recherchent uniquement qu'à se servir d'un langage autant juridique que bizarre, auquel la grande masse des travailleurs, dont nous sommes, ne comprend rien.

J'ai là, sous les veux, les communiqués à la presse, relatifs à la discussion sur l'«*Enseignement professionnel*».

J'avoue ne rien comprendre et surtout ne priser que fort peu ce charabia juridique, qui ne m'apparaît pas en tous cas comme émanant de cervelles de travailleurs.

Devrais-je en conclure que les ouvriers qui siègent au-dit conseil n'y ont aucune influence? Peut-être serait-ce exagéré. Mais il semble bien qu'ils se laissent la plupart du temps mener et rouler par les «*juristes*» chargés de rédiger les textes.

Et cependant, dans cette question de l'enseignement professionnel, il y avait pour de véritables travailleurs d'excellentes choses à dire, mais qui, si l'on en juge par les textes adoptés, n'ont pas dû être dites.

C'est qu'en effet, pour être conséquent avec les tendances ouvrières de la Confédération, les membres ouvriers du conseil auraient dû, en place de voter des résolutions, faire le procès de l'organisation capitaliste du travail, et démontrer aux patrons, aux juristes et aux bourgeois, siégeant à leurs côtés, qu'un enseignement professionnel rationnel était irréalisable dans une société à base capitaliste, et qu'en tous cas, c'était au seul profit des patrons que la valeur professionnelle de l'ouvrier pouvait être augmentée.

J'ai pu constater souvent - pour ne pas dire toujours - et tous les travailleurs avec moi, que ce n'est pas en général l'ouvrier dont la capacité professionnelle est la plus élevée qui gagne le meilleur salaire, mais au contraire celui dont la capacité de production - qui n'a souvent rien à faire avec la capacité professionnelle - qui, le jour de la paie, empoche le plus.

C'est ainsi que, dans mon métier de mécanicien, j'ai toujours vu que les hommes chargés de mener les machines - les fraiseuses entre autres - et ayant souvent une valeur professionnelle inférieure aux monteurs ou aux ajusteurs, et n'ayant même parfois fait aucun apprentissage, arrivaient, au bout de la quinzaine, à gagner plus, beaucoup plus, que certains de leurs camardes, plus habiles dans le métier. Je sais, par exemple, que, pour ma part, j'ai toujours mieux, et plus facilement, gagné ma vie comme ouvrier de machine que comme ajusteur où il me fallait déployer des aptitudes professionnelles plus grandes.

Des conversations que j'ai pu avoir à ce sujet avec des camarades de corporations diverses, il résulte qu'il en est à peu près de même dans tous les métiers. Un typographe m'a cité des faits typiques à ce sujet, montrant combien la valeur professionnelle de l'ouvrier est le plus souvent secondaire dans cette corporation.

C'est qu'en effet, nous vivons tellement sous un régime de mercantilisme commercial, que la quantité importe beaucoup plus à MM. nos exploiteurs, que la qualité. L'on produit pour vendre, non pour les besoins de la consommation, et comme il s'agit avant tout pour le marchand de vendre meilleur marché que le concurrent d'en face, c'est à la somme de production que le patron juge un ouvrier, non à sa valeur professionnelle réelle.

Mais il est certain que nos employeurs ont tout de même besoin d'un certain minimum d'ouvriers ayant une capacité professionnelle **(68)** au-dessus de la moyenne - qu'ils ne paieront pas plus cher pour cela, du reste - mais dont le rôle est, soit de préparer le travail à leurs camarades, soit de le mettre au point pour être livré à la consommation.

Et à ce que j'ai pu démêler dans les décisions juridico-patronales du conseil supérieur, dit du travail, il apparaît bien que les patrons ont habilement manœuvré pour s'assurer dans l'avenir l'élite ouvrière qui leur est nécessaire.

Cette élite - car la valeur professionnelle de la masse est absolument inutile au patronat, sera formée en faisant suivre aux jeunes apprentis des cours professionnels relatifs au métier embrassé par eux.

C'est surtout sur les conditions et l'organisation des-dits cours que semblent avoir porté les discussions qui ont eu lieu **(69)**.

A aucun moment, l'un des ouvriers y siégeant, ne semble avoir dit ce qu'il y avait réellement à dire. C'est pour le patronat, et pour le patronat seul, qu'ils semblent avoir travaillé. Rien, absolument rien, je le répète, n'apparaît comme devant être fait au seul profit des travailleurs, dont ce devrait cependant être la première et unique préoccupation de certains membres du-dit conseil.

Au reste, comme il l'a été fortement démontré au Congrès corporatif de Lyon, où fut posée la question de l'utilité pour les travailleurs de se faire représenter au Conseil supérieur, celui-ci ne peut, en dernier ressort, n'être qu'un instrument d'entente entre le capital et le travail, qu'un instrument de «*paix sociale*» profitable avant tout et par-dessus tout au patronat.

Je n'en veux pour preuve, du reste, que le passage ci-après, extrait de la dernière proposition faite et votée à l'unanimité moins une voix (??) en fin de discussion sur cette question de l'Enseignement professionnel, et où il est dit expressément:

«*Considérant que le succès de la réforme et du perfectionnement de l'enseignement professionnel dépend plutôt de la bonne volonté concertée des parents et des patrons et du zèle des différentes commissions départementales et locales que de la menace de mesures coercitives.*

Considérant toutefois qu'il convient surtout de faire appel au sentiment de l'intérêt bien compris, des divers intérêts en cause.

Considérant toutefois qu'il est indispensable de garantir par des sanctions légales le respect de l'obligation légale et de réprimer les mauvaise volontés - lesquelles? - *systématiques, déclare s'en rapporter à la sagesse du Parlement pour la rédaction des autres articles du projet*».

---

(68) Je reviendrai sur ce sujet de l'Enseignement professionnel et essaierai de montrer qu'aussi bien les cours que les écoles professionnelles, n'ont jamais relevé le niveau de la valeur professionnelle des ouvriers. Au cours d'une enquête faite dans plusieurs écoles professionnelles, le directeur de l'une d'elles nous a déclaré que plus de 40% de ses élèves ne continuent pas le métier qu'ils sont censés avoir appris.

(69) Il y a entre autres, à ce sujet, tout un système de cours en dehors des heures de travail, sur lequel il y aurait pas mal à dire.

Si, notamment les pesages soulignés - adoptés à l'unanimité moins une voix - ne sont pas dictés par la plus pure théorie de l'entente entre le *«capital et le travail»*, c'est que je n'y comprends plus rien.

Mais il ne peut y avoir aucun doute sur ce sujet et si je me reporte aux tendances exprimées et aux résolutions adoptées, hier encore, par les travailleurs réunis à Amiens, j'ai le droit de dire qu'il y a antinomie entre l'existence du *Conseil supérieur du travail* et la Confédération, dont les membres ont si formellement déclaré qu'ils n'attendent rien d'un pouvoir extérieur avec qui ils n'ont rien de commun et qu'ils entendent combattre sans répit, jusque et y compris la disparition du patronat et du salariat.

Paul DELESALLE.

POLITIQUE ET SYNDICATS *(erratum)*

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°321 - 2 décembre 1906.

Dans le dernier article, du camarade Bruckère, au sujet des résultats de l'intrusion de la politique dans les Trades-Unions d Angleterre, il s'est glissé quelques erreurs de chiffres, qu'il est nécessaire de rectifier.

En un alinéa essentiel, il est dit: *«Par conséquent, de 1877 à 1904, la proportion des dépenses de grève tombait de 34% à 6%, tandis que la proportion des dépenses mutualistes montait de 34% à 43%»*.

Ce passage doit être rétabli comme suit: *«Par conséquent, de 1897 à 1904, la proportion des dépenses de grève tombait de 34% à 6%, tandis que la proportion des dépenses mutualistes montait de 48% à 73%»*.

ACTION D'ENSEMBLE

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°322 - 9 décembre 1906.

Les semaines se passent, enregistrant le lamentable échec de la loi sur le *Repos hebdomadaire*. Tout se coalise pour en empêcher l'application: les patrons, la police, la magistrature, le Conseil municipal, le Parlement et le gouvernement, les patrons, soucieux de leurs intérêts, se refusent à l'application de la réforme; la police, instrument servile, apporte autant de mollesse que d'ordinaire elle apporte de brutalité dans l'exercice de son métier: la magistrature étale son fidèle et traditionnel respect des intérêts patronaux; le Conseil municipal véritable bazar, fait montre d'une prodigieuse incohérence; le parlement, représentant et défenseur des privilèges des gros, recule devant la résistance de quelques grands commerçants, effrayé du geste, qu'en un jour d'oubli, il a esquissé en faveur des travailleurs.

Le gouvernement, comme une loque agitée par le vent, craint le vote de la Chambre et, d'un autre côté, il se préoccupe du mouvement de réprobation qui, lentement, se prépare et qui, demain, éclatant au grand jour, sera d'autant plus imposant qu'il aura été contenu.

Le gouvernement, pris entre deux feux, voudrait retirer ses déclarations en faveur de l'application, mais il n'ose. Son hésitation se traduit par l'inaction la plus complète.

Il voudrait peut-être de l'application, afin de faire cesser l'agitation des intéressés, mais le Parlement est là.

Le Parlement contrebalance l'influence du mouvement même jusqu'à ce jour. Il faut, par conséquent, intensifier ce mouvement.

Il y a peu de jours, la C.G.T. a publié un manifeste. C'était le premier acte. Il convient de continuer en appelant à l'action tous les salariés.

Il nous faut fortifier et développer l'agitation actuelle afin que triomphe la réforme.

Le Comité intersyndical, formé des organisations de Paris, avait décidé une démonstration pour le 16 décembre. Déjà, les premières mesures étaient prises!

Les Syndicats étaient invités à convoquer leurs membres pour ce jour-là. Mais depuis cette déci-

sion, il nous est parvenu des lettres de province demandant à la C.G.T. d'organiser dans tout le pays une démonstration en faveur du R. H.

Nous ne pouvions que nous rendre à ce désir. Et afin d'en permettre la réalisation, nous avons demandé au Comité de retarder la démonstration au 20 janvier.

D'ici là, nous aurons le temps nécessaire pour prendre toutes les mesures qu'exige une manifestation de ce genre. Nous avisons, dès à présent, toutes les organisations de province de nos projets. Nous leur ferons connaître nos préparatifs dans un court délai.

Mais, dès aujourd'hui, elles peuvent se préparer. Il faut que tous les salariés, que ceux qui bénéficient du R.H., viennent aux démonstrations le 20 janvier prochain, afin d'exiger le respect de la légalité violée par le gouvernement et ses agents.

Victor GRIFFUELHES.

LE LOCK-OUT DE FOUGÈRES

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°322 - 9 décembre 1906.

La résistance contre les affameurs continue.

A Fougères, la grève reste toujours sur les mêmes bases: entêtement féroce des patrons; volonté ferme de lutter jusqu'au bout, du côté des grévistes.

Les exploiteurs ont résolu de prendre leurs ouvriers par la faim. Mais leurs écœurants calculs seront déjoués. Et c'est encore la solidarité ouvrière qui viendra à bout de l'entente patronale.

Depuis le referendum, les patrons se sont réunis samedi à Rennes, et lundi à Vitré. Loin de mettre les pouces en vue d'une entente avec leurs exploités, ils ont, au contraire, décidé une tarification inférieure aux prix d'avant la grève. Mais, depuis trois semaines, ils n'ont daigné faire aucune réponse aux ouvriers.

On le voit clairement les patrons veulent exaspérer les grévistes, les rendre furieux et justifier un nouvel envoi de troupes ou provoquer un coup de main de celles qui sont déjà à Fougères, contre les grévistes. Voilà bien ce que veulent les patrons. Et le gouvernement, comme toujours, est à leur disposition, puisque les soldats marchent!

Cependant, les grévistes de Fougères ne s'émeuvent pas trop de ces criminelles manœuvres. Leur esprit de solidarité, leur volonté de résistance n'ont pas diminué. Comme au premier jour, ils croient au succès comme ils croient à la légitimité de leurs revendications.

Ils sont ainsi 10.000 qui luttent sans la moindre défaillance, émerveillant la population de Fougères et des alentours qui n'est pas d'un parti-pris intéressé contre eux. En tenant compte des familles, c'est environ 14.000 personnes qui souffrent et qui luttent.

Les paysans eux-mêmes qui sont ordinairement si faciles à tromper par les bons journaux qu'ils peuvent lire, sont aussi avec les grévistes.

Dans un conflit économique, c'est beaucoup d'avoir l'opinion publique avec soi. Les grévistes de Fougères ont cet atout dans leur jeu, qui contribuera à leur faite gagner la partie.

Je le répète, le courage et la ténacité des grévistes sont admirables autant que l'est leur entente et leur administration des soupes communistes.

Quotidiennement sont distribués un litre de bouillon et 300 grammes de bœuf avec légumes pour chaque personne. C'est ainsi que le Comité de la grève nourrit 3.450 bouches. Les distributions de vivre ont lieu deux fois par jour.

Si merveilleuse que soit cette organisation, elle n'empêche point les privations et les souffrances qui se font plus ou moins sentir dans beaucoup de familles. Ce sont des transes que les patrons ignorent et dont les gouvernants se moquent.

Si belle et si large que soit la solidarité des travailleurs de partout en faveur des camarades de Fougères, il faut encore, pour atténuer les souffrances, que les secours continuent et augmentent. Ici même, il a été fait appel à la solidarité de tous. Cet appel, nous le renouvelons.

Il faut absolument que la solidarité se manifeste de plus belle et sous toutes les formes les plus diverses.

J'ai sous les yeux des cartes postales illustrées qui sont les photographies de la grève en action.

En demander aux camarades de Fougères la collection complète, c'est se mettre en possession d'images vécues, prises sur place; qui seront un souvenir et un exemple de cette jolie grève, en même temps que cela aidera les grévistes qui marchent si bien vers un triomphe mérité.

Le secrétaire de la Bourse du Travail de Fougères se fera un devoir et un plaisir d'adresser à tous ceux qui en demanderont des cartes postales illustrées, dont une circulaire donnera le prix qui est sans doute de 10 centimes la carte.

Au point de vue syndical, la grève de Fougères laissera de fécondes semailles.

A l'indifférence d'autrefois succédera un besoin de savoir, une nécessité de se sentir unis pour rester forts.

Aucun des non syndiqués n'aura le cœur de se séparer de ceux avec lesquels ils ont mangé la soupe communiste, chanté l'*Internationale*, affirmé leur droit à la vie et à la dignité, dans des manifestations superbes de leur entente et de leur esprit de révolte.

Ce n'est plus 800 syndiqués qu'il y aura à Fougères, mais autant qu'il y a de grévistes et de travailleurs conscients de leurs droits.

Seuls en dehors du Syndicat, resteront quelques phénomènes qu'on se montrera au doigt, et pour lesquels on n'aura que des regards de pitié, plutôt que de haine. On ne peut haïr ce qui est anormal, on le laisse disparaître seul.

Pour que les milliers de travailleurs fougerais sentent l'utilité d'être bientôt unis à tous leurs frères de la C.G.T., que ceux-ci ne craignent pas de leur montrer que la solidarité n'est pas un vain mot pour les syndiqués rouges de France!

C'est dans peu de jours sans doute que, grâce à l'effort de tous, nous annoncerons ici le succès des grévistes de Fougères, qui sera aussi le triomphe de la solidarité des exploités sur la haine et la mauvaise foi de leurs exploiteurs.

Chacun sait maintenant ce qu'il doit faire pour hâter l'avènement de ce jour. Personne, parmi les ouvriers conscients, ne faillira à sa tâche, ne reculera devant ce devoir que traduit si bien la devise:

«Aidons-nous les uns les autres: le Prolétariat ne fait qu'un, pour la lutte comme pour le triomphe!»...

Georges YVETOT.

PAS DE RÉPIT!

Pour généraliser le repos hebdomadaire

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°322 - 9 décembre 1906.

Dans sa séance du 4 décembre, le *Comité intersyndical* a décidé d'inviter les travailleurs intéressés à continuer, dimanche prochain, les manifestations des dimanches précédents. Afin que ces manifestations puissent se produire toute la journée, aucune réunion n'aura lieu dimanche.

Le Comité proteste contre l'interprétation abusive fuite par le préfet de police du paragraphe 4 de l'article 5 de la loi.

L'ordre du jour suivant a ensuite été adopté:

«Enregistrant le désir manifesté par de nombreux Syndicats et par plusieurs sections syndicales d'employés, de voir reculer la date de la démonstration afin de pouvoir contribuer plus efficacement à lui donner toute l'ampleur que nécessitent les conditions présentes.

Prenant acte de la demande formulée par plusieurs Bourses du Travail de province, tendant à l'organisation d'une manifestation simultanée dans toutes les villes de France;

Considérant que la loi sur le repos hebdomadaire n'est plus qu'une fiction, en ce sens que non seulement une grande partie du patronat la viole systématiquement au détriment même de ceux qui l'observent: mais encore parce que le gouvernement n'en impose pas le respect; qu'elle est aussi violée par le Conseil d'État et le Conseil municipal qui doublent les délais qui leurs font légalement impartis pour se prononcer; par le préfet de police qui, au lieu de dresser des procès-verbaux contre les contrevenants, les protègent parce qu'ils violent la loi; par les tribunaux qui ne savent que frapper les travailleurs qui réclament leur droit au repos alors qu'ils encouragent les infractions qu'ils auraient pour devoir de réprimer;

Considérant que dans ces conditions, seul un grand mouvement de toutes les masses ouvrières

peut imposer au patronat le repos hebdomadaire et les réformes sociales quelles qu'elles soient;

Le Comité intersyndical, d'accord avec l'Union des Syndicats de la Seine et la Confédération Générale du Travail, décide de reporter au 20 janvier la date de cette démonstration qui se produira en même temps que celles organisées par la C. G. T. dans toute la France.

Le Comité remercie les nombreuses organisations qui déjà l'avaient assuré de leur concours pour le 16 décembre et les prie de le reporter au 20 janvier 1907».

Le secrétaire: **Alexandre LUQUET.**

LE RECORD DE L'ARBITRAIRE

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°323 - 16 décembre 1906.

Ne semble-t-il pas que les élus municipaux de la plupart de nos bonnes villes de France s'entraînent dans le but de détenir le record de l'arbitraire?

Bien entendu, cet arbitraire n'est vraiment sérieux qu'autant qu'il s'exerce contre les personnalités de travailleurs en œuvre d'émancipation.

Tout ce qui, dans notre douce et hospitalière patrie, possède un caractère d'autorité, d'exploitation et de réaction fait bloc contre l'organisation prolétarienne et révolutionnaire.

Mais il est bien rare que cette coalition soit franche; elle est presque toujours hypocrite. C'est pourquoi beaucoup de travailleurs s'y trompent encore. Pourtant, si les faits actuels n'ouvrent leurs yeux d'électeurs, c'est à désespérer de guérir leur cécité!

Les lauriers du fameux de Selves **(70)** et ceux du non moins fameux Augagneur **(71)** troublent le sommeil des maires démocrates des villes de second ordre.

A Grenoble, une municipalité radicale détruit ce qu'une municipalité opportuniste avait créée. C'est ainsi qu'on entend et que l'on comprend le progrès des idées parmi les élus avancés. Un certain monsieur Rivail, maire de Grenoble, non content d'avoir contribué à l'état de siège de la ville qu'il administrait pendant la dernière grève, veut s'illustrer encore en gratifiant la Bourse du Travail de Grenoble d'un règlement qui surpasse en arbitraire celui du maire de Lyon, devenu roi malgache. D'accord avec M. Rivail, un avocaillon qui veut sortir de l'ombre, se chargea de rédiger un rapport qu'il présenta au Conseil municipal de Grenoble, afin de lui forcer la main et de lui faire adopter, sans discussion, le règlement de la Bourse du Travail. C'est ce qui a eu lieu!

M. Cocat (confrères typos, ne mettez pas «*Caca*»), le rapporteur du projet de règlement en question, est assez modeste pour dire que Grenoble n'aura rien trouvé de nouveau en appliquant ce règlement:

«*...Dans d'autres villes industrielles, dit M. Cocat, le problème s'est posé dans les mêmes conditions; à Lyon, notamment, la municipalité, à la tête de laquelle se trouvait un républicain éprouvé et dont les sentiments ne peuvent être suspects aux ouvriers, M. Augagneur, s'est préoccupée, il y a deux ans, de réglementer la Bourse du Travail Elle a également confié à un régisseur la direction matérielle de cette institution. Ses fonctions sont à peu près identiques à celles que prévoit notre règlement. Le Conseil municipal de Lyon n'hésita pas à adopter ce règlement par 14 voix sur 47 votants, contre 1 non et 2 abstentions. - Le Conseil municipal de Grenoble n'hésitera pas davantage... etc...*».

En effet, il n'hésita pas davantage, puisque, à mains levées, sans discussion, le rapport du sieur Cocat fut adopté.

C'est ainsi que les travailleurs de Grenoble n'ont plus rien à envier aux travailleurs de Paris, de Lyon, etc... A qui le tour ?...

---

(70) Justin DE SELVES (1848-1934); avocat; préfet, notamment de la seine au moment des faits présents; sénéteur; ministre...

(71) Victor AUGAGNEUR (Jean dit) (1855-1931); socialiste-indépendant et anti-syndicaliste à la la mode viviano-jauressienne comme il se doit; maire de Lyon de 1900 à 1905; député de 1904 à 1931, par intermittence; ministre de 1911 à 1915, par intermittence également.

(72) Charles RIVAIL (1862-1936); avocat; maire Grenoble de 1904 à 1906.

Comme à Paris, comme à Lyon, les syndiqués de l'Isère ne seront plus chez eux dans la Bourse du Travail.

Comme à Paris, comme à Lyon, une créature du maire, un larbin dévoué et prêt à toutes les sales besognes, mouchardera les travailleurs et renseignera les autorités locales sur les faits et gestes de tous les militants à demeure ou de passage à Grenoble.

Ce qu'il y a de joli dans la façon de faire de ces politiciens fourbes, c'est qu'ils prétendent n'attenter aucunement aux libertés syndicales et encore moins à la liberté individuelle des syndiqués.

Ils sont tellement libéraux - ces bons apôtres - qu'ils mettent dans leur municipale souricière les jaunes et les rouges sur le même pied d'égalité.

Ils sont tellement «*paix sociale*» que mouchards et mouchardés, militants et traîtres, exploiteurs et exploités doivent s'abriter et s'entendre sous le même toit de l'immeuble municipal.

Seulement, il y a chance pour que les travailleurs ne l'entendent pas ainsi.

La *Fédération des Syndicats ouvriers de Grenoble et de l'Isère* n'est pas pour cela moins vivante. C'est elle qui agit, c'est elle qui prospère, c'est elle qui est reliée à toutes les *Unions de Syndicats de France* par la C.G.T. *(Section des Bourses)*. Cette organisation-là, vous ne pouvez rien contre elle, maladroits et arbitraires édiles de Grenoble. Certainement, votre méfait aura sa répercussion parmi les Syndicats. Il y aura des troubles, de la gène. Mais les premiers moments passés, c'est la révolte et l'indépendance qui seront de plus belle les moteurs de l'action syndicale dans la région... et l'on s'en apercevra en haut lieu.

Vous pourrez alors vous repentir, élus bornés! Si la crainte de l'électeur est le commencement de la raison pour l'élu, il n'y a pas de doute que vous ne deveniez, trop tard, très raisonnables!

Je ne veux pas dire par là que les travailleurs de Grenoble n'ont plus qu'à bien voter et à remplacer les radicaux par des socialistes. Non pas; je ne me mêle pas de ce genre d'action. D'ailleurs, les camarades savent aussi bien que moi ce qui s'est passé, ce qui se passe encore à Lyon, où les élus municipaux socialistes firent chorus, guidèrent même Victor 1er dans ses fantaisies arbitraires contre les syndiqués lyonnais... Tandis qu'Augagneur voguait vers Madagascar, où l'attendait une meilleure dictature, les camarades socialistes entretenaient la division parmi les travailleurs lyonnais... et elle dure encore!

A Paris?... Les camarades de Grenoble n'ignorent pas que ce sont des secrétaires de Syndicats devenus conseillers municipaux - prétendus socialistes - qui élaborèrent un règlement; que ce fut un secrétaire de Fédération qui documenta mensongèrement les réactionnaires de l'Hôtel de Ville et le préfet lui-même. Alors, ils savent à quoi s'en tenir.

Tant vaut le mal, tant vaut le remède.

Il y a longtemps que nous avons dit et répété mille fois, ici même, que les travailleurs devaient, toujours et en toutes choses, ne jamais compter que sur eux-mêmes.

L'indépendance des camarades, victimes de l'arbitraire municipal, n'est pas subordonnée à la composition de leur municipalité. Elle tient à l'efficacité des efforts et des sacrifices qu'ils sauront faire pour s'affranchir de toute tutelle.

Au record de l'arbitraire que détiennent leurs édiles, les travailleurs de l'Isère n'ont qu'à opposer le record de la persévérance et de l'activité.

Ce ne serait rien de donner de tels conseils, si, les premiers, les militants de la C.G.T., pour ne rien abdiquer de leur indépendance et de leur dignité, n'avaient déjà donné l'exemple.

Aussitôt sortie de la belle botte municipale de la rue du Chateau-d'Eau, la C.G.T. s'est mise chez elle.

Depuis, nous rêvons, avec tous les militants parisiens, de soustraire tous les Syndicats à la tutelle, à la charité municipales. Nous voulons que l'actuelle *Maison des Fédérations* devienne la *Maison des Syndicats*. Tous ceux qui nous ont compris nous aident.

Au record de l'arbitraire syndical, ne sied-il pas d'opposer le record de l'autonomie syndicale?

Georges YVETOT.

Anti.mythes
Devise: «Petit mythe au logis, par la grâce de Dieu et de l'État, deviendra grand mythe errant. A bas tous les mythes!».

BASLY CONTINUE!

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°323 - 16 décembre 1906.

Samedi dernier, 8 décembre, il publiait dans le *Réveil du Nord* un article *«Au Pilori»*, accusant les militants du Comité de la *Fédération syndicale des Mineurs du Pas-de-Calais* d'avoir mis dans leurs poches les sommes envoyées par certaines organisations pour être distribuées aux veuves de Courrières.

L'accusation est formelle. Basly est catégorique:

«La Fédération n'a distribué que quelques petites sommes par-ci parla... Il est avéré que les aventuriers qui se sont abattus sur notre région ont détourné les fonds ramassés pour les femmes et les enfants des mineurs morts dans les puits de Courrières. Ah! il saurait bien être question d'unité maintenant. Ces gens-là appartiennent à la justice».

Le dimanche se réunissait le *Conseil d'administration* de la *Fédération syndicale*, qui proclamait n'avoir pas détourné un centime et décidait:

1-De répondre par une affiche en publiant les chiffres des sommes reçues, des sommes dépensées et des secours affectés aux veuves;

2- De déposer une plainte devant la C.G.T. contre Basly, le *Vieux syndicat*, dont il est toujours président, étant confédéré depuis l'unité minière. De lui demander, en outre, de nommer des vérificateurs de la comptabilité du *Comité de répartition* des sommes reçues par la *Fédération syndicale*;

3- De poursuivre Basly et le *Réveil* devant les tribunaux.

Nos camarades du Pas-de-Calais ne veulent pas demeurer sous l'infamante accusation de Basly. Ils veulent la lumière. Ils se déclarent prêts à fournir toute leur comptabilité et à montrer que leur accusateur n'est qu'un cynique menteur, qui, sentant grandir le jeune syndicat, voyant pousser, par tout le Bassin, des sections de la *Fédération syndicale*, croit, par des ignominies, sauver sa situation et démolir ses adversaires. Le mensonge ne donne que des résultats d'un jour. Basly aurait dû s'en apercevoir avec le *Complot*. Il aime mieux continuer. La vérité aura sa revanche; elle sera écrasante pour le député du Pas-de-Calais, président du *Vieux syndicat*.

Il verra que l'axiome des jésuites: «Calomniez! Calomniez! il en reste toujours quelque chose...» peut n'être pas toujours vrai.

Espérons que cette ignominie sera la dernière expectoration de ce politicien sans scrupules ni conscience.

Émile POUGET.

POLITIQUE ET SYNDICAT

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°323 - 16 décembre 1906.

Nous avons essayé d'établir par des chiffres, dans un précédent article que ces fameuses trades-unions anglaises *«qui font de la politique»*, sont bien plutôt des société de secours mutuels que des Syndicats de combat, puisque le pourcentage de leurs dépenses s'établit ainsi (année 1904):

73%, déposes mutualistes;
21%, frais d'administration, d'élection et divers;
6%, grèves.

Voici aujourd'hui un nouvel argument qui nous est fourni par ce que disait, en septembre 1872, le très modéré John Burns **(73)**, aujourd'hui ministre du Travail en Angleterre.

«Constituées comme elles le sont, les trades-unions portent en elles-mêmes le germe de leur dissolution... En assumant maladroitement des devoirs et des responsabilités, qui ne peuvent être

---

(73) John BURNS, écrit plus loin BURN, à tort selon nous, (1858-1943); adhérent de l'*Amalgamated Society of Engineers (Société unifiée des mécaniciens)* en 1879; adhérent d'abord de la *Fédération social-démocrate*; élu membre du Conseil municipal de Londres en 1889, puis député en 1892 sous l'étiquette *Parti progessiste*. Il n'était pas membre du gouvernement, mais du *«Bureau de gouvernement local»* anglo-gallois. La date de 1872 donnée pour la citation qui suit est manifestement erronée.

supportées que par l'État ou l'ensemble du pays (j'entends par là l'assistance aux malades et aux vieillards), les grandes unions s'épuisent et se lient les mains.

Elles taxent leurs membres de cotisations écrasantes, à ce point que, de peur de ne pouvoir remplir leurs obligations mutualistes, les adhérents se soumettent souvent, sans protestations, à toutes les prétentions de leurs employeurs.

Comme conséquence de cet état de choses, les unions ont cessé d'être des organisations de lutte pour les droits du travail, et elles ont dégénéré jusqu'à devenir des institutions dont le résultat est d'alléger les impôts que la classe riche et la classe moyenne paient pour l'assistance publique».

Cette citation d'un homme aussi peu révolutionnaire que l'était John Burn **(73)**, même en 1872, nous semble signaler un point très important.

Les œuvres d'assistance aux malades et aux vieillards incombent évidemment à l'ensemble du pays: les Syndicats qui exagèrent le rôle mutualiste, loin de rendre service à la classe ouvrière, ne font que soulager la classe bourgeoise de sa lourde besogne d'assurance sociale.

Embourbées dans l'ornière mutualiste, les trades-unions anglaises sont en train de mettre leur espoir dans la cuisine électorale.

Non contentes d'alléger les charges de l'assistance publique, elles veulent désormais suivre l'exemple du Comité Mascuraud **(74)**!

Qu'on nous permette d'admirer médiocrement les trades-unions anglaises.

André BRUCKÈRE.

LA SÉPARATION

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°324 - 23 décembre 1906.

Oh! ce n'est pas de celle de l'Église et de l'État dont il s'agit ici.

Avec celle-là, on peut certainement hypnotiser un public bénévole. Mais on n'émotionnera pas le monde organisé du travail. Il sait à quoi s'en tenir sur ce chiqué de séparation **(75)**.

Le gouvernement s'amuse à donner aux cléricaux l'occasion de bluffer on ne peut mieux sur le semblant de persécution dont ils se disent les victimes. De cet amusement, nous ne sommes point dupes.

Aussi bien, c'est une autre séparation qui nous occupe davantage et nous intéresse tout spécialement.

Cette séparation - qui s'opère de plus en plus - c'est celle des Bourses du Travail ou Unions locales de Syndicats d'avec l'État ou les municipalités, dont elles dépendent quelquefois trop.

L'État fait tout pour asservir les Syndicats, et les municipalités ne négligent rien pour les domestiquer ou pour châtrer l'énergie de leurs militants.

Successivement, nous avons vu les autorités locales faire obstacle à l'expansion des Syndicats et au développement normal des idées de revendication qui s'affirmaient dans les Bourses du Travail, à mesure que les syndiqués prenaient conscience de leurs forces et précisaient leurs volontés.

Tant que les Bourses abriteront des Syndicats rouges, tant qu'elles ne se borneront pas à user du concours de vagues apôtres de «*paix sociale*» et qu'elles n'appliqueront pas les théories prônées par un Biétry, ou mises en projet de loi par Millerand, Viviani et Briand, elles trouveront des Augagneur, des Rivail et des De Selves pour leur couper les vivres.

Il y a peu, ce furent les Bourses du Havre, de Fougères, etc...; hier, c'étaient celles de Paris, Lyon, Saint-Claude, et enfin Grenoble, dont les municipalités - même socialistes - fermèrent les portes ou domestiquèrent les Syndicats, installant des policiers en lieu et place des secrétaires de Bourses du Travail, quand ceux-ci étaient révolutionnaires.

---

(74) Alfred MASCURAUD (1848-1926); industriel de la bijouterie fantaisie; sénateur (1905-1926); créa, en 1899, le «*Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*», dit «*comité Mascuraud*», lobbyiste et bailleur de fond des petits patrons et des commerçants pour le Parti radical.

(75) Lire à ce sujet, sur le cas italien, le point de vue de Camillo BERNERI, d'autres suivront: https://antimythes.fr/individus/berneri_camillo/bc_a-d-r_36_01_18.pdf

Occupons-nous, pour l'instant, de ce qui vient de se passer à Grenoble. Nous en avons trop brièvement parlé la semaine dernière pour n'y pas revenir.

Au moment où se tirait le dernier numéro de *La Voix du Peuple* voici ce qui se passait à Grenoble:

De bonne heure, le mercredi matin, 12 décembre, les commissaires Pélatant, Renaudin, Lelièvre, Arnaud et Mercadier, accompagnés du commandant et du capitaine de gendarmerie, donnent des ordres pour que leurs argousins s'en aillent chercher les camarades David, secrétaire de la Bourse du Travail **(76)**, Brizard, concierge, et Fay, préposé au bureau de placement, et les amènent à la Bourse du Travail. Il était six heures du matin.

De nombreux agents barraient les rues conduisant à la Bourse.

Escortés comme des malfaiteurs, nos camarades arrivent à la Bourse du Travail.

Le commissaire ordonna au camarade Brizard d'ouvrir.

Celui-ci refusa en disant: *«D'après le règlement de la Bourse du Travail de 1893, je suis aux ordres du secrétaire et du maire, je ne puis ouvrir que si le secrétaire de la Bourse m'en donne l'ordre, puisque le maire n'est pas là».*

M. Pélatant dit alors: *«Le maire, c'est moi! Ouvrez! Vous n'êtes plus rien, je vous relève de vos fonctions et, s'adressant à David: "M. David, faites ouvrir la porte!"».*

- Je n'ai aucun ordre de la commission exécutive pour faire ouvrir la porte à cette heure-ci à des policiers... Camarade Brizard, n'ouvrez pas!

- Je n'ai pas à entendre toutes vos sornettes, dit le commissaire Pélatant, *c'est bon pour les imbéciles qui vous écoutent!*

- Les imbéciles, ce sont les Syndicats? Je leur ferai part de votre appréciation, répond David.

- Je n'ai pas parlé pour eux.

- Pour qui?

- Voulez-vous, oui ou non, faire ouvrir la porte, demande le commissaire pour la seconde fois.

- Non! Je n'ai pas mandat. Je refuse! dit David.

Alors, le commissaire, s'adressant au concierge: *«Ouvrez les portes!».*

- Je ne puis ouvrir sans l'ordre du secrétaire, riposte encore Brizard.

Il est donné ordre au serrurier Guillaudin, frère du conseiller municipal, de crocheter ou d'enfoncer la porte.

Le serrurier se met au travail et la porte est enfoncée.

On a vu les ouvriers catholiques se refuser à enfoncer les portes d'églises et à les crocheter. On a vu des soldats ou des officiers ne pas vouloir user de la force contre les églises. Mais on n'a pas vu à Grenoble le serrurier, parent d'un élu, refuser d'enfoncer la demeure des Syndicats!

La porte ouverte, la meute policière entre solennellement (!) avant le jour pour installer le régisseur-mouchard, un nommé Frédéric Martin, frère d'un entrepreneur et secrétaire du comité ZÉVAÈS **(77)**, socialiste indépendant - ô combien!

DAVID s'approche du nouveau fonctionnaire municipal, qui reste piteux au milieu des policiers, et lui adresse ses félicitations les plus ironiques.

C'est ainsi que se cambriole une Bourse du Travail avant le lever du soleil et que s'installe un homme à tout faire dans l'immeuble qu'une municipalité réactionnaire donna aux travailleurs et qu'une municipalité radicale socialiste - comme le gouvernement - lui retire si délicatement.

Lorsqu'il n'y a qu'à opprimer des travailleurs, la tâche est douce et facile aux policiers qui n'ont pas à refréner leurs dégoûtants instincts ni à maîtriser leur brutalité traditionnelle.

Pour les syndiqués, la besogne arbitraire s'accomplit avec autrement d'aisance que contre les cléricaux. On n'y met pas de gants. On ne regarde pas les manifestant des Bourses du Travail avec un

---

(76) Eugène DAVID (1875-?); ouvrier plâtrier-peintre; syndicaliste-révolutionnaire.

(77) Alexandre ZÉVAÈS (Alexandre BOURDON, dit) (1973-1953); avocat, journaliste; socialiste-révolutionnaire, puis guesdiste, puis socialiste-indépendant, devint socialiste-national; oscilla ensuite entre la défense de l'assassin de JAURÈS, le parti communiste, les collaborateurs du *Rassemblement national populaire*, de nouveau le parti communiste. Un exemplaire achevé de *«rouge-brun»* qui aurait pu finir comme, en Italie, un certain Nicola BOMBACCI.

œil paternel; on les foudroie de coups de poing, de bottes et de sabres!

C'est que la séparation qui s'accomplit entre une Bourse du Travail et sa municipalité n'est pas aussi digne d'égards que la séparation des Églises et de l'État.

Les uns, les ouvriers, sont dangereux: leur propagande émancipe.

Les autres, les cléricaux, sont inoffensifs: leur propagande abrutit.

Aussi, pourquoi les Syndicats ne se bornent-ils pas à restreindre leur action et leur portée aux limites assignées aux organisations ouvrières par la loi de 1884 - qu'ils n'ont ni faite, ni demandée?

A chaque velléité de révolte des ouvriers, à chaque menace d'affranchissement du prolétariat, le pouvoir ou les pouvoirs publics retireront tout ou partie de ce qu'ils auront accordés par peur ou par calcul.

Et pourtant, peut-on concevoir des ouvriers perpétuellement soumis et résignés?

Le Syndicalisme étant terrain de lutte, la propagande syndicale n'est-elle pas forcément, semence de révolte?

Peut-on concevoir des Bourses du Travail qui ne soient pas des lieux d'émancipation sociale? Et l'émancipation totale de l'individu s'accomplira-t-elle autrement que par des secousses violentes inévitables et successives?...

Alors ?... La solution s'impose d'elle-même.

Il faut peut-être se réjouir des actes d'arbitraire exercés contre les Bourses du Travail, puisqu'ils incitent les Syndicats à se mettre chez eux: puisqu'ils démontrent aux syndiqués qu'il est enfin vraiment temps d'accomplir les sacrifices nécessaires à une séparation efficace.

C'est d'ailleurs ce qu'ont compris les syndiqués de l'*Union des Syndicats ouvriers de l'Isère,* ainsi qu'en témoigne la déclaration faite le jour où fut cambriolée la Bourse du Travail de Grenoble:

TOUS AU SYNDICAT,

Ce matin, à six heures précises, pour la deuxième fois à Grenoble, la Bourse du Travail et ses dépendances ont été cambriolées, les portes forcées par la police tout entière, mise sur pied, malgré les protestations énergiques du secrétaire général de l'Union.

La délibération du Conseil municipal a été signifiée à ce dernier, et M. Martin, régisseur-gérant, lui a été présenté...

La Bourse du Travail a été ensuite fermée, interdisant ainsi l'entrée aux grévistes teinturiers et palissonneurs en couleurs, pour leurs réunions quotidiennes.

Que tous les travailleurs se rassurent Ce nouvel acte d'arbitraire n'est point fait pour nous émotionner; la Commission exécutive de l'Union des Syndicat a pris toutes les mesures pour y répondre comme il convient.

Que tous s'unissent et se groupent plus que jamais dans leurs Syndicats respectifs, qui ont, dès à présent, le devoir de cohésionner leurs efforts pour qu'à bref délai les prolétaires organisés soient enfin chez eux».

L'Union des Syndicats ouvriers de Grenoble et de l'Isère.

Les jours passeront, nous l'espérons, sans emporter le vœu exprimé par l'Union des Syndicats de l'Isère. Nous croyons les ouvriers de Grenoble assez courageux pour accepter le défi qui leur est jeté, et, dès maintenant, leur exemple aura une répercussion incontestable parmi les travailleurs attentifs.

Lorsque plusieurs Bourses du Travail se seront rendues autonomes, nous verrons, comme par enchantement, une multitude de localités où les Syndicats secoueront leur torpeur.

Le vent est à l'arbitraire; faisons-le tourner à l'autonomie. Ainsi, à quelque chose, malheur peut être bon.

Ceux des militants syndicalistes qui «*s'attelleront*» à cette besogne feront toujours autrement notre admiration que l'acte de ces jeunes amis de l'archevêque de Paris se substituant au cheval qui traînait sa voiture. Ah! si la force eût égalé la bêtise de ces baudets, comme elle eût roulé vite la voiture du cardinal Richard!

Si les ouvriers voulaient, avec persévérance, agir en vue de l'indépendance de leurs organisations syndicales, comme elle arriverait vite la séparation définitive des Bourses du Travail et des pouvoirs publics!

Georges YVETOT.

Anti.mythes
Devise: «Petit mythe au logis, par la grâce de Dieu et de l'État, deviendra grand mythe errant. A bas tous les mythes!».

LES ACCUSATIONS DE BASLY

Publié dans «La Voix du Peuple» - Organe de la C.G.T. - n°324 - 23 décembre 1906.

La Fédération syndicale, dans un manifeste paru dans *L'Action Syndicale* de dimanche, y a répondu en publiant l'état de sa comptabilité, que nous citons:

Nous avons reçu pour les veuves de Courrières:

- Le 23 avril 1906, du *Syndicat des Mineurs de Montceau-les-Mines,* une somme de six mille huit cent quatorze francs quatre-vingts centimes (6.840fr.80).

- Nous avons reçu, à plusieurs dates d'autres Syndicats et de la *Confédération Générale au Travail,* une somme de trois mille sept cent douze francs quinze centimes (3.712fr.15).

- Ce qui fait un total de dix mille cinq cent vingt-six francs quatre-vingt-quinze centimes (10.526fr. 95).

- Sur cette somme, il a été distribué, entre deux cent quatre-vingt-huit (288) veuves, une somme de six mille cent francs (6.100fr.).

- Il a été dépensé, pour frais d'avocats, procédure, délégation, correspondances, etc..., etc..., cinq cent onze francs soixante-cinq (511fr.65).

- Le Comité a donc encore à la disposition des sinistrés une somme de trois mille neuf cent quinze francs trente centimes (3.915fr.30).

- Cette somme est placée en banque d'où elle n'a jamais été retirée. Au fur et à mesure des frais, les camarades en retiraient quelques billets de cent francs. Les distributions continuaient sans arrêt et l'article de Basly ne les a ni activées ni ralenties. Car l'usage qu'avait décidé d'en faire la Fédération syndicale consistait à secourir uniquement les veuves qui refusaient conditions de la Compagnie de Courrières relativement à la pension. Il fallait, pour avoir droit à ces secours, ne pas signer le procès-verbal de conciliation. Il reste encore au moins cinquante veuves à passer en conciliation devant les tribunaux de Béthune et d'Arras. Devant le tribunal, à côté des veuves, pour empêcher que sous la pression scandaleuse des agents de la Compagnie et du tribunal, une signature ne soit arrachée, il faut qu'il y ait l'avocat désigné par la Fédération syndicale ou bien un camarade. D'où des frais qui se montent, depuis 6 mois, à 511fr.65.

En outre, la loi sur les accidents du travail ne reconnaît pas les droits des femmes non mariées, qui ne toucheront donc aucune pension. Nos camarades songeaient à ces pauvres femmes.

Ils gardaient aussi les moyens d'intenter à la Compagnie de Courrières un procès où l'on prouvera la «*lourde faute*» de la Compagnie. Cette reconnaissance de la pleine responsabilité juridique de la Compagnie changerait le taux de la pension à verser aux veuves. Elles auraient droit dès lors à une pension égale au salaire intégral du mari mort.

Mais un procès de cette nature entraîne des frais. La somme relativement faible qui restait encore à la Fédération syndicale ne pouvait être mieux employée qu'à cette lutte contre la Compagnie. D'ailleurs, une assemblée de veuves en avait décidé ainsi.

Tout cela, que les gens qui sont au loin peuvent ignorer, Basly le savait. Nos camarades l'avaient souvent proclamé; ils l'avaient écrit dans leur journal; ils l'avaient soumis au jugement des veuves.

Aussi Basly ne pouvait pas ne pas le savoir.

Mais que lui importe? Ce qu'il visait, c'était uniquement d'enrayer le progrès du nouveau Syndicat.

Il se trouve avoir dépassé les bornes; il s'était permis tellement de mensonges ignominieux sur le compte des militants révolutionnaires, qu'il a cru pouvoir aller jusqu'à ce point.

A force de tirer sur la corde, il l'a cassée.

La Fédération syndicale n'en reste pas là. Elle a demandé qu'un jury d'honneur, composé de deux délégués du *Vieux-syndicat*, deux délégués de la *Fédération nationale*, deux délégués de la Confédération, procède, à Lens même, à un contrôle méticuleux de sa comptabilité.

Voici la lettre qu'elle a adressé au *Vieux-syndicat* pour lui demander de désigner deux représentants au sein de ce jury d'honneur:

«Au secrétaire du Syndicat du Pas-de-Calais,

Comme réponse à l'article "Au Pilori" de votre président Basly, paru dans le "Réveil du Nord" du 8 décembre, nous demandons la constitution d'un jury d'honneur chargé de vérifier en détail la comptabilité du Comité de secours de notre organisation syndicale.

Nous vous demandons de procéder au plus vite à la nomination de deux délégués de votre Syndicat pour faire partie de ce jury d'honneur.

Par le même courrier, nous demandons deux délégués à la Fédération nationale minière et deux délégués de la C.G.T.

Vous ne pouvez refuser de satisfaire à l'offre que nous vous faisons. Vous ne pouvez repousser de faire la lumière en venant faire la vérification de notre comptabilité.

La vérité éclatera, par ce moyen, a vos yeux, aux yeux de tous les travailleurs.

Veuillez prendre vos mesures pour que la réunion de ce jury d'honneur puisse se tenir le dimanche 23 décembre, à une heure de l'après-midi (128 rue de Lille, à Lens) heure pour laquelle ont été convoqués les délégués de la Fédération nationale des Mineurs et de la C.G.T.».

Le Vieux-Syndicat ne peut refuser de participer à cette vérification. Il le peut d'autant moins que l'accusation lancée par Basly en son nom personnel a été reprise par le Vieux-syndicat. Il a fait tirer en circulaire l'article de Basly et l'a répandue à profusion.

Il prend la paternité de l'accusation. Il ne peut refuser de la contrôler. Ne pas accepter l'offre de la Fédération syndicale, ce serait pour lui se suicider moralement, reconnaître devant tous les travailleurs du Bassin houiller et des autres régions, qui attendent dans l'impatience, qu'il a peur de la vérité et qu'il n'a point de conscience.

Refuserait-il, qu'il n'empêcherait point d'ailleurs la vérité d'être proclamée. Le jury d'honneur procédera à sa vérification avec ou sans les délégués du *Vieux-syndicat*. Sa reculade ne jetterait qu'un peu plus de honte sur son attitude.

P.S. — Basly a retrouvé la parole. Dans le «Réveil» du 19 décembre, il déclare maintenir ses accusations, tout en s'abstenant cette fois, cependant, de prétendre qu'il v a eu détournement.

«*Il y aurait eu vol,* dit-il, *aujourd'hui, sans mon intervention*».

Basly, qui sait si bien lire l'avenir, saura aussi, espérons-le, lire la comptabilité que la Fédération syndicale a offert de mettre sous les yeux d'un jury d'honneur comprenant des délégués du *Vieux-syndicat,* Bas-ly lui-même, s'il veut.

Il constatera alors que les 500 francs de frais divers, n'ont pas été utilisés a la propagande syndicale ou, selon le langage de Basly, à «*la propagande des pontifes de l'action directe et du sabotage*».

Il constatera aussi que le Syndicat de Monceau n'a point réclamé, sauf de vive voix, au Congrès de Paris, cette liste des veuves secourues qu'il demandait par sa lettre d'envoi de fonds du 23 avril. Au *Congrès d'unification minière* de Paris, en septembre, le camarade Meulien, de Montceau, demanda de vive voix cette liste au camarade Dehay du Pas-de-Calais, qui lui répondit que les fonds n'ayant pas été finis de répartir. Il ne pourrait que lui donner une liste incomplète. Ils s'entendirent pour que la liste soit envoyée sitôt les fonds intégralement répartis. Il apprendra aussi que le Syndicat de Montceau a donné son approbation à la méthode de distribution du Comité de secours de la Fédération syndicale.

Ensuite, il entendra le jugement que porteront sur ses scandaleux procédés les mineurs du Bassin et les autres travailleurs à qui la Fédération syndicale demande d'examiner et de juger.

Émile POUGET.

(suite de la page 46)

Nous avons arbitrairement décidé de publier des articles remarquables des éditions 303 à 324, la première datant du 29 juillet, - le congrès se tenant du 8 au 16 octobre, - la dernière du 23 décembre. L'édition n°307 nous est inconnue.

Le premier article retenu date du 29 juillet, il est signé par Émile POUGET, et correspond au début de l'offensive des «*politiques*» contre l'autonomie, l'indépendance, et le fédéralisme syndical.

Le dernier, relatif à l'un de ces premiers «*politiques ayant réussi*», conclura bien l'illustration que nous souhaitons.

Il nous a semblé fraternellement convenable de ne pas conclure sans les «*Souvenirs du Congrès d'Amiens*» de Pierre MONATTE, datant du cinquantenaire, en 1956. Pendant un demi-siècle, et combien de temps depuis, les «*politiques*», ou les agents directs du Capital, ou les deux associés, sans exclure aucune option politique ni aucun secteur capitaliste, - n'en déplaise aux naïfs adeptes de tous les dogmes politiques ou économiques imaginables d'hier et d'aujourd'hui, - auront dénoncé, attaqué, vilipendé, ostracisé, détruit, assassiné... les armes fondamentales de l'action syndicale et du but du syndicalisme: la disparition du Patronat et du Salariat, par l'autonomie organisationnelle et le fédéralisme, et l'action directe.

Ces individus hantent toutes les assemblées et couloirs de toutes les instances politiques et économiques, - ils ont «*réussi*»...

Ils étaient tellement nombreux à vouloir réussir que le *Grand Mythe-errant* multiplia, sous le titre

(suite en page 136)

SOUVENIRS SUR LE CONGRÈS D'AMIENS

par Pierre MONATTE (78)

Il y aura bientôt cinquante ans que se tint le congrès confédéral d'Amiens. Il se déroula du 8 au 16 octobre 1906. La résolution qui y fut adoptée est restée connue sous le nom de *Charte d'Amiens*.

Je viens de relire le compte rendu officiel publié à l'époque, il m'a paru bien froid. Comment les historiens parviendraient-ils, à sa seule lecture, à reconstituer la signification d'un tel congrès? Les militants ouvriers d'aujourd'hui, guère mieux.

D'où l'utilité pour les survivants d'Amiens de rassembler leurs souvenirs. Combien restons-nous encore? Difficile à dire. Mais il y en a sûrement une ou deux douzaines.

Suis-je entraîné à accorder à ce congrès trop d'importance? C'est le premier congrès confédéral auquel j'ai assisté. J'avais vingt-cinq ans. J'y intervins peu, mais je le suivis avec une passion que je n'ai ressentie dans guère d'autres congrès depuis.

Il est incontestable que le congrès d'Amiens fait date dans le mouvement ouvrier de ce pays. Il est situé sur une hauteur que nos syndicats mirent dix à vingt ans, plus peut-être, à gravir. Ensuite ce fut la descente, jusqu'à l'éclatement de la guerre de 1914-18. Depuis, que d'événements! La Révolution russe, la Révolution espagnole. Une deuxième guerre mondiale, la Révolution chinoise.

Pour comprendre la signification exacte du congrès d'Amiens, il faut se reporter assez loin en arrière. Il constitue en fait le couronnement de la lutte contre le millerandisme **(79)**. Une longue lutte caractérisée ainsi par Griffuelhes **(80)** dans son intervention au congrès:

«Le millerandisme a tenté de domestiquer le mouvement syndical, mais il n'y est pas parvenu. L'explosion de vitalité de la C.G.T. résulte de ces événements. Il y eut une coalition d'anarchistes, de guesdistes, de blanquistes, d'allemanistes et d'éléments divers pour isoler du pouvoir les syndicats. Cette coalition s'est maintenue: elle a été la vie de la Confédération. Or le danger existe encore. Il y a toujours des tentatives pour attirer au pouvoir les syndicats».

En 1902, le congrès confédéral de Montpellier avait réalisé l'unité ouvrière en englobant dans une même organisation la *Fédération des Bourses du Travail* et la C.G.T. d'alors, créée à Limoges en 1895, mais qui n'avait pas pris son élan.

En 1904, le congrès confédéral de Bourges enregistrait la victoire des révolutionnaires sur les réformistes après une vive lutte sur le problème de la représentation proportionnelle. Il décidait en outre un vaste mouvement pour les 8 heures à la date du 1er mai 1906.

Enfin en 1906, devant une attaque menée par les socialistes guesdistes, par ceux du Nord plus particulièrement, le congrès d'Amiens repoussait tout accord avec le parti socialiste, proclamait que le syndicat était le groupement ouvrier essentiel et que le syndicalisme entendait mener à lui seul la double tâche journalière et d'avenir, réformiste et révolutionnaire. Par la mise en pratique de l'action directe, la suppression des bureaux de placement avait été réalisée, de là devait naître la décision de Bourges en faveur des 8 heures. Quant à l'avenir, le syndicat aujourd'hui groupement de résistance, deviendrait le groupement de production et de répartition, la révolution sociale étant associée à l'idée de grève générale.

On n'a longtemps retenu de la résolution d'Amiens que le refus de tout lien avec les partis politiques et les sectes. C'était en fausser l'esprit. La résolution commençait par une reconnaissance de la lutte de classes et concluait ainsi: *«...Afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'ac-*

---

(78) Publié dans *Actualité de l'Histoire*, octobre 1956. Cet article devint le septième chapitre de *Trois scissions syndicales*, Les Éditions ouvrières, 1958. *(A.M.)*.

(79) D'Alexandre MILLERAND, (1859-1943), radical, puis socialiste-indépendant, puis républicain-socialiste, puis républicain-tout-court; ministre dans le gouvernement WALDECK-ROUSSEAU (1899-1902), en compagnie du marquis, prince et général Gaston de GALLIFET!!! Homme politique qui fit une longue carrière de député, ministre, président du Conseil, président de la République. Le «millerandisme» est une tentative politique d'intégration des syndicats à l'État, succédant au bonapartisme badinguiste puis plonploniste, conduite par les socialistes-indépendants (Jaurès, Millerand, Viviani, ...).

(80) Voir notice p.40.

tion économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale».

La coalition de militants divers dont parlait Griffuelhes avait dégagé de son expérience une conception nouvelle, le syndicalisme révolutionnaire.

On peut se demander si l'appellation d'anarcho-syndicalisme, utilisée dans un but de polémique par la social-démocratie, de droite et de gauche, par les social-démocrates allemands comme par les bolcheviks, est bien fondée. Regardez la formation du bureau confédéral d'alors: la C.G.T. de 1906 avait comme secrétaire général Victor Griffuelhes, venu des blanquistes; comme secrétaire adjoint Luquet **(81)**, venu des guesdistes; comme trésorier Albert Lévy **(82)**, venu des allemanistes. Certes l'apport d'anarchistes comme Fernand Pelloutier, mort en 1901, qui avait si fortement marqué la *Fédération des Bourses*, ou celui de Pouget **(83)**, alors rédacteur de la *Voix du Peuple*, l'hebdomadaire confédéral, ou celui encore d'Yvetot **(84)**, secrétaire de la *Section des Bourses*, sont loin d'être négligeables. Point négligeable non plus certainement l'esprit libertaire dans son effort vers la culture de soi-même et vers l'action individuelle, ce qui explique pour une part le rôle joué par ce qu'on a appelé les minorités agissantes. Mais il n'est pas téméraire d'avancer que le syndicalisme révolutionnaire a bien été l'œuvre commune de militants ouvriers venus de tous les camps socialistes, de tous les horizons révolutionnaires. Instinctivement une nouvelle génération ouvrière reprenait, retrouvait, à la lumière de sa propre expérience, la formule essentielle lancée par la 1ère Internationale quarante ans auparavant: *«L'émancipation des travailleurs ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes».*

C'est à ma participation à la grève des mineurs de mars-avril 1906 et à mon inculpation dans l'affaire du *Complot* **(85)** que je dus d'être désigné par mon syndicat, comme délégué au congrès d'Amiens. Sans me prévenir, Villeval **(86)**, le secrétaire du syndicat des correcteurs, en fit la proposition au conseil syndical ou à l'assemblée générale, je ne me souviens plus. La grève des mineurs et le *Complot* ne manqueraient pas de venir sur le tapis, ma présence au congrès était nécessaire. Certes, je comptais bien me rendre à Amiens, mais je ne voyais pas mon syndicat désigner un autre délégué que Villeval, dont l'intervention au congrès précédent, celui de Bourges, avait été utile et remarquée. J'obtiendrais certainement quelque autre mandat, soit chez les mineurs, soit ailleurs. Il m'en vint un, en effet, sur lequel je ne comptais vraiment pas. Celui de l'important syndicat des Marins du commerce de Marseille. Son secrétaire, le camarade Réaud **(87)**, que je ne connaissais pas, avait été frappé par mes articles des *Temps Nouveaux* d'avant le congrès, il m'avait fait désigner par son syndicat comme délégué.

Les débats du congrès d'Amiens devaient être dominés par deux grands faits: 1- le mouvement pour les 8 heures du 1er mai 1906 précédé par la grève des mineurs du Pas-de-Calais et du Nord, consécutive à la catastrophe de Courrières; 2- la réalisation de l'unité socialiste l'année d'avant, qui avait fait espérer aux éléments guesdistes qu'il allait être possible de réaliser en France l'alliance entre le parti socialiste et le mouvement syndical qui était de règle dans les pays étrangers où le mouvement ouvrier subissait l'influence social-démocrate.

Une autre question, l'antimilitarisme et la grève générale en cas de guerre, figurait à l'ordre du jour mais les discussions passionnées sur le rapport moral, puis sur les rapports entre les syndicats et les partis politiques, ayant absorbé beaucoup de temps, elle ne provoqua pas de débat et fut sanctionnée par un simple vote.

Dès l'arrivée à Amiens, on put constater que la proposition du Textile n'avait pas mordu sur les syndicats de province. De toutes parts, on signalait une nette hostilité à son égard. Pourtant que feraient les éléments réformistes qui avaient, deux ans auparavant, à Bourges, mené une si vive lutte contre le bureau confédéral révolutionnaire, à propos de la représentation proportionnelle? Réfor-

---

(81) Voir notice p.41. **(82)** Voir notice p.40. **(83)** Voir notice p.41. **(84)** Voir notice p.42.

(85) Prétendue «*affaire*» autour des mobilisations syndicales en 1906, notamment celle du 1er mai, affirmant qu'un «*complot révolutionnaire*» allait avoir lieu! *(A.M.)*.

(86) VILLEVAL Paul, dit Albin, (1870 -1933); typographe puis correcteur; syndicaliste et anarchiste. *(A.M.)*.

(87) RÉAUD ou RÉAULT Louis, (1883-1951), marin; syndicaliste-révolutionnaire; union-sacriste puis collaborationniste pour chacune des guerres. *(A.M.)*.

(88) Voir notice p.40. **(89)** Voir notice p.41.

mistes à la Keufer **(88)** et guesdistes à la Renard **(89)** s'associeraient-ils? C'était peu probable, mais ce n'était pas impossible. Plus vraisemblablement les premiers formeraient une tendance à part. Un autre point d'interrogation se posait. Parmi les éléments de la majorité révolutionnaire de Bourges on comptait pas mal de membres du parti socialiste. N'y aurait-il pas du flottement parmi eux? Le *Syndicat des mineurs de Montceau*, par exemple, était un cas type. Bouveri **(90)**, le député socialiste de la région, aurait-il essayé de retourner ses camarades du syndicat? Merzet **(91)**, le militant syndicaliste, était là, toujours solide. Il devait d'ailleurs apposer sa signature au bas du texte présenté au congrès par Griffuelhes quelques jours après. L'expérience des deux grèves de mineurs de Montceau, celle de 1900 et celle de 1901, avait marqué ce syndicat pour toujours, pour longtemps au moins.

Le congrès s'ouvrait naturellement par l'examen du rapport moral. Deux questions tranchèrent tout de suite: le mouvement pour les 8 heures et le *Secrétariat international des syndicats*.

On se rappelle - se le rappelle-t-on vraiment? - comment le mouvement pour les 8 heures avait été décidé à Bourges. Il y avait eu quelque surprise dans le congrès quand le rapporteur de la commission des 8 heures était venu présenter son rapport. Une surprise même pour le bureau confédéral qui ne s'attendait guère à pareille proposition. Le rapporteur, Dubéros **(92)**, était un jeune militant des coiffeurs parisiens. Il appartenait à l'équipe de militants qui avaient mené dans leur corporation la lutte contre les bureaux de placement et qui avaient enlevé le morceau. Pourquoi ne pas appliquer aux 8 heures, pensaient-ils, la même méthode? Voilà assez longtemps que les manifestations du 1er mai se poursuivaient sans résultat. Depuis 1890, chaque année, pétitions et démarches auprès des mairies et des préfectures se répétaient sans résultat. Il fallait changer de tactique. Des partisans de l'action directe se devaient de prendre exemple sur le mouvement de 1886 des trade-unions américaines. A telle date, les travailleurs refuseraient de travailler plus de 8 heures. Cet exemple américain, depuis des années, Pouget lui consacrait le numéro spécial du 1er mai de la *Voix du Peuple*. Le souvenir des martyrs de Chicago était entré dans la légende ouvrière. La commission des 8 heures du congrès de Bourges proposait qu'à partir du 1er mai 1906 les ateliers et les usines soient abandonnés une fois la huitième heure faite.

La proposition de la commission trouva immédiatement un défenseur en Pouget. Il l'appuya devant le congrès. Plus encore peut-être auprès de ses camarades du bureau confédéral, un peu effrayés par la lourde charge et les risques du mouvement envisagé.

Pendant un an et demi, la propagande avait été menée, à grand renfort d'affiches, de réunions, de brochures. Les difficultés n'avaient pas manqué, au premier rang l'opposition des réformistes. Le *Livre* avait décidé de revendiquer les 9 heures au lieu des 8 heures. D'autres réclamaient une réduction de travail sans parler des 8 heures. Chez les mineurs, une vieille proposition de loi avait fini par être déterrée, les 9 heures allaient être appliquées, assurait-on. La classe ouvrière dans son ensemble s'ébranlerait-elle? Quitterait-elle le travail le 1er mai 1906, une fois effectuées les 8 heures, comme le demandait la résolution de Bourges?

Pour la presse bourgeoise, il ne s'agissait pas seulement d'un mouvement de réduction du temps de travail. Le grand quotidien réactionnaire du moment, *l'Écho de Paris*, mena six mois durant une violente campagne pour faire accroire que c'était la Révolution qui était en vue. Cette campagne porta sur les bourgeois parisiens; beaucoup accumulèrent les provisions dans leurs caves; d'autres quittèrent la capitale avant le 1er mai. L'émotion était grande dans l'armée. Un officier, le lieutenant Tisserand-Delange **(93)**, croyant que la Révolution était là, se rendait à une réunion à la Bourse du Travail de Paris, la veille du 1er mai, pour déclarer que s'il recevait l'ordre de tirer sur les travailleurs, il n'exécuterait pas cet ordre. Depuis bien longtemps Paris n'avait pas vécu dans une pareille atmosphère.

Or voilà que la catastrophe de Courrières, avec

---

(90) Jean BOUVERI,(1865-1927), ancien mineur, syndicaliste et coopérateur; devenu maire de Montceau-les-Mines en 1900, et député socialiste en 1901.

(91) Voir notice p.41.

(92) Raymond DUBÉROS, (1878-?), coiffeur, secrétaire de l'*Union des syndicats de la Seine* de 1904 à 1908, socialiste blanquiste.

(93) TISSERAND-DELANGE Jacques: «*Ancien instructeur à Saint-Cyr, lieutenant au 5ème régiment d'infanterie, Tisserand-Delange vint affirmer dans un meeting ouvrier, la veille du 1er mai 1906, qu'il se refuserait à participer à la répression. Emprisonné, puis cassé de son grade, Tisserand-Delange fut tué à Verdun durant la guerre*». Extrait du Dictionnaire biographique «*Le Maintron*».

ses 1.200 victimes, venait déclencher une grève des bassins miniers du Pas-de-Calais et du Nord. Le manque de charbon risquait d'amener l'arrêt de nombreuses industries. Gros problème pour Clemenceau, nouveau ministre de l'Intérieur dans un cabinet Sarrien **(94)**. Il recourut à tous les moyens pour terminer cette grève avant la fin avril. Mais les compagnies minières, habituées à la résistance contre leurs ouvriers, n'entendaient pas céder. Une vaste coup de filet fut jeté sur les militants du jeune *Syndicat des mineurs* et sur un certain nombre de jeunes du vieux syndicat. Cela ne suffisant pas, Clemenceau, se faisant jouer par la *Sûreté nationale*, lança une ridicule histoire de *Complot* où les militants de la C.G.T. apparaissaient associés à des bonapartistes pour créer des troubles. Les documents établissant cette association auraient été découverts au cours d'une perquisition à mon domicile de Paris après mon arrestation à Lens dans le large coup de filet d'après le 20 avril. J'aurais reçu des fonds d'un bonapartiste pour fomenter les troubles du Nord; de là les conflits entre la troupe et les grévistes en plusieurs endroits et l'incendie de la maison de M. Reumaux **(95)**, le directeur de la *Compagnie de Lens*. Pendant que la presse se gargarisait de ces révélations, j'étais en cellule à la prison de Béthune, ignorant tout ce qui m'était imputé. C'est seulement lors de mon premier interrogatoire, retardé à plaisir, que mon avocat, Ernest Lafont, m'apprit de quoi il était question: *- Vous n'avez pas l'air de vous douter que vous êtes accusé de complot et d'avoir touché 70.000 francs d'un comte Durand de Beauregard* **(96)***? - Vous voulez rigoler? - Mais pas du tout*. Comment aurais-je pu m'en douter. J'étais au régime de droit commun, dans une cellule de la prison de Béthune, ne recevant pas de visites et ne voyant pas les journaux. Passe pour moi, mais Griffuelhes et Lévy, le secrétaire et le trésorier de la C.G.T., avaient été arrêtés aussi. Ils devaient être libérés une huitaine de jours après le 1er mai. Je ne l'étais qu'à la fin du mois.

Quelle influence eut cette invention du *Complot* sur le mouvement du 1er mai? Il est difficile de le dire. La C.G.T., ainsi calomniée à plaisir, gardait-elle aux yeux des travailleurs toute son influence? Cela ne pouvait qu'accroître le trouble des esprits.

Dans le rapport moral établi en vue du congrès d'Amiens, Griffuelhes a donné ce tableau du mouvement du 1er mai 1906:

«A Paris, dans certaines villes de province, la manifestation fut importante. Les travailleurs y participèrent nombreux. Il serait difficile d'en indiquer le nombre. Ce qui est à retenir, c'est que jamais semblable effervescence ne s'était produite...

Les grèves qui éclatèrent le 2 mai furent nombreuses...

La Fédération du Livre avait, au 18 avril, afin de profiter des circonstances favorables pour son industrie, fait la mise-bas pour les ouvriers travaillant dans les maisons refusant les conditions de travail élaborées par les syndicats. Dans plusieurs villes, les patrons accédèrent aux demandes des ouvriers, dans d'autres villes il fallut recourir à la grève. A Paris, la grève fut importante. Il reste, au moment où nous écrivons, encore des grévistes: à Paris, ils sont plus de 500. C'est la grève qui aura le plus duré.

Puis le 25 avril, à Paris, les bijoutiers et orfèvres parlaient à leur tour. Trois semaines après, le travail était repris moyennant quelques satisfactions accordées par le patronat. Ajoutons que, pour ces corporations, le meilleur moment n'était pas arrivé, c'est au mois d'octobre et suivants que, le travail battant son plein, la lutte eût été préférable.

Le 2 mai, ce sont les ouvriers de la voiture, les terrassiers, les charpentiers, les menuisiers, les peintres, les maçons et tailleurs de pierres, les monteurs-levageurs, les lithographes, qui se mettaient en grève. Les imprimeurs-conducteurs et certaines catégories du papier avaient suivi la corporation des typos. L'ameublement, comprenant les ébénistes, les sculpteurs, les menuisiers en sièges, etc..., partait lui aussi. C'était, au bas mot, pour ces corporations un chiffre de plus de 150.000 grévistes.

D'autres grévistes vinrent grossir ces chiffres; c'étaient les métallurgistes, comprenant les mécaniciens, les mouleurs en cuivre, les ferblantiers, les ouvriers du bronze, les chaudronniers en cuivre, etc... Leur chiffre, pour le département de la Seine, dépassa 50.000.

C'est dans plusieurs de ces corporations que se produisirent les faits les plus curieux. L'Union des Mécaniciens, peu de jours avant le 1er mai, dans une réunion, avait déclaré qu'il n'y avait pas lieu de faire grève, la corporation n'étant pas prête. De son côté, le Syndicat des métallurgistes qui compte

---

(94) Ferdinand SARRIEN (1840-1915): homme politique; maire, conseiller général, président de Conseil général, député, sénarteur, ministre, président du Conseil, quasiment sans interruption, dans une fonction ou dans une autre, de 1871 à 1915.

(95) Élie REUMAUX (1838-1922); industriel et ingénieur, directeur-général et président de beaucoup de grosses compagnies minières du nord à l'est. Sa maison fut incendié après la Catastrophe de Courrières, le 10 mars 1906: 1.099 morts.

(96) Vraisemblablement Charles DURAND de BEAUREGARD (1850-1911), qualifié de: *«Littérateur, historien et homme politique français»* d'après MENESSIER de LA LANCE; auteur d'une *«Étude et revue de l'Histoire de Napoléon-3»*.

des mécaniciens avait fait de la propagande en faveur de l'agitation. Ce dernier étant moins nombreux, il semblait que la corporation ne bougerait pas. Le contraire se produisit. Les non-syndiqués, tant de Puteaux que d'ailleurs, déclarèrent les premiers la grève et celle-ci fut conduite en dehors de toute intervention officielle des organisations. Les syndiqués étaient hostiles à la grève, les non-syndiqués la déclaraient. Nous nous garderons de tout commentaire susceptible d'être mal interprété. Nous exposons simplement les faits.

En province, l'agitation fut moins intense que nous l'avions espéré. A Lorient, la grève fut générale durant plusieurs jours. A Hennebont, la grève dure au moment où nous écrivons. A Brest, l'arbitraire s'exerça sans autre limite que le bon vouloir ministériel. Le 4 mai, la Bourse était fermée, dix-huit camarades choisis parmi les plus militants étaient incarcérés. A Rosières, dans le Cher, plus de 600, à Montluçon plus de 3.000 métallurgistes entraient en conflit. Là encore le pouvoir montra son profond mépris des travailleurs, en mettant toutes ses forces de répression à la disposition des patrons. Dans d'autres localités, les grèves surgirent. Nous ne pouvons en donner la liste, ce serait trop long...».

Ce n'était pas évidemment le vaste mouvement qu'avait décidé le congrès de Bourges, mais c'était un mouvement sérieux. Il avait posé carrément le problème des 8 heures, de la réduction de la journée de travail sans réduction de salaire. Il avait mis le cran d'arrêt à la méthode des longues journées pour sortir un salaire convenable. Aujourd'hui où l'on revoit dans pas mal d'industries les ouvriers courir après les heures supplémentaires pour atteindre une paye capable de faire vivre une famille, on peut mesurer la valeur d'un mouvement comme celui de 1906.

Quant à l'élan donné aux syndicats par un tel mouvement, une déclaration de Fareny **(97)**, délégué du Bâtiment du Havre, la fait ressortir excellemment: «*Si nos organisations sont devenues actives et vivaces, c'est grâce à la propagande confédérale des 8 heures*».

Avant l'ouverture de la discussion du rapport moral, un incident fut soulevé par la présence du docteur Desmons **(98)**, le directeur du *Réveil du Nord,* au banc de la presse. Dhooghe déposa une protestation contre son attitude au cours de la dernière grève des mineurs et particulièrement dans l'affaire du *Complot*. Pour éviter que l'on puisse interpréter cette protestation comme une atteinte au droit de critique, je fis passer sous les yeux du congrès quelques coupures du *Réveil du Nord* où les délégués de la C.G.T. étaient accusés de faire la propagande de l'incendie, du cambriolage et de la mendicité à main armée. Seuls quelques guesdistes, Inghels **(99)**, de Lille, et Clévy **(100)**, de Troyes, quoique un peu gênés, présentèrent la défense du *Réveil du Nord*. Le docteur Desmons dut quitter le congrès.

Par la suite, Renard et quelques autres délégués du Nord déclarèrent que le *Réveil du Nord* n'était pas leur organe. En effet, il était plutôt le quotidien du socialisme réformiste, notamment pour le Pas-de-Calais. Mais l'hebdomadaire guesdiste de Lille, l*e Travailleur,* avait publié sous la signature de son correspondant du Pas-de-Calais, au cours de la grève des mineurs et à l'occasion du *Complot*, des gentillesses assez semblables à celles du *Réveil*. J'étais jeune et assez timide, j'attendis pour l'affirmer qu'un de nos camarades de Lens soit allé chercher et m'ait rapporté la collection du *Travailleur.* Les articles du *Réveil du Nord* avaient frappé les délégués. Ceux du *Travailleur,* du même ton, ne firent pas remonter le crédit des guesdistes du Nord.

La discussion du rapport moral commença par une intervention de Voilin **(101)**, des mécaniciens de la Seine, contre le passage du rapport de Griffuelhes où il était dit que les mécaniciens syndiqués avaient été hostiles à la grève du 2 mai, tandis que les non-syndiqués la déclenchaient. Le *Syndicat des mécaniciens* venait même de publier un tract traitant d'infamie le paragraphe du rapport moral. Voilin exposa longuement la propagande faite par son syndicat pour les huit heures. Restait que les mécaniciens, à leur assemblée générale du 17 avril, avaient examiné la situation dans leur corporation et conclu que la propagande faite n'avait pas donné les résultats escomptés et pu vaincre l'indifférence. Le 1er mai venu, des syndiqués avaient fait

---

(97) Personne de ce nom avec cette écriture ni approchante, dans «*Le Maitron*».

(98) Pas d'indication biographique à son sujet.

(99) Albert INGHELS (1872-1941); socialiste-guesdiste; maire, conseiller général, député

(100) Voir notice biographique en page 38.

(101) Lucien VOILIN (1870-1957); socialiste d'origine allemaniste *(Parti socialiste révolutionnaire)* semble t-il; maire, conseiller général, député, le tout sans arrêt de 1904 à 1936.

grève les premiers. Mais le 2 mai, une maison importante, Belleville, de Saint-Denis, ayant accordé la semaine anglaise, 10 heures par jour et le repos du samedi après-midi et du dimanche, d'autres boîtes avaient débrayé: De Dion, Panhard, Renault, notamment. Si bien qu'un véritable lock-out s'en était suivi. Il s'en dégageait que le *Syndicat des mécaniciens* avait été surpris par les événements. Ne voulant pas paraître forcer la main aux non-syndiqués, il avait appelé leur large participation au sein du comité de grève. Des faits exposés de part et d'autre, on pouvait déduire que le *Syndicat des mécaniciens de la Seine* avait fait un effort de propagande mais que dans cette première grève de l'automobile il avait manqué d'expérience pour juger la situation et pour la dominer.

Keufer devait ensuite, après avoir rappelé l'effort de la *Fédération du Livre* et l'obtention de la journée de 9 heures dans plus de 150 villes, soulever l'épineuse question des relations avec le *Secrétariat international des syndicats*.

La C.G.T. ne s'était pas fait représenter à la dernière conférence internationale. Elle avait demandé l'inscription à l'ordre du jour de trois questions: l'antimilitarisme, la grève générale, les huit heures. Cette inscription ayant été refusée elle n'avait pas envoyé de délégué.

Griffuelhes exposa le peu de travail fait par les conférences précédentes de Stuttgart et de Dublin. Il rappela la délégation infructueuse faite par lui à Berlin, en janvier 1906, au moment des incidents du Maroc. Il était allé proposer à la Commission syndicale allemande l'organisation de deux démonstrations communes contre la guerre, à Berlin et à Paris. Pour le Secrétariat international, toutes les questions de principe étaient du ressort des partis socialistes; il s'en tenait quant à lui à l'échange de renseignements administratifs sur les différents mouvements syndicaux.

Deux ordres du jour se trouvèrent en présence; l'un de Keufer, Coupat **(102)** et Niel **(103)**, demandant le maintien de la participation de la C.G.T. au *Secrétariat international*; l'autre de Delesalle **(104)** et Pouget **(105)**, proposant que la C.G.T. renouvelle sa demande de discussion de la grève générale et de l'antimilitarisme à la prochaine conférence internationale et dans le cas de refus qu'elle s'adresse directement, par-dessus la tête du Secrétariat international aux centrales syndicales des divers pays. C'est ce dernier ordre du jour qui fut adopté.

Enfin on allait aborder la grande discussion de ce congrès, les rapports entre le parti socialiste et la C.G.T. Victor Renard, le secrétaire fédéral du Textile, ouvrit le feu. Il présenta sa proposition avec une grande habileté. L'action syndicale est obligée de se préoccuper de la protection légale des travailleurs. D'où l'utilité de rapports avec le parti socialiste dont les élus sont tout désignés pour établir des projets de réformes ouvrières et pour les soutenir au Parlement. En outre, syndicats et parti mènent une action complémentaire. C'est la méthode employée dans le Nord. Elle peut présenter des résultats précieux: 315 syndicats, 76.000 syndiqués, 300 groupes, de nombreux conseillers municipaux, 8 députés et 105.000 électeurs. Si partout on agissait de même, il n'est pas de force bourgeoise qui pourrait résister à la C.G.T. unie au parti socialiste.

Le premier orateur à répondre fut Dhooghe **(106)**, au nom du *Syndicat textile de Reims*, Dhooghe, homme du Nord aussi, mais militant anarchiste. Souvent les ouvriers du textile de Roubaix et Tourcoing étaient forcés de descendre à Reims pour trouver du travail. Renard l'avait mis en cause à propos d'une circulaire envoyée après le congrès fédéral du Textile récemment tenu à Tourcoing et qui avait adopté une résolution analogue à celle soumise au congrès confédéral. Pour Dhooghe et la minorité fédérale du Textile, lier syndicats et parti, c'était subordonner les premiers au second, les engager dans les luttes électorales et les détourner du terrain économique. Perdant leur autonomie ils perdaient leur force propre.

Desjardins **(107)**, des tisseurs parisiens, avait expliqué dans la *Voix du Peuple*, comment Renard et les syndicats du Nord avaient rallié la Fédération du Textile. Ces donneurs de leçon de syndicalisme étaient restés sourds, des années durant, aux appels fédéraux. Ils n'avaient adhéré que le jour où on leur avait offert le siège fédéral.

C'est un autre homme du Nord, Merrheim **(108)**, l'un des secrétaires fédéraux des Métaux, qui devait mettre à bas la cathédrale dressée par Renard.

---

(102) Voir notice biographique p.38.

(103) Voir notice biographique p.41.

(104) Voir notice biographique p.38.

(105) Voir notice biographique p.41.

(106) Voir notice biographique p.39.

(107) Voir notice biographique en note n°4, p.51.

(108) Voir notice biographique p.41.

Des 315 syndicats indiqués, d'après l'annuaire du ministère du Commerce de 1905, il convenait de défalquer au moins 130 syndicats jaunes, nombreux particulièrement dans les centres textiles de Roubaix, Touroing, Lille, Armentières et comptant, certains, plus de 1.000 membres. Même remarque sur le chiffre des syndiqués: les deux syndicats de mineurs du Nord, portés comme ayant 8.000 membres, venaient de payer à leur Fédération unifiée pour 900 membres. Le Syndicat du textile de Roubaix compté comme ayant 6.200 membres en avait à peu près 3.000, d'après les chiffres fournis au récent congrès fédéral de Tourcoing. Dans le bassin d'Anzin, où il y avait plus de 30.000 ouvriers de la métallurgie, on trouvait trois députés socialistes, mais seulement 600 syndiqués. «*Vous êtes glorieux à tort de vos cathédrales. Elles ont, peut-être, de belles façades, mais c'est tout. Roubaix, proclamée la "ville sainte", la Mecque du socialisme, est une cité de souffrances et de misères. Il est peu de villes où l'on trouve des salaires aussi bas. Quel est l'ouvrier de l'article "robes" qui pourrait dire qu'il gagne, en le tissant, au long d'une année, neuf francs par semaine? Je prétends que c'est la conséquence de votre tactique*».

Merrheim avait ainsi détruit par des chiffres toute la base de l'exposé de Renard. Que restait-il des reproches faits à la méthode et à l'esprit de la C.G.T.? Griffuelhes, dans son intervention, devait l'examiner.

Avant 1900, dit-on, la C.G.T. n'avait pas prêté le flanc aux critiques. Oui, parce qu'elle n'existait pas. C'est l'entrée de Millerand **(109)** au ministère Waldeck-Rousseau **(110)** qui donna naissance à cet esprit. A peine Millerand ministre, parut une déclaration signée de Keufer, Baumé **(111)**, Moreau **(112)**, approuvant cet acte. Cette déclaration n'était-elle pas un acte politique? A l'*Union des syndicats de la Seine* on vint proposer un banquet à Millerand. Au lendemain de la fusillade de Chalon **(113)**, les membres de la commission de la Bourse du Travail de Paris reçurent pour eux et leurs familles une invitation à une soirée du ministre du Commerce. Deux jours après, une nouvelle invitation, de Galliffet **(114)**, pour un carrousel. Que voulait-on, sinon domestiquer les syndicats? Les protestataires, peu nombreux au début, eurent vite fait d'ouvrir les yeux de leurs camarades. L'explosion de vitalité de la C.G.T. résulte de ces événements. La coalition formée à ce moment pour isoler du pouvoir les syndicats s'est maintenue; elle a été la vie de la Confédération.

Est-ce l'influence anarchiste ou l'influence du pouvoir qui entraîne la division ouvrière? Griffuelhes cite l'exemple des mineurs: «*En 1901,* dit-il, *on s'opposa à la grève des mineurs pour ne pas contrarier l'œuvre "socialiste" de Millerand-Waldeck-Rousseau. Quatre ans après, Joucaviel* **(115)**, *des mineurs de Carmaux, qui avait tout fait pour s'opposer à la grève, reconnaissait que le*

---

(109) Voir notice n°79 en page 124.

(110) Pierre WALDECK-ROUSSEAU (1846-1904); fut *Président du Conseil* du 22 juin 1899 au 3 juin 1902. Ce gouvernement de «*défense républicaine*», en pleine *Affaire Dreyfus*, comportait deux *massacreurs de prolétaires:* Gallifet, l'expert, dit le *massacreur de la Commune*, ayant déjà fait ses preuves, et Millerand, premier *socialiste-au-pouvoir* qui, en la question, savait ce qu'il *aurait-à-faire*.

(111) BAUMÉ (?) (?-?); de ce militant syndicaliste-réformiste, apparemment totalement hors «*politique*», à part le fait cité par Monatte ici, on ne sais pas grand chose, alors qu'il fut secrétaire de la *Bourse du Travail* de Paris de 1895 à 1905, et de l'*Union des syndicats de la Seine*, pendant treize ans (?-?). Étonnant!

(112) Il peut s'agir du secrétaire éphémère de la Fédération des dessinateurs, en 1906! Pas d'autres renseignements biographiques disponibles.

(113) Le 2 juin 1900, à Chalon-sur-Saône, pendant la grève de l'usine métallurgique Galland, trois personnes furent tués, dont un seul gréviste, par les gendarmes «*apeurés*».

(114) GALIFFET (Gaston de) (1931-1909); marquis et prince; officier de cavalerie; il connu maintes faillites militaires: - celle de l'expédition badinguiste en Crimée en 1855; - celle de l'expédition badinguiste au Mexique en 1863; - celle de la guerre badingo-prussienne de 1870-71; mais il s'illustra également en trois circonstances: - la conquête du lit de l'impératrice Eugénie (date non précisée), - la conquête oh combien pacifique de l'Algérie, - et le massacre des communards en 1871!!! Il fut en conséquence bienvenu dans le premier gouvernement radical et zozialiste: Waldeck-Galiffet-Millerand.

(115) Prosper JOUCAVIEL (?-?); mineur de Carmaux (Tarn); syndicaliste et coopérateur; de la *Fédération socialiste autonome du Tarn* jusq'en 1900, au moins.

(116) Voir notice biographique en page 38.

pouvoir n'avait pas tenu les promesses faites, que le gouvernement avait roulé les mineurs. Est-ce les anarchistes de la C.G.T. qui ont créé le conflit? Non. Pas plus qu'ils n'ont créé celui des travailleurs municipaux».

Griffuelhes aurait pu ajouter que dans le Pas-de-Calais, Broutchoux **(116)** n'avait fait que continuer l'œuvre entreprise en 1902 par Goudemetz **(117)** et ses camarades guesdistes, les véritables fondateurs du jeune syndicat des mineurs.

«*Créer des rapports entre la C.G.T. et le parti? Or qui dit rapport dit entente, qui dit entente dit accord. Comment s'établirait cet accord fait de concessions mutuelles entre un parti qui compte avec le pouvoir, car il en subit la pénétration, et nous qui vivons en dehors de ce pouvoir? Nos considérations ne seraient pas toujours celles du parti, d'où impossibilité d'établir les rapports demandés*». Pour les guesdistes, le syndicat est de nature foncièrement réformiste et réduit à jouer un rôle secondaire, tandis que le rôle révolutionnaire revient au parti.

Quand survint le vote final des motions, un mouvement surprenant se produisit. La proposition du Textile fut repoussée par 724 mandats contre 34 pour et 37 abstentions, ces dernières représentant les voix du Textile amené à cette attitude par le refus du vote par division sur sa motion.

La *Fédération de la Céramique* avait retiré sa motion en déclarant prématurée la réglementation des rapports entre la C.G.T. et le parti. Le bloc réformiste Keufer, Coupat, Guérard **(118)**, retirait celle que Keufer avait déposée pour se rallier à une motion présentée par Niel, que celui-ci retirait dès lecture de la motion Griffuelhes.

Si bien que le Livre, par la voix de Jusserand **(119)**, déclarait voter la proposition Griffuelhes, en faisant toutefois des réserves sur la grève générale, étant donné que le Livre y était momentanément hostile. Ce qui m'amenait a déclarer qu'au nom de mon syndicat, adhérent à la *Fédération du Livre*, je voterais la motion Griffuelhes sans faire aucune réserve.

Les résultats du vote étaient éclatants. Pour: 830 mandats, contre: 8, blanc: 1.

Ce n'était pas une majorité, c'était presque l'unanimité que recueillait la motion Griffuelhes, appelée depuis la *Charte d'Amiens*. Toutes les tendances du syndicalisme français, sauf les guesdistes, avaient rallié le syndicalisme révolutionnaire. Renard avait espéré entraîner avec lui les réformistes. Il n'avait pas tenu assez compte de l'impression produite sur eux par l'attitude des socialistes du Nord, tant réformistes à la Basly que guesdistes à sa façon, dans la grève des mineurs et l'affaire du *Complot*. Il n'avait pas tenu compte non plus que le passé ne s'oublie pas facilement. Toutes les tendances syndicales, depuis les débuts du mouvement ouvrier français, avaient dû lutter contre l'autoritarisme des guesdistes et contre leur mépris du syndicat, regardé comme une organisation inférieure. A Amiens, le syndiqué s'affirmait en face de l'électeur et du citoyen, le syndicat se déclarait le groupement ouvrier essentiel. D'où l'isolement du guesdisme, révolutionnaire en paroles sur le terrain électoral, mais réformiste sur le terrain syndical.

Le syndicalisme révolutionnaire revenait d'Amiens la tête haute, mais les épaules chargées d'une lourde responsabilité. Il allait pouvoir continuer sa marche avec plus de confiance, puisque la C.G.T. à peu près entière, lui avait manifesté son accord sur l'essentiel de sa pensée.

Allait-il poursuivre son effort pour les 8 heures industrie par industrie?

Allait-il réussir à constituer des fédérations d'industrie en fusionnant les fédérations de métier? La lutte pour les 8 heures lui avait fait sentir les inconvénients d'avoir dans les mêmes usines ou sur les mêmes chantiers des éléments rattachés à différentes fédérations de métier. Ç'avait été le cas pour les Métaux; la fusion des fédérations de mouleurs, de mécaniciens et de métallurgistes était posée. De même dans le Bâtiment. On peut dire que la fédération d'industrie du Bâtiment est sortie du 1er mai 1906.

Le branle était donné dans les services publics et chez les fonctionnaires. Les postiers, les instituteurs formaient leurs premiers syndicats. Les cheminots remuaient et Guérard, le Guérard écrasé par l'insuccès de la grève des cheminots de 1897, sentait frémir un nouvel état d'esprit qui l'amènerait à la grève de 1910.

Trouverait-on les militants capables de faire face à tous les besoins d'un mouvement en plein dévelop-

---

(117) Ovide GOUDEMETZ (1868-1913); syndicaliste, coopérateur, et socialiste-guesdiste, il évolua vers l'anarchisme et le syndicalisme-révolutionnaire; il fonda contre le *Vieux-syndicat* baslo-guesdiste, le nouveau syndicat fédéré et confédéré des mineurs; émigra au Kansas,y continua son activité syndicaliste et y décéda.

(118) Voir notice biographique en page 40.

(119) Voir notice biographique en page 40.

pement? Dans les rangs des vieux une certaine lassitude se traduisait. Le mouvement syndical est un terrible mangeur d'hommes. Le meilleur militant ne reste pas toujours un entraîneur. A ce moment, être secrétaire de syndicat ou de section syndicale, ou simple militant, n'allait pas sans coups et sans aventures. Où trouver ces militants? Comment les découvrir, comment les former?

Surtout il fallait bien s'attendre à ce que le gouvernement et le patronat cherchassent à briser l'élan de la C.G.T.

Le parti socialiste lui-même comment prendrait-il la défaite de ses éléments guesdistes? On allait être vite fixé. Le congrès socialiste de Limoges, au début de novembre 1906, avait grand mal, malgré Jaurès et Vaillant, à réunir une majorité, se résignant à accepter la résolution d'Amiens.

Après la montée vers Amiens, on peut parler de descente. Une descente à brusques secousses, débutant par la crise intérieure provoquée par l'affaire de la *Maison des Fédérations* pour tomber dans le gouffre de la guerre de 1914-1918.

Un homme, dans le cabinet Clemenceau de 1906, connaissait assez le mouvement syndical pour se rende compte de la situation exacte de la C.G.T. C'était Aristide Briand **(120)**. Il avait été amené à la grève générale par Fernand Pelloutier. Un curieux homme dont Anatole France **(121)** avait dit un jour: *«Briand? Il a, sans en éprouver aucune tristesse, un grand mépris de l'humanité»*. La force de la C.G.T. était en voie de devenir immense, mais elle était encore fragile. Comment la briser? Il eut vite fait de trouver le point sensible.

Chassée de la Bourse du Travail de Paris, la C.G.T. avait transporté ses bureaux cité Riverin, puis rue de la Grange-aux-Belles, cette fois dans un immeuble industriel acheté avec les fonds prêtés par un ami du syndicalisme. La mise en état de l'immeuble et sa transformation en bureaux d'organisation n'étaient pas une petite affaire. Griffuelhes s'y donna corps et âme. Il y réussit. Une imprimerie fut installée. Ensuite une clinique médicale. Mais les besoins d'argent étaient harcelants. Pour y faire face, Griffuelhes dut recourir aux fonds mêmes de la C.G.T. C'était pour elle, pour assurer son fonctionnement et son indépendance que ces travaux étaient exécutés. N'était-il pas naturel d'y employer ses fonds? Évidemment. Mais quand le trésorier confédéral, Albert Lévy **(122)**, comptable de métier, sortant de prison, retrouva la comptabilité confédérale plus ou moins bien tenue, il poussa de grands cris. Simples comptes mal tenus ou détournements? Griffuelhes n'avait pas que des amis, même dans la tendance révolutionnaire, même au lendemain d'Amiens. Briand avait gardé des relations avec certains éléments. Une fois au courant il vit très vite le moyen d'abattre Griffuelhes et par là de briser l'élan de la C.G.T. Dans nos milieux syndicaux, les histoires d'argent peuvent provoquer de terribles ravages. Il suffisait d'agir sur le trésorier confédéral, Lévy, un garçon nerveux en diable, et qui, d'ailleurs, ne s'entendait pas avec Griffuelhes. On s'y employa. Des mois durant, Griffuelhes fut en butte aux attaques d'une coalition formée de quelques révolutionnaires renforcés par les réformistes d'hier. Il aurait pu facilement, il aurait dû répondre, livres en mains. Par orgueil, par mépris de telles attaques, alors qu'il était en droit, pensait-il, d'escompter les remerciements et la reconnaissance de la C.G.T., longtemps il refusa de s'expliquer, rendant difficile la défense par ses amis. Quand il le fit, tardivement, le malaise s'était approfondi. Il avait dû quitter, d'ailleurs, le secrétariat de la C.G.T., où Niel, candidat cette fois des réformistes, devait le remplacer durant quelques mois, avant d'être lui-même obligé de démissionner. C'est alors que Jouhaux fut désigné comme secrétaire de la C.G.T.

Le désarroi provoqué par une telle crise, Griffuelhes abattu, on peut dire que l'élan pris à Amiens était perdu. Dans cette période de 1907 à 1910, il aurait fallu renforcer la C.G.T., aménager sa mai-

---

(120) Aristide BRIAND (1862-1932); avocat; contemporain de Fernand PELLOUTIER en Loire-inférieure, il accompagna les syndicalistes-révolutionnaires contre les guesdistes jusqu'au *Congrès de Nantes* en 1894, avant de devenir un politique qui réussit outre-mesure dans un socialo-radicalisme typique de la *Troisième république* (26 fois ministre! qui dit mieux?).

(121) Anatole FRANCE (François Anatole THIBAULT, dit) (1844-1834); écrivain; un moment boulangiste, il devient dreyfusard et l'un des fondateurs de la *Ligue des Droits de l'Homme*; puis, proche de Jaurès, et anti-colonialiste avant l'heure; belliciste en 14, il devint pacifiste et hostile au *Traité de Versailles*; personnalité libre, atypique, hésitante et errante, il sanctionna toujours ses parcours par le meilleur humaniste possible; observateur pertinent des humains, particulièrement du précédent.

(122) Voir notice biographique en page 40.

(123) Charles MALATO (Antoine MALATO de CORNET, dit) (1857-1838); anarchiste aux origines, aux comportements, et aux méthodes très atypiques, qui soutint et défendit les meilleurs causes, mais avec des errements tel le *«Manifeste des Seize»*.

son, organiser ses moyens de propagande. Qui veut renverser le régime bourgeois doit prouver sa propre capacité de gestion. Le syndicalisme avait aménagé sa maison de la rue Grange-aux-Belles, mais sans en garder le mérite moral. Pouget avait quitté la *Voix du Peuple* pour fonder un quotidien syndicaliste, grâce aux fonds provenant d'un héritage de vieux militant, héritage recueilli par Charles Malato **(123)** et confié en partie par celui-ci à Pouget. Le quotidien, *la Révolution*, mal préparé, mal administré, mal rédigé, devait vivre 40 jours seulement. Deux ans après, un nouvel essai de quotidien était tenté. La *Bataille syndicaliste* devait tenir la mer plus longtemps, mais dans des conditions difficiles et sans accroître réellement la force de propagande du syndicalisme et de la C.G.T.

La guerre de 1914 pouvait venir. Elle provoquerait en France l'effondrement de la C.G.T. et de tout le mouvement ouvrier, de même que dans la plupart des pays d'Europe. Non seulement le mouvement ouvrier international avait été incapable de barrer la route aux forces de guerre, mais on peut se demander s'il les avait vus s'approcher. La petite équipe de la *Vie ouvrière* était traitée de défaitiste parce que nous osions prévoir l'approche de la guerre. Naturellement ceux qui n'avaient rien prévu devaient être, l'ouragan venu, les premiers à jeter au diable tout ce qui avait caractérisé le syndicalisme révolutionnaire, l'antimilitarisme et l'internationalisme ouvrier. Ils se mettaient à la remorque du gouvernement d'union sacrée; ils publiaient une édition de la *Bataille syndicaliste* à Bordeaux avec des fonds gouvernementaux.

Dans les autres pays, même situation. Le mouvement international avait été incapable de prévoir la guerre et d'organiser la résistance contre elle. L'hégémonie social-démocrate, affirmée au congrès international de Londres de 1896, et qui n'avait fait depuis que s'appesantir tant sur les partis socialistes que sur les centrales syndicales, faisait en 1914 une faillite lamentable.

La France, par la C.G.T. et le syndicalisme révolutionnaire, avait tenté de réagir contre cette hégémonie ; elle n'y était pas parvenue. Pour dresser un réel barrage contre la guerre, il eût fallu en premier lieu que travailleurs allemands et travailleurs français eussent confiance les uns dans les autres et confiance en eux-mêmes. Faute de cette double confiance, pas de barrage possible. Prolétaires de tous les pays, incapables de s'unir, il ne leur restait plus qu'à s'entre-tuer.

La dure leçon de la guerre de 14-18 ne resta pas incomprise des prolétaires de France, ni de ceux d'Allemagne, semble-t-il. Après la révolution russe de 1917 et la révolution allemande de 1918, la C.G.T. se trouva devant un choix décisif. Malheureusement, au congrès confédéral de Lyon, en 1919, les principaux militants qui s'étaient dressés dès la fin de 1911 contre le reniement du syndicalisme et l'abandon de l'internationalisme ouvrier, Merrheim et Bourderon **(124)**, Dumoulin **(125)** et Million **(126)**, avaient fait défection. Que pouvions-nous, à quelques-uns, sauf sauver l'honneur du syndicalisme et sauvegarder l'avenir révolutionnaire?

La *Charte d'Amiens* était en somme reniée. La C.G.T. tombait dans le pire millerandisme. Elle perdait toute indépendance, tant à l'égard du gouvernement que des partis politiques.

Certes, on continuait, en paroles, à se réclamer de la *Charte d'Amiens* , comme on continue encore, en 1957, à le faire. Mais dans la pratique, on ne s'inspire plus d'elle. Un morceau du mouvement syndical, hier la C.G.T.U., aujourd'hui la C.G.T., va infiniment plus loin que ne le demandaient Renard et les guesdistes en 1906. Il ne s'agit plus simplement d'accord, on accepte d'être à la remorque et aux ordres du parti. D'autres morceaux du mouvement, F.O., C.F.T.C. - la C.G.T. elle-même - ne courent plus au *Conseil supérieur du travail* de Millerand mais au *Conseil national économique* et au *Bureau international du travail* ou au *Conseil économique et social* de l'O.N.U.

Pourtant on continue à discuter autour de la *Charte d'Amiens* . Ses idées flottent toujours dans l'atmosphère ouvrière française. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si la *Charte d'Amiens* est morte définitivement ou si elle est capable de renaître pratiquement en s'adaptant aux conditions de 1956. Je suis convaincu qu'elle renaîtra, car la leçon de ces cinquante dures années, de deux guerres, de plusieurs révolutions, et particulièrement de la révolution russe, le commandent.

---

(124) Albert BOURDERON (1858-1930); tonnelier; syndicaliste-révolutionnaire, secrétaire de la *Fédération du Tonneau,* devint ensuite réformiste; socialiste-allemaniste puis unifié; participa à la conférence de Zimmerwald en y représentant les minoritaires socialistes et les minoritaires syndicaux.

(125) Georges DUMOULIN (1877-1963); mineur; syndicaliste anarchiste qui évolua vers le socialisme-réformiste avant de finir dans le soutien au corporatisme pétainiste.

(126) Francis MILLION (Léon Francisque (sic) dit) (1882-1960); typographe et correcteur; secrétaire de l'Union départementale du Rhône de 1913 à 1920, puis secrétaire confédéral de 1923 à 1926; termina dans le corporatisme pétainiste.

«*décentralisation*», les offices, officines, officules... où loger cette engeance.

La «*contre-révolution préventive*», ou «*contre-révolution permanente*», - selon la violence du moment choisi, - a toujours su reconnaître les siens, - c'est-à-dire ses hommes-de-main du moment, et ces derniers ne se sont jamais débinés!

L'important reste, à chaque moment, de sentir les vents-mauvais venir, et de combattre toujours.

Nous terminerons cette édition par l'une des tentatives de reconstitution d'une C.G.T., en 1948, sur les principes d'action stipulés dans la *Charte d'Amiens*.

Elle fut présentée par des syndicats représentés par des mandataires d'options syndicalistes différentes: anarcho-syndicalistes, syndicalistes-révolutionnaires, réformistes indépendants et conséquents.

C'est au premier Congrès de la *C.G.T.-Force ouvrière* que le document ci-après fut présenté.

Il constitue la dernière partie de cette deuxième édition.

Une brève présentation des signataires figurent sur cette page.

ANTI.MYTHES,
novembre 2026.

Après-coup:

- La documentation journalistique provient essentiellement du site: *archivesautonomies.org;* et accessoirement de la base de données de la *Bibliothèque nationale de France (Gallica et Retronews)*.

- Les renseignements biographiques proviennent du *Maitron* et de *Wikipedia*.

Notice biographique succincte des signataires des propositions figurant aux pages suivantes:

(127) André LAFOND, (1911-1999); socialiste-pivertiste puis trotskyste jusqu'en 1938; résistant; secrétaire de la *Fédération C.G.T. des cheminots* (1944-1946), secrétaire du *Comité d'action syndicaliste des travailleurs des chemins de fer,* puis de la *Fédération Force ouvrière des cheminots* (1947-mars 1959); membre du secrétariat confédéral de la C.G.T.-F.O. (1948-1958).

(128) Fernand LAURENT (1913-1988); membre du bureau de la *Fédération CGT des Cheminots* (1944-1947); secrétaire général du *Comité d'action syndicaliste (C.A.S.)* puis de la *Fédération syndicaliste des cheminots* (F.S.C.) de 1947 à 1948; secrétaire général adjoint (1948-1950) puis secrétaire général de la *Fédération F.O. des cheminots* (1950-1963).

(129) BODEAU Roger (1914-1978), membre du *Comité d'action syndicaliste (C.A.S.)* puis de la *Fédération syndicaliste des cheminots* (F.S.C.); puis membre du bureau de la *Fédération F.O. des cheminots* (1948-1967).

(130) Marcelle MÉHUDIN (1900-1992); membre du *Comité d'action syndicaliste (C.A.S.)* puis de la *Fédération syndicaliste des cheminots* (F.S.C.); secrétaire de la *Fédération F.O. des cheminots* (1948-1951).

(131) Jean DESCOMBES (1895-1964); membre du *Comité d'action syndicaliste (C.A.S.)* puis de la *Fédération syndicaliste des cheminots* (F.S.C.); puis de la *Fédération F.O. des cheminots (Rhône)*.

(132) EDEL Armand (1913-2003); secrétaire fédéral du *Comité d'action syndicaliste*, puis de la *Fédération syndicaliste des cheminots (F.S.C.)* en 1947, membre du conseil national de la *Fédération F.O. des cheminots*.

(133) Jacques HERVÉ (1920-2010); employé à la sécurité sociale; secrétaire général de l'*Union départementale F.O. d'Indre-et-Loire* (mars 1948 - mai 1950); libertaire.

(134) Camille MOURGUES (1912-1983); postier; résistant; fondateur du *Comité d'action syndicaliste* des P.T.T.; secrétaire général de la *Fédération syndicaliste F.O. des P.T.T.*; secrétaire confédéral (1956-1974).

(135) Jean MATHÉ (1896-1973); agent des PTT; secrétaire de la *Fédération postale C.G.T.* en 1928; membre du *Comité d'action syndicaliste* des P.T.T.; secrétaire de la *Fédération syndicaliste des P.T.T.*; secrétaire général de l'*Union départementale Force ouvrière du Finistère* dans les années 60.

(136) DUFIL; pas d'indications biographiques à son sujet.

(suite en page 137)

POUR LE 23ème CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF
1er CONGRÈS NATIONAL
DE LA
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE

DES 12 ET 13 AVRIL 1948, PALAIS DE LA MUTUALITÉ, 24 RUE SAINT-VICTOR, PARIS 5ème

---

PROPOSITIONS

tendant à faire de la nouvelle confédération: le grand rassemblement syndical libre et démocratique, l'instrument d'une action revendicative et gestionnaire efficace attendus des travailleurs.

PRESENTÉES AUX SYNDICATS CONFÉDÉRÉS PAR:

A. Lafond (127), **F. Laurent** (128), **Bodeau** (129), **Marcelle Méhudin** (130), secrétaires de la *Fédération syndicaliste confédérée des cheminots;*

Descombes (131), secrétaire général de l'*Union Sud-Est des cheminots*;

Edel (132), secrétaire de l'*Union Est des cheminots*;

J. Hervé (133), secrétaire général, et le bureau de l'*Union départementale syndicaliste d'Indre-et-Loire;*

Mourgues (134), secrétaire général et **Mathé** (135), **Dufil** (136), **Bordes** (137), secrétaires de la *Fédération syndicaliste des P.T.T.;*

Patoux (138), secrétaire général de l'*U.D. du Maine-et-Loire;*

A. Lucot (139), secrétaire de la *Fédération F.O. de l'alimentation;*

Lacueille (140), secrétaire général de l'*U.D. syndicaliste du Cher;*

Pompon (141), secrétaire général et **Le Bourre** (142), conseiller de la *Fédération syndicaliste du spectacle;*

Marcellot (143), secrétaire général de l'*U.D. confédérée de la Nièvre;*

R. Guelf (144), secrétaire de la *Fédération F.O. des services publics et de santé;*

M. Richou (145), secrétaire général de l'*U.D. de la Gironde;*

Pierre Bernard (146), secrétaire général de la *Fédération des ingénieurs et cadres supérieurs;*

Hébert (147), secrétaire général de l'*U.D. de la Loire-Inférieure;*

Goepsert (148), conseiller de la *Fédération de la pharmacie;*

D. Limon (149), secrétaire du *Syndicat national des journalistes;*

Machelon (150), secrétaire général et Lhuillier (151), secrétaire de la *Fédération des coiffeurs;* etc...

PROPOSITION DE RÉSOLUTION SUR LE CARACTÈRE DE L'ORGANISATION SYNDICALE:

Le 33ème Congrès national corporatif, conscient dans les présentes circonstances de toutes les responsabilités qu'il assume devant la classe ouvrière française et internationale, constate que:

1- La violation systématique des principes fondamentaux régissant le syndicalisme libre a conduit à une crise nouvelle à l'intérieur de la C.G.T. La création de la C.G.C., de la C.N.T., les démissions massives de la C.G.T., le regroupement partiel dans les syndicats autonomes, la scission officielle des 18 et 19 décembre 1947 ont été les étapes marquantes préludant au regroupement auquel aspirent les travailleurs indépendants dans une centrale syndicale vraiment démocratique et libre.

Or une méfiance existe dans les rangs ouvriers. Entretenue par la calomnie, par des propagandes intéressées et par la survivance de méthodes antidémocratiques, encore malheureusement utilisées par certains dirigeants syndicaux qui se réclament du syndicalisme libre, elle conduit au maintien de diverses centrales existantes, à un «*renouveau d'autonomisme*» (*Fédération de l'Enseignement, Syndicat National des Journalistes*, etc...) et surtout à une tendance à l'inorganisation syndicale.

2- L'ingérence des groupements politiques dans la vie syndicale a provoqué l'effacement de l'action propre des travailleurs organisés syndicalement et rendu impossible la défense efficace des intérêts ouvriers. Ceux-ci ont été sacrifiés aux combinaisons électorales, aux besoins des impérialismes dont l'antagonisme conduit à la guerre.

Comme par le passé, les groupements politiques veulent utiliser les courants syndicaux pour retrouver de l'autorité et de la force.

3- L'effondrement accéléré de la bourgeoisie, la carence de ses grands commis, l'intervention presque toujours néfaste de la haute bureaucratie d'État dans la gestion de l'économie interdisent toute reconstruction économique durable et toutes réformes sociales susceptibles d'améliorer la condition matérielle et le statut juridique des travailleurs.

C'est pourquoi le Congrès exprime sa volonté de construire une centrale syndicale qui affirmera par sa structure, prouvera par son fonctionnement:

- l'indépendance totale et permanente à l'égard de l'État, des gouvernements, des partis, mouvements ou rassemblements politiques, des Églises ou sectes philosophiques et du patronat;

- le respect constant de la démocratie syndicale, de la liberté, individuelle et collective dans toutes ses formes d'expression;

- le sens réel et constructif de l'internationalisme ouvrier par la coopération efficace à la vie d'une centrale mondiale défendant les intérêts ouvriers en dehors des influences impérialistes;

- la volonté d'action, la mise en œuvre des moyens propres à améliorer la condition prolétarienne d'abord, a en poursuivre la disparition enfin, en assurant pour le compte des producteurs la gestion de l'économie.

Obéissant à ces principes, le Congrès se prononce sur les statuts:

- contre l'idée a priori de coalition d'ordre politique sous prétexte de sauvegarder la nature ou la forme de l'État. En toute circonstance, l'indépendance et la démocratie exigent la consultation et la décision des syndiqués souverains;

- contre le titre C.G.T.-«*Force Ouvrière*» pour la nouvelle centrale, parce qu'il implique, pour la masse ouvrière, la subordination à une tendance, à son équipe de militants, à une politique avec laquelle elle veut rompre. De plus, il est interprété, par l'exploitation des apparences, comme la collusion avec un parti politique et rassemblement en formation;

- contre l'adhésion à la F.S.M., sans efficacité depuis sa formation, étroitement dépendante de la volonté des grands impérialistes, groupant des centrales nationales intégrées à des régimes totalitaires où sont proscrites les libertés individuelles et syndicales, où les syndicalistes libres sont emprisonnés, déportés, exécutés sans jugement;

- pour l'extension de l'interdiction du cumul des fonctions syndicales et politiques au cumul des fonctions de responsabilités confédérales

et de gestion des entreprises nationalisées ou privées, la limitation de la durée des mandats confédéraux, dans le but d'enrayer la tendance à la bureaucratisation;

- pour une large autonomie des unions départementales et des fédérations, afin de parer à un centralisme paralysant;

- pour la souveraineté entière du congrès confédéral.

Traduisant ces dispositions dans les faits, le Congrès proclame sa volonté ardente d'assurer le rassemblement des forces ouvrières françaises en vue de l'édification d'un syndicalisme indépendant, démocratique et efficace.

Il lance un appel à tous les travailleurs adhérents aux centrales, organisations ou courants syndicaux répondant aux mêmes préoccupations, aux travailleurs encore dans l'expectative, afin qu'ils participent à cette œuvre de reconstruction qui peut seule assurer notre salut.

Il mandate ses organismes représentatifs pour se rapprocher immédiatement de la C.N.T., de la C.F.T.C., de la C.G.C., des organisations autonomes et de toutes les organisations syndicales libres, ou de ceux de leurs éléments décidés à mettre fin à la dispersion syndicale pour réaliser un front unique, poursuivre la recherche de modalités de fusion organique et l'application du programme d'action et d'orientation qu'il a adopté.

Il les charge de s'associer à tous les efforts pour la création d'une centrale syndicale internationale libre basée sur les secrétariats professionnels internationaux.

Notice biographique... *(suite)*.

(137) Émile BORDES (?-1955); agent des PTT; membre du *Comité d'action syndicaliste* des P.T.T.; secrétaire de la *Fédération syndicaliste des P.T.T.*

(138) Raymond PATOUX (1913-1011); secrétaire général de l'*U.D. C.G.T.*, puis de l'*U.D. C.G.T.-F.O. de Maine-et-Loire*; syndicaliste-révolutionnaire, membre du C.E.T.E.S. puis de l'U.C.E.S.

(139) André LUCOT (?-?); membre du comité de rédaction de *Résistance ouvrière* dès 1944; membre du *Comité d'action syndicaliste (C.A.S.)* de l'Alimentation; puis secrétaire adjoint de la *Fédération nationale des travailleurs de l'Alimentation.*

(140) Camille LACUEILLE (1920-2011); membre du bureau du *Comité d'action syndicaliste (C.A.S.)* et de la *Fédération FO des cheminots*; secrétaire général de l'*U.D. syndicaliste* puis *Force ouvrière* du Cher; socialiste.

(141) René POMPON (?-?); membre fondateur de la *Fédération syndicaliste du spectacle; co*-secrétaire général de la *Fédération F.O. des spectacles.*

(142) Raymond LE BOURRE (1912-1986); communiste jusqu'au pacte germano-soviétique; puis membre fondateur de la *Fédération syndicaliste du spectacle; co*-secrétaire général de la *Fédération F.O. des spectacles.*

(143) Marcel MARCELOT (1904-1964); cheminot; socialiste; secrétaire général de de l'U.D. C.G.T., puis de l'*U.D. confédérée F.O. de la Nièvre.*

(144) Roger GUELF (1914-1971); employé communal, secrétaire de la *Fédération F.O. des services publics et de santé.*

(145) Pierre RICHOU (1912-2022); postier, secrétaire général de l'*U.D. de la Gironde.*

(146) Pierre BERNARD (1903-1986); ingénieur, socialiste pivertiste; syndicaliste-révolutionnaire (U.C.E.S.); secrétaire général de la *Fédération des ingénieurs et cadres supérieurs.*

(147) Alexandre HÉBERT (1921-2010); anarchiste; cheminot; secrétaire général de l'*U.D. de la Loire-Inférieure.*

(148) GOEPSERT (?-?), conseiller de la *Fédération de la pharmacie.*

(149) D. LIMON (?-?), secrétaire du *Syndicat national des journalistes.*

(150) Émile MACHELON (?-1972);, secrétaire général de la *Fédération nationale C.G.T.* puis *F.O. des syndicats d'ouvriers coiffeurs.*

(151) René LHUILLIER (1909-1968); coiffeur; communiste, puis trotskyste, puis pivertiste, puis socialiste; chartiste!, puis secrétaire de la *Fédération C.G.T. des coiffeurs,* puis de la *Fédération F.O. des coiffeurs.*

PROPOSITIONS DE MODIFICATION AU PROJET DE STATUTS CONFÉDÉRAUX, EN APPLICATION DE CE QUI PRÉCÈDE:

Préambule:

Texte du projet:

Les syndicats ... ... congrès confédéral d'Amiens.

Ils se déclarent également en plein accord avec la *Charte de Toulouse* selon quoi le mouvement syndical des travailleurs ne peut s'isoler dans la nation.

Considérant que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État et qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique, les syndicats *Force Ouvrière* reconnaissent au mouvement syndical le droit, lequel peut devenir un devoir, de provoquer ou d'accepter des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action, déterminée lorsque la situation l'exige expressément.

Les syndicats...

Texte proposé:

(Sans changement, sauf pour la, dénomination.)

Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État dont les prérogatives s'opposent aux siennes, ni s'associer à de quelconques groupements politiques dont l'objectif constant est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance.

A cet effet, elle s'engagera, en prolongement de sa propre action, dans des coalitions avec des organisations syndicales et coopératives représentatives des autres classes populaires, à condition que ces organisations aient un caractère démocratique et que leurs objectifs soient analogues aux siens. Le but de ces coalitions sera d'améliorer la condition des travailleurs dans tous les domaines et de procéder ainsi à une démocratisation généralisée de l'économie, seul gage d'une consolidation et d'une extension nécessaires des libertés individuelles et collectives.

Les syndicats... *(sans changement, sauf la dénomination).*

But et constitution:

Texte du projet:

Article premier: La Confédération générale du travail Force Ouvrière ...

Article 3: La Confédération générale du travail Force Ouvrière adhère à la Fédération syndicale mondiale.

Texte proposé:

Article premier: Le titre, laissé au choix du congrès, ne doit comporter aucun symbole.

Article 3: Suppression du seul alinéa ci-contre. L'affiliation internationale fera l'objet d'une résolution spéciale. Elle comportera la dénonciation de la F.S.M. et la nécessité de construire une nouvelle Internationale syndicale excluant les centrales nationales totalitaires.

Administration - Comité confédéral national:

Texte du projet:

Article 5: La C.G.T.-F.O. est administrée par un comité national. Ce comité est constitué par un délégué de chaque Fédération nationale et de chaque Union adhérente, à l'exception de l'Union de la

Texte proposé:

Article 5: La C.G.T.-F.O. est administrée (sans changement) par deux délégués. Il comprend en outre les membres de la comission administrative confédérale. Il se réunit ...

région parisienne représentée au C.C.N. par deux délégués. Il se réunit ...

Article 6: Les membres du C.C.N. devront être les secrétaires...

Commission exécutive ... ou ...

Texte du projet:

Article 7: Après chaque Congrès confédéral ordinaire, le comité national nomme une commission exécutive de 35 membres non compris les membres du bureau confédéral qui y siègent de droit.

Les candidats devront être présentés par la Fédération ou l'Union à laquelle ils adhèrent et être syndiqués depuis au moins trois ans. En cas de vacances, pour une raison quelconque, le C.C.N. pourvoit dans les mêmes conditions au remplacement des membres de la commission exécutive.

La commission exécutive assure ...

Article 6: Les membres du C.C.N. désignés par les fédérations ou unions doivent être les secrétaires des organisations qu'ils représentent ou, en cas... *(le reste sans changements)*.

... ou ... Commission administrative:

Texte proposé:

Article 7: Chaque Congrès confédéral ordinaire nomme une commission administrative de 41 membres titulaires et désigne aussi 10 suppléants.

Les candidats devront être présentés par les syndicats confédérés, unions ou fédérations auxquels ils adhèrent et être syndiqués depuis au moins trois ans.

La commission administrative est constituée suivant les règles de la représentation proportionnelle démocratique au prorata des mandats s'étant comptés pour ou contre le rapport d'orientation. Le même mode de désignation est utilisé pour l'élection des suppléants.

Les suppléants peuvent assister aux réunions de la commission administrative avec voix consultative. En cas de départ d'un membre titulaire, la commission administrative désignera un remplaçant en le choisissant parmi les suppléants appartenant au même courant syndical que le titulaire sortant.

Les membres de la commission administrative font partie de droit du comité national.

La commission administrative assure... (la suite sans changement).

Bureau:

Texte du projet:

Article 8: Le bureau de la Confédération est nommé par le comité confédéral national après chaque Congrès confédéral. Ledit C.C.N. fixe le nombre des membres du bureau, lequel devra comprendre obligatoirement un président, un secrétaire général et un trésorier. Les attributions des secrétaires sont fixées s'il y a lieu par la commission exécutive.

Article 9: Les membres du bureau sont élus et révocables par le comité confédéral national. Ils peuvent être réélus. S'ils sont membres du C.C. N., ils ne peuvent conserver leur mandat et l'organisation qu'ils représentent pourvoit à leur remplacement.

Le bureau confédéral avisera ...

Article 10: Les membres du bureau confédéral et de la commission exécutive ne peuvent faire acte de candidature à une fonction politique ni appartenir aux onanismes directeurs d'un parti, groupement ou rassemblement politique.

Texte proposé:

Article 8: Le bureau de la Confédération est nommé par la commission administrative et pris dans son sein après chaque Congrès confédéral ordinaire.

La commission administrative fixe le nombre de membres du bureau, lequel devra comprendre obligatoirement un secrétaire général, un secrétaire général adjoint et un trésorier. Les attributions des secrétaires sont fixées par la commission administrative.

Article 9: Les membres du bureau sont élus et révocables par la commission administrative. Aucun d'entre eux ne peut être maintenu dans son poste de secrétaire plus de six années consécutives. Il ne sera rééligible que quatre années après l'expiration de son dernier mandat de secrétaire confédéral. S'ils sont membres... *(la suite sans changement)*.

Article 10: Les membres du bureau confédéral et de la commission administrative... *(sans changement)* ...ou rassemblement politique. La même

Leur acte de candidature aux fonctions définies ci-dessus, même non rétribuées, entraîne ipso-facto leur démission du bureau confédéral et de la commission exécutive.

restriction s'étend à l'appartenance aux conseils d'administration des entreprises nationalisées ou privées.

Leur acte de candidature ... *(sans changement)* ...commission administrative.

Commission de contrôle:

Texte du projet:

Article 12: La commission de contrôle est composée de 3 membres désignés en dehors de la commission exécutive par le comité confédéral national.

Elle nomme son secrétaire ...

Texte proposé:

Article 12: Chaque Congrès confédéral ordinaire nomme une commission de contrôle composée de 3 membres pris en dehors de la commission administrative. Les membres sortants sont rééligibles.

Elle nomme... (sans changement).

Grève

Texte du projet:

Les unions départementales n'ont pas qualité pour décider la grève générale sur le territoire de leur ressort.

Texte proposé:

Article 27: L'alinéa ci-contre est supprimé.

Dispositions administratives:

Texte du projet:

Article 34: Se placeront en dehors de la C.G.T.F.O. les organisations qui donneront leur adhésion à des groupements fonctionnant en opposition avec les organismes réguliers de la Confédération.

Il est interdit aux fédérations, unions et syndicats de donner leur adhésion à des groupements extérieurs à la Confédération sans décision de cette dernière.

Texte proposé:

Article 34: Il est interdit aux fédérations, unions et syndicats de donner leur adhésion à des groupements extérieurs comprenant partis ou rassemblements politiques, ou, d'une façon générale, des organisations d'affinité quelconque.

Les fédérations, unions de syndicats pourront entrer dans des organismes professionnels composés exclusivement d'organisations syndicales ou coopératives ayant un caractère démocratique et des objectifs analogues à ceux de la Confédération.

Congrès:

Texte du projet:

Article 38: Le Congrès confédéral élit une commission de 11 membres titulaires et de 5 suppléants. Cette commission est chargée d'examiner tous les cas de violation des statuts de la *Confédération générale du travail Force Ouvrière* et des décisions prises par les congrès confédéraux dont elle sera saisie par la commission exécutive confédérale.

Après avoir réuni tous les éléments...

Texte proposé:

Article 38: Le Congrès confédéral... (sans changement) ...par la commission administrative confédérale ou par une fédération, une union ou un syndicat.

Après avoir réuni (sans changement).

PROPOSITION DE RÉSOLUTION GÉNÉRALE D'ORIENTATION

Depuis les assises confédérales d'avril 1946, bien que le niveau global de la production industrielle ait augmenté régulièrement pour atteindre aujourd'hui celle de 1938, le sort des travailleurs n'a cessé d'empirer. La hausse continue et considérable des prix ainsi que la politique de blocage des salaires ont entraîné un abaissement toujours plus prononcé de leur pouvoir d'achat. Les augmentations de salaires consenties par le gouvernement et les employeurs n'ont eu, pour objectif que d'éviter de trop violentes réactions de la part des travailleurs; et non d'améliorer la condition de ces derniers en fonction de leurs besoins réels.

Cet abaissement du pouvoir d'achat s'est accompagné d'une augmentation de la durée du travail et, dans de nombreux cas, d'une accélération du rythme de celui-ci, par suite de la généralisation du travail au temps et du système des primes de rendement.

L'évolution régressive de la condition des salariés prouve que le fonctionnement du système économique et social actuel ne tend rien moins qu'à faire supporter aux seuls travailleurs la charge des difficultés héritées de la période de guerre et inhérentes à la nature même de ce système, alors que ces difficultés sont une source de profits scandaleux pour une minorité de privilégiés et de trafiquants.

En conséquence, le Congrès condamne le système économique et social actuel dont les bases sont:
- d'une part, le partage de la direction de l'économie entre un grand patronat et une haute bureaucratie, également incapables et parasitaires;
- d'autre part, l'absence d'initiatives du mouvement syndical ouvrier.

L'abandon de l'action revendicative et la confiance injustifiée dans l'efficacité de l'activité parlementaire et gouvernementale, comme l'exploitation des réactions revendicatives des travailleurs pour des fins partisane, soumettent l'organisation syndicale aux décisions des partis politiques et de l'État.

Faisant suite à près de trois années de passivité systématique, l'utilisation de cette dernière méthode a prévalu au cours des derniers mois de l'année 1947. Assortie de procédés d'inspiration totalitaire dans la conduite des actions entreprises, elle a provoqué leur échec et accéléré le processus de la scission syndicale.

Le Congrès décide que LA NOUVELLE CONFÉDÉRATION REPRENNE EN MAIN LE SORT DES MASSES POPULAIRES, se dégage des contraintes dénoncées plus haut et applique pour cela un programme dont les objectifs sont commandés par l'évolution de la situation des travailleurs et les moyens d'action propres au mouvement syndical.

A cet égard, le Congrès constate:

1- Que le pouvoir d'achat des travailleurs ne représentait plus, en janvier 1948, que 56% de ce qu'il était en 1938; que d'avril 1946 à janvier 1948, on enregistre une baisse du pouvoir d'achat de 16% alors que le niveau de la production n'a cessé d'augmenter au cours de cette période.

2- Que de nombreuses catégories de salariés ont actuellement des revenus qui ne leur permettent pas de couvrir leurs besoins vitaux et ceux de leur famille.

3- Que les augmentations des salaires nominaux ne constituent pas à elles seules une solution du problème posé par l'augmentation du pouvoir d'achat, ainsi que le prouve l'évolution de ce dernier.

4- Que les augmentations de salaires ne sont pas le principal moteur de la hausse des prix, puisque, dans les périodes de blocage intégral des salaires, les prix continuent à monter. La confrontation des indices de salaires et de prix révèle que les facteurs spéculatifs ont joué un rôle décisif dans l'effondrement du pouvoir d'achat. L'augmentation des salaires étant davantage un prétexte qu'une cause déterminante de la hausse exorbitante des prix.

Pour toutes ces raisons, et dans le but de relever le pouvoir d'achat des travailleurs, LE CONGRÈS SE PRONONCE POUR UNE ACTION COMBINÉE PORTANT SIMULTANÉMENT SUR LE NIVEAU DES SALAIRES ET SUR CELUI DES PRIX.

LES SALAIRES:

En premier lieu, considérant que, par leur travail, toutes les catégories de salariés doivent assurer leur subsistance et celle des membres de leur famille, le Congrès réclame l'adoption d'un SALAIRE VITAL, calculé pour le temps de travail légal et basé sur des tableaux de consommation correspondant aux besoins primordiaux des intéressés. Aucun sa-

laire ne devant être inférieur à ce minimum vital, qui réalise par ailleurs une échelle mobile de salaires. A noter qu'en janvier 1948 le salaire vital était de 13.500 francs par mois.

Compte tenu de l'application de ce salaire minimum et afin que les groupes familiaux puissent couvrir leurs besoins vitaux, le Congrès réclame une réforme du régime des allocations familiales et des allocations de salaire unique.

Les allocations actuelles devront être considérablement augmentées et certaines restrictions concernant leur paiement abrogées, les dépenses minima d'une famille de quatre personnes s'élevant, en janvier 1948 à au moins 30.000 francs par mois.

Les travailleurs ou les familles de travailleurs dont les revenus ne dépassent pas le revenu vital correspondant seront exemptés des impôts sur les salaires et les revenus.

Une commission nationale et permanente du salaire vital sera instituée. Elle sera composée par des représentants désignés par les organisations syndicales et les organisations de consommateurs et, si possible, par des représentants des pouvoirs publics. A l'origine, cette commission devra déterminer les tableaux de consommation et fixer ensuite périodiquement le montant du salaire vital.

Une autre commission nationale, constituée dans le même esprit, délimitera les zones de salaires et en fixera les abattements respectifs avec l'objectif de réduire les écarts, actuellement trop importants.

HIÉRARCHIE:

Le problème de l'échelle des salaires est un problème extrêmement important, car sa solution conditionne les réalités de la solidarité et le rendement de l'économie française.

Il ne saurait masquer que le but permanent à poursuivre est l'accroissement du revenu global des salariés au détriment des catégories sociales privilégiées. Sa solution ne doit éloigner de l'organisation syndicale aucune catégorie de salariés. Nul ne doit y voir un instrument s'opposant à ses revendications.

Cependant, les conditions défavorables qui ont présidé à l'établissement des coefficients actuellement en vigueur et les anomalies que présente la hiérarchie qui en découle nécessitent une remise en ordre de l'échelle des salaires. Cette remise en ordre devra être effectuée avec le concours de toutes les organisations syndicales intéressées, qui tiendront compte dans leurs travaux, non des salaires bruts, mais des salaires nets.

PRIMES:

Le Congrès constate une nouvelle fois que les pratiques généralisées des salaires au temps et des primes de rendement sont la source d'une exploitation accrue des salariés. Ces primes et bonis, intégrés à un salaire insuffisant, poussent à l'épuisement des travailleurs et à un gaspillage de matières premières. Ce qui, associé à l'accroissement de la durée du travail, entraîne une aggravation de la condition ouvrière. En conséquence, le Congrès dénonce ces pratiques et préconise la limitation des heures supplémentaires à cinq heures par semaine.

D'une façon générale, la participation à l'augmentation de la production, à la rationalisation et au rééquipement de l'industrie est conditionnée par l'octroi de garanties propres à en assurer enfin le bénéfice aux masses populaires. Les plus élémentaires de ces garanties seront établies, dans chaque entreprise par les intéressés.

LIBERTÉ SYNDICALE:

La reconversion et la redistribution des travailleurs entre les industries doivent se faire sans chômage déclassement, ni contrainte. Dans cet esprit, LA LÉGISLATION RESTREIGNANT LA LIBERTÉ DU TRAVAIL ET DES ACCORDS CONTRACTUELS COLLECTIFS - en particulier la loi du 23 décembre 1946 sur les conventions collectives qui ne leur permet pas de traiter des salaires - DOIT ETRE IMMÉDIATEMENT ABROGÉE.

Le Congrès condamne formellement toute législation restreignant la liberté d'action pour les revendications ou pour l'élargissement de l'activité gestionnaire des travailleurs. Il dénonce les lois d'exception frappant les salariés étrangers et s'élève contre les persécutions dont ils sont les victimes, en violation du droit des gens et des engagements pris à leur égard.

SOLIDARITÉ:

Les revendications déjà formulées par le mouvement syndical, concernant notamment le sort des vieux travailleurs, le travail des femmes, la formation des jeunes, etc..., ne seront pas dissociées des premières.

L'ACTION CONTRE LA VIE CHÈRE:

Le Congrès constate que, par rapport à 1938, le ni-

veau des salaires hebdomadaires ne dépasse pas le coefficient 9; celui des prix atteignait, par contre, en moyenne le coefficient 14 en janvier 1948 et dépassait le coefficient 20 pour certaines denrées alimentaires et nombre d'objets d'usage courant.

Malgré les prix élevés de certains produits et matières premières importés, malgré les déficiences de l'équipement industriel et agricole, le Congrès considère que le décalage considérable des salaires et des prix est essentiellement imputable aux sur-profits et marges spéculatives, puisque les dépenses budgétaires affectées à des usages non productifs étaient aussi lourdes en 1938 qu'aujourd'hui.

En conséquence, le Congrès préconise la révision et la compression de tous les prix affectés d'un coefficient de hausse supérieur à celui du niveau moyen des salaires hebdomadaires, afin de les ramener à ce niveau, à l'exclusion des cas particuliers surtout valables dans le domaine des prix agricoles à la production, là où ces prix n'étaient pas rémunérateurs avant guerre.

MESURES IMMÉDIATES:

Pour atteindre cet objectif et en vue de réaliser une amélioration générale de la condition des travailleurs, les organisations syndicales de salariés doivent promouvoir une série de mesures immédiates tendant à un contrôle démocratique des prix et une résorption des marges spéculatives. Mesures prises et appliquées en collaboration étroite avec les organisations revendicatives et constructives de consommateurs (syndicats et coopératives), ainsi qu'avec le mouvement constructif des paysans et les groupements de commerçants décidés à exercer honnêtement leur profession.

A cet effet, les organisations syndicales de salariés susciteront les initiatives gouvernementales susceptibles d'appuyer leur politique d'assainissement économique et mèneront une action parallèle à celle des pouvoirs publics, tant que ceux-ci ne recourront pas à des méthodes d'intervention bureaucratiques et autoritaires.

Mais, dans le meilleur des cas, ces mesures immédiates seraient sans grande efficacité et ne pourraient apporter de résultats positifs durables si elles n'étaient pas l'occasion d'une action pour des revendications de structure, action à laquelle doivent participer les organisations professionnelles précitées.

REVENDICATIONS DE STRUCTURE:

Malgré les critiques, parfois justifiées, dont les nationalisations sont l'objet, elles constituent, malgré tout, un progrès réel, ne serait-ce qu'en libérant les secteurs clés de l'économie de la dictature du grand capital.

Cependant, elles ne doivent avoir pour effet ni de vider les caisses de l'État, ni de substituer de nouveaux privilèges aux anciens, ni de servir d'instrument pour des manœuvres politiques. Les secteurs nationalisés doivent être réformés. Le gestion des entreprises et branches d'industries nationalisées doit revenir aux producteurs et aux consommateurs sans ingérence extérieure, leurs représentants étant élus directement par eux.

Sous cette nouvelle forme, les nationalisations démocratisées sont à élargir à tous les secteurs clés de l'économie (sidérurgie, électro-métallurgie, industries chimiques et textiles). Dans les services publics, où il n'existe que des comités techniques n'ayant qu'un rôle consultatif, ceux-ci seront réformés et verront leurs attributions élargies pour leur permettre de participer à la gestion de leur industrie ou administration.

Dans le secteur non nationalisé, les comités d'entreprises se généraliseront. Appuyés par les organisations syndicales libres et dynamiques, ils s'empareront de pouvoirs de plus en plus étendus, multipliant leurs liaisons, qu'ils rendront organiques, en vue d'une démocratisation de toute l'économie. Organisés par branche d'industrie, ils seront à même de contrôler la distribution des matières premières, de l'énergie, des locaux et des prix, de rationaliser la production. Détenteurs réels des marchandises, ils pourront imposer aux distributeurs des conditions de vente normales et appuyer le développement des coopératives de consommateurs et de commerçants, cela dans le but de raccourcir les circuits commerciaux et d'éliminer les intermédiaires superflus.

L'ENTENTE DIRECTE AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET COOPÉRATIVES DES PAYSANS, dont l'efficacité est conditionnée par les précédentes dispositions, rendra enfin possible une distribution normale, en volume et en prix, des produits de la terre.

C'est ainsi que la création d'offices interprofessionnels vraiment démocratiques dans les divers secteurs de la production et de la répartition des moyens de travail destinés à l'agriculture (machines agricoles, engrais, etc...) contribuera grandement à abaisser les prix agricoles.

L'APPUI AUX RÉFORMES DE STRUCTURE DANS L'AGRICULTURE:

Ayant le souci de réaliser l'abondance et la sécurité pour le ravitaillement, les organisations syndicales ouvrières ne peuvent se désintéresser de la production agricole. D'autant plus que, participant aux travaux d'organismes interprofessionnels, elles auront à se prononcer sur les programmes de modernisation de l'agriculture et contribuer éventuellement à leur adoption et à leur application.

Le Congrès estime que, pour augmenter le volume de la production et abaisser les prix de revient des produits de la terre, il importe de moderniser rapidement le secteur des petites exploitations - généralement du type familial - qui représentent 80% des exploitations agricoles françaises. C'est sur ce secteur économiquement déficient et techniquement arriéré de l'agriculture du pays que doivent porter les efforts pour l'équipement et pour les aménagements fonciers. Les régions de grosse production et les grandes exploitations étant déjà convenablement outillées réalisent des rendements qu'il est difficile d'accroître.

En conséquence, et dans le domaine agricole, la nouvelle Confédération ouvrière appuiera tout spécialement les revendications de structure suivantes:

- Réalisation rapide (conformément à la revendication paysanne) d'un plan de remembrement cultural qui doit faire l'objet d'une législation appropriée, brisant les entraves bureaucratiques, et en application de mesures d'équipement général aux secteurs remembrés: dans l'immédiat, accélération des remembrement en cours.

- Multiplication des coopératives d'utilisation de matériel agricole, qui seules permettront la mécanisation des régions de polyculture et le plein emploi du matériel.

La plus grande partie des crédits et du matériel destinés à la reconstruction agricole devra servir à la réalisation de ces réformes.

DISTRIBUTION ET RÉPARTITION:

Le Congrès constate que le secteur de la distribution et de la répartition des marchandises est le siège d'activités spéculatives extrêmement préjudiciables aux intérêts des travailleurs; que le nombre des intermédiaires s'est accru dangereusement depuis quelques années, qu'une partie d'entre eux ont un rôle purement parasitaire; que, pour maintenir les cours à des taux excessifs, certaines corporations d'intermédiaires n'hésitent pas à créer une pénurie artificielle par le moyen de la rétention des produits et du blocage des circuits commerciaux.

En conséquence, il invite les organisations syndicales ouvrières à promouvoir le développement du réseau des Coopératives de consommation, à susciter la multiplication des Syndicats de consommateurs et à encourager la constitution et l'élargissement des Circuits coopératifs contrôlables de commerçants, tel que celui de la C.O.F.E.I.

Il se prononce en faveur de toutes mesures susceptibles d'assurer l'essor de la Coopération agricole et, en particulier, de toutes les propositions tendant à l'amélioration du statut de la coopération et à son application intégrale.

Le Congrès préconise l'établissement d'un système d'approvisionnements prioritaires entre les organismes coopératifs et entre ceux-ci et les organismes démocratiques de gestion industrielle.

FISCALITÉ:

La réforme de la fiscalité doit avoir pour objectif essentiel l'atténuation de la charge écrasante portée par les salariés, qui subissent seuls un mécanisme de contrôle excluant la fraude.

La Confédération s'oppose donc à tout plan ou toute disposition qui n'aboutirait pas à réduire les charges fiscales des salariés. Elle réclame, par contre, des dispositions permettant effectivement le contrôle fiscal généralisé. Elle constate que l'impôt sur l'enrichissement est seul capable de frapper les activités semi-clandestines, s'il est associé aux taxes frappant les dépenses somptuaires.

Par ailleurs, le mécanisme fiscal doit être radicalement simplifié. Aucun impôt dont les frais d'assiette et de recouvrement atteignent une part importante de son revenu ne doit subsister.

Enfin, l'incidence de la fiscalité sur la structure économique doit être mise à jour, les principes clairement posés et débattus. Le Congrès signale en particulier que le morcellement de la production et de la distribution françaises est provoqué pour une grande partie par la législation fiscale.

PRINCIPES D'ACTION:

Sans s'épuiser en vain sur l'obtention de lois qui ne traduisent en définitive qu'un rapport de forces, le mouvement syndical visera à augmenter ses capacités en créant des situations de fait, EN SUBSTITUANT LES PRÉROGATIVES OUVRIÈRES AUX POUVOIRS JURIDIQUES DE LA CLASSE POSSÉDANTE ET DE L'ÉTAT.

La DÉFENSE DES REVENDICATIONS ÉLÉMENTAIRES

(salaires, conditions de vie et de travail, sécurité) assurera le démarrage d'une ACTION DIRECTE COORDONNÉE des travailleurs. Elle nécessitera ainsi rapidement l'aboutissement des revendications de structure.

Dans l'actuelle situation de désorganisation économique, l'action directe devra rapidement franchir le stade des grèves pour atteindre, avec la collaboration des techniciens et des cadres, à la REMISE EN ROUTE DES ENTREPRISES PAR LES COMITÉS DE GESTION DES TRAVAILLEURS.

Le Congrès souligne que, dans la conjoncture présente, seule une action syndicale procédant de la conjonction de l'action revendicative pour les conditions d'existence et celle concernant les revendications de structure ou les activités de gestion, peut aboutir au succès.

C'est ce que confirme l'expérience de ces dernières années.

